EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LES COLONIES FRANÇAISES

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPOSITION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

RAPPORT GÉNÉRAL

PAR

M. J. CHARLES-ROUX

ANCIEN DÉPUTÉ

DÉLÉGUÉ DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES COLONIES

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCII

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lescoloniesfranc00char_0

LES COLONIES FRANÇAISES

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

DE L'EXPOSITION

DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

2225

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LES COLONIES FRANÇAISES

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPOSITION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

RAPPORT GÉNÉRAL

PAR

M. J. CHARLES-ROUX

ANCIEN DÉPUTÉ

DÉLÉGUÉ DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES COLONIES

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCII

Fb 252
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS À L'ÉTRANGER

LES COLONIES FRANÇAISES.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPOSITION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT.

PÉRIODE PRÉLIMINAIRE.

I

LES DÉBUTS.

C'est le 13 juillet 1892 que fut pris par le Gouvernement le décret instituant l'Exposition universelle de 1900. Le 5 novembre suivant, M. le Ministre du commerce instituait la Commission préparatoire, et, le 9 septembre 1893, un décret nommait M. Picard Commissaire général de l'Exposition.

Le 22 mai 1894, M. Paul Dislère, Conseiller d'État, fut mis à la tête de l'Exposition des colonies et pays de protectorat (arrêté ministériel du 22 mai 1894).

Sous les ordres du Ministre des affaires étrangères pour la Tunisie et Madagascar, du Ministre des colonies pour les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et Madagascar, et sous l'autorité du Commissaire général, M. Dislère devait présider à l'organisation de l'Exposition des colonies et pays de protectorat, se mettre

en rapport avec les résidents généraux, gouverneurs généraux et gouverneurs, et avec les comités locaux institués par eux. Il devait centraliser entre ses mains l'organisation et l'administration des diverses expositions coloniales françaises, dont chacune eut plus tard à sa tête un commissaire spécial relevant du Délégué. Il était constitué l'ordonnateur des dépenses que comporterait l'ensemble de l'Exposition coloniale.

Dès son entrée en fonctions, M. Dislère prenait connaissance du projet de règlement général de l'Exposition et adressait, à ce propos, à M. Picard, un certain nombre d'observations qu'il est utile de mentionner. Il demandait notamment : 1° que le délégué des colonies et pays de protectorat eût le droit d'assister aux séances des comités de classe, des comités de groupe et du comité supérieur; 2° que dans l'article 12 la formule : « les Délégués officiels représentant les colonies ou pays de protectorat » fût remplacée par la formule : « le Délégué des colonies et pays de protectorat »; 3° que l'on prévît la publication d'un catalogue spécial des colonies et pays de protectorat; 4° que l'on se préoccupât de la question de la désignation des jurés chargés de représenter les colonies, laquelle avait soulevé quelques difficultés en 1889 et devait, en 1900, en soulever d'identiques, puisque le règlement ancien n'était pas modifié sur ce point.

M. Picard répondit que les comités d'installation n'auraient pas à intervenir dans l'installation des pavillons des colonies françaises, qui devait se faire uniquement sous la direction de M. Dislère; que les colonies étrangères et les pays de protectorat français auraient des délégués offi-

ciels, de sorte que le libellé du projet de règlement général se trouvait ainsi mieux répondre à la réalité; que la rédaction proposée ne créait aucun obstacle à la publication d'un catalogue spécial des colonies; enfin que, d'accord avec M. Delaunay-Belleville, il était entendu que la représentation coloniale dans le jury serait proportionnelle au nombre des exposants et à l'importance des expositions, conformément au principe général posé par le règlement, et que les colonies et pays de protectorat désigneraient leurs jurés au même titre que les pays étrangers, le tout sous réserve de l'action du Ministre des colonies (lettre du 9 juillet 1894).

L'étude du projet de règlement général conduisit M. Dislère à présenter, en outre, certaines observations d'où découlait la constitution d'un groupe de la colonisation. Nous allons voir comment la Commission préparatoire modifia ce projet primitif et, au lieu du groupe de la colonisation conçu par M. Dislère, créa le Groupe XVII, divisé en trois classes (113-114-115).

L'arrêté qui nommait M. Dislère Délégué des colonies et pays de Protectorat était identique à celui qui désignait le délégué à la section des Beaux-Arts et le délégué à la section de l'Agriculture. Mais entre M. Dislère et ces deux délégués il y avait cependant une différence essentielle : sa compétence embrassait uniquement des exposants d'une origine donnée, exposant dans toutes les classes; la leur, au contraire, embrassait les exposants de toutes origines, exposant dans certaines classes déterminées.

Dès lors, envisageant les intérêts généraux des exposants coloniaux et l'impossibilité où l'on s'était trouvé

précédemment de faire entrer dans le cadre général de la classification certains produits intéressant particulièrement la colonisation, M. Dislère demanda la création d'un groupe *Colonisation,* comme il y avait déjà un groupe *Agriculture* et un groupe *Beaux-Arts.*

La Commission préparatoire de l'Exposition de 1900, sur la proposition de sa 1re sous-commission, admit la création d'un Groupe XVII (Colonisation), mais repoussa la création de classes spéciales à certains produits proprement coloniaux. De la sorte, les classes composant le Groupe XVII étaient universelles au même titre que les autres; elles devaient recevoir des objets, documents et produits entrant dans leur cadre, quelles qu'en fussent l'origine et la nationalité.

M. Dislère fit remarquer au Commissaire général que les produits de nos colonies devaient être exposés dans des pavillons spéciaux, édifiés aux frais de celles-ci et à ceux du Ministère des colonies, mais que les exposants du Groupe XVII comprenant des métropolitains et des étrangers, il serait juste que leurs produits fussent exposés dans un palais particulier, dont les frais seraient couverts par un crédit spécial, pris sur le budget général de l'Exposition, ainsi que cela se pratiquait pour tous les autres groupes de la classification générale.

A ces observations, M. Picard répondit, par lettre du 14 août 1894, qu'il lui paraissait impossible de séparer matériellement les objets classés dans le Groupe XVII de ceux provenant des colonies, et que, de plus, M. Dislère ayant la direction complète des installations coloniales, même pour le Groupe XVII, l'édification du pavillon

spécial que demandait M. Dislère devait se faire aux frais du budget des Colonies.

M. Dislère exprima alors l'avis que, puisque les comités d'admission et d'installation ordinaires ne devaient pas fonctionner pour le Groupe XVII, les droits à eux conférés par l'article 50 revenaient au service spécial chargé de l'organisation de ce groupe. Il jugeait nécessaire que cette question fût tranchée avant que l'Administration coloniale établît son budget spécial et pût calculer ainsi le montant du crédit qu'elle avait à demander au Parlement. Il fallait également trancher la question de l'affectation des recettes effectuées dans l'enceinte de l'Exposition coloniale. Enfin M. Dislère, se basant sur ce que, précédemment, le budget des recettes de l'Exposition coloniale était alimenté : 1° par un crédit spécial; 2° par les contributions des établissements d'outre-mer; 3° par les perceptions effectuées dans l'enceinte de l'Exposition coloniale, demanda quelle subvention serait versée aux colonies par le budget général de l'Exposition, étant donné qu'à l'Exposition coloniale française on rattachait le Groupe XVII, composé d'exposants métropolitains et étrangers.

Ces données étaient nécessaires pour établir le budget du Groupe XVII, que M. Dislère voulait voir indépendant du budget de l'Exposition coloniale proprement dite.

Le Commissaire général déclara (lettre du 23 octobre 1894) que les produits des concessions devaient profiter au budget général de l'Exposition, et, d'autre part, qu'aucune subvention ne pouvait être accordée par ce même budget général à l'Exposition coloniale, même pour aider aux dépenses nécessitées par le Groupe XVII.

Malgré cette nouvelle réponse négative, M. Dislère écrivit au Commissaire général, le 17 mai 1895, pour lui préciser les raisons pour lesquelles le Département des colonies ne pouvait prendre à sa charge les dépenses de construction du Groupe XVII, *groupe international*. De plus, il insistait sur ce point que le règlement général n'ayant prévu aucune disposition spéciale pour les conditions d'admission des exposants de ce groupe, ces conditions devaient être nécessairement les mêmes que celles des autres groupes, ce qui enlèverait au Ministère des colonies toute action sur les comités des Classes 113, 114 et 115. Enfin, la réunion dans un même pavillon d'exposants coloniaux français, dispensés des frais d'installation, et des exposants des classes internationales du Groupe XVII, participant, eux, à ces dépenses, ne semblait guère admissible. C'est pourquoi M. Dislère estimait nécessaire de prévoir, pour le Groupe XVII, des dépenses de même ordre que pour tous les autres groupes, et évaluait à la somme de 250,000 francs les frais de construction du palais spécial destiné à ce groupe.

Il ne fut pas fait de réponse officielle à cette lettre, et les choses restèrent en l'état.

Dans une lettre adressée le 1er juillet 1897 au Commissaire général, le Ministre des colonies ayant exprimé le regret que le Délégué des colonies à l'Exposition ne fût plus associé à la constitution du Groupe XVII, M. Picard répondit au Ministre (7 juillet 1897) en citant les termes de l'arrêté du 22 mai 1894, qui nommait M. Dislère « Délégué à l'Exposition universelle de 1900 pour organiser dans la section des colonies et pays de

protectorat, les expositions particulières de l'Administration centrale, des administrations locales françaises et des gouvernements placés sous le protectorat de la France, etc. ».

M. Picard ajoutait : « Cet arrêté, identique à ceux qui règlent les attributions du délégué des Beaux-Arts et du délégué de l'Agriculture, est toujours en vigueur. M. Dislère aura donc à organiser le Groupe XVII en qualité de collaborateur de MM. les Directeurs généraux de l'exploitation. »

D'après cette lettre, le Délégué des colonies ne participait plus à l'organisation du Groupe XVII en qualité de Directeur, mais en qualité de *collaborateur*.

Dans sa lettre du 12 juillet 1897 au Ministre des colonies, M. Dislère crut devoir établir nettement la situation à cet égard et exposer les motifs pour lesquels il ne croyait pas pouvoir s'occuper du groupe XVII dans les conditions nouvelles posées par M. Picard.

A la suite d'entrevues avec M. Delaunay-Belleville et de correspondances particulières entre MM. Dislère et Picard, il fut arrêté, le 30 juillet 1897, que l'organisation et la construction du Groupe XVII seraient assurées uniquement par les soins du Directeur général de l'exploitation.

Déchargé de la direction du groupe XVII, M. Dislère n'avait plus à s'occuper que des exposants coloniaux français (particuliers et administrations); et il devait assurer, en cette qualité, la participation du Département des colonies à l'Exposition universelle comme exposant dans la Classe 113 (avec la collaboration des membres de la Commission spéciale instituée dès mars 1895), et, en outre,

dans diverses classes pour plusieurs de ses services : service géographique, office colonial, postes et télégraphes, service de santé, service pénitentiaire, Jardin colonial, École coloniale.

En tant que Délégué des colonies et pays de protectorat, M. Dislère se trouvait donc placé, en fait, dans des conditions identiques à celles des commissaires étrangers (lettre du 27 juillet 1897), ce qui paraît contradictoire avec tout ce qui avait été dit précédemment par le Commissariat général au sujet des attributions du Délégué.

Tandis que ces diverses questions de réglementation générale s'acheminaient vers une solution quelque peu différente de celle prévue à l'origine, le service central du Délégué était entré en relations avec nos possessions d'outre-mer, et leur donnait les instructions et les indications nécessaires pour la préparation de l'exposition, qui devait être « *une importante manifestation des forces économiques de notre domaine extérieur, l'affirmation de sa puissance et de ses ressources* ». L'Exposition coloniale française de 1900 devait avoir d'autant plus d'importance qu'elle était non seulement appelée à faire connaître les colonies aux métropolitains, mais surtout qu'elle avait à lutter contre les colonies étrangères; c'était, en effet, la première fois que se préparait une Exposition coloniale internationale.

Ces considérations inspirèrent la rédaction de nombreuses circulaires, qui furent adressées au gouverneurs et aux Comités locaux; je me bornerai à résumer les principales.

Dès sa première circulaire aux gouverneurs en date du 28 août 1895, le Ministre des colonies, sur la proposition du Délégué, les informait qu'il avait décidé, par arrêté du 2 août 1895, l'institution dans nos établissements d'outre-mer d'un comité pour la participation de chacun d'eux à l'Exposition universelle[1].

Cet arrêté déterminait la composition de ces comités locaux et réglait ainsi leurs attributions : 1° faire connaître les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition; 2° distribuer des formules et demandes d'admission; 3° provoquer la participation des agriculteurs, des industriels et artistes; 4° provoquer et organiser, s'il y avait lieu, le groupement des produits similaires de la colonie et désigner un délégué pour chacune de ces expositions collectives. Le Ministre insistait pour que les comités se missent immédiatement à l'œuvre, en raison des longs délais exigés pour la préparation et la mise au point de cette entreprise. Il faisait remarquer combien était étendue et complexe la mission des comités qui avaient à rechercher les moyens les plus propres à faire ressortir aux yeux du public les ressources de toute nature possédées par leur colonie.

Par une nouvelle circulaire du 25 juillet 1896, le Ministre demandait aux colonies leurs intentions et leurs projets concernant les surfaces dont elles auraient besoin, et les ressources qu'elles comptaient affecter à leur exposition; le Ministre estimait que les comités locaux, depuis leur constitution, avaient dû réunir les informations nécessaires pour pouvoir émettre un avis ferme à ce sujet.

[1] Voir annexes I et II.

Le Ministre les avisait, en même temps, qu'en raison des demandes de la plupart des nations étrangères, on serait probablement forcé de réduire l'espace affecté primitivement à nos colonies (la totalité des jardins du Trocadéro). Il leur demandait en conséquence de lui faire connaître leurs besoins, pour lui permettre de défendre leurs intérêts auprès de l'Administration de l'Exposition universelle.

A côté des questions d'ordre matériel précédemment envisagées, il restait à indiquer aux colonies un moyen pratique de se mettre en relations durables avec le public que l'exposition de leurs produits aurait intéressé à leur avenir économique. Ce fut l'objet de la circulaire du 1er juillet 1897.

Elle recommandait aux colonies de réunir et de préparer les éléments d'une notice imprimée, qui présenterait le tableau complet des ressources naturelles de chaque colonie, de sa situation économique et des desiderata à satisfaire pour lui donner tout le développement possible. Le Ministre indiquait un procédé pratique de grouper les bonnes volontés et les compétences locales : la mise au concours, dans chaque colonie, de l'étude des différents points à examiner, avec primes pour les meilleurs travaux. Les éléments ainsi obtenus, joints à ceux de source administrative, devaient permettre aux colonies et aux comités locaux de préparer des notices instructives et documentées, dont la diffusion parmi les visiteurs de l'Exposition ne pouvait manquer de produire d'utiles effets.

Afin de ne négliger aucun moyen susceptible d'intéresser à l'œuvre entreprise les producteurs, industriels et

négociants coloniaux, le Ministre appela l'attention des colonies sur l'avantage qu'il y aurait à organiser des expositions préparatoires locales dans le courant de l'année 1899. La pensée que les produits ainsi réunis, sous les yeux de la population coloniale, seraient les mêmes que ceux à exposer à Paris, provoquerait certainement un redoublement d'activité chez les intéressés. Ces expositions partielles, faisant l'office de répétitions avant la grande Exposition de 1900, mettraient en lumière les lacunes ou omissions qui pourraient se produire, et que l'on aurait alors toute facilité de combler et de réparer en temps utile. (Circulaire du 26 janvier 1898.)

La question de la vente, pendant l'Exposition, de certains produits coloniaux soumis à la dégustation des visiteurs ou travaillés sous leurs yeux, fut réglée par la circulaire du 25 mars 1898 : elle commentait le règlement général de l'Exposition universelle et en appliquait les diverses dispositions à ces deux catégories de produits; elle indiquait aux colonies les formes suivant lesquelles les droits de douane, de contributions indirectes et d'octroi seraient perçus sur leurs produits. La redevance à payer par chaque exposant faisant déguster ses produits ou vendant et livrant des objets travaillés sous les yeux du public, dans le pavillon d'exposition de sa colonie, était fixée à 10 francs.

Cette mesure, purement de faveur, était accordée par le Ministre du commerce sur la demande du Délégué, mais elle était réservée uniquement aux colonies, le règlement général s'opposant, en principe, à la vente et à la livraison des objets exposés.

Le 9 juillet 1898, le Ministre fit parvenir aux comités locaux un certain nombre d'exemplaires de la formule imprimée réglementaire devant servir à l'établissement des demandes d'admission à l'Exposition universelle. Les comités avaient à distribuer ces formules aux intéressés, à les recueillir ensuite et à les renvoyer au Délégué, à Paris, avant le 15 février 1899, aux termes du règlement général; ils devaient en même temps donner leur avis sur chaque demande à eux remise.

Le Délégué était chargé de centraliser toutes les demandes entre ses mains et de les transmettre au Directeur général de l'exploitation de l'Exposition, en les proposant à son admission.

Le Ministre, à la date du 20 octobre 1898, adressa aux colonies le tableau complet des réductions consenties par les entreprises de navigation françaises pour le transport des passagers et des produits à destination de l'Exposition; il profita de la circonstance pour appeler l'attention des comités et, par eux, des exposants sur l'utilité qu'il y avait à prévoir le groupement des objets de même nature et leur expédition en colis soigneusement emballés.

Il convient de compléter l'historique de cette période de début en relatant la création d'une commission chargée d'assurer la participation du Ministère des colonies à la Classe 113, « Procédés de Colonisation », Groupe XVII.

M. Dislère déposa à ce sujet un rapport entre les mains de M. le Ministre des colonies, en mai 1895. Il y exposait qu'alors que, pour la forme matérielle et pour la

forme commerciale de la colonisation, il faudrait surtout recourir à l'initiative privée, pour la forme administrative et intellectuelle de la colonisation le Département des colonies était seul en mesure de réunir les documents nécessaires pour présenter au public, soit sous l'aspect de publications, soit sous celui de tableaux, de cartes, etc., l'historique et le résultat des efforts tentés par la France dans cette grande œuvre de la colonisation qui caractérise surtout les trente dernières années de notre histoire.

Fixer l'état physique, scientifique, économique et moral de nos colonies, tel devait être le but de la participation du Ministère des colonies à la Classe 113. Il fallait montrer le rôle propre de l'État, qui est d'organiser administrativement les colonies, de développer chez les indigènes les connaissances des peuples civilisés, et, réciproquement, d'enseigner, à la population de la métropole, les colonies, leur géographie et leur histoire, — leur corps et leur âme — ainsi qu'on a pu dire, et c'étaient précisément les méthodes employées par la France pour réaliser cet idéal politique et intellectuel, qui devaient former la base de l'Exposition du Ministère des colonies dans la Classe 113. D'ailleurs il était bien évident que, même en matière de production et de commerce, en plein champ d'activité individuelle, l'intervention de l'Etat se manifeste, sous forme de concessions territoriales, d'organisation de banques et de caisses de prêts, de tarifs spéciaux de douane en faveur de certaines marchandises, de traités en vue de procurer des bras à l'agriculture, de travaux publics, etc., d'où la nécessité aussi d'établir une synthèse générale des théories coloniales modernes mises en pra-

tique par le Pavillon de Flore, au triple point de vue du régime économique, de la propriété domaniale et privée, et de la main-d'œuvre, le tout étayé sur des statistiques précises destinées à souligner et à éclairer les progrès et les défectuosités possibles de notre système de colonisation.

Conformément au rapport et aux propositions de M. Dislère, le Ministre des colonies prit un arrêté instituant cette commission.

Le Délégué des colonies et des pays de protectorat en était le président. Sa composition, modifiée par la suite, ainsi que nous le verrons au chapitre consacré aux publications, fut la suivante : membres, MM. Marcel Dubois, Arnaud, Guy, Tissier, Doubrère, Franck Puaux; membres adjoints, MM. Bousson, Davet, Adam; secrétaire, M. Tantet; secrétaire adjoint, M. Victor Morel.

La commission se réunit pour la première fois le 25 mai 1895. « Etudier les questions fondamentales de la colonisation, envisager tout ce qui a pour but de peupler les colonies de Français immigrés, d'y mettre en valeur les richesses de tout ordre, d'y attirer les capitaux, d'y créer un outillage, d'y développer la civilisation, d'y retenir et d'y fixer les colons; prouver, l'histoire à la main, que les Français ont été de tout temps un des peuples les plus colonisateurs; signaler leurs efforts constants pour reconstituer leur domaine colonial et les immenses progrès accomplis pendant le siècle et surtout sous la troisième République, tel était le vaste programme que la commission avait à aborder de front. » (*Introduction générale*, p. 1.)

La répartition du travail que comportait ce programme fut faite, dès la première séance, entre les membres de la commission et, à la séance du 6 juillet 1895, chacun put présenter un plan raisonné et détaillé de la partie qui lui incombait dans l'ensemble.

La commission poursuivit ensuite normalement ses travaux, qui aboutirent aux instructives publications dont j'aurai à m'occuper plus loin.

Tel est le tableau d'ensemble des travaux accomplis depuis la nomination de M. Paul Dislère en qualité de Délégué des colonies et des pays de protectorat, jusqu'au mois d'octobre 1898, époque à laquelle M. Dislère résigna ses fonctions.

Au cours des correspondances échangées entre le Délégué et les colonies, on est frappé par les incertitudes qui ont régné, pendant toute cette période, au sujet de l'emplacement qui devait être définitivement attribué à l'Exposition coloniale. Cette question avait soulevé de graves difficultés, et elle ne reçut une solution définitive qu'après une série de péripéties qu'il convient de relater.

II

L'EMPLACEMENT.

Le projet de loi relatif à l'Exposition, déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre le 21 novembre 1895, consacrait le principe de l'unité d'emplacement, avec la réserve d'une annexe à Vincennes pour y donner des fêtes sportives, des concours, etc. Ce texte prévoyait l'emplacement de tout le parc du Trocadéro pour l'Exposition coloniale dans les termes suivants : « *Au Trocadéro, l'Algérie, la Tunisie, les autres colonies ou pays de protectorat étageraient leurs constructions multicolores en un joyeux amphithéâtre, et détacheraient les silhouettes caractéristiques de leur architecture sur un fond de végétation luxuriante. Ce serait l'une des parties les plus attractives de l'Exposition.* »

Après les rapports successifs de M. Bouge, député, et de M. Lourties, sénateur (3 février, 9 juin 1896), le projet de loi fut adopté par les Chambres, et la loi relative à l'Exposition universelle fut promulguée le 16 juin 1896. Elle conservait les termes du projet concernant l'emplacement de l'Exposition coloniale.

En 1889, la superficie totale affectée aux colonies et pays de protectorat était de 34,650 mètres carrés, dont 26,825 mètres carrés pour les colonies.

La surface bâtie comprenait 10,646 mètres carrés.

Pour 1900, le parc entier du Trocadéro offrait une étendue plus considérable que celle affectée aux colonies

et pays de protectorat sur l'esplanade des Invalides. Cette augmentation était tout au moins indispensable, car notre domaine colonial s'était considérablement accru depuis 1889; l'écart des chiffres était le suivant, pour l'étendue et la population de nos possessions d'outre-mer :

En 1889, surface totale des possessions françaises	3,650,000 k. q.
Population	36,000,000 hab.

Dans ces chiffres on ne comprend pas Madagascar, où nous ne possédions que Diégo-Suarez.

En 1898, surface totale des possessions françaises	7,840,000 k. q.
Population	50,000,000 hab.

Ces augmentations provenaient de :

Madagascar	590,000 k. q.
Congo et Oubanghi	1,100,000
Soudan et Boucle du Niger	2,500,000
TOTAL	4,190,000 k. q.

Dans ces chiffres qui se sont encore notablement surélevés en 1900, n'étaient pas compris certains territoires acquis en Indo-Chine, mais où notre occupation n'était pas encore effective.

Les coloniaux se tenaient pour satisfaits de l'emplacement qui leur était octroyé par la loi. Le Délégué dut attendre les demandes de terrain des comités locaux, avec l'intention d'opérer ensuite la répartition de l'ensemble en se basant sur ces diverses demandes.

Mais en juillet 1896 le Commissaire général prévint le Délégué des colonies qu'en raison de l'extension prise par les expositions étrangères il se trouverait peut-être obligé de placer, dans le parc du Trocadéro, certains palais qui n'avaient pas été prévus lors de l'avant-projet.

Le Ministre des colonies se trouva dès lors dans la nécessité d'adresser aux gouverneurs une circulaire les invitant à lui faire connaître, d'urgence, les superficies réclamées par leur colonie, et, le 22 novembre 1896, le Délégué pouvait fixer au Commissaire général le chiffre de 40,000 mètres carrés comme indispensable à l'Exposition coloniale, dont 20,000 mètres carrés étaient réservés à l'Indo-Chine, 6,000 pour quatre bâtiments principaux (palais central, petites colonies, Côte occidentale d'Afrique, Madagascar), 2,000 pour des pavillons annexes (serre, constructions diverses, etc.), plus 50 p. 100 pour les routes et jardins.

Le 15 avril 1897, le Commissaire général arrêta un plan de lotissement du Trocadéro, qui, déduction faite des chemins, laissait aux colonies une superficie peu différente de celle de 1889, à laquelle il convenait d'ajouter la galerie Ouest du Trocadéro et une partie du quai de la Seine — rive droite — en aval du pont d'Iéna. Le parc du Trocadéro était divisé en deux parties : celle de droite affectée à l'Algérie et aux colonies étrangères, celle de gauche aux colonies françaises, à la Tunisie et au Palais du Groupe XVII.

Le Ministre des colonies, sur la proposition du Délégué, exprima au Commissaire général de l'Exposition son regret de voir ainsi réduire les espaces primitivement

promis (lettre du 1er juillet 1897). Le Commissaire général lui fit observer que, sans compter le groupe de la colonisation, qui occuperait 9,500 mètres carrés, l'ensemble des possessions françaises disposait de 45,300 mètres carrés, chiffre notablement supérieur à celui de 1889 (7 juillet 1897).

D'autre part, une certaine émotion avait gagné le monde colonial, qui tenait à avoir la faculté pleine et entière de démontrer les progrès accomplis dans ces dernières années. A la rentrée du Parlement, le bureau du groupe colonial de la Chambre présenta à M. Boucher, Ministre du commerce, une pétition signée par la plupart des députés appartenant à ce groupe et par un certain nombre de personnalités s'occupant depuis longtemps, avec beaucoup d'énergie et d'activité, des questions coloniales. Cette pétition demandait que l'Exposition coloniale fût installée, non pas sur les terrains de l'Exposition universelle, mais en dehors de Paris.

« *A mesure, disaient les pétitionnaires, que le plan de l'Exposition universelle se précise, un fait devient de plus en plus évident, c'est que l'emplacement réservé aux colonies est sans proportion avec l'importance que leur accorde aujourd'hui l'attention publique.* »

Cette démarche souleva aussitôt une série de discussions dans les journaux, dont un certain nombre opposait le principe de l'unité d'emplacement de l'Exposition aux vœux formulés par les coloniaux.

Elle motiva un rapport adressé au Ministre des colonies par le Délégué, étudiant la question du transfert de l'Exposition coloniale à Saint-Cloud.

Dans une lettre du 5 décembre 1897, le Délégué résumait ainsi les raisons qui lui avaient fait écarter les emplacements autres que celui de Saint-Cloud :

1° Pour Versailles, voyage d'une durée minima de deux heures et d'un prix minimum de 2 francs, aller et retour, en plus d'un ticket d'entrée et des frais de nourriture indispensables;

2° Pour Saint-Germain, mêmes inconvénients, plus la difficulté des transports qui devraient se faire par une seule ligne;

3° Pour Meudon, nécessité de construire d'une part un chemin de fer, d'autre part un funiculaire, et impossibilité d'emmener par les trains et les bateaux plus de 15,000 personnes en une heure, chiffre insuffisant;

4° Pour le plateau de Courbevoie, outre les difficultés des transports, une augmentation de frais par la nécessité de louer des terrains appartenant à des particuliers;

5° Pour le bois de Vincennes, malgré le chemin de fer, les tramways et les bateaux, transports moins faciles qu'à Saint-Cloud; de plus, la grande masse des étrangers se loge près de la gare Saint-Lazare et aurait à prendre une voiture ou un tramway pour gagner la gare de Vincennes; enfin, les terrains ne pourraient être mis à la disposition de l'Exposition que par la Ville de Paris;

6° Enfin, pour Bagatelle, dont l'emplacement est situé dans la zone d'octroi de Paris, et, par suite, ne soulève pas les objections de la Ville à ce sujet, ainsi qu'il en est pour tous les projets en dehors de cette zone, la difficulté de trouver des moyens de transport suffisants est plus grande que partout ailleurs.

En résumé, de tous les emplacements proposés, le parc de Saint-Cloud semblait au Délégué le seul qui pût être adopté.

Cette question de l'emplacement de l'Exposition coloniale, soulevée au sein du Parlement et dans la presse, fut agitée également au Conseil municipal de Paris.

Dans sa séance du 27 mars 1893, le Conseil municipal avait adopté l'avis que l'Exposition universelle de 1900 devait avoir lieu au Champ-de-Mars, mais qu'il convenait d'établir une annexe à Vincennes. A la suite de la démarche faite par le groupe colonial de la Chambre auprès du Ministre du commerce, M. Quentin-Bauchart fit prendre par le Conseil municipal, le 3 décembre 1897, une délibération par laquelle le Conseil, désirant maintenir intégralement à Paris l'Exposition universelle et rappelant la convention signée entre l'État et la Ville de Paris, protestait contre les projets tendant à installer l'Exposition coloniale hors Paris.

Mais le 23 du même mois la même assemblée, sur l'initiative de M. Fourest, prenait une nouvelle délibération, émise la veille par le Conseil général de la Seine, sur l'initiative de M. Colly, par laquelle, considérant que l'Exposition coloniale ne pouvait trouver place dans l'enceinte de l'Exposition, elle demandait que cette Exposition coloniale fût installée au bois de Vincennes.

C'est alors que le Gouvernement institua, pour étudier la question, une commission interministérielle composée de la façon suivante : MM. le Ministre du commerce, président; le Ministre des colonies; Morel, sénateur; Charles-Roux, député, rapporteur du budget

du commerce; Riotteau, député, rapporteur du budget des colonies; Étienne, député, président du groupe colonial; Puech, vice-président du Conseil municipal de Paris; Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; Bouvard, directeur des services d'architecture à l'Exposition; Dislère, Délégué des colonies et pays de protectorat; Scellier de Gisors, architecte de l'Exposition coloniale; Regnault, consul général, représentant la Tunisie; Saladin, architecte de la Tunisie; Ballu, architecte de l'Algérie.

La commission tint une première séance le 26 janvier 1898. Le Délégué des colonies y fit tout d'abord l'historique de la question. Il rappela les conventions soumises au vote du Parlement et les indications fournies par les rapporteurs à la Chambre des députés et au Sénat concernant l'Exposition coloniale : le parc du Trocadéro avait été affecté dans son entier à cette Exposition, et la surface ainsi déterminée paraissait suffisante pour y loger, dans de bonnes conditions, l'exposition de nos établissements d'outre-mer. Mais le développement progressif des demandes de l'étranger vint modifier la situation première et déterminer le resserrement de l'Exposition coloniale française sur la partie Ouest du parc du Trocadéro; seule, l'Algérie resta dans la moitié Est du parc. Telle fut la distribution arrêtée en 1897 et approuvée par M. le Commissaire général.

« *Dans cet état, disait avec raison mon honorable prédécesseur, il semblait encore, à première vue, que les 34,792 mètres carrés de surface utilisable pouvaient donner, dans une certaine mesure, satisfaction aux demandes de nos*

colonies, bien que l'Indo-Chine à elle seule eût demandé, dès le début, 31,600 mètres carrés sans les jardins et l'espace nécessaire au village laotien qu'elle se proposait d'édifier. Cependant, en tablant sur l'accroissement survenu dans notre empire colonial, depuis une dizaine d'années, et en considérant que son commerce, dans la même période, avait augmenté de plus de 50 p. 100, il était possible de prévoir que notre Exposition coloniale ne disposerait pas en 1900 d'un espace suffisant. »

Depuis avril 1897, la situation s'était encore modifiée; d'une part, il avait été décidé que l'Algérie serait transférée de la partie Est du Trocadéro sur les emplacements occupés par les deux parterres parallèles, au centre même du parc, modification regrettable, car elle avait l'inconvénient d'enlever de l'air à ce coin de l'Exposition, où plus tard on reprocha aux pavillons d'être trop les uns sur les autres; elle masquait l'entrée principale des pavillons tunisiens, et enfin elle privait l'Exposition d'une de ses plus belles perspectives, celle du Champ-de-Mars, d'une part, et du Trocadéro, de l'autre. Enfin, d'après un plan relevant les plantations du Trocadéro et communiqué par le Service d'architecture en octobre 1897, il y avait nécessité de conserver certains arbres dont la transplantation ne pouvait se faire avec chance de reprise; ces arbres se trouvaient au nombre d'environ 200 dans la partie Ouest du parc affecté aux colonies françaises.

C'était là un nouvel obstacle dont il fallait tenir compte dans la répartition des emplacements et dans la disposition des constructions à édifier. En présence de cette situation de plus en plus difficile, de violentes et justes réclama-

tions s'étaient fait jour depuis quelques mois déjà. Un certain nombre d'idées avaient été soumises à M. le Ministre des colonies et étudiées par le Service de l'Exposition coloniale. En ce qui concerne les projets comportant un transfert de l'Exposition des colonies en dehors des limites de l'octroi de Paris, deux objections principales étaient à envisager : la première était celle qui résultait de la convention du 18 novembre 1895, passée entre l'État et la Ville de Paris, sur le vu du plan général de l'Exposition, plan qui ne pouvait être modifié sans l'assentiment de cette dernière; la seconde provenait de ce que ce transfert, motivé par un besoin d'accroissement de l'Exposition coloniale, nécessitait une notable augmentation des crédits prévus à l'origine.

A cette dernière objection, on avait opposé un moyen de se procurer des ressources sans faire appel au budget métropolitain; ce moyen consistait à faire émettre par toutes les colonies et par les pays de protectorat un emprunt spécial dont le montant devait être affecté à la création de l'Exposition coloniale; chacun de ces pays d'outre-mer devait contribuer à l'emprunt dans la mesure de ses ressources personnelles.

Pour rejeter ce système comme inapplicable, le Délégué faisait remarquer, d'une part, que les ressources des colonies étaient loin de correspondre, pour la plupart d'entre elles, aux dépenses qui seraient nécessaires pour leur exposition particulière, et que, par suite, les colonies, qui feraient elles-mêmes les frais de leur exposition, seraient encore contraintes de s'endetter pour couvrir les dépenses afférentes à l'exposition des colonies moins for-

tunées; la proportionnalité ne pourrait donc pas exister en fait. En second lieu, l'état de la législation coloniale devait rendre impossible toute réalisation d'emprunt pour certaines colonies, sans le vote de modifications importantes, ce que le temps qui restait à courir jusqu'en 1900 ne permettrait pas d'accomplir, dans les hypothèses les plus favorables.

Il fallait, par suite, prévoir que le budget métropolitain devrait faire une avance de 7 à 8 millions, si l'on transportait l'Exposition coloniale hors de Paris.

Ces deux objections supposées écartées et les questions de principe qu'elles soulevaient supposées tranchées favorablement par les Pouvoirs publics, le Délégué examinait d'abord les divers projets portant sur des emplacements situés à l'extrémité des limites de l'octroi, les seuls qui permissent le transfert de l'Exposition coloniale entière :

1° *Versailles.* — Les principaux obstacles au transfert étaient l'éloignement, et par suite le prix élevé des transports, le manque de communications rapides entre le Champ-de-Mars et le parc de Versailles, dans la partie Sud duquel le projet plaçait l'Exposition coloniale, près de la pièce d'eau des Suisses; ces inconvénients majeurs suffisaient pour faire rejeter ce projet;

2° *Saint-Germain.* — Mêmes difficultés que pour Versailles et, en outre, communications avec Paris réduites à une seule ligne ferrée;

3° *Meudon.* — Le terrain proposé était disposé de telle façon qu'il était inutilisable; de plus, une seule ligne ferrée y conduisait et il n'y avait aucune relation directe possible avec le Champ-de-Mars;

4° *Courbevoie.* — Outre l'éloignement, il y avait lieu de considérer qu'il fallait louer les terrains proposés et créer des voies d'accès et de transport;

5° *Vincennes.* — Le dossier de ce projet venait seulement de parvenir au Ministère des colonies; mais l'éloignement de cet emplacement au dehors de Paris et du côté opposé au Champ-de-Mars ne devait pas permettre aux visiteurs de se rendre facilement d'une exposition à l'autre, faute de moyens de transport directs et rapides;

6° *Saint-Cloud.* — Ce projet, au contraire, semblait donner toute satisfaction au point de vue de l'emplacement et de la disposition des lieux; on pouvait utiliser environ 28 hectares dont une grande partie en terrain plat, au bord de la Seine, et le reste en amphithéâtre montant jusqu'au plateau; la dépense devait être de 7 et 8 millions. Les communications étaient assurées dans d'excellentes conditions; il existait deux lignes ferrées : la ligne de Versailles (R. D.) dont on pouvait utiliser l'embranchement conduisant à l'emplacement de l'ancien château de Saint-Cloud, et la ligne des Moulineaux reliant directement le Champ-de-Mars à Saint-Cloud; deux lignes de tramways à vapeur conduisant du Louvre et du Trocadéro à Saint-Cloud et à Sèvres; enfin la Seine devait être utilisée par un service direct de bateaux rapides entre l'Exposition universelle et Saint-Cloud. Ces divers moyens de transport permettaient d'enlever en une heure plus de 25,000 voyageurs avec des prix réduits. Toutefois, il était à prévoir une moindre affluence de visiteurs qu'au Trocadéro.

Passant aux projets qui restaient dans les limites de l'octroi de Paris, on trouvait :

1° *Bagatelle.* — Il y avait lieu de tenir compte des frais de location du terrain qui pourraient être considérables; il n'existait qu'une voie de communication, la Seine; il n'était possible d'y ajouter que deux lignes de tramways, ce qui devait être insuffisant quoique occasionnant de fortes dépenses;

2° *Terrains Cail,* à Grenelle. — Il fallait louer à des prix élevés à différents propriétaires pour avoir un espace suffisant et convenablement disposé ; différentes constructions en bordure du quai devaient être conservées; les moyens d'accès du Champ-de-Mars à ces terrains étaient difficiles à établir; les propositions faites manquaient d'ailleurs de précision;

3° *Pelouse de la Muette.* — On disposait de 4 hectares libres de toute plantation pour y élever les constructions; sous les bouquets d'arbres voisins, on pouvait disposer quelques villages indigènes. Ce terrain, peu éloigné du Trocadéro, pouvait être rattaché par une ligne spéciale de tramways qui aurait permis d'aller du Trocadéro à la pelouse de la Muette, sans sortir en quelque sorte de l'enceinte de l'Exposition et moyennant un prix minime. Une partie des colonies y aurait été installée, le reste demeurant au Trocadéro. La dépense devait être d'environ 3,500,000 francs.

La situation étant ainsi nettement définie par le Délégué, la commission aborda la discussion des questions de principe.

M. le Commissaire général, après avoir déclaré que, dès l'origine, le parc du Trocadéro avait été affecté à l'ensemble de l'Exposition coloniale, et contesté les chiffres

relatifs aux surfaces données par le Délégué des colonies, fit remarquer que la combinaison financière, sanctionnée par le Parlement, avait pour base deux conventions conclues l'une avec la Ville de Paris, l'autre avec les souscripteurs de parts de garantie et les acquéreurs de bons; que l'on avait assuré à ces derniers la possiblité de voir l'ensemble de l'Exposition moyennant un ticket unique et qu'en violant ce traité on s'exposait à des revendications. De plus, les bons n'étaient pas définitivement classés; un assez grand nombre étaient encore en portefeuille et les détenteurs saisiraient ce prétexte pour se soustraire à leurs engagements. Enfin, envisageant le cas où il serait possible de conclure un arrangement avec la Ville de Paris, le Commissaire général exposa que l'unité de ticket ne suffirait pas à résoudre la difficulté, car on se verrait obligé d'assurer le transport gratuit des visiteurs, ce qui nécessiterait un contrôle dont l'exercice rencontrerait, en fait, les plus grands obstacles.

M. Charles-Roux, étant donnée l'unité de ticket pour les deux enceintes, ne partagea pas les craintes du Commissaire général au sujet de l'opposition que pourraient former les établissements financiers, sur le concours desquels il était fondé à croire qu'on pouvait compter jusqu'au bout.

M. Puech déclara que le Conseil municipal était unanime à s'opposer à toute modification du plan général de l'Exposition entraînant l'établissement d'une partie quelconque de l'Exposition en dehors des limites de l'octroi. La contribution de 20 millions votée par la Ville l'avait été en vue des bénéfices que pouvait rapporter aux Pari-

siens l'affluence des visiteurs de l'Exposition. Les électeurs ne comprendraient pas que l'on sacrifiât leurs intérêts vitaux.

M. Étienne démontra l'insuffisance du projet applicable au Trocadéro. Puis, après que M. Charles-Roux eût fait remarquer, au sujet des réclamations formulées par la Tunisie, qu'il ne fallait pas entrer dans les contestations entre colonies, mais n'envisager que la nécessité de faire une exposition en rapport avec notre expansion coloniale, une discussion de détail s'engagea entre le Commissaire général et le Délégué des colonies, au sujet des surfaces, et aussi du caractère colonial du Groupe XVII. Sur la proposition de M. Étienne, la commission décida d'étudier la question sur les lieux et de se transporter au Trocadéro, le 29 janvier suivant, deux membres du Bureau du Conseil municipal devant accompagner M. Puech.

Le 31, la commission se réunissait à nouveau. M. Étienne expliqua comment la commission avait pu, sur place, et aidée des plans préparés par le service spécial de l'Exposition coloniale, se rendre compte de l'insuffisance absolue des terrains mis à la disposition des coloniaux, malgré l'excellente utilisation qui en avait été faite sur les plans. Une exposition organisée dans ces conditions ne pouvait donner ce qu'on était en droit d'en attendre.

M. Charles-Roux avait ressenti la même impression que M. Étienne; l'expansion coloniale, disait-il, est un fait accompli : il est impossible de n'en pas tenir compte; il faut viser la mise en production de notre domaine d'outre-mer, en y intéressant le public d'une manière pratique. Les plans actuels ne pouvaient répondre à l'importance de cette idée. M. Regnault s'exprima dans le même sens.

Le Commissaire général estima que l'Exposition coloniale disposerait d'un espace très suffisant et demanda à sérier les questions. C'est ainsi que la commission décida tout d'abord qu'il était nécessaire d'agrandir l'espace consacré à l'Exposition coloniale, puisque les porteurs de bons avaient droit à l'unité d'enceinte, après que M. Charles-Roux eût fait remarquer qu'on ne portait pas atteinte aux conditions prévues, du moment qu'avec un ticket unique ces porteurs pouvaient visiter toutes les parties de l'Exposition.

Devant les déclarations très nettes de M. Puech concernant l'attitude du Conseil municipal, la commission décida qu'il n'y avait pas lieu d'étudier les projets hors Paris.

Les colonies étrangères se refusant absolument à abandonner les terrains qui leur avaient été concédés au Trocadéro, le Commissaire général estima qu'il était impossible d'entamer avec elles de nouvelles négociations à ce sujet. Il restait donc à examiner deux projets : celui de la Muette, où l'on ne transporterait qu'une partie de l'Exposition coloniale, et celui de Vincennes, où on la transporterait tout entière. Pour que la commission pût se prononcer en connaissance de cause, le Commissaire général fit étudier, avant la séance suivante, la question des voies d'accès à ces deux emplacements.

La commission se réunit une troisième fois le 18 février et discuta spécialement le projet de la Muette, après lecture par le Commissaire général du rapport de M. Tur, ingénieur des ponts et chaussées, envisageant les deux hypothèses d'un tramway mécanique et d'un chemin de

fer aérien, ce dernier préconisé par les inspecteurs de la Ville.

Le projet de la Muette comportait une dépense de 5,400,000 francs.

Le chemin de fer aérien était d'un coût relativement peu élevé. Le système de contrôle permettant aux visiteurs d'entrer à l'annexe de la Muette avec le ticket leur ayant déjà servi serait impraticable, ou tout au moins fort coûteux. Une plate-forme pour les piétons coûterait également fort cher.

Ces points établis, la commission discuta la question de savoir si l'Algérie et la Tunisie devaient rester ensemble, ou l'une d'elles seulement au Trocadéro, au cas où les colonies d'Afrique seraient transférées à la Muette.

Elle décida d'entendre MM. Lépine et Millet, ainsi que M. Paschal Grousset, sur sa demande.

Dans ce but, la commission se réunit à nouveau le 27 février. M. Lépine, trouvant que la place accordée à l'Algérie était essentiellement avantageuse, au centre du Trocadéro, estima que l'Algérie ne pouvait rien désirer de mieux.

Après quelques considérations sur les avantages que l'Exposition coloniale avait à se transporter à la Muette, M. Millet déclara que la Tunisie ne demandait qu'à s'y transporter, mais en faisant remarquer qu'il y aurait évidemment inconvénient à ce qu'elle fût séparée de l'Algérie.

M. Lépine déclarant à nouveau que l'Algérie n'avait aucun intérêt à abandonner le Trocadéro, M. Étienne expliqua qu'il concevait ce point de vue d'intérêt exclusif,

mais que la pensée supérieure de notre expansion coloniale devait primer les intérêts particuliers. Une discussion s'engagea à ce sujet entre MM. Charles-Roux, Lépine, Picard et Étienne.

Quant au transfert à Vincennes, MM. Lépine et Millet s'y montrèrent opposés.

MM. Paschal Grousset et Baulard, députés de la Seine, furent entendus ensuite.

Ils exposèrent les doléances des habitants de la région Est et Sud-Est de Paris; une Exposition coloniale située à Vincennes, surtout si elle devenait ensuite permanente, devait être pour eux une compensation à l'oubli dans lequel on les avait tenus en 1878 et en 1889, malgré les promesses faites. On fit remarquer, en réponse, que la construction de bâtiments définitifs devait majorer la dépense de 150 p. 100; que les colonies, qui avaient à faire elles-mêmes les frais de leur Exposition, seraient du même coup obligées de doubler leur dépense; enfin, si l'on adoptait le projet de Vincennes, il faudrait ou y transporter les colonies étrangères, ou leur abandonner tout le parc du Trocadéro.

Ce projet fut repoussé à l'unanimité.

Il ne restait donc plus à envisager que le projet de la Muette. MM. Étienne et Charles-Roux furent d'avis que l'exposition de l'Afrique tout entière devait y être transportée. Le Commissaire général fit observer qu'on ne pouvait rien faire à la Muette sans l'assentiment du Conseil municipal. Le Ministre des colonies répondit que si le Conseil des ministres ratifiait les décisions de la commission, il engagerait immédiatement les négociations

avec la Ville, et pourrait déposer vers le 15 mars les demandes de crédits au Parlement.

Sur les questions posées par le président, la commission décida : 1° que l'emplacement du Trocadéro était insuffisant pour y installer l'Exposition coloniale, et que, par suite, il y avait lieu de faire une annexe ; 2° que l'annexe devait être établie sur la pelouse de la Muette, et comprendre l'ensemble des colonies d'Afrique, Algérie et Tunisie incluses ; 3° qu'il n'y aurait pas lieu, par contre, de faire une annexe à la Muette pour les colonies d'Afrique, si l'Algérie et la Tunisie restaient au Trocadéro.

La commission décida de ne pas formuler d'avis sur le transfert proposé des colonies d'Asie à la Muette. Ainsi prirent fin ces délibérations, qui restèrent sans effet sur la question du transfert de l'Exposition des colonies d'Afrique à la Muette.

Ces réclamations ne furent cependant pas inutiles, car elles aboutirent, par la suite, à faire reconnaître la nécessité d'une extension de l'emplacement de l'Exposition coloniale, et décidèrent le Conseil municipal à autoriser l'annexion du bassin et du rond-point de la place du Trocadéro ainsi que de certaines emprises sur les rues avoisinantes.

M. Paschal Grousset porta la question à la tribune de la Chambre, le 5 mars 1898, sous forme d'interpellation ; il plaida la cause de l'emplacement de Vincennes comme il l'avait déjà fait devant la commission.

M. Gauthier (de Clagny) intervint en faveur de Saint-Cloud et de Versailles. Le Ministre du commerce répondit en résumant les délibérations prises par la commission,

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS À L'ÉTRANGER
N° 20
BIBLIOTHÈQUE

et l'ordre du jour pur et simple fut voté par 431 voix contre 98.

Tandis que la question continuait à être discutée dans les journaux, le Ministre du commerce invitait le Préfet de la Seine à en saisir le Conseil municipal (17 mars), ce que fit le Préfet par un mémoire du 25 mars suivant. M. Thuillier, au nom de la Commission municipale chargée d'étudier l'affaire, déposa un rapport qui concluait à ce que l'Exposition coloniale française fût maintenue au Trocadéro, et à ce qu'au besoin une annexe fût établie par une occupation du terre-plein et du bassin de la place du Trocadéro. Dans sa séance du 8 juillet, le Conseil municipal semblait devoir adopter ces conclusions, lorsque, dans la précipitation d'une fin de session, il vota un amendement ayant pour objet le report de l'Exposition coloniale à Vincennes, sans que les représentants de l'Administration aient eu le temps de se faire entendre. Le 18 juillet, le Commissaire général écrivit au Ministre du commerce pour lui exposer cette situation et lui demander de vouloir bien, à la prochaine session du Conseil, introduire une nouvelle demande portant renonciation aux terrains de la Muette et repoussant Vincennes pour les raisons capitales qui avaient prévalu devant la Commission interministérielle.

Le Préfet de la Seine, à qui le Ministre des colonies avait demandé d'insister en ce sens auprès du Conseil municipal, répondit qu'il le ferait dès qu'il y serait invité par le Ministre du commerce, et qu'il pensait avoir les plus grandes chances de réussir.

En effet, l'affaire vint, quoique tardivement, en délibé-

ration devant le Conseil municipal, le 22 décembre 1898, et cette fois le Conseil autorisa l'extension de l'Exposition coloniale sur les emplacements ci-après désignés, en annexe à la partie Ouest du parc du Trocadéro :

1° Le bassin de la place du Trocadéro, devant être relié au palais et au parc, soit par des passerelles, soit par un passage souterrain, l'emprise devant être limitée par une circonférence concentrique à ce bassin, tracée à 2 m. 40 de la bordure du trottoir et à 4 m. 20 de la même bordure de la partie faisant face à l'avenue Kléber, afin d'assurer en cet endroit les accès de la station du chemin de fer métropolitain ;

2° Rue de Magdebourg, sauf maintien du trottoir Est de cette voie, dans toute sa longueur, ainsi que d'une chaussée de 5 mètres, avec établissement de deux trottoirs de 1 m. 50 du côté Ouest, dans la partie comprise de la rue Fresnel au quai Debilly;

3° Des zones à prélever sur l'avenue du Trocadéro et sur la rue Le Nôtre, entre la rue de Magdebourg et la place du Trocadéro, conformément à une entente préalable à intervenir avec l'Administration municipale.

Le Préfet de la Seine en informa le Ministre des colonies et lui communiqua les plans le 28 février 1899.

La question de l'emplacement de l'Exposition coloniale était enfin résolue, *un an à peine* avant la date fixée pour son ouverture, et d'une manière qui était loin de donner satisfaction aux légitimes revendications des coloniaux. On voit par ce qui précède que ce n'est pas sur ceux-ci, ni sur le Délégué, que l'on peut faire retomber le re-

proche, qui fut adressé par la suite à l'Exposition coloniale, d'être trop exiguë, trop tassée et de manquer d'air.

M. Dislère, conseiller d'État, avait été nommé Délégué des colonies et pays de protectorat, le 22 mai 1894. Le personnel qui lui fut adjoint, au fur et à mesure des besoins, se composa de M. Chaper, ingénieur, nommé adjoint au Délégué le 20 février 1895; M. Morel, rédacteur au Ministère des colonies, détaché aux services de l'Exposition coloniale, en août 1895; M. Basset, auditeur au Conseil d'Etat, attaché à l'Exposition coloniale le 29 janvier 1896; M. Scellier de Gisors, inspecteur général des bâtiments civils, nommé architecte en chef le 30 octobre 1896; M. Ivan Broussais, nommé adjoint au Délégué le 9 novembre 1896, par suite du décès de M. Chaper, survenu le 8 juillet précédent; M. Émile Merwart, nommé attaché le 9 décembre 1896. Le 10 décembre 1896, M. Basset fut nommé chef du cabinet du Délégué, et M. Morel, secrétaire général le 10 octobre 1898, après sa nomination de sous-chef de bureau au Ministère des colonies. Le 15 du même mois, M. Saint-Germain fut nommé directeur, adjoint au Délégué, et M. Ivan Broussais sous-directeur le 11 novembre 1898.

M. Paul Dislère, nommé président de section au Conseil d'État, ayant donné sa démission le 20 octobre 1898, M. J. Charles-Roux fut désigné pour lui succéder, le 25 octobre de la même année, avec le titre de Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION DES SERVICES.

C'est le 25 octobre 1898, comme nous venons de le voir, que je fus appelé à remplir, sans traitement, les fonctions de Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900. M. Delcassé était alors Ministre des affaires étrangères, M. G. Trouillot Ministre des colonies, et M. Maruéjouls, Ministre du commerce.

Dès que j'eus pris possession de mes fonctions, je procédai à la rédaction d'un rapport que j'eus l'honneur d'adresser au Ministre des colonies, afin d'établir nettement la situation dans laquelle se trouvait l'Exposition coloniale au moment où j'étais appelé à en prendre la direction. Par suite de l'indécision dans laquelle on fut si longtemps au sujet de l'emplacement qui lui serait définitivement attribué, et des crédits qui lui seraient accordés par le Parlement, on peut dire que malgré l'intelligence et le dévouement déployés par mon honorable prédécesseur, elle était encore dans les langes. Étant donné la date à laquelle on se trouvait, il était donc urgent d'entrer au plus tôt dans la période d'exécution, et d'essayer de tirer le meilleur parti possible d'une situation difficile.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici mon rapport du 30 novembre 1898, afin de bien établir

à quel point en étaient les choses et quelle part de responsabilité pouvait m'incomber par la suite.

RAPPORT DU 30 NOVEMBRE 1898

À MONSIEUR LE MINISTRE DES COLONIES.

Monsieur le Ministre,

Appelé par arrêté du 25 octobre dernier à représenter les deux Départements des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition de 1900, en remplacement de l'honorable M. Paul Dislère, je me suis empressé de prendre connaissance des conditions dans lesquelles cette œuvre avait été conçue et des mesures proposées par mon prédécesseur pour en faciliter l'exécution. J'ai été ainsi amené à constater que si le passage de la période de préparation à la période d'exécution n'était pas encore un fait accompli, cela résultait des difficultés d'ordres divers qu'il n'est pas au pouvoir du Délégué des colonies et pays de protectorat de résoudre par lui-même : c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous soumettre un exposé succinct de la situation actuellement faite au service de l'Exposition coloniale.

Emplacement. — Tout d'abord, en ce qui concerne l'emplacement, je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'une commission extra-parlementaire avait été instituée, au début de l'année courante, pour examiner s'il serait possible de donner satisfaction au désir de présenter au public une exposition des pays d'outre-mer qui répondît, par son importance, au développement rapide de notre domaine colonial. Malheureusement, les conclusions de cette commission, tendant à attribuer à notre exposition une surface au moins double de celle qui lui était affectée au Trocadéro, n'ont pu recevoir une suite favorable, l'Administration supérieure de l'Exposition, d'une part, ayant déclaré que le principe de l'unité d'enceinte s'opposait à l'extension réclamée, et le Conseil muni-

cipal, d'autre part, ayant refusé l'emplacement qui lui était demandé dans le bois de Boulogne (à la Muette).

Or, à la date du 30 novembre 1898, la surface accordée à l'Exposition des colonies et pays de protectorat n'est pas encore nettement délimitée. Il faut, en effet, attendre, pour être fixé sur ce point, le vote du Conseil municipal qui décidera de l'attribution ou du refus de la superficie occupée derrière le palais du Trocadéro, par le bassin central et ses alentours, superficie qui, d'après les prévisions du plan d'ensemble établi en dernier lieu, doit être affectée à l'Exposition de Madagascar.

Il n'a donc pas été possible d'arrêter, définitivement, le plan du lotissement, puisque, en cas de refus du Conseil municipal, il serait indispensable de remanier presque complètement la combinaison projetée, en réintégrant, dans la partie supérieure Ouest du jardin du Trocadéro, les bâtiments de Madagascar et, par suite, en cherchant des emplacements nouveaux pour la Nouvelle-Calédonie, l'exposition du Ministère des colonies, l'administration et le groupe scolaire, modifications qui entraîneraient certainement des diminutions dans les surfaces déjà attribuées aux autres colonies et pays de protectorat.

D'un autre côté, il a été impossible jusqu'ici d'être fixé sur les plantations à conserver au Trocadéro.

Bien que M. le Commissaire général ait fait parvenir à mon prédécesseur, le 20 octobre dernier, un plan approuvant — à titre définitif, semblait-il — les changements que devaient subir les plantations actuelles du parc, il résulte d'une communication officieuse faite, le 22 novembre courant, à M. Scellier de Gisors, architecte en chef de l'Exposition coloniale, par la Direction des services d'architecture, que de nouvelles modifications seraient encore demandées par le Jardinier en chef du Trocadéro.

C'est en raison de toutes ces incertitudes qu'on n'a pu encore établir un plan définitif de lotissement et de répartition des surfaces affectées à nos établissements d'outre-mer.

Groupe XVII. — En ce qui concerne le groupe XVII (colonisa-

tion) — composé des classes 113, 114 et 115 — à la suite d'entrevues et de correspondances échangées entre M. le Commissaire général et mon honorable prédécesseur, il a été arrêté, le 30 juillet 1897, que son organisation et la construction des pavillons spéciaux qui pourraient lui être affectés seront assurées uniquement par les soins du Directeur général de l'exploitation, tout en permettant aux exposants métropolitains de faire figurer dans les pavillons des diverses colonies les produits qui leur sont destinés.

Je ne saurais donc avoir aucune responsabilité dans l'organisation du groupe XVII, dont je n'ai à m'occuper que comme président de la Commission chargée d'assurer la participation du Département des colonies à la classe 113 (procédés de colonisation).

D'ailleurs cette participation du Ministère se fera au moyen d'une installation particulière dans un des pavillons élevés par le service spécial de l'Exposition des colonies.

Participation du Ministère des colonies à l'Exposition de 1900. — J'ai réuni, le 24 de ce mois, cette Commission, instituée par l'un de vos prédécesseurs dès le mois de mars 1895, afin de me rendre compte de l'état de ses travaux qui portent sur le développement successif des colonies françaises depuis 1800 (voyages d'exploration — campagnes — traités — missions); sur l'organisation politique et administrative; sur le régime économique (statistique industrielle, agricole et commerciale); sur le régime de la propriété; sur le régime de la main-d'œuvre; sur le développement des cultures coloniales; sur l'enseignement. Un chapitre spécial sera consacré à des travaux historiques relatifs aux colonies perdues par la France depuis le commencement du siècle.

L'ouvrage dont les matériaux sont ainsi réunis formera 5 volumes de 400 pages chacun environ (format in-8°), et sera édité par la maison Challamel.

Sur ma proposition, la Commission a adopté l'idée de publier en outre, séparément, comme annexes dans un volume de même format que les notices, — mais avec des caractères plus petits,

— un certain nombre de documents historiques, notamment le résultat des explorations faites depuis vingt ans, pour compléter la partie relative au développement des colonies.

Les manuscrits devront être remis à l'éditeur le 1er juillet 1899 au plus tard.

L'exposition du Ministère comportera, en outre, un certain nombre de cartes murales et de graphiques. D'autre part, M. André Lebon, ancien Ministre des colonies, a passé un traité avec la maison Armand Colin et Cie pour la publication d'un atlas qui sera dressé par les soins de M. Paul Pelet et figurera également à l'exposition du Département.

Situation financière. — Au point de vue financier, aucune solution n'est encore intervenue. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, une demande spéciale de crédits pour la participation des différents Départements ministériels à l'Exposition doit être soumise prochainement au Parlement par les soins de M. le Ministre des finances. La somme demandée pour l'Exposition des colonies est de 1,870,000 francs. Elle a été arrêtée, dès le mois de mai dernier, par mon prédécesseur, d'accord avec votre Département, et, dans une note du 6 août 1898, pour répondre à une demande de M. Peytral, tendant à faire procéder à une revision très rigoureuse des propositions primitives. M. Paul Dislère en a démontré la justification.

Depuis, j'ai examiné très attentivement les prévisions établies et j'ai pu me rendre compte que les crédits demandés sont strictement calculés et absolument indispensables pour mener à bien l'œuvre entreprise.

Je dois même appeler votre haute attention, Monsieur le Ministre, sur une question de principe qui vient d'être soulevée incidemment par M. le Commissaire général et qui pourrait, dans le cas où l'opinion émise par lui serait adoptée, me forcer à demander un crédit supplémentaire.

M. le Commissaire général, dans une lettre adressée le 20 octobre dernier à mon prédécesseur, a fait connaître, *pour la pre-*

mière fois, que les travaux de mise en état du parc du Trocadéro seraient effectués aux frais du Service de l'Exposition coloniale.

J'ai cru devoir faire remarquer à M. Picard que l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900, en donnant une décomposition sommaire de la dépense totale de 100 millions, citait, avec des évaluations correspondantes, le nivellement du sol, la viabilité, les jardins et plantations, la remise en état des lieux après l'Exposition.

Aussi, mon prédécesseur n'avait-il jamais eu à envisager l'éventualité de pareilles dépenses, étant donné qu'en retour des dépenses communes qui sont à la charge du budget général de l'Exposition, *le produit des diverses redevances payées par les divers concessionnaires de l'exposition coloniale se trouve compris dans les recettes dudit budget.*

Malgré ces observations, M. le Commissaire général a maintenu ses prétentions de nous faire supporter les frais des travaux d'ordre général, tels que l'enlèvement des arbres, le tracé des voies d'accès qui doivent assurer la circulation du public, l'installation des canalisations de l'eau, du gaz, etc., et il a ajouté qu'il était d'autant moins autorisé à prendre ces dépenses à sa charge, que le budget général de l'Exposition se trouve grevé de charges imprévues : accroissement des surfaces couvertes, aménagement des salons dans l'ancien palais des machines, frais de cérémonies diverses, etc.

En présence de cette situation, Monsieur le Ministre, je ne puis que vous prier d'examiner la question et de décider s'il y a lieu de la soumettre à l'appréciation de M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer plus haut, l'adoption de la mesure préconisée par M. le Commissaire général entraînerait une augmentation de dépenses, pour le service de l'Exposition coloniale, d'environ 100,000 francs et porterait ainsi à 1,970,000 francs (soit en chiffres ronds 2 millions) la somme à demander au Parlement pour la participation du Département des colonies à l'Exposition.

Je dois ajouter que les frais de construction et d'installation des

palais entrent dans cette somme pour un chiffre de 1,100,000 fr. ainsi fixé en raison des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nos architectes auront à édifier leurs constructions au-Trocadéro. La nature même du sol de ce parc, sa situation au-dessus d'anciennes carrières, nécessiteront des travaux spéciaux de substruction pour la plupart des installations. D'autre part, on a dû prévoir une augmentation générale des frais de construction, des salaires en particulier, et une augmentation toute spéciale résultant de ce fait que, nos adjudications ayant lieu tardivement, nous serons obligés de subir la plus-value qui se produit actuellement.

Représentation des colonies à Paris. — Certaines de nos colonies n'ont pas encore fait choix du Commissaire spécial chargé d'organiser, sous ma direction, l'installation de leurs produits : seules, les colonies de l'Indo-Chine, de Madagascar, du Congo, du Dahomey, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et de la Nouvelle-Calédonie ont désigné leur représentant.

Telle est, Monsieur le Ministre, la situation actuelle de l'œuvre entreprise.

Je ne dois pas vous dissimuler que les difficultés que j'entrevois et que le retard apporté à la solution des diverses questions que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer rendent ma tâche bien ingrate et me font craindre que l'Exposition coloniale française ne réponde point aux espérances qu'on était en droit de concevoir.

Dans mon esprit, un des buts les plus élevés et les plus utiles de l'Exposition universelle de 1900 était de montrer à nos concitoyens et aux étrangers, non seulement le résultat de nos efforts en matière coloniale, depuis l'avènement de la troisième République, mais encore le parti et le profit que nous pouvions tirer de ce vaste et nouvel empire.

L'emplacement restreint qui nous a été assigné a constitué un premier empêchement à cette manifestation patriotique. Aussi, me semble-t-il qu'il conviendrait de ne pas ajouter de nouvelles entraves à l'exécution de notre œuvre.

Or, à l'heure actuelle, j'ignore encore quel est l'emplacement définitif dont nous disposons, et les terrains ne sont pas livrés. — Les crédits ne sont pas votés. — L'Exposition des colonies et des pays de protectorat est mise exactement sur le même pied que celle d'un Département ministériel — les Ministères de l'intérieur et de l'agriculture par exemple.

Je n'ai pas le droit de critiquer et je dois subir les conséquences des faits accomplis, mais je tiens, avant de m'absenter pour un mois, à vous mettre à même de juger la position telle qu'elle est, et à décharger ma responsabilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

Signé : J. Charles-Roux.

Étant donné la situation, il n'était pas inutile de bien la préciser, lorsque j'entrai en fonctions.

Les services administratifs étaient alors organisés, quoique d'une façon encore incomplète, mais de telle sorte que je puis dès maintenant les décrire, en tenant compte des additions qui y furent apportées postérieurement.

Le service central fut composé de la façon suivante : auprès du délégué se trouvaient MM. Saint-Germain, adjoint en qualité de directeur; I. Broussais, sous-directeur; Victor Morel, secrétaire général; F. Basset, chef du cabinet; Henri Malo, chef adjoint du cabinet (nommé en mars 1900); Joutel, chef du matériel; Hautefeuille, E. Merwart, Sevin-Desplaces, adjoints, et A. Brunet, A. Subtil, Pierre Trouillot, Maron et Mortini, expéditionnaires, nommés au fur et à mesure des besoins du service, suivant les décès et démissions qui se produisirent.

Le local mis à ma disposition au Pavillon de Flore

étant devenu insuffisant, je sollicitai et obtins de votre Département l'autorisation de louer un entresol, au n° 40 de la rue de Verneuil, afin d'y installer mes bureaux, en attendant que fût construit le local qui devait être aménagé spécialement dans ce but, dans les jardins du Trocadéro.

De même, en attendant que ce bâtiment fut prêt, les services de l'architecture furent installés dans un local mis à notre disposition par le Commissariat général, au n° 97 du quai d'Orsay. Leur personnel comprit alors et par la suite M. Scellier de Gisors, architecte en chef, auquel fut adjoint M. Yvon; MM. Vinson, Giroud, Blondel, Tronquet, inspecteurs; Bachellery, contrôleur général; Bouchet, Vallon et Bérard, dessinateurs.

La commission de recette de l'Exposition coloniale fut composée de MM. Jean Decrais, président; Jules Chambeurlant et Horton, membres. Le service de la comptabilité comprit MM. Joseph Chambeurlant, agent comptable; Cuer et Maygrier, comptables; Delanugne, David, Gaston Lejeune, Badaire, comptables du matériel des Colonies.

La commission, instituée pour assurer, sous ma présidence, la participation du Ministère des colonies, nomma M. Marcel Dubois comme vice-président; les membres étaient MM. A. Terrier, Camille Guy, Arnaud, Méray, Imbart de la Tour, Dorvault, Froidevaux, Victor Tantet, Lecomte.

L'installation des services du Ministère des colonies au Palais du Ministère fut l'œuvre de M. Auricoste, directeur de l'Office colonial, et de ses collaborateurs, MM. Ché-

rouvrier, Noufflard, Dejoux, Mourey et Arnette pour ce service; de M. Laurent pour celui des postes, télégraphes et câbles; de MM. de la Vaissière de Lavergne et Régismanset pour le service géographique et des missions; de M. Dybowski pour les serres coloniales.

Quant aux commissariats spéciaux à chaque colonie, voici quelle en fut l'organisation :

Congo français. — Commissaire, M. Ponel, qui s'absenta définitivement peu avant l'ouverture de l'Exposition; commissaires adjoints, MM. Bourdon, Superville (qui démissionna le 23 août 1899); Guillemot qui le remplaça, et Max Robert (nommé en août 1900); secrétaire, M. Guilbert.

Établissements français de la Côte des Somalis. — Commissaire, M. Boucard; commissaires adjoints, MM. Vigneras et Suricaud.

Côte d'Ivoire. — Commissaire, M. Pierre Mille.

Dahomey et dépendances. — Commissaire, M. Béraud; commissaire adjoint, M. L. Brunet; secrétaire, M. Giethlen (décédé en septembre 1900 et non remplacé); médecin des indigènes, le docteur Binet.

Établissements français dans l'Inde. — Commissaire, M. Blum-Majeux, décédé le 13 février 1900 et remplacé par M. Max; commissaires adjoints, MM. Duluc et Ferrier; secrétaire, M. Hess.

Guadeloupe. — Commissaire, M. Clayssen, non acceptant, remplacé par M. Guesde; commissaire adjoint, M. Huet.

Guinée française. — Commissaire, M. Gaboriaud; commissaire adjoint, M. Vienne.

Guyane française. — Commissaire honoraire, M. Gachet; commissaire, M. Gourbeil; commissaire adjoint, M. Bassières.

Indo-Chine. — Commissaire, M. Pierre Nicolas; adjoints au commissaire, MM. Blanchet, Charles Lemire, Suricaud, George Schwob; attachés, MM. Armand, Gervais, Picanon; secrétaire, M. Denis Guinant; médecin des indigènes, docteur Cassagnon; M. Viterbo, délégué du Tonkin, avait la surveillance générale des indigènes.

Madagascar. — Commissaire, M. Grosclaude, qui démissionna en septembre 1900 et ne fut pas remplacé; commissaires adjoints, MM. Delhorbe et Crozier; secrétaire, M. Thiery, qui démissionna en septembre 1900 et fut remplacé par M. Toffier; attaché, M. Maria; commandant le détachement indigène, M. le capitaine Laporte; médecin des indigènes, M. le docteur Villette; chargé des services agronomiques de l'exposition de Madagascar, M. Morange.

Martinique. — Commissaire, M. Demartial; commissaires adjoints, MM. Landes et Bourdon; secrétaire, M. Créput.

Mayotte et Comores. — Commissaire, M. Vienne; commissaire adjoint, M. Castelnau.

Nouvelle-Calédonie. — Commissaire, M. Louis Simon; commissaire adjoint, M. Victor Dislère.

La Réunion. — Commissaire, M. T. Chabrier qui, à son décès, le 19 mai 1900, fut remplacé par M. Garsault, ancien commissaire adjoint, lequel fut remplacé à son tour par M. A. Brunet; secrétaire, M. Laprade.

Saint-Pierre et Miquelon. — Commissaire, M. Georges Beust; commissaire adjoint, M. Eugène Le Mouël.

Sénégal et dépendances. — Commissaire, M. Milhe-Poutingon; commissaire adjoint, M. Schmitt; secrétaire, M. Sauvage, puis M. Bournas; médecin des indigènes, M. le docteur Cordonnier.

Soudan. — Commissaire, M. Félix Dubois; secrétaire, M. Edmond Henry.

Tunisie. — Délégué spécial, M. Guiot; commissaire, M. le docteur Loir; commissaire adjoint, M. Roger-Martin; secrétaire, M. Victor Fleury, puis M. Ollandini.

Afin de procéder avec une certaine unité de vues et sans porter atteinte à l'originalité respective des expositions de chacune des colonies, les commissaires s'étaient constitués en un groupe placé sous la présidence de leur doyen, M. Louis Simon, avec lequel l'administration centrale était en contact permanent. Les commissaires se réunissaient régulièrement une fois par semaine, et toutes les fois que j'avais à leur transmettre des instructions générales.

Outre le service central de l'architecture, quelques colonies avaient confié l'exécution de leurs pavillons à des architectes particuliers, qui furent MM. Courtois-Suffit pour la Côte d'Ivoire; L. Siffert pour le Dahomey; Bertone pour l'Inde française; Labussière pour la Guinée française; Marcel, du Houx de Brossard, Decron, Maréchal pour l'Indo-Chine; A. Jully, Francastel pour Madagascar; Léon Brey pour la Nouvelle-Calédonie; Naturel pour le kiosque de la Réunion; Saladin pour la Tunisie.

Les peintres qui décorèrent les divers pavillons furent,

pour le palais du Ministère MM. Cormon, membre de l'Institut, Guillonnet, Calbet, Fraipont; M. Marqueste sculpta les grandes figures qui ornaient le fronton; pour le diorama de la côte des Somalis, M. Henry d'Estienne; pour le diorama des établissements français de l'Océanie et pour le pavillon du Sénégal, M. Paul Merwart; pour les dioramas du temple Khmer souterrain, M. Dumoulin; pour le diorama de Mayotte et Comores, M. Paul Marsac; pour le diorama de Saint-Pierre et Miquelon, M. Gaston Roullet.

Je mentionnerai ici les auteurs de deux panoramas, entreprises privées, à la vérité, mais comprises dans l'enceinte de l'exposition coloniale : d'abord le panorama et les dioramas de Madagascar, qui vinrent compléter l'Exposition officielle de la colonie, en faisant revivre sous les yeux du public les divers épisodes de la conquête de la grande île; cette œuvre considérable, à la fois artistique et documentée, fait le plus grand honneur à son auteur, M. Tinayre. Le second panorama, celui du Congo, par M. Castellani, représentait le passage de la mission Marchand dans le Haut-Oubanghi.

Me souvenant de la belle exposition de Tervueren, que j'avais étudiée, à l'époque, dans tous ses détails, je confiai à MM. Saint-Germain, Scellier de Gisors et Broussais la mission d'aller à Bruxelles afin de se rendre compte sur place et par eux-mêmes de ce qu'était l'exposition de Tervueren, et des conditions qui en avaient assuré le succès.

Le 25 février 1899, j'adressai à M. le Ministre des colonies le rapport que ces Messieurs rédigèrent à la suite de leur mission, et où ils avaient consigné leurs observa-

tions. Ce rapport se trouve aux annexes [1]. Il démontre le caractère éminemment pratique de l'exposition de Tervueren, d'abord dans sa partie ethnographique, très complète; il fait ensuite ressortir nettement la situation dans laquelle les noirs se trouvaient lorsque fut fondé l'État du Congo, et les changements introduits dans leur condition par le travail et par l'exemple des Européens. La colonie et ses habitants une fois représentés ainsi d'une façon vivante, l'exhibition des produits venait ensuite, à l'état nature, après la récolte, et prêts à être livrés à la consommation. De superbes types d'animaux étaient groupés dans des paysages conventionnels; la faune de la colonie était figurée au complet. Quant à la flore, les divers échantillons s'en trouvaient dans des serres, sous leur forme naturelle, et dans d'autres salles sous leur forme ouvrée (produits alimentaires, pharmaceutiques et toxiques, oléagineux, tinctoriaux, gommes et résines, gutta-percha, copal, caoutchouc), etc. L'ivoire, à l'état naturel ou sous forme d'objets de toutes sortes, figurait en grande quantité, démontrant qu'il constituait une des richesses de l'Afrique intérieure.

Les marchandises que l'on peut demander au Congo belge et celles que l'on peut y envoyer étaient réunies de façon telle qu'elles permettaient d'embrasser d'un coup d'œil le commerce général de la colonie, exportation et importation. Les marchandises d'échange indiquaient la monnaie courante du pays. Enfin, l'historique de la construction et du développement du chemin de fer du

[1] Voir annexe III.

Congo belge était présenté sous forme de graphiques et de photographies d'une façon aussi intelligente que pratique.

Telle est, résumée brièvement, l'impression rapportée par la mission envoyée à Tervueren, et dont nous eussions souhaité pouvoir faire une plus ample application au Trocadéro.

J'avais hâte d'entrer dans la période active. Mais il m'était impossible d'établir un budget et des plans définitifs tant que le Parlement n'aurait pas voté les crédits nécessaires. Dès le 10 novembre 1898, j'avais écrit à M. le Ministre des colonies, insistant auprès de lui pour que le Parlement fût saisi, dans le plus bref délai, de la demande de crédits affectés à la participation du Département des colonies à l'Exposition. Une série de circonstances, que j'aurai l'honneur d'exposer en examinant l'organisation financière de notre Exposition, retardèrent longtemps le vote du Parlement. Ces retards et ces tergiversations influaient naturellement sur l'établissement des projets.

Un premier projet d'ensemble pour le Trocadéro avait été présenté à M. le Commissaire général et approuvé par lui en avril 1897. Alors se produisit le mouvement d'opinion demandant pour l'exposition coloniale un espace plus considérable; un projet d'ensemble fut préparé en vue de son transport à Saint-Cloud.

Puis la commission extra-parlementaire, nommée par les Ministres du commerce et des colonies, ayant reconnu que le transfert hors des limites de l'octroi de Paris était impossible, un avant-projet comprenant la partie Ouest

du parc du Trocadéro et la pelouse de la Muette fut présenté à la commission qui émit un vœu favorable à son adoption (février 1898).

Après le rejet par le Conseil municipal de cette proposition, au mois de mai suivant, un projet d'ensemble ne portant que sur la partie Ouest du Trocadéro fut élaboré et présenté à M. Picard qui l'approuva le 20 octobre 1898. Mais à ce moment la question avait été reprise devant le Conseil municipal par une nouvelle intervention des Ministres du commerce et des colonies, qui demandaient, en dernière analyse, l'attribution à l'Exposition coloniale du bassin de la place du Trocadéro et de diverses emprises sur les voies environnantes. Le Conseil municipal approuva cette demande de concession le 22 décembre 1898 seulement. Il fallut alors procéder à une nouvelle répartition des terrains disponibles entre les diverses colonies, et à l'établissement d'un projet définitif, qui fut présenté à l'approbation du Commissaire général le 20 janvier 1899.

Le 3 février, M. Picard approuva ce projet, mais en demandant diverses modifications qui furent faites aussitôt. Le plan modifié lui fut soumis de nouveau le 9 février; M. Picard le signa le 25 du même mois, et le rendit ainsi définitif.

Entre temps, les plans de détail avaient été élaborés et approuvés, pour la plupart, par le Directeur des services d'architecture, le 2 mars, dans une conférence avec M. Scellier de Gisors.

On aurait pu, par suite, commencer l'exécution des travaux au début du mois d'avril; mais le Commissariat général n'avait pas livré les terrains disponibles, et les crédits

n'étaient toujours pas votés par le Parlement. La mort de M. Félix Faure, président de la République, avait apporté une nouvelle cause de retard.

A la date du 31 mars 1899 seulement fut promulguée au *Journal officiel* la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1899, où étaient inscrits les crédits de l'Exposition coloniale; et une première somme de 100,000 francs, prélevée sur ces crédits, fut mise à ma disposition par ordonnance de délégation, le 22 juin 1899, soit environ dix mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Il avait fallu attendre le vote des crédits pour arrêter définitivement les plans de ceux des pavillons et palais des colonies dont la construction devait être assurée par le service central de l'Exposition coloniale. Ce n'est également qu'à partir de ce moment que l'on put procéder à l'adjudication des travaux.

En mai 1899, j'avais eu l'honneur d'écrire à M. le Ministre des colonies pour lui proposer d'adopter, en ce qui concernait les clauses et conditions générales à imposer aux entrepreneurs, les dispositions d'un arrêté pris par M. le Ministre du commerce à la date du 25 septembre 1896, sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition. Le Délégué des colonies, ayant les attributions dévolues par l'arrêté précité au Commissaire général, devait se trouver armé à l'encontre des entrepreneurs. Cet arrêté était, du reste, conforme pour la plus grande partie aux cahiers des charges imposés par l'État dans d'autres administrations. Dans une note, où l'architecte en chef avait exprimé son avis dans le même sens, il ajoutait que

ses confrères chargés directement d'édifier des constructions pour les colonies ou pays de protectorat agissant avec leurs ressources financières auraient intérêt à se référer au même cahier des charges.

Le Ministre des colonies en décida ainsi par décision du 8 mai 1899 et par arrêté du 17 juin suivant[1].

Peu après, je lui adressai un rapport auquel étaient joints : 1° un projet de cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition des colonies; 2° un modèle de soumission pour l'exécution de ces travaux[2]. Les conclusions de ce rapport furent adoptées par le Ministre le 17 juin.

Une adjudication des travaux, sur devis estimatif, se montant à 1,040,160 francs, eut lieu le 24 juin 1899; mais, à cette date, les entrepreneurs étaient accablés de travaux, et, sur les neuf soumissionnaires, trois demandaient une augmentation, et les six autres ne concédaient pas le minimum de rabais fixé pour l'adjudication des travaux.

Cette adjudication, par suite, ne donna pas de résultat[3].

En présence de ce résultat négatif et en raison des conditions toutes particulières du moment, il devenait de la plus extrême urgence de trouver un entrepreneur général en traitant de gré à gré, ainsi que m'y autorisaient le décret du 18 novembre 1882, relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État, l'ar-

[1] Voir annexe V.
[2] Voir annexes VI et VII.
[3] Voir annexe VIII

rêté du Ministre du commerce du 25 septembre 1896, fixant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900, arrêté rendu applicable à la section des colonies et des pays de protectorat par une décision du Ministre des colonies en date du 8 mai 1899, et, aussi, un arrêté du même Ministre du 17 juin de la même année.

En conséquence, conformément à l'avis de MM. Scellier de Gisors, inspecteur général, et Bachellery, contrôleur principal des bâtiments civils et palais nationaux, je reçus les offres concurrentes des trois entrepreneurs qui avaient soumissionné, précédemment, le plus fort rabais.

M. Despagnat, ayant finalement offert le rabais le plus élevé, soit 6 p. 100, fut désigné comme entrepreneur général. Un contrat passé le 3 juillet 1899 entre l'Administration de l'Exposition universelle (Section des colonies et pays de protectorat), représentée par le Délégué des colonies, et M. Despagnat, fut approuvé par le Ministre des colonies le 6 du même mois[1].

J'envoyai aussitôt un exemplaire de ce contrat à M. Despagnat, qui le fit enregistrer le 11 juillet. Mais cette formalité ne fut pas accomplie sans difficulté, car l'Enregistrement émit la prétention de faire payer le droit proportionnel de 1 fr. 25, comme s'il se fût agi de contrats ordinaires passés entre particuliers et l'État. Je dus intervenir pour faire remarquer que notre entrepreneur avait bien traité avec l'Etat, mais à l'occasion de travaux exécutés pour l'Exposition universelle, dont l'Exposition

[1] Voir annexes IX et X.

coloniale n'était qu'une section; d'accord avec le Commissaire général, j'arrêtai une formule qui, après pourparlers avec la Direction générale de l'enregistrement, fut enfin considérée comme permettant de soumettre les contrats passés par moi, avec approbation du Ministre des colonies, au droit fixe de 3 fr. 75, établi par la loi spéciale à l'Exposition de 1900.

Les travaux que M. Despagnat avait à exécuter pour l'entreprise générale, au compte de la section coloniale, consistaient en :

1° Établissement d'un pont destiné à relier l'exposition de Madagascar, élevée sur le rond-point de la place du Trocadéro, à l'enceinte générale, le niveau de ce pont étant à 5 m. 50 au-dessus du sol, ledit pont étant lui-même relié au sol par deux escaliers latéraux de 5 mètres d'emmarchement;

2° Établissement et fondations de points d'appui, construction d'un plancher intermédiaire et de trois escaliers, pour le pavillon du Congo (le pavillon en fer a été construit par MM. Bardoux et Blavette);

3° Construction du palais du Ministère des colonies, excepté la serre, construite par M. Sohier à titre d'exposant;

4° Construction du pavillon de l'Alliance française;

5° Construction des pavillons des anciennes colonies, plus un bar pour la Martinique;

6° Construction du palais des Dioramas;

7° Construction de la salle des conférences et des bureaux de l'Administration centrale de l'Exposition coloniale;

8° Établissement des substructions du pavillon de la presse coloniale;

9° Constructions annexes sur le quai (qu'il n'y a pas eu lieu d'élever);

10° Construction de portes décoratives et de mâts (qu'il n'y a pas eu lieu d'élever);

11° Installation des canalisations (égouts, eaux, gaz, vidange);

12° Construction du pavillon du Sénégal-Soudan.

M. Despagnat avait en outre pris à sa charge la construction d'un certain nombre de pavillons pour le compte particulier de diverses colonies :

1° Pour l'Indo-Chine : la pagode des Bouddhas et le temple Khmer souterrain, sous la direction de M. Marcel, architecte, et après une adjudication à l'amiable, le palais des produits, sous la direction de M. Decron; le palais de Coloa, le pavillon des Forêts et le théâtre Cambodgien, sous la direction de M. du Houx de Brossard. Il est à noter que cette colonie employa beaucoup de bois de son cru, et qu'un certain nombre de ces bois n'étant pas arrivés en temps voulu, on dut s'adresser à plusieurs entrepreneurs; c'est ainsi que M. Favaron eut une partie des travaux du palais des produits, mais en faisant un rabais de 3 p. 100 seulement, ce que je fis observer à M. le Ministre des colonies avant de signer le contrat;

2° Pour Madagascar : le pavillon et le panorama, sous la direction de M. Jully, agent technique délégué par la colonie;

3° Pour le Dahomey : l'ensemble des constructions, sous la direction de M. Siffert;

4° Pour la Guinée française : le pavillon, sous la direction de M. Labussière;

5° Pour la Côte d'Ivoire : le pavillon et le bar, sous la direction de M. Courtois-Suffit;

6° Pour l'école Berlitz : le pavillon.

La Nouvelle-Calédonie avait son entrepreneur spécial et son architecte, M. Léon Brey; les établissements français de l'Inde avaient M. Bertone; la Tunisie avait M. Saladin et des entrepreneurs spéciaux, M. Favaron entre autres.

Dès le mois de juillet, tous les plans étaient prêts à être mis à exécution.

Par lettres des 20 et 21 janvier et du 27 février précédents, j'avais demandé à M. le Commissaire général l'autorisation de prendre possession de l'ensemble du terrain affecté à l'Exposition coloniale, et je le priais de donner des ordres pour que les clôtures nécessaires fussent établies. Il me fut répondu que l'ordre avait été donné de déplacer les arbres désignés à la suite d'une conférence entre M. Scellier de Gisors et M. Bouvard, mais qu'un certain nombre de dispositions restaient encore à déterminer, faute de projets établis pour les constructions. On ne voyait pas encore la nécessité de modifier les allées. En ce qui concernait les clôtures générales du périmètre d'enceinte de l'Exposition, des ordres avaient été donnés pour leur établissement. Toutefois, « il ne paraissait pas que ces clôtures dussent dispenser chaque concessionnaire de celles qui se rapportaient à leur emplacement ». (Note de M. Bouvard, 13 mars 1899.)

Au mois de juillet, bien que nous eussions reçu une

première somme sur celle qui avait été votée par le Parlement, et que les travaux eussent été adjugés à un entrepreneur général, il nous était difficile de mettre sérieusement la main à l'œuvre parce que les clôtures n'avaient pas été établies autour des chantiers.

J'avais demandé, le 27 juin, à M. le Commissaire général de vouloir bien donner des ordres pour que la clôture générale fût achevée à bref délai. Étant donné que les travaux étaient commencés, il en résultait des inconvénients graves et même la possibilité d'accidents, par suite de la présence du public sur les chantiers. Le 18 juillet, je reçus communication d'une note de M. Bouvard, en date de la veille, disant qu'il n'était pas possible actuellement de procéder à cette clôture définitive, par la raison qu'on ne pouvait songer à supprimer, neuf mois avant l'ouverture de l'Exposition, la circulation publique sur le quai, sur l'avenue d'Iéna, sur le boulevard Delessert, et même sur l'avenue centrale, perpendiculaire au palais. Chaque concessionnaire des colonies étrangères ayant clos son propre emplacement, l'Administration n'avait donc à sa charge que la jonction de ces divers îlots par des barrières provisoires, qui auraient entraîné une dépense de 1,100 francs.

Je ne pouvais discuter les termes de cette note, car le temps pressait et je priai M. le Commissaire général de vouloir bien faire établir les clôtures provisoires dont M. Bouvard avait dressé le plan (19 juillet).

Un mois après cependant, M. Despagnat se plaignait à moi du non-achèvement de la clôture générale et des difficultés qu'il rencontrait pour le transport de ses déblais.

Je saisis de cette plainte M. le Commissaire général, qui me répondit, le 25 août, que la clôture était achevée et le service de gardiennage assuré, après entente avec M. le Préfet de Police.

Entre temps les projets étaient soumis à la commission d'incendie, qui formulait ses observations sur leur construction.

Ce fut le 15 octobre seulement que l'accès des chantiers fut rendu praticable par le quai Debilly, grâce à l'établissement d'un passage entre l'Algérie et la Tunisie. Il ne nous restait donc plus que *huit mois et demi* pour construire nos palais et pavillons, et procéder à leur installation intérieure. J'ajouterai que nous nous trouvions en face de difficultés graves, provenant de la détestable nature du terrain, de la déclivité du sol et des exigences très naturelles mais fort gênantes, du jardinier en chef, pour le respect des arbres.

L'échange de notes, de lettres, l'établissement de plans, que suscita cette question est étonnant, tellement il est considérable. Je ne puis entrer dans le détail des négociations engagées, car cela serait hors de proportion avec l'importance du sujet.

Toutefois, qu'il me soit permis de relater, simplement à titre d'exemple, l'histoire d'un jeune bouleau, classé parmi les arbres *intangibles*, et qui avait poussé ses racines précisément à l'endroit où devait s'élever le temple Khmer.

Lorsque j'eus constaté *de visu* que la présence de cet arbre constituait une entrave absolue aux travaux de construction, et lorsqu'un aide-jardinier de M. Vacherot,

jardinier en chef, m'eût assuré que le bouleau en question pouvait être facilement reculé jusqu'à un endroit très voisin qu'il m'indiquait, j'écrivis à M. le Directeur des services d'architecture pour lui exposer la situation et lui demander l'autorisation de déplacer le gêneur (1er août 1899).

L'architecte adjoint au Directeur des services d'architecture me répondit, au nom de ce dernier, qu'il avait fait procéder à ce sujet à une enquête par M. le Jardinier en chef, d'où il résultait que ce bouleau faisait partie des *intangibles*, qu'à cette époque de l'année (5 août 1899), un déplacement serait fatal à sa santé, et que, dans ces conditions, « *c'était à l'architecte chargé de la construction du Cambodge qu'il appartenait d'apporter à ses plans toutes modifications utiles pour éviter la gêne qu'il signalait* ».

Le 7 août, je communiquai cette réponse à M. Marcel, architecte du Cambodge, en le priant de me faire savoir si le susdit bouleau était indiqué sur le plan comme *intangible*.

Le même jour, j'écrivis à M. le Commissaire général, pour lui transmettre copie de la lettre que j'avais reçue de la Direction des services d'architecture de l'Exposition; je lui disais que je ne voulais pas discuter la réponse qui m'était faite et lui exposais la situation présente, exprimant combien des incidents de ce genre rendaient difficile l'accomplissement de la tâche que j'avais assumée.

Le 9 août, M. Marcel m'adressa la note suivante :

Les trois arbres en question sont indiqués sur les plans remis à la date du 15 mars 1899 à M. Scellier de Gisors, Architecte en

chef, et à M. Nicolas, Commissaire de l'Indo-Chine. Par demande en date du 18 février 1899, M. du Houx de Brossard, attaché au Commissariat de l'Indo-Chine, s'était chargé d'obtenir de M. Vacherot, Jardinier en chef, le déplacement des trois arbres en question. Le 20 février, il eut une entrevue avec M. Scellier de Gisors à ce sujet, le 25 avec M. Bouvard, et, après visite sur place, le samedi 4 mars, à 10 heures du matin, avec M. Vacherot, ce dernier admit le déplacement de deux des trois arbres en question, qui ont été déportés dans le voisinage. Quant au troisième, un bouleau, tombant juste dans la fouille du Cambodge, il ne fut pas transporté. Il est en outre fait remarquer que sur le plan des arbres devant être conservés, qui m'a été remis, il n'était pas fait mention de trois ou quatre petits arbres qui subsistent actuellement au bas et sur la droite du terrain, et dont le déplacement s'imposera en octobre prochain. Je ne pense pas d'ailleurs que sur ce point il y ait opposition de la part du Jardinier en chef.

Signé : A. Marcel.

Le lendemain, M. Marcel m'écrivit une lettre en ce sens, que je transmis à M. le Commissaire général le 11 août. Le 17, M. le Commissaire général me répondit qu'il avait provoqué un nouvel avis du service compétent, consulté le dossier et visité les lieux, et que de cette enquête il résultait que le bouleau avait été expressément indiqué sur les plans comme devant être maintenu, que M. du Houx de Brossard avait reçu de M. le Jardinier en chef de l'Exposition la confirmation de l'impossibilité où nous étions de l'enlever, que sa conservation n'était pas de nature à entraver sérieusement les constructions du Cambodge; que néanmoins les racines en avaient été attaquées au point de le compromettre gravement, et que, contrairement à l'avis de M. Marcel, cet arbre était un des plus

intéressants du parc. M. le Commissaire général m'informait, cependant, qu'il venait d'autoriser M. le Directeur de l'architecture à tenter le déplacement.

Le 19 août, j'adressai à M. Marcel une copie de cette lettre, et, le 21, j'en accusai réception à M. le Commissaire, en le remerciant de la décision qu'il avait prise.

Le 22, M. Marcel m'accusa réception de ma lettre du 19. Le 26, il m'écrivit pour m'apprendre que le bouleau, dont le déplacement, commencé le 23, était achevé le 25, avait été transporté à 2 mètres exactement du point où il était précédemment, dans un endroit où il devait se trouver littéralement dans les terres que l'on devait y apporter.

M. Marcel me priait de refuser ce travail et de demander à M. Vacherot de vouloir bien s'entendre avec lui au sujet de l'emplacement définitif à donner au bouleau.

M. Marcel eut une entrevue avec M. Vacherot le 29. Il m'en prévint aussitôt en me manifestant l'espoir que les choses finiraient par s'arranger.

Les choses s'arrangèrent en effet, et le bouleau mourut; mais on voit, par cette simple narration, que ce ne fut pas sans de longues et pénibles négociations, ni sans l'intervention de nombreuses notes, lettres, enquêtes et entrevues. Vraiment, je ne puis m'empêcher de penser que c'était là du temps bien mal employé, alors surtout que l'on n'avait pas une minute à perdre et que l'intangible objet de ces négociations ne méritait pas tant d'honneurs.

CHAPITRE II.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Le 21 août 1896, M. Paul Dislère avait adressé au Ministre des colonies un rapport au sujet de l'organisation financière de l'Exposition coloniale.

Conformément aux prescriptions de la dépêche ministérielle du 28 août 1895, plusieurs des assemblées locales de nos établissements d'outre-mer avaient voté des fonds comme part contributive aux frais de l'Exposition; il devenait donc urgent d'en régler le régime financier, en vue de procéder le plus tôt possible à l'encaissement des sommes ainsi votées sur l'exercice courant.

C'est pourquoi M. Dislère soumettait au Ministre un projet de décret déterminant, de concert avec le Département des finances, et conformément aux règles générales de la comptabilité publique, le fonctionnement financier de ses divers services.

Le budget devait être arrêté par le Ministre des colonies pour toute la durée de l'Exposition, ce qui éviterait les reports d'exercice en exercice et simplifierait l'établissement des comptes.

Un comptable spécial serait nommé par le Ministre des colonies pour procéder à toutes les opérations de recettes et de dépenses; les fonds libres seraient déposés à la Caisse des dépôts et consignations. M. Dislère émettait l'idée qu'il serait possible de confier les fonctions de

comptable au caissier du Ministère, moyennant le versement d'un cautionnement supplémentaire et l'allocation d'une indemnité.

Deux articles limitaient d'une façon précise les opérations financières de l'Exposition. Aussitôt après la remise des comptes, le caissier-payeur central devait prendre charge des restes à recevoir et à payer, mais le Département des colonies devait continuer d'être tenu au courant de la situation de cette liquidation, dont mention serait faite dans son propre compte.

Ce projet de décret ne posait que les principes du fonctionnement financier et devait être complété par des arrêtés à prendre de concert avec le Ministre des finances, pour régler les détails d'exécution.

Le 24 août 1896, le Ministre des colonies communiquait ce projet de décret à son collègue des finances, et lui en démontrait l'urgence, motivée par la nécessité de pourvoir à l'encaissement des sommes votées par les colonies sur l'exercice 1896, et par le désir du Délégué d'éviter à son administration les critiques dirigées contre l'organisation de l'Exposition coloniale de 1889.

Après de longs pourparlers et une volumineuse correspondance échangée entre les Départements des finances et des colonies, les deux Ministres se mirent d'accord; voici le texte du décret, tel qu'il fut signé le 15 avril 1897 par M. le Président de la République, et contresigné par MM. les Ministres des finances et des colonies :

DÉCRET

RÈGLANT LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE FINANCIER DE L'EXPOSITION DES COLONIES EN 1900.

(15 avril 1897.)

Le Président de la République française,

Vu le décret du 13 juillet 1892, instituant l'Exposition universelle de 1900;

Vu le décret du 5 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900;

Sur la proposition du Ministre des colonies et du Ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. L'exécution des services financiers de l'Exposition en 1900 des colonies et pays de protectorat, relevant du Ministère des colonies, est soumise aux règles suivantes :

Art. 2. Toutes les dépenses de l'Exposition des colonies et pays de protectorat seront imputées au chapitre ouvert au budget du Ministère des colonies sous le titre de : *Participation à l'Exposition universelle de 1900.*

Les ressources se composent : 1° des crédits ouverts au budget de l'État au chapitre ci-dessus; 2° des subventions des colonies et des particuliers, et des recettes diverses. Le montant de ces subventions et de ces recettes sera rattaché par voie de décrets de fonds de concours au crédit du chapitre budgétaire.

Le Ministre des colonies arrête chaque année, sur la proposition du délégué des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900, les prévisions de recettes à rattacher par voie de décrets de fonds de concours.

Art. 3. Le Délégué des colonies et pays de protectorat est chargé, sous l'autorité du Ministre des colonies, des fonctions d'or-

donnateur secondaire des dépenses de l'Exposition. Il établit les titres de perception des recettes.

Art. 4. Les ordonnances et mandats de payement sont émis sur la caisse du caissier-payeur central du Trésor, à Paris, et sur celles des trésoriers-payeurs généraux dans les départements. Les titres de perception sont adressés au receveur central de la Seine qui est chargé de tous les recouvrements.

Art. 5. Un compte spécial des recettes et des dépenses de l'Exposition est présenté chaque année au Ministre des colonies par le délégué des colonies et pays de protectorat.

Art. 6. Des arrêtés du Ministre des colonies concertés avec le Ministre des finances règleront les mesures d'exécution du présent décret.

Art. 7. Le Ministre des colonies et le Ministres des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 avril 1897.

Signé : FÉLIX FAURE.

Aux termes du décret précité, toutes les dépenses de l'Exposition des colonies et pays de protectorat devaient être imputées à un chapitre spécial ouvert au budget du Ministère des colonies sous le titre de *Participation à l'Exposition universelle de 1900*. Ce chapitre a été alimenté, d'une part, par les crédits votés par le Parlement, d'autre part, par les sommes que les colonies ont affectées à leur exposition pour les dépenses à faire en France, ou par quelques recettes diverses telles que la vente des notices, etc. Le montant de ces subventions et recettes a été rattaché, par voie de décrets de fonds de concours, au crédit du chapitre budgétaire, puis mis à ma disposition, sui-

vant les besoins du service, au moyen d'une ordonnance de délégation délivrée par le Ministre des colonies d'accord avec le Ministre des finances.

Chargé, sous l'autorité du Ministre des colonies, des fonctions d'ordonnateur secondaire des dépenses de l'Exposition, j'ai établi pour toutes les dépenses des mandats de payement qui ont été soumis au contrôle du Département des colonies, dans les conditions fixées par le règlement qui régit la comptabilité des colonies. Tous ces mandats étaient émis sur la caisse du caissier-payeur central du Trésor, à Paris, ou sur celles des trésoriers-payeurs généraux dans les départements. A l'appui de chaque mandat ont été jointes les pièces justificatives. Lorsqu'il s'est agi de dépenses importantes, c'est-à-dire supérieures à 1,500 francs, il a été dressé des contrats ou marchés de gré à gré; ces actes ont été établis suivant la forme indiquée par le Ministère du commerce pour l'administration de l'Exposition universelle, et les dispositions qu'ils contenaient n'ont été rendues exécutoires et valables qu'après avoir été signées par moi et revêtues ensuite de l'approbation du Ministre des colonies.

Quant aux titres de perception, ils étaient adressés au receveur central de la Seine, chargé de tous les recouvrements.

La comptabilité financière étant réglée, je dus me préoccuper ultérieurement de l'organisation de la comptabilité du Matériel de la section coloniale. Pour certaines raisons et particulièrement celle du caractère momentané du contrôle des opérations, j'ai été amené à étudier un projet spécial basé sur les diverses observations qui suivent :

L'arrêté ministériel du 29 décembre 1882 et ses actes modificatifs, notamment la circulaire du 14 décembre 1897, le décret du 6 octobre 1898 et la circulaire du 30 novembre 1898 portant instructions pour l'établissement des comptes-matières du Département des colonies, ont édicté les règles à observer dans la tenue de la comptabilité du matériel payé sur les deniers ayant le caractère de fonds d'État.

Il a semblé, dès lors, que la stricte application desdites règles s'imposait en ce qui concernait la section des Colonies, dont toutes les dépenses devaient être supportées par un chapitre du budget colonial, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 15 avril 1897.

Mais il convenait de remarquer également que les actes dont il s'agit avaient été élaborés en vue de la garde d'établissements permanents et de la conservation en magasin de matières, d'objets ou de denrées destinés à y séjourner pendant un laps de temps indéterminé, et que, d'autre part, ils prévoyaient la répartition des approvisionnements du magasin général dans des magasins particuliers qui, eux-mêmes, alimentaient divers services confiés à des détenteurs responsables, etc. De là, pour le contrôle, de nombreuses opérations à effectuer, l'obligation de préconiser une comptabilité complexe qui comporte la tenue de six livres principaux sans préjudice des livres auxiliaires et des états périodiques à établir. D'autre part, les différentes origines ou provenances des approvisionnements à recevoir et les nombreuses causes des délivrances exigent l'adoption de nomenclatures considérables.

C'est ainsi que les divers motifs d'entrées à charge du

comptable sont répartis sur cinq chapitres qui se subdivisent en quarante et un articles; les motifs des sorties comportent également cinq chapitres et quarante-trois articles. Enfin, la nomenclature sommaire des matières et denrées à conserver, bien que considérablement réduite par les instructions précitées du 30 novembre 1898, prévoit encore soixante-huit articles dont chacun est l'objet d'un compte spécial au grand-livre des valeurs.

Il a semblé que la passation de telles écritures aurait exigé un luxe d'employés hors de proportion avec les intérêts à sauvegarder, les résultats à obtenir et surtout peu compatible avec le caractère momentané des opérations à contrôler. De plus, il y avait lieu de remarquer que la comptabilité imposée aux agents du Service colonial ne s'applique exclusivement qu'au matériel appartenant en propre à l'État et nullement à celui pris en location ou prêté par des particuliers, dont cependant l'Administration pourrait être responsable dans certains cas. Il importe d'ajouter qu'elle ne fait ressortir que les mouvements de matériel à la charge des comptables et qu'elle ne tient aucun compte des nombreuses dépenses qui peuvent être engagées à titre de frais d'installation, de transports, etc.

Il paraissait qu'en ce qui concernait la section des Colonies, dont le champ d'action était limité et dont la gestion financière ne devait donner lieu à aucune critique fondée, *toutes les dépenses autres que celles du personnel* (justifiées par les acquits des intéressés et tarifées par les arrêtés fixant les émoluments des fonctionnaires et agents) *devaient ressortir dans les écritures du comptable du matériel.*

Ces diverses considérations m'ont amené à rechercher les moyens de réduire dans la plus large mesure la comptabilité prévue par les règlements en vigueur, tout en tenant compte de leurs prescriptions fondamentales, et à proposer au Ministre l'adoption du projet ci-après et dont l'économie consiste : 1° dans la limitation des écritures à l'indispensable; 2° dans la possibilité d'établir, en fin de gestion, la corrélation absolue entre le montant des dépenses de matériel accusé par le service financier de la section et les justifications présentées par les écritures du comptable des matières, ce qui devait constituer une innovation dont l'importance ne saurait échapper.

Partant de ce principe, j'ai exprimé l'avis :

I. Que les matériaux, objets, etc., réunis dans l'enceinte de l'Exposition coloniale ou dans les locaux occupés par les services administratifs qui en assurent l'organisation, pourraient être considérés, selon leur nature, comme matériel en magasin ou en service, le comptable faisant fonctions à la fois de garde-magasin et de détenteur responsable.

II. Que les mouvements d'entrées réelles ou d'ordre pourraient être divisés en trois chapitres et répartis sur treize articles de la manière suivante :

OPÉRATIONS À CHARGE.

CHAPITRE PREMIER.

Art. 1er. Livraisons d'immeubles et d'installations immobilières.

Art. 2. Livraisons par suite d'achats.

Art. 3. Livraisons par suite de locations ou de prêts.

Art. 4. Remplacement par les fournisseurs de matériel, de denrées ou d'objets reconnus détériorés ou défectueux après leur recette.

(Ces quatre catégories d'opérations devaient être justifiées par la production d'ordres de recette conformes à un modèle donné.)

CHAPITRE II.

Art. 5. Produits de démolitions.

Art. 6. Produits de réparations, d'installations ou de transformations.

Art. 7. Remises par les troupes ou par le personnel de gardiennage.

Art. 8. Entrées d'objets dont le classement a été changé par suite de modifications.

Art. 9. Changement de classification.

Art. 10. Rectification d'évaluation.

Art. 11. Créditement des opérations entraînant des dépenses de matériel, mais n'exigeant pas de prise en charge.

Art. 12. Entrées de matériel, etc., recueilli dans l'enceinte de l'Exposition.

(Ces opérations devaient être justifiées suivant un ordre de recette d'un modèle donné.)

CHAPITRE III.

Art. 13. Excédents constatés par recensement.

(Ces opérations devaient être justifiées par un procès-verbal d'un modèle donné.)

III. Que les mouvements de sortie se répartiraient sur 4 chapitres qui comprendraient 16 articles comme suit :

OPÉRATIONS À DÉCHARGE.

CHAPITRE PREMIER.

Art. 1er. Remises aux entrepreneurs, à titre onéreux ou gratuit, suivant clauses expresses des contrats, des immeubles ou installations immobilières.

Art. 2. Remises à la suite de locations ou de prêts.

Art. 3. Remises aux fournisseurs à charge de remplacement ou de remboursement de matières, etc., reconnues défectueuses ou détériorées après leur recette.

Art. 4. Délivrances d'objets de mobilier ou d'ameublement.

Art. 5. Délivrances pour le service intérieur.

Art. 6. Délivrances pour l'habillement, le casernement et le couchage.

Art. 7. Nourriture des rationnaires.

Art. 8. Nourriture des animaux.

(Ces opérations devaient être justifiées par un ordre de délivrance d'un modèle donné.)

CHAPITRE II.

Art. 9. Pertes et déficits à la charge du comptable.

Art. 10. Pertes par cas de force majeure.

Art. 11. Déficits constatés et admis en compte.

(Ces opérations devaient être justifiées suivant un modèle donné.)

CHAPITRE III.

Art. 12. Sorties par suite de condamnations à vendre, à verser aux domaines, à transformer ou à détruire.

(Ces opérations devaient être justifiées par un procès-verbal d'un modèle donné.)

CHAPITRE IV.

Art. 13. Sorties d'objets dont le classement a été changé par suite de modifications.

Art. 14. Changement de classification.

Art. 15. Rectification d'évaluation.

Art. 16. Débit des opérations ayant occasionné des dépenses de matériel, sans exiger de prise en charge.

(Ces opérations devaient être justifiées par un ordre de sortie d'un modèle donné.)

IV. Que la nomenclature sommaire des matériaux, objets, denrées, etc., serait limitée aux 11 articles suivants, savoir :

Art. 1er. Palais, pavillons, kiosques et toutes installations immobilières.

Art. 2. Matériel et ustensiles divers affectés au Service intérieur.

Art. 3. Effets d'habillement, d'équipement, de casernement et de couchage.

Art. 4. Animaux vivants et leurs produits.

Art. 5. Meubles et objets d'ameublement.

Art. 6. Mobilier et matériel des jardins.

Art. 7. Éclairage et chauffage.

Art. 8. Poudres, munitions, artifices.

Art. 9. Vivres.

Art. 10. Fournitures de bureau et de dessin.

Art. 11. Divers.

V. Que le garde-magasin comptable ne tiendrait la comptabilité *en valeurs* que pour le matériel payé sur les fonds du budget colonial.

VI. Que cette comptabilité serait limitée à deux registres principaux :

1° Le Livre-journal (modèle A de l'arrêté du 29 décembre 1882) dont la contexture serait augmentée d'une colonne pour l'évaluation des produits. Ce registre devait être destiné, ainsi que son titre l'indiquait, à l'inscription jour par jour, et au fur et à mesure qu'elles s'effectueraient, des opérations d'entrées et de sorties.

2° Le Grand-livre (modèle D de l'arrêté du 29 décembre 1882) qui devait comporter le compte courant *en valeurs* de chacun des onze articles de la nomenclature sommaire mentionnée ci-dessus.

VII. Qu'en plus des deux livres principaux, il serait tenu *en double* par exposition locale ou par pavillon, selon les besoins, un *inventaire-balance, en quantité,* dont un exemplaire serait détenu par le comptable et l'autre confié au surveillant principal de l'Exposition particulière.

VIII. Qu'en ce qui intéresse spécialement les *objets* et *matières d'exposition* dont l'Administration est moralement responsable, la comptabilité devrait se borner à deux *inventaires-balances* tenus dans les conditions mentionnées à l'article précédent, suivant une nomenclature conforme à la classification générale annexée au décret du 4 août 1894 portant règlement général.

Tel fut le système qui paraissait réunir à la fois les meilleures conditions de simplicité, de clarté, de garantie, et que le Délégué crut devoir être appliqué utilement à la Section des colonies et pays de protectorat.

Il fut approuvé par le Ministre des colonies le 25 août 1899.

Pour assurer l'application des dispositions qui précèdent, j'instituai, à la date du 2 octobre 1899, une commission des recettes du matériel; cette commission était composée de trois membres, savoir :

Un membre, Président, choisi parmi le personnel du service central de la Section;

Un membre pris parmi les fonctionnaires de l'Administration centrale du Ministère des colonies;

Un membre technique appartenant à une Administration de l'État.

Le 12 décembre suivant, cette décision a été modifiée en ce qui concerne le membre président qui ne dut plus être pris dans le personnel du service central, mais devint représentant du Délégué, et la Commission des recettes fut constituée ainsi :

M, Jean Decrais, secrétaire d'ambassade, chef du cabinet du Ministre des colonies, président;

M. Horton, sous-chef du Bureau des budgets et comptes au Ministère des colonies;

M. Chambeurlant (J.-V.), professeur de travaux manuels des Écoles normales et supérieures, agent technique.

La question des crédits votés par le Parlement mérite de nous retenir un instant, car le retard apporté à ce vote causa une gêne extrême à mon administration.

En janvier 1896, le projet de loi relatif aux crédits demandés pour l'Exposition de 1900 était en discussion devant la commission de la Chambre des députés, et cette discussion souleva la question de savoir quels seraient,

en dehors des dépenses nécessitées par l'Exposition elle-même, les suppléments de crédits réclamés par les différents Départements ministériels considérés en tant qu'exposants. Ce fut ce qui détermina mon honorable prédécesseur, M. Paul Dislère, à établir dès cette époque un avant-projet du budget de l'Exposition du Ministère des colonies.

Pour établir ces calculs, M. Dislère aurait désiré prendre les chiffres des comptes de la dernière Exposition, indiquer les modifications probables et déterminer, en conséquence, le futur budget. Malheureusement, il ne put adopter cette méthode de travail : les éléments dont disposait le Ministère, ceux que la Cour des comptes lui avaient communiqués étaient insuffisants, et, dans bien des cas, contradictoires.

M. Dislère établit un devis détaillé des dépenses réduites au strict minimum et demanda la faculté de report, par décret, pour les sommes non dépensées à la fin de chaque exercice.

L'avant-projet dressé par le Délégué s'élevait à la somme de 1,120,000 francs seulement, mais il n'avait point l'ampleur de celui qui a été définitivement adopté. Dans l'esprit des premiers organisateurs, les constructions se bornaient à un Palais central des colonies, qu'il était question de conserver par la suite pour y loger l'Exposition permanente des colonies, ou un pavillon dioramique et des constructions annexes. C'était à peu près la répétition de 1889, sans grande augmentation. Les colonies n'avaient pas encore témoigné leur intention de se manifester de la façon imposante que l'on a pu constater et

que nous étudierons en détail dans la suite de ce rapport.

Dès que le crédit nécessaire aux dépenses générales de l'Exposition eût été voté par le Parlement, le Ministre des colonies pensa qu'il était temps d'examiner les demandes de crédits qui seraient nécessaires aux expositions particulières de chacun des Départements ministériels. Il demanda au Ministre du commerce s'il ne pensait pas devoir centraliser entre ses mains l'ensemble de ces crédits, pour en faire l'objet d'un projet de loi collectif. La question présentait un caractère d'urgence pour les colonies, étant donnée la longueur des communications entre elles et la métropole. Si un certain crédit était voté, le Ministre pourrait, à partir du 1er janvier suivant, prendre les mesures que réclamait la réalisation, dans les colonies, du programme adopté par le Parlement. Jusqu'à cette date, il comptait assurer le service avec les moyens à sa disposition, afin d'éviter l'ouverture d'un crédit supplémentaire (4 juillet 1896).

Le Ministre du commerce répondit (16 juillet 1896) que la présentation d'un projet de loi d'ensemble lui paraissait prématurée, la plupart des Départements ministériels ne pouvant encore déterminer avec précision la nature et l'importance de leur exposition. Certains Ministères pouvaient se trouver dans une situation spéciale et avoir besoin d'une dotation immédiate. Mais, dans ce cas, leurs propositions prenaient un caractère individuel, et il n'y avait plus de raison pour les centraliser entre les mains du Ministre du commerce.

Le Ministre des colonies communiqua le contenu de cette lettre à son collègue des finances (1er août 1896),

et fit valoir que, dès cette époque, son Département devait faire face à certaines dépenses, notamment pour la centralisation des propositions des établissements d'outre-mer et pour la préparation d'un ouvrage faisant connaître l'œuvre civilisatrice de la France pendant le XIXe siècle. C'est pourquoi, conformément aux règles établies entre eux, il le priait de lui faire savoir s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'une demande fût adressée à la commission du budget, pour l'inscription à un chapitre spécial du budget de 1897 d'une somme de 8,000 francs, sous le titre : *Participation des colonies à l'Exposition universelle de 1900.* Cette inscription n'entraînerait d'ailleurs aucune augmentation du crédit total, car il serait possible de prélever ces 8,000 francs sur le chapitre affecté à l'Exposition permanente des colonies.

Cette dépêche, étant restée sans réponse, fut rappelée le 9 septembre 1896. Ce fut le 3 novembre suivant que le Ministre des finances répondit, au cours d'une dépêche, qu'un crédit spécial venait d'être inscrit au budget de l'exercice de 1897, pour la participation des colonies à l'Exposition de 1900.

Le 24 mars 1897, l'honorable M. Krantz déposa à la Chambre des députés un rapport sur le budget général de 1897. Après avoir rappelé la nécessité d'un crédit spécial au Ministère des colonies, pour le fonctionnement de l'Exposition coloniale, M. Krantz déclarait que les dépenses qui devaient venir successivement s'inscrire à ce chapitre devraient être prélevées sur les 100 millions accordés en principe par la loi du 13 juin 1896.

Ce principe ainsi posé n'avait donné lieu à aucune ob-

jection à la Chambre des députés; cela parut à mon honorable prédécesseur de nature à soulever ultérieurement des difficultés, sur lesquelles il crut devoir appeler l'attention du Ministre des colonies.

Lors des premiers projets de l'Exposition coloniale, il avait été entendu qu'un projet de loi, analogue à celui déposé en 1888 et devenu la loi du 23 juin 1888, serait présenté au Parlement, en vue d'obtenir l'ouverture d'un crédit nécessaire à la participation du Département des colonies.

Telle avait été, d'ailleurs, l'opinion de la Commission chargée en 1896 d'examiner le projet de loi relatif à l'Exposition. L'honorable M. Bouge, dans son rapport (p. 29), évaluait à 10 millions la dépense supplémentaire que devait entraîner la coopération des différents Ministères. Il rappela cet argument contre le projet de loi, lors de la discussion devant la Chambre (séance du 16 mars).

Au Sénat, sans avoir été aussi explicitement traitée, la question ne fut pas perdue de vue. L'honorable M. Lourties, dans son rapport, comparant les dépenses prévues pour 1900 et celles effectuées en 1889, mettait en regard les chiffres de 100 millions et de 39,989,598 francs. Or ce dernier chiffre ne comprenait pas les dépenses faites en exécution de la loi du 23 juin 1888.

M. Paul Dislère fit remarquer encore au Ministre des colonies qu'il n'avait pas retrouvé dans les rapports sur les crédits supplémentaires pour 1895 et 1896 les indications auxquelles M. Krantz faisait allusion. La loi du

13 juillet 1896, en particulier, avait été votée sans observation à la Chambre comme au Sénat, et le rapport n° 20,000 (p. 32) mentionnait le crédit relatif à l'Exposition, en en justifiant l'allocation, sans aucune restriction.

L'opinion qui avait prévalu jusqu'alors au Ministère des colonies se basait donc sur des motifs très sérieux. Le Parlement, du reste, ne s'était pas prononcé en sens contraire.

Aussi, M. Dislère demandait au Ministre des colonies s'il ne jugeait pas à propos de provoquer sur ce point une décision formelle, car, d'autre part, le Commissaire général de l'Exposition l'avait averti que le budget de l'Exposition était arrêté dans des conditions telles qu'il serait impossible de prélever les 8 ou 10 millions nécessaires pour la coopération des divers Ministères.

Il était indispensable, en effet, que l'administration de l'Exposition coloniale sût exactement la somme mise à sa disposition, de laquelle devait dépendre l'extension à donner à cette Exposition. Ces modifications à apporter au projet primitif de budget dépendaient également de la décision prise par le Ministre des colonies en ce qui concernait la conservation du palais central des colonies et de son affectation ultérieure à l'Exposition permanente.

Ce fut seulement au début de 1898 que le Ministre des finances demanda qu'on lui fît connaître, pour être compris dans un projet d'ensemble, le montant des crédits qui étaient nécessaires aux différents Départements ministériels pour leur participation à l'Exposition univer-

selle. Le Ministre des colonies pria aussitôt M. Dislère de lui adresser d'urgence ses propositions, accompagnées d'un exposé des motifs et d'explications détaillées.

Mais c'est à cette époque que se menait la campagne en faveur d'une extension à donner à l'Exposition coloniale, en dehors des limites du Trocadéro, et déjà les devis avaient été établis pour les divers emplacements proposés : Saint-Cloud, Vincennes, La Muette, etc.

Le crédit demandé par le service de l'Exposition fut réellement de 1,870,000 francs. Par dépêche en date du 30 juillet 1898, le Ministre des finances signala ce crédit comme très élevé et demanda qu'il fût procédé à une revision très rigoureuse des propositions primitives, de manière à ramener le chiffre à un total voisin de celui de 1889, soit 576,000 francs environ.

En réponse à ces observations, le Délégué des colonies fit un certain nombre de remarques.

En premier lieu, le crédit demandé était non pas de 2,020,000 francs, comme le croyait M. le Ministre des finances, mais bien de 1,870,000 francs; la différence (150,000 francs) s'appliquait à la participation du Département des colonies à l'exposition des armées de terre et de mer, participation qui n'existait pas en 1889.

Puis, en 1889, la dépense avait été non pas de 575,996 fr. 98, mais bien de 1,104,249 fr. 97 au minimum.

En effet, les comptes publiés par le Département du commerce donnaient les chiffres suivants :

	1re SECTION.	
Subvention à l'Exposition coloniale.....	285,276f 74	
	2e SECTION.	
Service colonial.....	575,995f 98	
Fonds de concours...	182,170 05	
		1,043,442f 77
D'autre part, il y avait eu des perceptions faites à titre de concessions, dont le montant, d'après les documents communiqués par la Cour des comptes, s'élevait à.....	74,452f 15	
dont il fallait déduire : Versement à la Direction des finances de l'Exposition.....	13,644f 95	
		60,807 20
		1,104,249f 97

Mais, pour 1900, il ne fallait compter ni sur une subvention sur le budget général de l'Exposition, ni sur des perceptions à titre de concessions, le *règlement affectant toutes ces perceptions au budget général.* D'autre part, on pouvait prévoir que les fonds de concours coloniaux seraient très réduits; en dehors des constructions exécutées

par certains établissements d'outre-mer sur leurs budgets, les subventions versées ou promises devaient correspondre à peine à la construction des parquets et des vitrines, et à la décoration intérieure des palais, c'est-à-dire aux travaux qui, dans la métropole, sont à la charge des exposants.

La comparaison devait donc porter non pas sur les chiffres de 576,000 et 2,020,000 francs, mais sur ceux de 1,104,000 et 1,870,000 francs, soit une augmentation de 76 p. 100.

Il y avait trois causes à cette augmentation :

1° L'accroissement de notre empire colonial, qui nécessitait un développement beaucoup plus considérable des surfaces construites;

2° La situation des colonies, qui non seulement ne permettait pas d'espérer des concours aussi élevés qu'en 1889, mais encore exigeait l'allocation à certaines d'entre elles de subventions d'une certaine importance;

3° L'augmentation générale des frais de construction, des salaires en particulier, et l'augmentation toute spéciale résultant de ce fait que, les adjudications pour l'Exposition coloniale se faisant tardivement, il faudrait subir la plus-value qui commençait déjà à se produire.

D'autre part, il suffisait de se reporter aux chiffres du commerce de la métropole avec ses colonies pour se rendre compte de l'importance prise par ces dernières dans la vie économique du pays.

Le projet de budget avait été calculé avec une prévision de 250,000 francs comme subvention aux colonies; pour Madagascar, par exemple, il était certain qu'une

subvention de 100,000 francs au moins serait indispensable pour qu'elle puisse faire face à ses dépenses.

Enfin, il résultait des renseignements recueillis par le service d'architecture qu'il fallait admettre une majoration de 25 p. 100 sur les salaires de 1899 à 1900, majoration se répercutant non seulement sur les dépenses de construction, mais encore sur celles d'exploitation.

Pour la construction, l'élévation du prix de revient avait déjà pu être constatée à chacune des adjudications de l'Esplanade des Invalides et du Champ-de-Mars. Mais il fallait encore tenir compte de ce qu'en 1889 les constructions avaient été établies sur un terrain horizontal, n'exigeant aucune fondation, tandis qu'au Trocadéro la pente du terrain et la mauvaise qualité du sous-sol obligeraient à des substructions sérieusement et coûteusement établies.

Il était au moins sage de prévoir une nouvelle majoration, provenant de ce que l'adjudication des travaux ne pourrait être faite qu'après le vote du crédit par le Parlement, lequel n'interviendrait qu'à un moment où les entrepreneurs auraient déjà tous obtenu soit du service central de l'Exposition, soit des puissances étrangères, soit des exposants particuliers, les commandes nécessaires pour assurer le fonctionnement de leurs chantiers et ateliers.

Le Délégué des colonies avait dû tenir compte de toutes ces considérations en établissant son projet de budget, et il ne voyait nullement le moyen d'y apporter des réductions.

Quant à la répartition des crédits entre les deux exer-

cices 1899 et 1900, il y avait lieu de l'effectuer de la façon suivante :

	1899.	1900.
	francs.	francs.
Construction d'installation...	700,000	400,000
Jardins et serre.....	10,000	40,000
Exploitation.....	60,000	120,000
Subventions aux colonies....	250,000	"
Documents techniques.....	60,000	"
Administration pénitentiaire.	20,000	"
Service général.....	40,000	80,000
Dépenses diverses et imprévues, réserve.....	30,000	60,000
TOTAUX.....	1,170,000	700,000

M. le Ministre des finances, sans méconnaître la valeur des considérations développées par le Délégué des colonies, concernant la dépense de 1,870,000 francs prévue pour la participation des services civils du Département des colonies à l'Exposition, persista à croire qu'il serait possible de la réduire dans une assez forte proportion. Quoi qu'il en fût, il insista sur l'intérêt qu'il y avait à restreindre autant que possible le montant des dépenses imputables sur l'exercice 1899 dans les limites de l'excédent de recettes que laissait apparaître le projet de budget de 1899. Il priait donc le Ministre des colonies de vouloir bien rechercher celles de ses dépenses qui pourraient être ajournées à l'exercice 1900, sauf à faire comprendre dans les prévisions de cet exercice les crédits qui les gageraient (21 octobre 1898).

Le 10 novembre suivant, j'écrivis au Ministre des co-

lonies pour lui dire que j'avais pu me rendre compte de la nécessité absolue d'obtenir la totalité des sommes demandées par mon honorable prédécesseur. J'insistai en même temps auprès de lui pour que le Parlement fût saisi, dans le plus bref délai, de la demande des crédits nécessaires pour assurer la participation du Département des colonies à l'Exposition, tout nouveau retard devenant préjudiciable à la réussite de nos projets.

En effet, le vote de ces crédits était nécessaire, par exemple, pour qu'il me fût possible de rembourser au Commissaire général les dépenses nécessitées par le remaniement partiel du Trocadéro, auquel je demandais de vouloir bien consentir les avances indispensables pour l'enlèvement immédiat des arbres qui devaient être déplacés. Le Commissaire général y consentait, sous réserve de remboursement ultérieur, en me priant toutefois d'examiner si ce remboursement ne pourrait pas être immédiat, pour les colonies qui avaient une dotation sur leur budget local (20, 21 janvier, 3 février 1899).

Or ce fut précisément au moment où le Commissaire général nous imposait ces frais qu'il aurait dû supporter (enlèvement des arbres, tracé des voies d'accès devant assurer la circulation du public, installation des canalisations d'eau, de gaz, etc..., en un mot mise et remise en état du sol) que l'honorable M. Berger, dans son rapport déposé à la Chambre des députés, au sujet des crédits demandés par les différents Départements ministériels pour leur participation à l'Exposition de 1900, effectua une réduction de 25,000 francs sur la somme réclamée pour le service de l'Exposition coloniale. Cette réduction

portait sur la somme de 120,000 francs demandée pour le service général.

Je priai M. le Ministre des colonies de vouloir bien demander le rétablissement du crédit supprimé (3 février 1899). Le Ministre me répondit que le Gouvernement avait pris la résolution de ne demander aucune augmentation à la commission du budget, et qu'en conséquence, il me fallait inviter les architectes à réduire l'étendue des constructions, si la chose était nécessaire, de façon à nous tenir certainement au-dessous du crédit proposé par M. Berger.

Les difficultés que je rencontrais dans le règlement des finances de l'Exposition coloniale commençaient à m'inquiéter sérieusement pour les retards que cette situation apportait à l'exécution des travaux. Le Ministre des colonies, dans une entrevue que j'eus avec lui le 30 mars 1899, m'avait dit que mon service pouvait compter sur une somme de 100,000 francs, qui aurait permis de faire face aux premières dépenses résultant notamment de la mise en état du sol dans le parc du Trocadéro et de la préparation des plans et devis en vue de l'adjudication des travaux de construction. Mais cette somme figurait dans la demande des douzièmes provisoires pour la participation du Département des colonies à l'Exposition. Or le Sénat n'avait pas admis qu'on pût inscrire, dans la loi des douzièmes, des provisions sur des dépenses nouvelles à engager, qu'il n'avait même pas été appelé à examiner (*Journal officiel*, 27 mars). D'un autre côté, la Chambre des députés, dans sa séance du 28 mars, avait accepté la réduction, votée par le Sénat, sur le montant des dou-

zièmes provisoires afférents aux mois d'avril et mai. Enfin, les renseignements particuliers que j'avais obtenus du Ministère des finances ne permettaient pas d'espérer qu'il pût être possible, dans ces conditions, d'attribuer une provision quelconque aux Départements ministériels pour commencer les travaux de leur exposition. Nous étions au 31 mars, et je ne voyais pas la possibilité de procéder aux adjudications avant le vote définitif du budget, c'est-à-dire avant le mois de juin.

Du reste, la note suivante, datée du 1er mai 1899, donne une idée sommaire, mais très exacte, de la situation d'ensemble de l'Exposition coloniale à cette époque. Elle me fut demandée par le Ministre des colonies et était destinée au rapporteur du budget des colonies au Sénat.

NOTE.

Paris, le 1er mai 1899.

L'Exposition coloniale occupera la partie Ouest du parc du Trocadéro. Un vote du Conseil municipal de Paris, du 22 décembre dernier, lui a attribué, en outre, l'emplacement du bassin situé sur la place du Trocadéro : cet espace sera affecté à l'exposition de Madagascar.

Bien que le Commissaire général ait approuvé — à titre définitif, semblait-il — le 20 octobre 1898, un plan général qui lui était soumis par le Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies, la Direction des services d'architecture a, depuis cette époque, soulevé des difficultés au sujet des changements à faire subir aux plantations du parc; de sorte que c'est seulement le 25 février 1899 que M. Picard a consenti, après de nombreuses démarches et un long échange de correspondance, à donner son approbation définitive au plan de lotissement général des différents palais coloniaux à édifier pour 1900.

A l'heure actuelle, le Délégué des colonies attend que le Commissariat général de l'Exposition ait fait procéder à la clôture de la partie du Trocadéro affectée aux colonies françaises pour remettre au représentant de chacune de nos possessions d'outre-mer l'emplacement qui lui est attribué.

En attendant, M. Charles-Roux a donné les instructions nécessaires à l'Architecte en chef de l'Exposition coloniale et aux architectes spéciaux des différents pavillons de nos colonies, pour que tous les plans de détail (plan, coupe, élévation des bâtiments) soient dressés, et qu'il lui en soit remis six exemplaires réclamés par la Direction générale des services d'architecture, qui les vise et les soumet ensuite à la commission spéciale chargée de les examiner au point de vue des risques d'incendie.

La Tunisie, qui est comprise dans le groupe colonial, occupera près de 4,000 mètres.

Madagascar, l'Inde française, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, la Guinée française, le Congo, la Nouvelle-Calédonie auront leurs pavillons spéciaux. Le Sénégal et le Soudan seront réunis dans un même bâtiment.

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion formeront un groupe spécial.

Quatre colonies (Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Côte des Somalis et Établissements français de l'Océanie) seront groupées dans un pavillon où les objets exposés se présenteront dans le cadre de paysages dioramiques.

L'Indo-Chine aura des pavillons pour chacun des pays qui la composent : Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin.

D'autre part, on a réservé des emplacements pour la construction des bâtiments destinés à l'exposition du Ministère des colonies; à l'Alliance française, qui montrera un spécimen des écoles indigènes qu'elle organise dans nos possessions d'outre-mer et ses méthodes d'enseignement; à la presse coloniale.

L'exposition de l'Inde recevra un développement considérable : la reconstitution d'un temple permettra de placer sous les yeux des

visiteurs, à côté d'un spécimen d'une civilisation remarquable à tant de titres, la vie hindoue dans ses manifestations les plus intéressantes.

Madagascar sera représentée par un panorama de Tananarive et par un marché indigène où seront réunies les différentes industries de notre nouvelle colonie.

Dans le pavillon spécial de la Nouvelle-Calédonie figurera le plan en relief de cette île.

Les colonies de l'Afrique occidentale ont pris, dans ces dernières années, une importance telle qu'il a paru nécessaire, tout en laissant à chacune son individualité, de les grouper sur un même point, en plaçant leurs produits, en même temps que les marchandises qu'elles consomment, dans de véritables factoreries.

Quant au Congo français, à côté de son pavillon d'exposition, il sera construit un panorama, où l'on verra reproduits les principaux épisodes de la mission Marchand dans le Haut-Oubanghi.

En résumé, d'une part étant donné le mouvement important d'expansion coloniale qui s'est produit, d'autre part, en raison de l'espace restreint affecté à l'Exposition des colonies, on a pensé qu'il fallait, tout en conservant certaines attractions, attribuer au côté pratique toute son importance, en un mot, donner à la manifestation coloniale de 1900 un caractère scientifique. Dans les instructions qui ont été envoyées aux gouverneurs, on a donc insisté sur le côté pratique que chacune de nos colonies devait s'efforcer de mettre en évidence dans l'organisation de son exposition, afin de bénéficier de la plus grande somme d'effets utiles et durables.

Les industriels et les commerçants semblent avoir apprécié cette manière de voir, et il est permis de constater chez eux un certain empressement à montrer leurs produits : le comité local de l'une de nos colonies — et non la plus importante — nous a fait parvenir plus de cent demandes d'admission, pour sa part.

La surface totale des terrains affectés à la section française de l'Exposition coloniale dans les jardins du Trocadéro, le quai De-

billy, la rue Le Nôtre et la place du Trocadéro, peut être évaluée, en y comprenant les voies de communication et allées, à 58,500 mètres carrés.

Cette surface, après élimination des allées et voies de communication, se trouve réduite à 48,000 mètres carrés et représente les parties utilisables pour les constructions, kiosques et jardins.

La surface d'ensemble des constructions représente environ 16,000 mètres carrés, dont 5,600 seront exécutés par les soins du Ministère des colonies (chap. 17) et 10,800 par plusieurs de nos possessions d'outre-mer (budgets locaux) et par divers concessionnaires.

Le devis afférent aux dépenses qui seront supportées par le Ministère des colonies s'élève à la somme de 1,100,000 francs, comprenant 1/10 d'imprévu et les frais de direction.

Les crédits demandés au Parlement pour la participation des colonies et pays de protectorat s'élèvent en totalité à 1,870,000 francs.

Dans cette somme, les travaux de construction et d'installation des différents palais sont compris, comme il vient d'être dit, pour 1,100,000 francs.

On a dû prévoir, en outre :

1° Une somme de 50,000 francs pour l'aménagement des jardins, la construction et l'installation de la serre et de ses dépendances;

2° Une somme de 180,000 francs pour l'achat de vitrines et de mobilier des palais d'expositions, la confection des tableaux pour les pavillons dioramiques, l'entretien des jardin et la serre, la manutention des colis, la location d'abris couverts pour le remisage des caisses, le gardiennage, le transport et l'entretien d'indigènes;

3° Une somme de 250,000 francs, à titre de subventions aux colonies qui ne peuvent, en raison de leur situation financière, faire face aux dépenses d'installation et d'organisation de leur exposition;

4° Une somme de 60,000 francs pour la participation du Ministère à l'Exposition (publication de notices, cartes, atlas, etc...);

5° Une somme de 20,000 francs pour l'organisation de l'Exposition de l'Administration pénitentiaire;

6° Une somme de 120,000 francs pour les traitements et les indemnités du personnel, pour l'achat du matériel, pour l'habillement des gardiens, les frais de poste, le téléphone, les impressions et frais de bureau, les fêtes et illuminations;

7° Une somme de 90,000 francs pour dépenses diverses et imprévues, telles que celle indiquée au paragraphe ci-dessous.

En effet, le Commissariat général de l'Exposition a fait décider par le Ministre du commerce (lettre du 17 décembre 1898) que les frais de transplantation des arbres, de mise et remise en état du sol, de canalisation d'eau et de gaz, etc., seraient supportés par le service de l'Exposition coloniale.

Une somme de 60,000 francs environ, qui n'avait pu figurer dans les prévisions établies antérieurement, devra donc être prélevée à cet effet sur l'ensemble des crédits demandés.

On voit ainsi que la somme fixée pour les dépenses diverses et imprévues se trouve réduite à 30,000 francs.

Signé : J. Charles-Roux.

Quant aux devis descriptifs et estimatifs sommaires des pavillons et travaux de construction qui devaient être à la charge du budget spécial de l'Exposition des colonies et pays de protectorat (chapitre 17 du budget des colonies), je les adressai à M. le Ministre des colonies le 20 mai, lui donnant ainsi le détail de l'emploi de la somme de 1,100,000 francs prévue à l'article 1 du chapitre 17 du budget des colonies, intitulé *Participation à l'Exposition universelle de 1900*. Je prouvais ainsi que mes prévisions n'avaient rien eu d'exagéré.

En effet, il résultait de ces devis que cette somme de 1,100,000 francs était absolument nécessaire pour exécuter le programme de construction arrêté, surtout si l'on voulait bien considérer que l'élévation qui s'était déjà produite dans les prix de la main-d'œuvre et des matériaux ne pouvait que s'accentuer encore jusqu'à l'achèvement des travaux de l'Exposition. Il fallait prévoir encore que les rabais qui pourraient être consentis par les entrepreneurs seraient fort limités : en admettant qu'ils atteignissent le chiffre de 10 p. 100, ils ne suffiraient pas à couvrir les frais de la partie artistique (peinture et statuaire) des constructions, frais estimés à une centaine de mille francs.

Loin de prévoir une réduction de ce crédit de 1,100,000 francs, il était plus sage d'admettre la nécessité d'une augmentation ultérieure, car on allait se trouver en présence de dépenses nouvelles, la somme destinée à couvrir l'insuffisance des prévisions du Sénégal et du Soudan pour l'installation de leur pavillon commun, ainsi que les sommes nécessaires pour parfaire d'autres insuffisances.

Il fallait enfin considérer encore que le calcul des crédits demandés pour la construction des pavillons mis à la charge du budget des colonies avait été basé sur des surfaces sensiblement plus restreintes que celles portées sur les devis de mai 1899, et que l'on avait dû augmenter pour donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux besoins nouveaux qui se faisaient connaître journellement.

Ce fut le 30 mai que fut votée la loi portant fixation du

budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1899, et le 31 mai qu'elle fut publiée au *Journal officiel*. Le 22 juin suivant, la première somme (100,000 francs) prélevée sur les crédits inscrits au budget colonial pour l'Exposition des colonies et pays de protectorat fut mise à ma disposition par ordonnance de délégation.

C'est seulement à partir de cette époque qu'il fut possible de procéder à l'adjudication des travaux, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

Au même moment, je me préoccupai des ressources que pourraient définitivement affecter nos possessions d'outre-mer à leur Exposition.

Lorsque les commissaires des colonies furent tous nommés, je m'efforçai de leur expliquer l'importance qu'il y avait à arrêter, pour chacune des colonies qu'ils représentaient, un projet de budget aussi complet et exact que possible.

Dès le 27 avril 1899, c'est-à-dire au moment même où allait commencer la période d'exécution des travaux de construction, j'appelai l'attention des commissaires sur la question des crédits prévus pour chaque colonie ou pays de protectorat et sur celle de leur emploi.

J'estimais, en effet, qu'il était indispensable que je connusse les ressources dont disposaient nos possessions d'outre-mer pour l'installation de leur exposition, et je considérais, en même temps qu'il n'était pas moins utile que je fusse mis à même d'apprécier les conditions dans lesquelles devaient être effectuées toutes les dépenses.

Il existait, d'autre part, des règlements généraux élaborés par le Commissariat général de l'Exposition pour

toutes les entreprises, et il m'appartenait d'en surveiller l'application.

J'invitai, en conséquence, les commissaires à me faire connaître d'urgence :

1° Les crédits votés par la colonie qu'ils représentaient pour sa participation à l'Exposition;

2° La somme affectée aux dépenses à solder en France;

3° L'élévation de ces dépenses;

4° Le mode de payement;

5° Les époques auxquelles les crédits seraient disponibles.

Je leur demandai, en outre, d'établir un projet de budget aussi détaillé que possible, et dont ils auraient à me remettre une copie, pour que je puisse suivre l'emploi des crédits affectés à l'Exposition de leur colonie.

Enfin, je leur fis connaître que tous les marchés de gré à gré, contrats ou conventions qu'il y aurait lieu de passer soit pour la construction d'un bâtiment, soit pour son installation, soit pour une fourniture quelconque, devaient être soumis à mon visa. Les commissaires étaient informés également qu'ils auraient à tenir compte, dans l'établissement des cahiers des charges, des dispositions des règlements généraux relatifs à l'Exposition universelle, notamment des clauses et conditions générales fixées par l'arrêté ministériel du 25 septembre 1896.

Les commissaires, ne possédant encore que peu de renseignements sur les crédits que les colonies qu'ils représentaient étaient disposées à mettre à leur disposition, ne purent répondre immédiatement à ma demande. Comme, d'autre part, il était important d'avoir des projets de budgets uniformes, je crus utile de leur exposer plus longue-

ment le système financier qui devait être mis en vigueur dans l'emploi des fonds affectés à l'organisation de la Section des colonies et pays de protectorat, soit que ces fonds provinssent des crédits budgétaires accordés par la loi de finances du 30 mai 1899, soit qu'ils aient été affectés par une colonie aux dépenses de son exposition particulière.

Le 25 août 1899, j'adressai donc aux représentants de nos possessions d'outre-mer de nouvelles instructions, se divisant en quatre parties qui correspondaient aux principales phases par lesquelles étaient susceptibles de passer les multiples opérations qu'ils étaient appelés à poursuivre en leur qualité de commissaires.

Je leur fis remarquer d'abord qu'il s'agissait exclusivement de la gestion des fonds ayant le caractère de fonds d'État et que les sommes recouvrées ou dépensées à tout autre titre, par exemple pour le compte des exposants, ne devaient en aucun cas figurer dans la comptabilité officielle des deniers publics.

1re PARTIE. — Constitution du budget des recettes. Recettes à divers titres.

2e PARTIE. — Constitution du budget des dépenses. Classification. Projet de budget général.

3e PARTIE. — Engagement des dépenses. — Préparation, passation et approbation des marchés et contrats. Conditions générales à observer.

4e PARTIE. — Liquidation des dépenses.

1re PARTIE.

CONSTITUTION DU BUDGET DES RECETTES. RECETTES À DIVERS TITRES.

Aux termes du décret du 15 avril 1897 réglant le fonctionnement des Services financiers de l'Exposition coloniale,

relevant du Ministère des colonies, lesdits services sont soumis aux règles suivantes :

« Toutes les dépenses de l'Exposition des colonies et pays de protectorat doivent être imputées au chapitre ouvert au budget du Ministère des colonies, sous le titre : *Participation à l'Exposition universelle de 1900.*

« Les ressources se composent :

« 1° Des crédits ouverts au budget de l'État (au chapitre ci-dessus visé) ;

« 2° Des subventions des colonies et des particuliers, et des recettes diverses.

« Le montant de ces subventions et de ces recettes doit être rattaché par voie de décrets de fonds de concours au crédit du chapitre budgétaire. »

Ces prescriptions, décrétées sur la proposition du Ministre des colonies et du Ministre des finances, sont formelles.

Leur application devait avoir pour résultat très appréciable de grouper en une seule comptabilité toutes les opérations à effectuer à quelque titre que ce soit, et présentait cet avantage d'épargner à chaque commissaire l'obligation de rendre compte de sa gestion dans la forme imposée par les décrets et règlements sur la comptabilité des deniers publics.

Enfin, le Service central de l'Exposition coloniale ouvrait un compte spécial à chaque colonie, et ce compte spécial devait être la contre-partie de celui que chaque commissaire était tenu d'ouvrir afin d'assurer l'emploi régulier de ses crédits, et qui servait de base aux vérifications auxquelles je me réservais de procéder.

C. F. E.

2e PARTIE.

CONSTITUTION DU BUDGET DES DÉPENSES. CLASSIFICATION. PROJET DE BUDGET.

Le groupement en un seul chapitre de toutes les ressources attribuées à la section coloniale impose l'obligation d'adopter dans l'élaboration des projets de budget une division des motifs de dépenses qui pût s'appliquer à la fois aux crédits budgétaires et à ceux provenant des fonds de concours des budgets locaux.

D'autre part, il y aurait une importance sérieuse à scinder d'une façon précise les dépenses de personnel et de matériel, afin de faciliter la justification de ces dernières et permettre de réfuter les critiques qui pourraient être soulevées tant au cours des opérations qu'après la clôture de l'Exposition.

De là, la nécessité d'arrêter une classification unique, devant servir de guide aux commissaires pour la préparation de leurs budgets de dépenses.

La classification adoptée était celle du budget du service central de l'Exposition coloniale.

3e PARTIE.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES. PRÉPARATION, PASSATION ET APPROBATION DES CONTRATS ET MARCHÉS. CONDITIONS GÉNÉRALES À OBSERVER.

Les commissaires devaient avoir la responsabilité de la gestion des intérêts qui leur étaient confiés, et ils disposaient du choix des agents techniques, des entrepreneurs ou des fournisseurs auxquels devaient être confiées la pré-

paration et l'exécution des travaux ou la fourniture du matériel.

Toutefois, si la préparation des contrats et marchés incombait aux commissaires, ils ne devaient pas perdre de vue qu'il m'appartenait, en vertu des pouvoirs qui m'avaient été conférés, par l'arrêté du 15 juin 1899, de procéder à la passation desdits contrats et marchés et de les soumettre à l'approbation ministérielle.

Enfin — et c'était là une condition expresse pour les contrats relatifs à des travaux, — les entrepreneurs devaient déclarer avoir pris connaissance des *Conditions générales du décret du 25 septembre 1896* et vouloir s'y conformer. Toute clause du contrat à passer qui serait en opposition avec les dispositions desdites *Conditions générales* devait faire l'objet d'une stipulation spéciale suivant la formule adoptée : *par dérogation à l'article. . ., etc.*

4e PARTIE.

LIQUIDATION DES DÉPENSES.

La liquidation des dépenses de matériel faites au compte de l'État devait comporter trois phases distinctes :

1° La prise en charge du comptable;

2° La liquidation proprement dite ou constatation des droits des créanciers;

3° Le mandatement.

La prise en charge implique la réception des travaux ou des fournitures. A cet effet, il y aurait lieu de signaler les dates de l'achèvement des travaux ou des livraisons, afin qu'il puisse être procédé à cette opération, suivant le

cas, par la commission de recette qui devait être instituée à cet effet ou par un délégué que j'aurais désigné.

Lorsque la recette aurait été prononcée, le commissaire de la colonie intéressée serait alors autorisé à présenter à la liquidation et au mandatement les mémoires des entrepreneurs, dûment vérifiés par l'architecte, et les factures des fournisseurs.

Tous ces mémoires ou factures devaient être établis en double exemplaire, dont un sur papier timbré, sauf pour les livraisons ne dépassant pas 10 francs.

Les mémoires et factures étant vérifiés et reconnus exacts et les droits des créanciers étant constatés, des mandats payables à la caisse du caissier-payeur central du Trésor public seraient émis et délivrés aux intéressés par les soins du secrétaire général de la Section coloniale de l'Exposition.

Telles sont les mesures qui ont été prises pour assurer la parfaite régularité des opérations concernant la comptabilité de l'Exposition coloniale de 1900.

CHAPITRE III.

MARCHE DES TRAVAUX, PROCÉDÉS DE CONSTRUCTION ET MATÉRIAUX EMPLOYÉS.

NATURE DU SOL.

Le terrain sur lequel a été édifiée l'Exposition coloniale avait été autrefois exploité comme carrières soit au moyen de puits d'extraction, soit à ciel ouvert. Il importait donc, au début des travaux, d'étudier les systèmes de fondation à employer et de voir quelles seraient les mesures à prendre pour assurer la solidité des constructions.

Le Service des carrières possédait peu de documents, et sa carte indiquait seulement, sans en déterminer exactement l'emplacement, entre le pavillon du Ministère des colonies et la pagode du Cambodge, les traces d'une ancienne exploitation souterraine, avec puits et galeries d'accès. Après recherches préliminaires et plusieurs tentatives infructueuses, il fut enfin possible de déterminer d'une façon précise la situation de cette ancienne exploitation : elle s'étendait sous la partie Est de la pagode du Cambodge et se prolongeait par une galerie dans la direction du palais du Trocadéro.

Plusieurs des piliers destinés à supporter la terrasse de la pagode étaient précisément situés au-dessus de cette exploitation. En raison de la charge considérable qu'ils

avaient à supporter, et aussi du peu d'épaisseur du ciel de carrière, il fallut procéder à des consolidations souterraines difficiles et délicates au moyen d'un puits de service. Tous ces travaux furent exécutés sous la direction et sous le contrôle des ingénieurs du Service des carrières.

Tous les autres pavillons constituant l'ensemble de l'Exposition coloniale ont été édifiés sur des terrains de remblai.

Examinons maintenant, et par bâtiment, quels ont été les différents modes de construction.

1° MADAGASCAR.

L'exposition de Madagascar occupait l'emplacement du bassin situé sur la place du Trocadéro. En cet endroit, la carte du Service des carrières n'indiquait aucune ancienne exploitation et le calcaire était près du sol. Aussi les architectes de la colonie, MM. Jully et Francastel, avaient-ils sagement prévu comme fondations, sous les poteaux de charpente, une fouille de 1 mètre remplie de béton. Cette combinaison fut modifiée par la construction du chemin de fer Métropolitain traversant le bassin avec une largeur de 10 mètres. Les travaux déjà commencés furent suspendus après constatation d'affaissement sérieux dans le sol. Les ingénieurs du service du chemin de fer furent avisés de suite, et il fut constaté que l'affaissement correspondait à une déformation de la voûte du tunnel. Il devenait impossible dans ces conditions d'asseoir un poteau sur la partie traversée par le souterrain.

Pour résoudre la difficulté, il fallut employer les poutres en béton armé, du système Hennebique, pouvant

permettre de reporter toute la charge qu'elles recevaient sur des puits de fondations creusés en dehors des pieds-droits de la voûte du Métropolitain et descendant jusqu'au niveau du radier de la voie. C'était le seul moyen de décharger complètement cette voûte, et il fut adopté après entente avec les ingénieurs du chemin de fer.

Les poutres employées, au nombre de six, eurent une longueur de 10 mètres, avec une section de 1 m. 00 × 1 m. 00, et voici la fonction qu'elles remplissaient :

La 1re reçut 4 poteaux de.....	8,500 kilogr. chacun.
La 2e reçut 2 poteaux de.....	17,000
La 3e reçut 3 poteaux de.....	11,000
La 4e reçut 3 poteaux de.....	11,000
La 5e reçut 2 poteaux de.....	17,000
La 6e reçut 4 poteaux de.....	8,500

Les poutres 1 et 6 furent composées de 10 fers de 24 millimètres de diamètre, dont 5 barres droites et 5 barres pliées, et de 5 barres droites de 12 millimètres de diamètre. Étriers en fer plats de 0 m. 030 × 0 m. 002.

Les poutres 2, 3, 4 et 5 furent composées de 10 fers de 25 millimètres de diamètre pour 5 barres droites et 5 barres pliées, et de 5 barres droites de 12 millimètres de diamètre. Étriers en fers plats de 0 m. 030 × 0 m. 002.

Pour assurer la résistance dans les meilleures conditions, les poutres, aux points d'appui des colonnes, furent renforcées dans le sens de la largeur, près des fers plats placés tous les 10 centimètres; de même dans le sens de la longueur. Ces ceintures emprisonnaient le béton et en empêchaient l'écrasement pour certains points d'appui ayant à supporter une charge supérieure à celle de 25 ki-

logrammes par centimètre carré, le béton ne devant travailler à l'écrasement qu'à raison de ce chiffre de 25 kilogrammes comme charge de sécurité.

L'ensemble de ces travaux de consolidation, non prévus aux devis qui avaient été établis avant la construction du Métropolitain, fut nécessairement dispendieux; le prix s'en éleva à la somme de 35,935 francs.

Je crus devoir protester contre la mise au compte de la colonie de Madagascar de toutes ces dépenses qui, en définitive, n'avaient été nécessitées que par des affaissements de terrain provoqués par les fouilles du Métropolitain, après la prise de possession de la surface et le commencement des travaux de construction par la colonie. Il me semblait naturel que les conséquences immédiates de travaux exécutés par des tiers fussent mis à la charge de ceux-ci. Je soumis donc la question au Commissariat général et au Département des colonies pour sauvegarder, si possible, les intérêts que je représentais.

Après examen de la question par les ingénieurs de la Ville, l'Inspection générale des travaux publics des colonies et le Commissariat général, il fut arrêté, à ma grande surprise, que les travaux ci-dessus décrits resteraient à la charge de l'Exposition de Madagascar, mais que la réfection du bassin, au point de vue de son étanchéité, serait faite aux frais du Métropolitain, soit 2,735 francs seulement sur les 35,935 mentionnés plus haut. Je dus m'incliner et demander à la colonie de pourvoir à cette dépense supplémentaire.

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu fut satisfaisant, et il ne fut pas constaté de déformation dans la construction

du panorama placé au centre de l'Exposition de Madagascar, grâce aux soins donnés à cette importante partie de l'édifice, et aussi à la précaution prise de construire les poutres sur un encaissement en planches, enlevé ensuite, ce qui empêcha de s'appuyer sur l'extrados de la voûte du Métropolitain construite, en cet endroit, au bouclier.

Pour les parties en élévation, l'ossature du pavillon, de forme circulaire, fut constituée par des poteaux de charpente espacés avec pans de bois de remplissages intermédiaires. Il en fut de même pour la construction du panorama placé au centre de l'édifice. Pour le hourdis et le revêtement extérieur de ces bois et charpentes, on employa différents systèmes : remplissages en plâtras et plâtre, applications de lentillons et de métal déployé avec enduit général au plâtre.

Le panorama a été couvert en zinc, la tuile mécanique ordinaire fut employée pour le surplus de la construction. L'ensemble du pavillon était d'une architecture se rattachant au style malgache. Les façades étaient décorées de boiseries sculptées et de nombreuses applications de staffs, reproduction de sculptures indigènes. La partie supérieure du pavillon était décorée de clochettes argentines suspendues au-dessous de la toiture, décoration empruntée à un célèbre édifice de Madagascar, connu sous le nom de Palais d'argent.

Enfin, tout autour du pavillon principal, de nombreuses paillottes indigènes, construites en bois naturel et couvertes en roseaux, complétaient l'ensemble de la décoration.

L'Exposition de Madagascar était reliée aux jardins du Trocadéro par une passerelle en ciment armé de 15 mè-

tres de largeur sur 36 m. 80 de longueur, terminée du côté du Palais par deux escaliers en charpente en bois et un tapis roulant. (Architectes : MM. Jully et Francastel.)

Plan

Côté Palais du Trocadéro

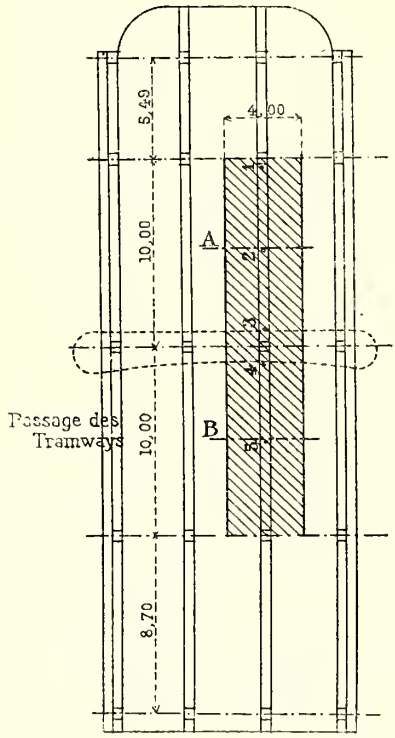

Coté Pavillon de Madagascar.

Le projet primitif comportait l'emploi exclusif du bois, mais il ne put être mis à exécution pour les raisons suivantes : la surcharge libre imposée étant de 1,000 kilogrammes par mètre carré, et la travée devant avoir un minimum de portée de 10 mètres, de façon à laisser libre de points d'appui le passage des tramways qui ne pouvaient être déplacés, la hauteur minima à donner aux poutres du centre était de 1 m. 20.

Or, avec l'emploi de ces poutres, la cote de hauteur de 5 m. 50 fixée pour le passage des tramways ne se trouvant pas observée, l'Administration municipale refusa d'accepter ce premier projet. Il n'était pas possible de songer à l'exécuter par les procédés or-

dinaires, le fer devenait rare et le temps pressait. On se décida alors à prendre le système déjà employé pour les fondations du pavillon, et à construire cette passerelle en ciment armé.

Elle fut constituée longitudinalement par deux travées centrales de 10 mètres de portée et deux travées latérales ayant l'une 8 m. 70 et l'autre 5 m. 50 de portée se continuant par un encorbellement de 2 mètres.

Transversalement, elle se composait de trois travées de 4 m. 40 d'axe en axe, avec encorbellement de 0 m. 90 de chaque côté.

Le tablier était porté par 19 poteaux de 0,40 × 0,40 de section et 5 m. 80 de hauteur sans poutres; ces poteaux étaient armés chacun de 4 barres en fer rond, de 30 millimètres de diamètre, reliées tous les 0 m. 50 de hauteur au moyen de séries d'entretoises en fer plat.

La résistance de chaque poteau était de :

Béton, $0,40 \times 0,40 = 1,600^{cm2} \times 25^{kilogr}$.	40,000 kilogr.
Fer, 4 barres de $30^{mm} = 2,800^{mm} \times 8^{kilogr}$.	22,400
Ensemble...	62,400

Ces poteaux transmettaient la charge qu'ils avaient à supporter, sur les puits de fondations, au moyen de semelles armées de 0,80 × 0,80 pour les poteaux du milieu qui étaient les plus chargés, et ces semelles répartissaient la charge de la colonne sur la maçonnerie du puits de fondation à raison de 10 kilogrammes par centimètre carré.

Les semelles de poteaux de rives avaient 0,70 × 0,70.

Le tablier était constitué par des poutres principales ayant une section de 0,40 × 0,60, courant longitudinalement sur les points d'appui. Elles étaient armées de 12 fers de 35 millimètres de diamètre, et étaient reliées transversalement au moyen de poutrelles de 0,20 × 0,20 de section armées chacune par 6 fers de 20 millimètres de diamètre.

Le hourdis général, formant plancher, avait une épaisseur de 0 m. 12 et était armé dans les deux sens au moyen de fers ronds de 11 millimètres de diamètre. La passerelle ainsi construite pouvait résister à une charge d'épreuve de 1,000 kilogrammes par mètre carré. Voici, d'ailleurs, un extrait du procès-verbal des expériences de résistance de la passerelle faites sur les deux travées consécutives d'une poutre principale.

PROCÈS-VERBAL
D'ÉPREUVES DE RÉSISTANCE FAITES SUR LA PASSERELLE DE MADAGASCAR, EXÉCUTÉE EN BÉTON ARMÉ SYSTÈME HENNEBIQUE.

Partie A. — Surface, 10,00 × 4,00 = 40 mètres carrés. Nombre de sacs 612, à 60 kilogrammes l'un environ, 36,720, soit par mètre carré $\frac{36,720}{40} = 918$ kilogrammes.

Partie B. — Surface, 10,00 × 4,00 = 40 mètres carrés. Nombre de sacs 680, à 60 kilogrammes l'un environ, 40,800, soit par mètre carré $\frac{40,800}{60} = 1,020$.

Le chargement a commencé le 4 mai à minuit et a été terminé à 2 heures du matin. La charge a été en observation jusqu'à 6 heures du matin et, à ce moment, on a constaté les flèches suivantes :

1° Pour la travée A :

Point n° 1 à 0,75 de l'axe d'appui gauche.	flexion	0,001
Point n° 2 axe de la travée.....		0,00225
Point n° 3 à 0,65 de l'axe de l'appui droit.		0,00125
Point n° 4 axe de la travée.....		0,0025

A ce moment, le plafond a été examiné attentivement; aucune fissure ni trou de désagrégation n'a été observé dans les poutres principales, dans les paliers, dans les solives ni dans la couverture.

L'enlèvement de la charge a été commencé à 6 heures pour être complètement terminé à 8 heures.

La déformation permanente, constatée aux indicateurs après déchargement complet, a été :

1° Pour la travée A :

Point.	N° 1.....	0,0005
	N° 2.....	0,001
	N° 3.....	0,001

2° Pour la travée B :

Point.	N° 4.....	0,00125
	N° 5.....	0,001

Il résulte de ces expériences que les points d'appui auraient tassé de 1 millimètre environ et que les poutres de 10 mètres de portée soumises aux essais n'ont conservé aucune flexion apparente.

En foi de quoi nous avons signé au procès-verbal.

L'Ingénieur principal,
Signé : Duplait.

L'Ingénieur en chef,
Signé : Résal.

L'Entrepreneur,
Pour M. A. Dumesnil :
Signé : Martineze.

L'Architecte,
Ant. Jully.
Léon Francastel.

L'accès de cette passerelle était assuré à l'intérieur du pavillon par des rampes en pente douce contournant le

panorama; du côté du Palais du Trocadéro par des escaliers latéraux en charpente et le tapis roulant déjà nommés.

Le tablier était protégé à droite et à gauche par des balustrades en bois supportées par des poteaux de charpente de fort équarrissage, dissimulant les piliers en ciment armé et donnant ainsi à l'ensemble de la construction un aspect plus léger et plus décoratif.

2° CONGO.

Pavillon officiel. — Le pavillon proprement dit de l'exposition du Congo français était situé sur un terrain très accidenté, derrière l'aile droite du Palais du Trocadéro. (M. Scellier de Gisors, architecte.)

Le sol sur lequel il fut édifié était composé d'un remblai de gravois avec lesquels on avait comblé les fouilles pratiquées pour d'anciennes carrières. Ce remblai n'offrait aucune consistance et, pour asseoir les poteaux de charpente supportant la construction, de sérieuses fondations étaient absolument nécessaires. On employa des semelles en béton armé, lesquelles permirent, à l'aide d'un large empâtement, de répartir uniformément sur le sol la charge supportée par les poteaux. Le terrain fut considéré, après essais, comme pouvant résister à la charge de 1 kilogramme par centimètre carré. Les semelles employées, réunies transversalement et longitudinalement au moyen de poutres d'entretoisement les rendant solidaires les unes des autres, eurent une surface de $1,80 \times 1,80$, soit 3 m. 24; elles purent ainsi supporter et transmettre au sol, sans fatigue appréciable, une surcharge totale de

32,400 kilogrammes. Le résultat fut bon et donna toute satisfaction.

La partie inférieure du pavillon fut constituée par vingt poteaux de charpente de fort équarrissage espacés d'axe en axe de 4 mètres dans le sens de la longueur, et de 3 mètres dans le sens de la largeur; ces poteaux étaient reliés longitudinalement et transversalement au niveau des planchers du rez-de-chaussée et du premier étage par un double courant de moises formées de madriers de sapin.

La partie supérieure, reposant sur cette plate-forme, fut construite en pan de fer démontable, ce pavillon devant être transporté dans la colonie à la fin de l'Exposition. Six fermes en fer à T, reliées entre elles et assemblées, constituaient l'ossature principale. Les parois verticales étaient constituées par un remplissage en chevrons, hourdé en carreaux de plâtre et enduit aux deux faces.

Une vérandah en encorbellement de 1 m. 80 entourait le pavillon.

Le comble, très saillant, surmonté d'un vitrage, fut couvert en tôle ondulée.

On employa les panneaux de treillage pour décorer les parties basses du soubassement. Le premier étage fut orné de peintures murales, cartes géographiques et inscriptions diverses.

Étant donné la nature du terrain, très accidenté en cet endroit, une passerelle construite en bois rustique assurait la communication du pavillon avec l'allée principale contournant le Palais du Trocadéro.

A noter également comme construction en rustique

la petite paillotte, couverte en roseaux, placée au droit de cette passerelle.

Panorama du Congo. — Le panorama du Congo français (architecte, M. Bertone) était situé derrière le Palais du Trocadéro et à droite de l'entrée publique. Le terrain à cet endroit était constitué par un remblai présentant une certaine consistance. Les fondations furent faites par les moyens ordinaires : rigoles avec larges empâtements remplis en béton.

Les parties en élévation, panorama et dépendances, furent constituées par des poteaux de charpente avec pans de bois de remplissages intermédiaires.

La façade extérieure fut revêtue d'un crépi tyrolien en plâtre appliqué au double lattis en losange.

Le zinc fut employé pour la couverture.

La porte monumentale en charpente placée au-devant du pavillon et les nombreux staffs appliqués sur les façades formaient la partie décorative extérieure; le panorama et les douze dioramas assuraient la décoration intérieure.

3° PALAIS DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Le palais du Ministère des colonies était situé au sommet de la partie ouest des jardins du Trocadéro. (M. Scellier de Gisors, architecte.) Il comprenait : le pavillon proprement dit; le service du jardin colonial, composé d'une grande serre et de deux petites serres chaudes; le pavillon d'accès sur la partie sud des jardins.

Toutes ces constructions s'étageaient à des niveaux différents dont la disposition était nécessitée par les pentes

très sensibles du terrain en cet endroit du parc. Le système de fondation employé pour les différents bâtiments fut celui des rigoles ordinaires remplies de béton de ciment. Pour le pavillon proprement dit, les murs furent montés en moellons jusqu'au niveau du plancher du rez-de-chaussée; pour les parties en élévation, on employa le système plus léger et plus rapide du pan de bois avec remplissages intermédiaires. Ce procédé fut d'ailleurs employé dans la majeure partie des constructions édifiées pour le compte du Ministère des colonies, ce qui occasionna une sérieuse difficulté pour le hourdis. On ne pouvait, en effet, recourir au procédé ordinaire de remplissage en plâtras et plâtre.

Le poids eût été trop considérable et il n'eût pas été possible de trouver les quantités suffisantes pour hourdir de semblables surfaces. On résolut alors d'employer les panneaux en plâtre, connus sous le nom de *lentillons*, formant planches d'une longueur d'environ 1 m. 50, rendus rigides au moyen de roseaux noyés dans le hourdis et d'épaisseurs variables d'après leur emploi. Malheureusement, le fournisseur ne put assurer la production nécessaire et suspendit les envois. On fit immédiatement procéder à l'exécution de panneaux similaires par l'entrepreneur général, mais il ne put suffire aux besoins journaliers et il fallut chercher un autre procédé et avoir recours à l'emploi du *métal déployé*. Ce système, moins économique que le précédent, permit cependant d'agir rapidement et donna de bons résultats.

Le métal déployé est constitué par une feuille d'acier très mince, découpée en losange par une machine spé-

ciale. Le hourdis se fait au moyen d'un gobetage en plâtre gâché serré, et, en raison de la disposition spéciale des losanges, il y a relativement peu de plâtre qui passe au travers. Le hourdis une fois établi, il n'y a plus qu'à procéder à l'enduit ordinaire. On l'employa pour les hourdis et plafonds et pour le revêtement des parties de façades comportant des saillies moulurées. La quantité employée a été environ de 20,000 mètres.

Les terrasses, perrons, escaliers extérieurs furent exécutés en ciment armé, système Hennebique, et nous donnèrent pleine satisfaction. Le plancher formant terrasse d'une surface de 135 mètres superficiels était calculé pour une surcharge libre de 450 kilogrammes par mètre carré.

Il fut constitué par un hourdis de 0 m. 08 d'épaisseur portant sur des murs en maçonnerie. Il était renforcé au moyen de filets de 0,30×0,40, de poutres principales de 0,20×0,35 et de poutrelles de 0,15×0,20.

Les balustrades ont été exécutées : pour les parties hautes, en plâtre avec balustres *dito;* pour les parties du rez-de-chaussée, en sable mortier coloré imitant la pierre avec balustres de même composition. Les combles en charpente furent couverts en tuiles ordinaires avec châssis métalliques vitrés pour l'éclairage des salles de l'Exposition.

Le dôme couronnant le vestibule d'entrée était également en charpente, hourdi plein à sec et recouvert sous l'enduit extérieur d'une forte toile imperméable, marouflée sur toute la surface et enduite de céruse. La voûte en berceau recouvrant la galerie centrale était en

planches assemblées d'après le système Fabre, procédé qui, tout en présentant les garanties nécessaires de solidité et de légèreté, avait l'avantage de n'exercer qu'une poussée insignifiante sur les parties verticales. La coupole d'entrée fut construite en staff, en quatre fractions semblables recouvertes d'une décoration picturale, et suspendues ensuite à l'ossature de la charpente du dôme.

La grande serre était établie sur le plan carré de 10 mètres de côté et accompagnée sur les faces ouest et nord d'annexes de 5 mètres de largeur sur 2 m. 50 de profondeur. La construction de cette serre était entièrement métallique et reposait sur un socle en maçonnerie de briques destiné à compenser les différences de niveau des terrains avoisinants. Les parties verticales entièrement vitrées avaient une hauteur de 7 m. 50 et étaient surmontées d'un comble courbe à quatre pans également vitré.

Les deux petites serres placées en contre-bas furent également construites en fer et munies d'un appareil de chauffage.

Le pavillon annexe fut construit en maçonnerie et briques, avec ravalement en plâtre. Le zinc fut employé pour la couverture.

Pour la décoration du pavillon, on employa divers procédés : sculpture, peinture et application de panneaux de treillage. C'est ainsi qu'une partie des sculptures du dôme furent exécutées dans la masse, afin d'éviter les surcharges inutiles. Le surplus de la décoration fut achevé au moyen de moulages.

Les cartouches appliqués sur les différentes façades

étaient en staff; les vases placés sur les balustrades de la terrasse étaient de même composition; enfin les nombreux ornements de l'intérieur étaient encore une application de carton-plâtre.

La peinture décorative de la grande galerie, les panneaux de la voûte d'arête, les peintures de la salle de géographie et la frise décorant la façade postérieure furent exécutées sur toile et marouflées.

Le planisphère des colonies de la façade principale fut dessiné et exécuté directement sur la surface murale.

Enfin, le mur de soubassement de la serre et la façade du pavillon d'entrée furent revêtus d'une décoration de treillage.

A noter également dans la décoration générale les beaux groupes placés dans les jardins. Ces figures reposaient sur des socles construits en bois de charpente revêtus d'enduits en plâtre et posés sur une solide fondation en maçonnerie.

4° NOUVELLE-CALÉDONIE.

Architecte : M. Brey.

Le pavillon de la Nouvelle-Calédonie était situé entre l'Exposition du Ministère et le Palais du Trocadéro.

Le terrain présentant à cet endroit une consistance suffisante, les fondations furent faites par les procédés ordinaires : rigoles remplies de béton de ciment.

Les murs furent montés en moellons jusqu'au niveau du plancher de rez-de-chaussée. Les parties en élévation construites en pan de fer démontables, ce pavillon devant être transporté dans la colonie, à la fin de l'Exposition.

Le remplissage intermédiaire fut constitué par une maçonnerie de briques avec enduit en plâtre aux deux faces. La tuile ordinaire fut employée pour la couverture.

Le porche d'entrée et la vérandah de la façade postérieure furent construits en charpente apparente en bois et recouverts d'une décoration de treillage.

5° ANCIENNES COLONIES.

Architecte : M. Scellier de Gisors.

Les quatre pavillons des anciennes colonies étaient situés sur un terrain de même composition que celui du Ministère des colonies. On employa donc le système de fondation : rigoles ordinaires remplies de béton. Deux modes de construction furent adoptés pour les parties en élévation.

Le pavillon de la Réunion et celui de la Guadeloupe furent construits en charpente apparente en bois avec application de lentillons pour clôturer les salles d'expositions.

Le pavillon de la Martinique et celui de la Guyane furent édifiés partie en bois de charpente, partie en maçonnerie de briques avec ravalement en plâtre.

Une décoration partielle en planches, simulant pan de bois, fut appliquée sur les façades de ces dernières constructions afin de donner à l'ensemble des bâtiments un caractère d'uniformité.

Tous les pavillons furent couverts en tuiles plates à petit emboîtement.

Le treillage fut employé pour la décoration de parties supérieures du pavillon de la Martinique et pour la balustrade de la Réunion et de la Guadeloupe.

6° INDO-CHINE.

Architecte : M. Marcel.

Dans la partie supérieure des jardins, à gauche du pavillon du Ministère des colonies, furent entrepris les plus importants travaux de terrassement de l'Exposition coloniale; l'immense tertre au sommet duquel s'élevait la reconstitution de la pagode de Pnom Penh était artificiel et avait été créé avec les terres provenant des fouilles de la crypte souterraine.

Cette grande salle avait, en effet, une superficie de 1,100 mètres carrés et son plancher bas était établi en contre-bas du niveau du terrain naturel. Elle était recouverte par un plancher haut en béton armé formant terrasse.

Ce plancher était établi à trois niveaux différents :

1° Terrasses inférieures à 5 mètres de hauteur du sol, calculées pour une surcharge de 1,000 kilogrammes par mètre carré;

2° Promenoir à 8 mètres de hauteur du sol calculé pour une surcharge de 450 kilogrammes par mètre carré; ce promenoir existait au pourtour de la pagode et en encorbellement autour du Pnom;

Plancher supérieur à 9 mètres de hauteur du sol, calculé pour une surcharge de 450 kilogrammes par mètre carré, plus le poids de la Pagode évalué à 64,000 kilogrammes.

Il n'existait de murs que sur la périphérie de la construction; toutes les travées et poutres portaient sur des poteaux dont les sections étaient de 0,40×0,40 avec des hauteurs variant de 5 à 9 mètres.

Les sections des poutres principales étaient 0,40 × 0,60 ;

Les sections des poutres secondaires étaient 0,25 × 0,35 ;

Les sections des poutrelles étaient 0,15 × 0,20.

L'épaisseur générale des hourdis était de 0 m. 12. Les trouées de la partie centrale avaient comme portée 8 mètres de longueur et 8 mètres de largeur.

Ce plancher, formant couverture de la salle souterraine, devait être étanche.

L'étanchéité fut obtenue comme suit :

Les terrasses inférieures recouvertes d'une couche de terre végétale de 0 m. 50 d'épaisseur furent enduites par un goudron spécial appelé *pyxoline;* son effet fut efficace et pendant toute la durée de l'Exposition on n'a eu que peu d'infiltrations dans les salles des panoramas qu'elles recouvraient.

Le promenoir et le plancher supérieur furent recouverts par un enduit en ciment formant chape.

Avant d'être livré au public, le plancher avait été soumis à des expériences de surcharge sous la direction des ingénieurs du contrôle des constructions de l'Exposition.

PROCÈS-VERBAL D'EXPÉRIENCE.

Les épreuves de résistance à une fois et demie la charge normale, soit 450 × 1,5 = 675 kilogrammes par mètre carré, ont été faites les 10, 11 et 12 courant sur les planchers en ciment armé du pavillon du Cambodge en présence des représentants du contrôle, de l'entrepreneur et de l'architecte.

Ces épreuves ont porté sur une surface d'environ 25 mètres carrés.

Au bout de vingt-quatre heures de surcharge, la flèche la plus forte constatée a été de 1 millimètre sur le milieu d'une poutre entièrement chargée et de 4 m. 95 de portée.

Cette flèche est insignifiante et de beaucoup inférieure au 1/800 de la portée maximum que les cahiers des charges relatifs aux constructions en ciment armé recommandent de ne pas dépasser.

D'autre part, il ne s'est pas produit — autant du moins que la disposition des lieux a permis d'en juger — de fissures apparentes. On peut dire que, dans les limites où les épreuves ont été faites, elles ont donné des résultats très satisfaisants.

Quant aux parties de la construction qui n'ont pas été éprouvées, il y a lieu de faire les réserves d'usage en ce qui concerne la qualité des matériaux employés et le soin apporté dans l'exécution des travaux, éléments qui ont une grande importance au point de vue de la solidité et que nous n'avons pu être à même de contrôler.

Paris, le 12 janvier 1900.

Signé : GAILLARDON.

Pour monter du sol extérieur au sol du promenoir, soit 9 m. 61 de différence de niveau, on avait construit un escalier en béton armé composé de 3 grandes marches de départ ayant chacune 0 m. 85 de foulée et de 5 évolutions séparées chacune au moyen de petits paliers. L'escalier avait 4 m. 50 de largeur à sa base et se rétrécissait à 3 m. 25 à sa partie supérieure. Il était supporté par des murs d'échiffre en maçonnerie.

On accédait du promenoir au plancher de la Pagode au moyen de trois escaliers placés sur la façade et de quatre perrons placés sur les façades latérales; chaque perron était de quatre marches.

Deux escaliers de chacun quinze marches faisaient communiquer le promenoir aux terrasses inférieures et se trouvaient placés un de chaque côté de la statue de Bouddah.

Un autre escalier circulaire également en ciment armé,

placé dans la partie centrale du Pnom, conduisait à la salle souterraine.

L'exécution de ces travaux, particulièrement difficiles, a été bonne au point de vue de la construction; ses résultats ont été satisfaisants.

Sur la terrasse supérieure s'élevait la reconstruction du Pnom et de la pagode de Pnom Penh. Ces constructions furent édifiées en bois de charpente avec remplissages ordinaires et enduit teinté. La pagode fut couverte en tuiles à écailles fabriquées spécialement par la maison Gilardoni et Brault.

Cet ensemble constitua l'un des bâtiments les plus admirés de l'Exposition coloniale au point de vue de sa décoration indigène.

L'escalier droit, monumental, conduisant à la pagode où se trouvait située l'exposition spéciale des objets sculptés relatifs à l'art religieux, était orné à droite et à gauche de dragons fantastiques et de pnoms de petites dimensions. Sur la terrasse se trouvait un colossal Bouddha. A un niveau inférieur, de petites cases établies sur pilotis donnaient l'illusion d'un village de la région cambodgienne du Laos.

A l'intérieur, la décoration de l'immense salle souterraine fut empruntée aux temples brahmaniques et bouddhiques des Khmers construits dans les souterrains d'Ellora; les plafonds de cette vaste crypte étaient soutenus par de robustes piliers recouverts de bas-reliefs étranges d'un puissant intérêt artistique. A cette décoration sculpturale venait s'ajouter une série de dioramas, représentant des vues curieuses prises dans toute l'étendue de l'Indo-

Chine, peintures complétant d'une heureuse façon la décoration générale de cette grotte. Les dioramas comprenaient :

En face, la baie d'Along;

A droite, la rue Catinat à Saïgon, le pont Doumer à Hanoï, le tombeau de Tu Duc;

A gauche, le Mékong à Mytho.

7° MAISON ANNAMITE.

Architecte : M. du Houx de Brossard.

A gauche du Cambodge était situé le pavillon forestier, reconstitution d'une riche maison annamite de Thudaumot.

Le terrain à cet endroit était composé d'un remblai suffisamment consistant; les fondations furent faites par les procédés ordinaires, c'est-à-dire des rigoles en béton.

Les murs des pavillons furent montés en maçonnerie de briques et percés de baies formées par des ornements en plâtre. La couverture fut exécutée en tuiles envoyées spécialement de l'Annam pour l'Exposition.

La décoration intérieure était absolument remarquable. Les cloisons de séparation étaient uniquement composées de panneaux de bois sculptés délicieusement fouillés.

Ces objets, qui avaient été apportés de la colonie directement, furent assemblés et mis en place par des artistes indigènes.

8° PALAIS DES PRODUITS DE L'INDO-CHINE.

Au sud du Cambodge s'élevait le Palais des produits de l'Indo-Chine, reproduction de la grande Pagode de Cho-

lon (Cochinchine). Construit par M. Decron, architecte, sur plan rectangulaire, avec le concours des associations ouvrières de Paris, il ne comprenait qu'un rez-de-chaussée, divisé en trois salles parallèles au moyen de cloisons en menuiserie. Les fondations furent faites en béton, les murs montés en moellons jusqu'au niveau du plancher, et en briques pour le surplus de la construction. La couverture fut exécutée en tuile spéciale. Un double escalier en ciment armé assurait l'accès du pavillon du côté de la façade postérieure.

La décoration intérieure fut obtenue au moyen de sculptures et de peintures faites sur place par des ouvriers indigènes et complétée par l'application, sur les surfaces murales de l'intérieur, des plans des quatre principales villes de l'Indo-Chine.

9° PALAIS DES BEAUX-ARTS DE L'INDO-CHINE.

A côté du Palais des produits de l'Indo-Chine s'élevait le Palais des Beaux-Arts, construit par M. du Houx de Brossard, architecte, sur un terrain de même composition avec des matériaux analogues : fondation en béton, élévation en maçonnerie et briques avec ravalement en plâtre. Il y a lieu de noter toutefois comme travail remarquable l'exécution des charpentes et des colonnes apparentes du palais de Co-Loa. Ces colonnes devaient être expédiées de la colonie et montées par des indigènes. Elles ne purent arriver en temps voulu, et au mois de janvier 1900, l'entrepreneur en reçut la commande. Elles furent exécutées de jour et de nuit dans un délai de vingt-cinq jours par

des ouvriers français à qui, de l'avis général, elles font grand honneur.

La totalité des pavillons fut couverte en tuiles dites *romaines*, fabriquées spécialement dans le département du Nord, à part toutefois l'atelier des sculpteurs annamites qui fut couvert en roseaux afin de préserver les indigènes de l'ardeur du soleil.

La charpente apparente constitua le principal élément dans la décoration générale. Les baies formant portes étaient fermées par de charmantes menuiseries d'un beau rouge laqué, rehaussé d'or et d'argent, avec petites ajourées d'un joli caractère décoratif.

10° THÉÂTRE CAMBODGIEN.

M. du Houx de Brossard, architecte.

Le Théâtre cambodgien, qui comprenait un rez-de-chaussée et un premier étage, fut entièrement construit en charpente en bois avec applications de lentillons et enduits en plâtre. Quelques parties du soubassement furent cependant exécutées en briques. La couverture fut exécutée en bois, par petits fragments recouverts d'une couche de peinture. Les façades extérieures furent décorées de moulages indo-chinois et de nombreuses sculptures indigènes.

11° PAVILLON DES DIORAMAS.

M. Scellier de Gisors, architecte.

Le pavillon des Dioramas était situé en bordure du boulevert Delessert. Les fondations furent exécutées par les procédés ordinaires. Le mode de construction fut celui

employé au Ministère des colonies : charpente en bois avec remplissages intermédiaires, applications de lentillons, métal déployé et enduits ; le soubassement du portique de la façade postérieure ainsi que les murs des perrons d'accès furent construits en briques avec enduit en plâtre. Le ciment armé fut employé pour la construction des escaliers. Pour toutes les parties de toitures entourées par des balustrades, on a employé la tuile à emboîtement de Choisy avec chéneaux en zinc. Le portique fut couvert en zinc. Une toile imperméable fut marouflée sur l'enduit extérieur des dômes afin d'en assurer l'étanchéité.

La décoration extérieure consistait dans l'application d'ornements en staff et de panneaux de treillage recouverts d'une couche de peinture ordinaire.

La façade principale était décorée de quatre grandes cartes géographiques exécutées directement sur la surface murale préalablement recouverte d'une couche d'enduit anti-nitreux. Ce procédé a donné de bons résultats. On a pu peindre le lendemain même de l'exécution des enduits en plâtre sans que la couche de peinture fût sensiblement altérée pendant la durée de l'Exposition.

La façade postérieure comportait un portique en charpente légère recouvert de panneaux de treillage.

A l'intérieur, la décoration fut traitée très simplement afin de reporter tout l'intérêt artistique sur les quatre dioramas des colonies.

12° PAVILLON DE L'ADMINISTRATION.

M. Scellier de Gisors, architecte.

Le pavillon de l'Administration était construit dans la

partie de la rue Le Nôtre située entre le boulevard Delessert et la rue Chardin. Il importait pour les fondations de ne pas creuser de rigoles trop profondes et de profiter au contraire du sol très consistant de la rue. Une difficulté se présentait par suite de l'inclinaison très prononcée du terrain (la pente est en effet à cet endroit de 13 centimètres par mètre). Afin d'empêcher le glissement possible de la construction, on établit une sorte de cadre en charpente, composé d'un double cours de madriers en chêne posés sur une fondation en béton de ciment.

Ce cadre fut solidement ancré aux extrémités et en plusieurs points intermédiaires au moyen de chenilles en fer plantées dans un poteau de charpente de fort équarrissage noyé dans un puits de fondation rempli de béton et de ciment.

Ce fut sur cette plate-forme que vinrent s'assembler les poteaux supportant la construction élevée, comme la plupart des bâtiments de l'Exposition coloniale, en charpente avec pan de bois de remplissage, lentillons et enduits en plâtre aux deux faces.

Les murs des perrons et escaliers d'accès furent montés en briques, les marches construites en ciment armé.

Le bâtiment fut couvert en tuiles ordinaires de Choisy-le-Roi avec gouttières et tuyaux de descente en zinc.

La décoration était très simple pour ce pavillon et les façades étaient recouvertes d'une couche de peinture ton uni.

Sur le boulevard Delessert, la façade comportait un porche d'accès en maçonnerie, avec colonnes et entablement mouluré.

13° PAVILLON DU SYNDICAT DE LA PRESSE COLONIALE.

A côté, et parallèlement au pavillon de l'Administration, étaient les deux bâtiments réservés aux syndicats de la Presse coloniale française et étrangère.

Le premier, en façade sur le boulevard Delessert, était construit sur un plancher en ciment armé formant terrasse d'une surface de 126 mètres superficiels, calculé pour une surcharge libre de 450 kilogrammes par mètre carré, et reposant sur un soubassement de maçonnerie de moellons hourdis en mortier de ciment. Le hourdis avait 0 m. 10 d'épaisseur et se trouvait porté par un filet longitudinal de 0 m. 15 × 0 m. 20 et par deux filets transversaux de mêmes dimensions, dont les intersections étaient soutenues par deux poteaux également en béton armé de 0 m. 20 × 0 m. 20 transmettant la charge sur le sol au moyen d'une semelle de 1 m. × 1 m. de surface.

Les parties en élévation, d'une surface de 96 mètres, furent édifiées, par la Société de constructions démontables, en pans de fer spéciaux avec remplissages en menuiserie. Le pavillon était couvert en tôle ondulée.

Le second pavillon qui lui faisait suite était établi sur plan irrégulier et construit en pans de bois, avec remplissage en maçonnerie. Il était couvert en zinc.

L'ensemble ne comportait aucune décoration spéciale.

14° PAVILLON DE L'ENSEIGNEMENT BERLITZ.

M. Lemaire, architecte.

Au-dessous du bâtiment de la Presse coloniale étrangère était situé le pavillon de la méthode de Berlitz.

Élevé sur un soubassement en maçonnerie, il était entièrement en bois et démontable. Il était couvert en zinc.

L'ensemble avait un aspect décoratif élégant et d'une excellente exécution.

15° DAHOMEY.

Les constructions du Dahomey furent édifiées par M. Siffert, architecte, sur un terrain de composition analogue aux précédents. Les fondations furent également faites au moyen de rigoles ordinaires remplies de béton et les parties en élévation constituées de même par un pan de bois recouvert de lentillons avec enduit et crépi, teinte simulant le pisé, mode de construction employé dans la colonie.

Les bâtiments furent couverts en roseaux.

Dans les jardins, les habitations des indigènes, le poste des miliciens, la station de pêche, paillottes construites en bambous et couvertes en roseaux, donnaient à l'ensemble des constructions l'aspect d'un village dahoméen. Le tout était entouré d'un mur de clôture peu élevé, composé de bambous et de hourdis rougeâtres d'un caractère sauvage et véritablement pittoresque.

16° CÔTE D'IVOIRE.

Le pavillon de la Côte d'Ivoire, construit par M. Courtois-Suffit, architecte, en façade sur le boulevard Delessert, faisait suite aux bâtiments du Dahomey.

Aucun nouveau procédé de construction ne fut employé pour cet édifice. Il fut construit en charpente en bois avec hourdis ordinaire et recouvert en chaume.

La décoration très simple, constituée par un ton de peinture, était agrémentée de treillage dans les parties du soubassement.

17° GUINÉE FRANÇAISE.

Voisin de la Côte d'Ivoire, le pavillon de la Guinée fut construit, dans les mêmes conditions que le précédent, par M. Labussière, architecte : fondations en rigoles ordinaires remplies de béton, élévation en charpente en bois avec remplissages intermédiaires en plâtre. Couverture en chaume.

Toutes les menuiseries avaient été exécutées dans la colonie par des ouvriers spéciaux.

Les façades du pavillon étaient décorées de vérandahs dont les points d'appui en charpente étaient recouverts de sculptures copiées sur des motifs authentiques donnant ainsi une amusante note de l'ingéniosité décorative des indigènes.

18° COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

Le pavillon de la Côte occidentale d'Afrique, situé au sud de la Guinée, fut édifié par M. Decron, architecte également suivant le même mode de construction : fondations en rigoles remplies de béton; élévation en charpente en bois avec applications de lentillons et enduits en plâtre.

La couverture était également en chaume.

Une couche de peinture, ton uni, formait toute la décoration.

19° PAVILLON DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.

M. Scellier de Gisors, architecte.

Le pavillon de l'Alliance française était situé au sud de la Côte d'Ivoire.

Les fondations furent faites par les procédés ordinaires : rigoles remplies de béton et ciment; les murs montés en maçonnerie de briques avec ravalement en plâtre.

Le comble fut couvert en tuiles ordinaires de Choisy-le-Roi.

La composition très simple de ce pavillon ne comportait aucune décoration spéciale.

20° SÉNÉGAL-SOUDAN.

M. Scellier de Gisors, architecte.

Le pavillon du Sénégal-Soudan était situé en bordure du quai Debilly.

Les fondations furent exécutées en béton de ciment, l'élévation constituée par les poteaux et charpentes, avec application de lentillons, métal déployé et enduits.

Le comble, surmonté d'un vitrage, était couvert en tuiles.

La décoration extérieure, très simple, ne comportait que des silhouettes, des défenses d'animaux et le curieux système de contreforts en usage au Soudan.

Elle était complétée à droite et à gauche du pavillon principal par deux paillottes construites en bois naturel et couvertes en chaume.

21° INDES FRANÇAISES.

A côté du Sénégal-Soudan, à l'Ouest et toujours en bordure du quai Debilly, s'élevaient les diverses constructions des Indes françaises, édifiées par M. Bertone, architecte.

Ces bâtiments furent également construits en bois de charpente avec remplissages intermédiaires en plâtras et plâtre et enduit extérieur en plâtre.

Le zinc fut employé pour la couverture.

Le Palais officiel, intéressante reconstitution d'une pagode hindoue, était recouvert de nombreux staffs et moulages indigènes.

22° TUNISIE.

A l'angle du boulevard Delessert et de l'allée centrale ouest du jardin et jusqu'au quai Debilly s'élevait la série de palais dont se composait l'exposition de la Tunisie. — M. Saladin, architecte.

Le terrain, très mauvais à cet endroit, nécessita des fondations spéciales : elles furent constituées au moyen de traverses en bois de 0 m. 80 de longueur noyées dans une maçonnerie de moellons et réunies par un chaînage en fer.

Les parties en élévation furent édifiées en bois de charpente hourdis en plâtras et plâtre.

Les bâtiments furent couverts en zinc, en terrasse système Haeusler — en tuiles émaillées pour une coupole — en plâtre sur roseaux système Fabre pour les autres coupoles.

L'ensemble de la décoration des bâtiments donnait une image gaie et exacte de l'art tunisien. Elle fut obtenue au moyen de moulages exécutés à Tunis et envoyés spécialement pour l'Exposition.

Les boiseries sculptées de deux boutiques furent également faites dans le pays par des artistes indigènes.

Cette partie de mon rapport ne vise que les différents procédés de construction et les matériaux employés.

La description intérieure des palais et pavillons fera l'objet du chapitre suivant.

J'ai eu l'occasion de mentionner les noms des architectes qui ont collaboré à l'édification des palais et pavillons de l'Exposition coloniale et y ont tous apporté autant d'intelligence que de zèle. Ainsi qu'on l'a lu déjà, l'entrepreneur général fut M. F. Despagnat, dont la compétence en ces matières lui permit de mener à bien la lourde tâche qu'il avait assumée.

M. Despagnat employa en moyenne de 750 à 850 ouvriers. Ce chiffre s'éleva, au moment de la plus grande activité, c'est-à-dire vers la fin de mars 1900, au chiffre de 1,100 ouvriers.

Un certain nombre d'ouvriers, 300 environ, furent en outre employés sur les chantiers du Trocadéro pour diverses constructions qui n'étaient pas du ressort de M. Despagnat, et qui faisaient partie cependant de notre exposition.

Pour un nombre d'ouvriers aussi considérable, les accidents ont été heureusement fort peu importants.

Aucun d'entre eux n'entraîna une incapacité de travail

supérieure à six jours de chômage, aucun n'entraîna la moindre infirmité.

Pendant la période des travaux, l'augmentation des salaires varia de 12 à 15 et 20 p. 100. En voici un tableau par spécialités d'ouvriers et par époques.

PRIX DE L'HEURE.

(Journées de 10, 11, 12 et 13 heures.)

PROFESSIONS.	JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 1899.	DU 15 NOVEMBRE 1899 AU 15 FÉVRIER 1900.	DU 15 FÉVRIER 1900 AU 15 AOÛT 1900.
Serruriers	0f 75c	0f 80c	0f 90c
Menuisiers	0 70	0 75	0 90
Peintres	0 75	0 85	0 90
Cimentiers	0 80	0 85	0 95
Couvreurs-plombiers	0 80	0 85	0 90
Cimentiers pour ciment armé	0 85	1 00	1 25
Charpentiers	0 90	0 90	0 95
Maçons	0 75	0 85	0 90
Manœuvres divers	0 45	0 55	0 60
Staffeurs	0 85	0 95	1 20

La question de la hausse des salaires et celle des grèves se tiennent étroitement, et si nous ne fûmes pas exactement prêts à l'époque fixée, bien que nous l'ayons été parmi les premiers, c'en fut une des principales, ou pour mieux dire la principale cause. Les ouvriers délaissaient leur chantier pour une modique augmentation de salaire, laissaient les travaux en souffrance, et recommençaient

bientôt le même manège un peu plus loin. Les charpentiers et les staffeurs furent les corporations qui se mirent le plus fréquemment en grève.

D'autre part, les nombreux kiosques d'alimentation qu'à mon pénible étonnement et à mon insu le Commissariat général fit édifier dans les allées de l'Exposition coloniale causèrent une gêne considérable aux travaux en cours. Les ouvriers quittaient à tout instant le travail pour s'y rendre et, quand les constructions furent terminées, les kiosques devinrent une source perpétuelle de contestations avec les concessionnaires des bars coloniaux qui avaient traité dans l'ignorance de cette concurrence. Il convient d'ajouter que ces édicules peu artistiques faisaient tache dans les perspectives qu'avait ménagées avec soin notre service d'architecture. Quelques jours avant l'ouverture de l'Exposition, les allées étaient, à chaque instant, éventrées pour l'installation des canalisations d'eau et de gaz; des kiosques ainsi construits en dehors de toutes prévisions et certains pavillons furent entourés de tranchées telles qu'on ne put y faire pénétrer les marchandises et objets qui devaient y prendre place.

Voici enfin quelques détails sur le groupe d'ouvriers maçons, sculpteurs, charpentiers et peintres indo-chinois et chinois.

Ce groupe, placé sous la direction de M. Maréchal, architecte de 1re classe des bâtiments civils de la Cochinchine, et de M. Antoine Genet, architecte, inspecteur principal du même service, fut envoyé à l'Exposition par le Gouvernement général de l'Indo-Chine, pour assurer le

montage de la décoration du Pavillon des Forêts et du Palais des produits de la colonie.

Les ouvriers, débarqués en France en plein hiver, n'en ont pas moins entrepris leur tâche, dès leur arrivée à Paris, sans trop souffrir de la rigueur de la température et, grâce à l'activité exigée d'eux par les architectes, ont pu parfaire l'œuvre qui leur était confiée dans les délais fixés par M. le Ministre du commerce et de l'industrie. Cette activité n'a pas été obtenue sans peine des ouvriers chinois, et il a fallu de l'énergie et de la persévérance pour plier ces indigènes aux exigences du travail, un peu hâtif, des mois qui ont précédé l'ouverture de l'Exposition universelle.

Des mutineries se sont produites, à deux reprises, pour des questions d'ordres différents; la première a été occasionnée par une fausse interprétation du taux de la piastre; la seconde a été provoquée par la fixation des heures de travail.

Dans l'un et l'autre cas, les délégués de ces indigènes ont apporté, dans la discussion de ce qu'ils croyaient leur droit, de la ténacité et de l'obstination, opposant aux efforts conciliants du personnel supérieur du Commissariat de l'Indo-Chine une indifférence voulue et la force d'inertie.

Il y a lieu de noter qu'entre temps les ouvriers indochinois : Annamites, Laotiens, Tonkinois et Cambodgiens se sont toujours admirablement comportés.

Les ouvriers chinois ne pouvaient ou ne voulaient comprendre que, le taux officiel de la piastre étant alors fixé à 2 fr. 50, on leur remît cette somme pour chaque piastre

portée au chiffre de salaire de chacun, fixé dans la colonie même, avant leur départ. Cette erreur s'aggravait d'un exemple constant, en Indo-Chine, où la piastre est divisible en cinq pièces de 20 cents (100e partie du dollar), et ce souvenir du pays doublait leur entêtement, amenant sur leurs lèvres la même et intarissable réponse : « piastre valoir grosse pièce française (écu de 5 francs), grosse pièce pas valoir 2 piastres ».

Enfin, cette première mutinerie ne dura que deux jours et l'on pût, heureusement, reprendre le travail.

Il fallut cependant redoubler d'efforts pour prolonger la durée de la journée primitive du travail, au fur et à mesure que les jours grandissaient, et cette exigence, pourtant parfaitement régulière, devait amener par la suite une seconde mutinerie. Il s'agissait, en effet, avec l'approche du printemps, d'obtenir des Chinois qu'ils restassent un peu plus longtemps sur les chantiers, c'est-à-dire jusqu'à 6 heures du soir, comme le faisaient les ouvriers européens.

Or les indigènes, venus en hiver et habitués aux courtes journées de cette mauvaise saison, se refusaient à venir au travail de meilleure heure, c'est-à-dire à 6 heures du matin, et ils émettaient la prétention de terminer leur journée régulière, comme précédemment, à 4 heures de l'après-midi, et d'être payés supplémentairement pour tout travail exécuté passé cette heure.

Après des pourparlers et des tentatives de conciliation suivis de mesures énergiques et qui s'imposaient, les ouvriers chinois reprirent leurs travaux, mais nous firent perdre une semaine qui faillit compromettre le succès

de l'Exposition indo-chinoise et en retarda forcément l'achèvement.

Au cours des travaux et des mutineries, MM. Maréchal et Genet firent preuve de savoir intelligent, de volonté et de sang-froid. Sans leur concours et leur grande habitude des indigènes, il eut été probablement beaucoup plus difficile de diriger ces artisans.

CHAPITRE IV.

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DES PALAIS ET PAVILLONS.

La description rapide que je vais entreprendre de l'Exposition coloniale ne portera que sur l'intérieur des pavillons et palais, sur les objets exposés. Pour tout le reste, description des pavillons, de leur ornementation artistique extérieure et intérieure, je renvoie au travail de M. Scellier de Gisors, architecte en chef de l'Exposition coloniale, placé en tête du volume publié sous ma direction et consacré au Palais du Ministère des colonies. Ce travail, très précis et très complet, comporte d'abord une description générale de l'ensemble de l'Exposition coloniale, puis une description plus particulière du Palais du Ministère. Je n'aurais rien à y ajouter.

Aussi, je vais prendre successivement chacun de nos pavillons et examiner simplement l'exposition qu'il offrait au public.

J'observerai ici, d'une façon générale, que j'avais recommandé à MM. les Commissaires de placer, dans leurs palais et pavillons, de grandes pancartes indiquant, en gros caractères et pour chaque colonie, ses principaux produits. Ainsi, le riz, le thé pour l'Indo-Chine; — le caoutchouc pour la Guinée; — la gomme, les arachides pour le Sénégal; — l'huile de palme pour le Dahomey, etc.

PALAIS DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Salle du Service géographique et des Missions. — Le Service géographique et des missions a exposé des cartes, des documents ethnographiques et des publications.

Les cartes étaient dressées d'après les derniers renseignements fournis par les explorateurs. Je citerai la carte du Niger, établie par le lieutenant Spicq, ayant pour base les travaux de M. le gouverneur Binger et du commandant Marchand; une curieuse esquisse de la carte de Madagascar en sept couleurs; une carte de l'Indo-Chine avec les résultats acquis par la mission Pavie et, en général, ceux qu'on peut attribuer aux multiples explorations qui se sont portées sur ces régions, depuis Doudard de Lagrée et Francis Garnier jusqu'à nos jours; une carte de la mission Marchand en 1895, portant le projet du transnigérien, soit 106 kilomètres de voie ferrée, devant rejoindre le Niger et Bami à la Côte d'Ivoire; une carte de la mission du lieutenant Blondiaux sur la Sassandra et le Haut-Cavally; une carte de Madagascar par les capitaines Capet et Firguihnon de Malglave.

De nombreux documents concernaient la France d'Extrême-Orient : un plan cadastral de Saïgon; une carte de la Cochinchine française, Chine méridionale et Tonkin; une carte spéciale de la mission Pavie avec esquisses et photographies, rapides du Mékong; une carte de l'arrondissement de Tay-Ninh (Cochinchine); un plan de Saïgon et Cholon avec les environs; les voies ferrées du Tonkin avec dessins et gravures; une carte de l'arrondissement de Bac-Lin, etc.

Le Dahomey, la Côte d'Ivoire, Djibouti avaient aussi leur carte spéciale. Je dois de plus mentionner les cartes du Service géographique exposées à la Guinée, au Congo, à la Nouvelle-Calédonie et la carte de la mission de Bonchamps, dressée par M. Michel, dans la salle des Conférences du pavillon de l'Administration.

Les missions Blondiaux, Plé, Binger, Hostains et d'Ollone avaient exposé des séries de photographies intéressantes.

Parmi les publications, se trouvaient des cartes extraites de l'atlas de M. Paul Pelet, en cours de publication; l'atlas des cartes marines du Haut-Mékong, du capitaine de vaisseau Simon; l'atlas du lieutenant de vaisseau Mazeran, etc.

Dans la même salle se trouvait un grand plan en relief d'un établissement minier de la Société française « Le Nickel », en Nouvelle-Calédonie. Ce plan n'avait pu trouver sa place dans le pavillon de la colonie, et nous l'avions installé dans la salle du service géographique.

(Voir *Le Ministère des colonies à l'Exposition universelle de 1900*, p. 203.)

Salles de l'Office colonial. — Cette exposition était une des premières manifestations importantes de l'Office colonial et occupait trois salles communiquant ensemble. Elle comprenait des diagrammes du développement colonial, des tableaux des conditions de passage gratuit et à prix réduits, la bibliographie complète des colonies, le relevé des concessions données et le régime de ces concessions, la carte des colonies françaises de 1870 à 1900,

le tableau des relations maritimes avec les diverses colonies, et des séries de photographies montrant la vie même dans ces diverses colonies. Les journaux coloniaux et les revues étaient à la disposition du public, sur des tables, ainsi que les almanachs et annuaires coloniaux. Dans des vitrines se trouvaient des spécimens des musées coloniaux dans les colonies, des échantillons de produits, des albums d'échantillons de tissus préférés par certains peuples, etc.

Cette exposition donnait une idée très complète des documents de toutes sortes mis par l'Office à la disposition du public désireux de se renseigner et des services que peut rendre à la colonisation ce rouage administratif de création récente.

Salle du Service des postes, télégraphes et câbles. — Ce service exposait deux grandes cartes, l'une pour nos relations postales et l'autre pour nos relations télégraphiques avec nos colonies, ainsi que les modèles des timbres-poste des colonies françaises. Un bureau de vente de timbres-poste avait été aménagé, et les philatélistes sont en si grand nombre que le produit de cette vente a atteint le chiffre de 77,350 fr. 14; la préposée à ce bureau de vente reçut un salaire et une remise de 2 p. 0/0, qui représentèrent 4,028 fr. 80 de frais; il resta donc 72,321 fr. 24 de bénéfice net[1].

Salle de l'École coloniale. — Cette salle renfermait les plans de l'école, des cahiers d'élèves, des ouvrages

[1] Voir *Le Palais du Ministère des colonies à l'Exposition universelle de 1900*, p. 393, et l'*Introduction générale* de M. J.-Charles-Roux, p. 178.

d'instruction coloniale, des graphiques concernant les mouvements d'élèves et divers procédés de colonisation.

Serres coloniales. — La grande serre à coupole, plantée de palmiers, de cocotiers, de bananiers, de la plus grande partie, en un mot, des grandes plantes coloniales, était un lieu de repos pour les visiteurs. Mais la véritable exposition se trouvait dans les deux petites serres situées au bas de l'escalier. Dans l'une, le jardin colonial de Nogent exposait des jeunes plants de cacao, de café, de quinquina, de thé et de caoutchouc de diverses variétés. Dans l'autre, d'autres essences coloniales étaient exposées par MM. Vilmorin et Godefroy-Lebœuf.

Salle de l'Institut et du Musée colonial de Marseille. — Une salle avait été réservée à l'Institut et au Musée colonial de Marseille, qui ont rendu de si grands services à la colonisation : le musée où s'approvisionnaient les laboratoires de recherches, la bibliothèque, le jardin botanique et son laboratoire annexe avaient là leur exposition de produits et objets venant des colonies[1].

Salle du Service de santé des colonies. — L'inspection générale du Service de santé des colonies exposait un matériel médical destiné aux troupes faisant campagne dans les pays tropicaux. Dans la composition de ce matériel on s'était préoccupé surtout du traitement des malades, dont l'évacuation, au cours des expéditions où ils

[1] Voir *Le Ministère des colonies*, l'Institut et le Musée colonial de Marseille, par le docteur Heckel, p. 565.

sont toujours nombreux, est longue et parfois impossible. Les principaux médicaments qu'on utilise couramment dans la thérapeutique des maladies tropicales figuraient dans cet approvisionnement en quantités importantes (sels de quinine, sulfate de soude, ipéca, opium, calomel).

A côté de ce matériel réglementaire, où l'approvisionnement est réparti en unités permettant l'échelonnement des secours au moment du combat, figuraient un lit démontable en tube d'acier pour le transport et le couchage des malades et des blessés; le brancard-palanquin Franck-Fontaine, actuellement en service aux colonies; le brancard Hébrard.

Une série de photographies et un atlas de plans fournissaient aux visiteurs des renseignements précis sur l'état des formations sanitaires de nos principales colonies. Des graphiques en couleurs montraient le mouvement de la morbidité et de la mortalité des troupes stationnées dans les principales de nos possessions d'outre-mer[1].

INDO-CHINE.

L'exposition de cette colonie fut faite suivant une classification conforme à l'unité administrative, économique et morale, appliquée par le gouverneur général, M. Doumer, et qui a réuni, en un même faisceau, le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, le Laos.

[1] *Le Ministère des colonies*, Exposition du Service de santé des colonies, par M. le docteur Kermorgant, p. 437.

Palais des produits. — Ce palais contenait des échantillons des produits de toute l'Indo-Chine. C'étaient principalement diverses variétés de riz, paddy, riz décortiqué, alcool de riz, thés, cafés, cannelle, poivre, badianes, gommes, benjoin, cacao, cire, miel, cannes à sucre, indigo, bois de teinture, objets en rotins et bambous, soie, crépons, coton, huile d'arachides, de coco, de poisson, de ricin, noix d'arec, ivoire, ramie et diverses plantes textiles, matériaux de construction, laques, terres cuites, poteries, opium brut, opium manufacturé, tabac, allumettes, poissons salés, nuosman (saumure de poisson), nacre, écaille brute, coquillages, nattes, armes, or, argent, cuivre, étain, charbon, instruments de musique, voitures, palanquins, jonques et barques, instruments aratoires, plumes brutes, etc.

L'ensemble du mouvement commercial résultant de l'échange de ces différents produits s'est chiffré, en 1899, par 253,361,731 francs pour toute l'Indo-Chine, soit une augmentation de 23,406,456 francs par rapport à 1898. Il est intéressant de noter l'importance relative de chacun des produits dans ces chiffres d'ensemble; le riz arrive en première ligne : on en a exporté, en 1899, 895,000 tonnes, représentant une valeur de 98 millions de francs. La Cochinchine-Cambodge a exporté 2,00 tonnes de poivre valant 3,800,000 francs et 18,000 tonnes de poisson sec, valant 6,600,000 francs. L'Annam a exporté 258 tonnes de cannelle, d'une valeur de 1,150,000 francs. Le Tonkin et l'Annam réunis ont exporté 172 tonnes de soie grège, valant 2,090,000 francs. Des mines de Hongaï (Tonkin) sont sorties 330,000 tonnes

de houille, représentant 3,600,000 francs. L'exportation du thé de l'Annam mérite une mention spéciale, car sa progression étonnante vaut qu'on y réfléchisse : en quatre ans, depuis 1897, elle a été successivement de 10,000 kilogrammes, puis de 39,000, puis de 137,000, et, en 1900 de 180,000 kilogrammes. Il y a là une indication précieuse pour l'avenir économique de l'Annam.

Le Palais des produits contenait également les modèles des grands ponts en fer et ouvrages d'art de l'Indo-Chine commandés en France par le gouvernement général, et qui, outre le bénéfice immédiat que l'on en retirera par les facilités qu'ils donneront au point de vue des moyens de communication, ont déjà eu l'avantage d'étonner les indigènes par leur grandeur, et de produire un effet moral considérable en notre faveur.

Aux murs étaient appendus des plans et cartes : plans des monuments en cours d'achèvement de Saïgon, de Hanoï, de Hué, de Pnôm Penh; je mentionnerai tout particulièrement l'admirable carte au 1/500000 de l'Indo-Chine, la plus complète qui ait jamais paru; elle constitue la condensation, le résumé de tous les travaux géodésiques exécutés jusqu'à ce jour, tant par les explorateurs célèbres que par la foule anonyme des officiers, fonctionnaires, chefs de milice. En face de cette carte en était affichée une autre qui la complétait, et indiquait, avec une minutie surprenante, pour chaque point de quelque importance, les productions agricoles, industrielles ou minières, en somme une carte économique parfaite, établie par la Direction de l'agriculture et du commerce. Ces deux cartes étaient heureusement com-

plétées par la carte forestière de l'Indo-Chine en six planches, qui figurait au pavillon des forêts et donnait l'indication des richesses de la colonie en bois de toutes sortes.

Palais des arts. — Dans ce palais et ses deux annexes étaient réunis les produits des arts industriels et de l'art indo-chinois : dessins, gravures, livres illustrés, tableaux, peintures, parasols, éventails, écaille ouvrée, soie ouvrée, broderies (il y en avait de merveilleuses), meubles de style indo-chinois et meubles exécutés par les indigènes d'après les modèles européens, tabletteries, objets laqués, sculptés et incrustés, plumes ouvrées, faïences et porcelaines décorées, ouvrages en or, argent, étain, bronze, vannerie, costumes, harnachements, ivoires, émaux, armes, etc.

Pavillon des forêts. — Outre les échantillons de bois qui figuraient dans les cloisons ajourées de ce pavillon, des travaux de menuiserie et d'ébénisterie, des cubes nombreux présentaient au public les bambous, rotins, gô, joncs, dan, sao, cam-lai, cam-xé, trac, tech, boloï, en résumé tous les bois de notre colonie indo-chinoise. Le côté droit du pavillon était tendu d'instruments de pêche et de chasse, de filets, d'éperviers, de nasses, de pièges. Sur le panneau du fond, des attributs, instruments et produits de la chasse, peaux de tigres et de panthères, arcs et flèches. A gauche, une série d'objets en vannerie, paniers, gourdes, mannes, cordages, fils et filasses, instruments de musique et peaux de fauves de toute beauté. Citons encore une collection

d'innombrables modèles de bateaux, de jonques, de pirogues.

Le Pnom et la pagode des Bouddhas. — Je n'insisterai pas sur la construction de cette colline artificielle, ni sur la salle souterraine qui fut un des succès de l'Exposition de 1900, M. Scellier de Gisors en ayant fait la description détaillée dans la notice dont j'ai parlé plus haut. Je me bornerai donc à les mentionner, ainsi que les statues de bouddhas, les figurines et ornements religieux qui emplissaient la pagode bâtie sur la terrasse. Je mentionnerai également le village du Thé, élevé sur le flanc de la colline, et où des indigènes vendaient du thé de l'Annam, des éventails, etc.

Enfin, à droite de l'escalier, l'enclos et la cabane où s'ébattait Sari, un petit éléphant blanc, de très belle race, offert à M. Doumer par le roi du Cambodge.

Je tiens à mentionner spécialement les travaux de la mission Pavie, placés dans les deux vestibules latéraux qui donnaient accès, par derrière, dans la salle souterraine.

C'étaient d'abord l'ouvrage publié par la mission Pavie, dont cinq volumes étaient terminés; puis des cartes géographiques; des échantillons d'histoire naturelle; des agrandissements photographiques; de merveilleuses aquarelles en albums; une série de documents ethnographiques du plus haut intérêt, parmi lesquels de fort beaux objets niellés d'or, des bijoux et des figurines en cire, grandeur naturelle, représentant les types des différentes races étudiées par la mission, vêtues de costumes originaux.

Quant aux maisonnettes annamites où travaillaient des indigènes, j'aurai l'occasion d'en parler en m'occupant de ces derniers, dans le chapitre qui leur sera spécialement consacré.

SENÉGAL-SOUDAN.

L'exposition du Sénégal-Soudan mettait particulièrement bien en valeur aux yeux des visiteurs les trois grands produits de cette colonie : arachides, gommes, caoutchouc.

Les statistiques ne nous fournissent pas les chiffres du mouvement commercial du Soudan, mais ceux du Sénégal méritent d'être relevés : ils sont, pour 1899, de 73,606,259 francs, soit une augmentation de 11,303,954 francs par rapport à 1898.

L'arachide était présentée sous tous ses aspects : simple plante avec sa fructification souterraine; *cacaouette* connue dont se régalent les Espagnols et les Arabes, et que les camelots exotiques sont en train de vulgariser sur nos grands boulevards; gousse triée dans les grandes maisons de Marseille et de Bordeaux, huile, pâte, tourteau etc.; un nègre, en vue des semailles, préparait la terre légère des « lougans » en la remuant avec sa bêche en forme de croissant nommé *hilaire*, en souvenir de M. Hilaire Maurel qui l'inventa; des cartes graphiques indiquaient les résultats progressifs de son exploitation. Le Sénégal a exporté, en 1899, 85,500 tonnes d'arachides, représentant une valeur de 12,120,000 francs.

La gomme était présentée selon les mêmes modes in-

structifs, documentaires et vulgarisateurs. On la voyait telle que les noirs l'apportent aux escales; un gommier authentique s'élevait devant le spectateur et un *pourougne*, récolteur indigène, détachait ce produit avec un instrument spécial. Un remarquable tableau de M. Merwart figurait l'arrivée de la gomme à Podor, et des photographies représentaient le triage dans les ateliers à Bordeaux. Les vingt-huit ou trente variétés qu'on obtient étaient toutes exposées avec les produits et les sous-produits de cette industrie. La gomme figure aux exportations pour 4,220 tonnes, en 1899, soit une valeur de 3,523,000 francs.

Comme on avait réuni le Sénégal et le Soudan dans un seul palais, non seulement par suite de la similitude des produits, mais encore parce que la plupart, pour ne pas dire toutes les maisons commerciales qui opèrent dans le Soudan, sont des succursales de celles établies au Sénégal, on pouvait observer de notables différences parmi les multiples échantillons de caoutchouc qu'on y avait groupés et la comparaison de ces diverses expositions était extrêmement curieuse pour les connaisseurs. Ils trouvaient là toutes les variétés du Soudan en même temps que celles de la Casamance, qui est la région la plus productive du Sénégal. Ils trouvaient aussi tous les caoutchoucs obtenus par les divers systèmes de coagulation avec le sel, le baobab, l'oseille, l'acide azotique, etc. Ils pouvaient voir un indigène en train de saigner une liane, et étudier les classifications commerciales des diverses variétés de caoutchoucs. Le caoutchouc arrive en troisième ligne comme grand produit du Sénégal. Il

figure à l'exportation pour une somme de 2,221,000 francs, valeur de 477 tonnes de cette marchandise.

Le rayon des sels n'offrait pas moins d'intérêt, A côté des barres de sel du Sahara, extrait des carrières de la Sebka-Didjik et de Taodéni, et qui sert de monnaie d'échange et de principal produit de trafic dans les immenses régions de l'Afrique centrale, qui s'étendent jusqu'au lac Tchad, on remarquait ce produit en pains agglomérés, d'une éclatante blancheur, tel qu'une industrie de formation récente l'exporte aux colonies.

Le secrétaire général de la colonie avait réussi à donner un intérêt exceptionnel à l'exposition du service local. Des graphiques représentaient la vie économique et politique du Sénégal pendant ces dix dernières années; à côté figuraient les travaux des enfants des écoles et les expositions des différentes villes accompagnées de curieuses monographies. Rufisque, au point de vue économique, se distinguait par la situation financière privilégiée qu'elle occupe, grâce à un Decauville dont l'exploitation suffit à alimenter ses finances et qui dispense de toute taxe cette heureuse cité.

Le coton remplissait un rôle important; on y trouvait notamment une balle énorme du type de celles envoyées au Havre au nombre de 40 en 1898, et qui trouvèrent acheteur à 43 francs les 100 kilogrammes. Mais d'autres produits tenaient aussi leur rang : les laines, le tombou-fourou, ce produit de chenilles spéciales dont les indigènes fabriquent de curieux tissus comparables à ceux des toiles d'araignées de Madagascar; les matières alimentaires, blé de Tombouctou, grains de mil, riz, haricots;

enfin, l'indigo et les plumes d'oiseaux rares. En outre des plumes étaient exposées deux collections d'oiseaux, l'une sous la forme commerciale (oiseaux en peau), l'autre sous forme d'oiseaux naturalisés, harmonieusement groupés sur un arbre factice : foliotocol, fourmilliers, merles métalliques, cardinaux, aigrettes blanches, martins-pêcheurs, marabouts, et jusqu'à une autruche du Soudan.

La vitrine des tissus avec ses pagnes de coton et de soie, ses étoffes obtenues par les moyens les plus primitifs de tissage et de teinture, n'était pas moins instructive; dans les galeries étaient suspendus des armes, des poteries, de la vannerie, des engins de pêche et de chasse, des instruments de musique. Ces documents avaient été recueillis, en majeure partie, par le comité central de Saint-Louis et son dévoué président, M. Léon d'Erneville.

Ailleurs encore on remarquait de nombreux spécimens d'oiseaux, de poissons, de reptiles, d'animaux féroces et des curiosités artistiques : la collection des études et des dessins de M. de la Nézière [1], les bijoux d'Ahmadou prêtés par l'Office colonial et ceux exposés par les bijoutiers de Saint-Louis, une curieuse reproduction de village toucouleur, et les panneaux de M. Merwart.

Je signalerai tout particulièrement les diagrammes qui se trouvaient dans les galeries extérieures, et surtout les cartes de M. Bournas, l'une consacrée aux moyens de communication télégraphiques et attestant les progrès accomplis en ces dernières années. Mais l'œuvre carto-

[1] Voir le *Guide de l'Exposition du Sénégal-Soudan*, avec la reproduction des dessins de M. de la Nézière.

graphique de ce simple commis de 1re classe des affaires indigènes mérite à elle seule une mention spéciale : détaché au service géographique du gouvernement, il exposait une grande carte du Sénégal à l'échelle du 1/200000, dressée d'après les ordres de M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

Pour dresser cette carte, M. Bournas a recueilli pendant plus de deux ans tous les croquis et itinéraires des tournées les plus récentes de MM. les administrateurs, résidents, commis et agents des travaux dans les cercles, ainsi que ceux de MM. les officiers en résidence dans les postes militaires, renseignements demandés ou centralisés par M. Aubry-Lecomte, directeur des affaires indigènes. Les travaux de MM. les lieutenants de vaisseau Buchard, Mulher, Regnault, les cartes générales de MM. Binger, Monteil et Fortin avaient été utilisés.

Les indications onomastiques, administratives, géologiques, celles des puits, des gîtes d'étapes, des lignes télégraphiques, des frontières, des résidences, des pistes militaires, etc., en font le travail le plus complet qui ait été publié.

Cette exposition était une des plus scientifiques, des mieux documentées et des mieux présentées. Le pavillon du Sénégal-Soudan était peuplé d'indigènes, dont je parlerai plus loin.

CONGO.

Le rez-de-chaussée compris entre les pilotis à claire-voie supportant le pavillon était consacré à l'exposition des bois et du matériel colonial. Ces bois comprenaient

un grand nombre d'espèces, pour la plupart inconnues des marchés européens; c'étaient une variété d'ébène, l'okoumé, le santal rouge, les cynométra, le moabi, le manglier ou palétuvier, le djouga, les pentadesma, l'oba, l'évino, le m'zimou ou m'bimo, et de nombreux échantillons de ficus, de parkier, des anona, etc. A hauteur de la vérandah du premier étage, il y avait encore d'énormes billes de bois d'érigo, de Tchibanzili et d'Okoumé. Les bois du Congo représentent 1,150,000 francs à l'exportation. C'est le troisième des grands produits de la colonie, après le caoutchouc, dont elle exporte 670 tonnes valant 3,015,000 francs et l'ivoire, dont la production ne varie guère depuis plusieurs années et qui a été en 1899 de 100 tonnes valant 1,878,000 francs. Le mouvement commercial de la colonie s'est élevé à 13,315,304 francs, marquant une augmentation de 2,775,766 francs sur l'année précédente.

Sur la vérandah figuraient deux grandes cartes représentant la concession du Haut-Ogooué, et, entre deux panneaux portant les noms des explorateurs du Congo français, deux cartes du Congo, en 1889 et en 1900, dessinées par M. Barralier.

Dans la grande salle, au-dessus des portes ornées de pagnes, de vanneries et de pointes d'ivoire, on trouvait d'abord des expositions de la Société du Bas-Ogooué et de la Société du Haut-Ogooué : pointes d'ivoire, bois, caoutchouc préparé à la mode indigène, ou ayant subi une préparation plus perfectionnée; alcools tirés de fruits abondant dans la colonie tels que mangues, ananas, ofoss, papaye.

Plus loin venait l'exposition de la Société agricole et commerciale du Setté-Cama et une importante collection de botanique rassemblée pour le compte de la colonie par M. Autran.

Une grande vitrine renfermait de nombreux objets en ivoire sculpté et des produits divers exposés par la Compagnie française du Congo occidental; cet ivoire est travaillé par les indigènes Loangos.

La compagnie propriétaire du Niari-Kiliou, à côté de produits provenant des riches plantations du lac Cayo, exposait une intéressante collection minéralogique avec de nombreux échantillons de cuivre, très répandu sous forme de malachite, dans la région de Loudina (Boko-Sangho).

A côté d'échantillons de lave réunis par M. Autran, les sociétés de l'Alima et du Baniembé exposaient des photographies, des cartes de leurs concessions, et la Compagnie des Messageries fluviales du Congo divers modèles de bateaux en service sur le Congo ou sur l'Oubanghi.

Un vaste panneau rassemblait des objets provenant de la mission Crampel, des armes, des tissus, des objets de vannerie provenant de la Sangha, de l'Oubanghi, du Chari.

Au centre de la salle figuraient des expositions diverses : matériel d'équipement et de campement du voyageur au Congo (exposition Conza et de Beaulaincourt); des peaux d'iguanes, d'éléphants, d'hippopotames, artistement travaillées; des photographies; tous les objets d'importation, perles, tissus, étoffes en pièces, etc., des meubles artistiques en bois du Congo.

Les portraits ou bustes de M. Savorgnan de Brazza par M. Charles Töpffer; de M. Gentil par M. Paul Merwart, de M. H. de Lamothe, et des paysages de MM. Noël Dorville, Payeur-Didelot et Castellani, ornaient la grande salle.

Cette exposition avait donc avant tout un caractère économique. Elle était complétée au dehors par la reproduction d'une case des Langouassis (peuplades du Haut-Chari) et par le panorama de la mission Marchand, peint par M. Castellani.

J'ai vivement regretté qu'elle ne l'ait pas été aussi par la figuration d'un certain nombre d'indigènes qui eussent habité les cases construites, pour lesquels on aurait pu facilement en construire d'autres, ainsi qu'on le fit autour du pavillon du Dahomey. Dans le recoin frais et spacieux où s'élevait le pavillon du Congo, autour de la pièce d'eau qui en baignait le pied, il eût été facile d'édifier une sorte de village congolais, qui aurait produit en cet endroit le meilleur effet. Malheureusement, la colonie ne voulut pas envoyer d'indigènes, et ce coin si agréable et si charmant pendant les chaleurs très fortes de l'été demeura vide de visiteurs, ou à peu près, alors qu'il eût pu être au contraire un centre d'attractions. Nous n'avons pu, par suite, faire pour cette exposition ce que nous rêvions, après avoir vu l'exposition du Congo belge à Tervueren, que nous n'aurions guère eu qu'à imiter.

DAHOMEY.

Quelques sièges de cabécères dans le vestibule, puis une première salle abondamment garnie de collections

ethnographiques. Occupant le milieu du panneau de droite, une grande carte du Dahomey, de 3 m. 50 sur 2 mètres, mise à jour d'après les documents les plus récents, et portant le tracé du chemin de fer qui va être construit de Kotonou à Say. A côté, la première carte gravée du « royaume de Dahomé », dressée par Robert Morris en 1790, puis une série réduite de toutes les cartes anciennes du Dahomey, depuis la première carte hollandaise jusqu'à la plus récente édition française. Des statistiques nombreuses montraient la rapidité avec laquelle la colonie a progressé.

Couronnant plusieurs meubles, de grandes olives de verre contenaient l'huile de palme, montrant ainsi aux visiteurs que c'est là le grand produit du Dahomey et sa principale richesse agricole.

Les objets d'ethnographie étaient des vêtements, des récades, des coiffures, des masques; la série des sièges des rois qui se sont succédé sur le trône d'Abomey, depuis Dako-Konou, le premier roi, jusqu'à Ago-li-Agbo, successeur de Behanzin, et dont les plus intéressants étaient ceux de Agonglo, couvert de feuilles d'argent, et de Guézo, supporté par les crânes de ses quatre premiers ministres; une superbe défense d'éléphant pesant plus de 90 kilogrammes; une très complète collection d'instruments de musique; des vitrines contenant des bijoux de fabrication indigène; des nattes, des pagnes de coton et paille finement tissés.

Signalons enfin les bustes du général Dodds, de Victor Ballot et du roi Toffa.

Dans la seconde salle figuraient des régimes du palmier

à huile, des noix, des amandes extraites de ces noix, de l'huile de palme et ses applications industrielles, la stéarine et les savons de toilette, et un tableau en indiquant la production au cours de ces dernières années; puis, d'autres produits encore : arachides, copras, kola, noix de karité et le beurre qu'on en tire, caoutchouc, indigo, manioc, ivoire, plusieurs espèces de cotons, riz, maïs blanc et jaune, cacao, café, haricots, miel blanc et rouge, farine de manioc, antimoine, etc.

Une vingtaine de bocaux contenaient une collection de plantes médicinales employées par les indigènes, collection réunie par le docteur Gouzien.

D'autres vitrines montraient les instruments de précision à l'usage des explorateurs, les costumes d'apparat du roi Toffa, la tunique de la reine des Amazones avec deux mains d'argent en guise d'épaulettes, de riches fétiches en or et en argent, des poteries, des armes, des objets en cuir ou en vannerie.

Beaucoup de photographies et des aquarelles, originaux de dessins parus à l'*Illustration*, décoraient cette salle.

Dans la galerie extérieure figuraient des échantillons de bois, rocco, ronier, bois de fer et des panneaux de marqueterie.

Un petit bâtiment qui suivait contenait les grands parasols royaux, la table des sacrifices, des billots et de grands coupe-coupe, avec des fétiches en fer et en bois.

Sous le pavillon principal était installée l'exposition de la Compagnie de l'Ouémé-Dahomey.

Les bâtiments annexes étaient occupés par des indigènes; sur un petit lac, trois pirogues creusées dans des

troncs d'arbres se balançaient, non loin d'une case lacustre et d'une case servant de poste.

M. Victor Vaissier montrait, dans une grande paillotte, la transformation de l'huile de palme en savon.

Enfin un petit pavillon, où se trouvait le bureau d'administration, offrait une salle où les visiteurs pouvaient examiner de près les échantillons de produits déjà exposés dans les pavillons, et les articles d'importation (notamment les tissus) sur lesquels ils pouvaient ainsi pleinement se renseigner.

On a reproché à l'exposition du Dahomey d'être trop conçue suivant les anciennes formules, c'est-à-dire d'être une exposition de casse-têtes et de coupe-coupe. Il eût été facile au commissaire d'éviter ce reproche; pour faire une exposition ayant un caractère économique, il n'aurait eu qu'à exposer un seul énorme bocal rempli d'huile de palme... mais le public aurait peut-être trouvé que cela manquait de variété. En effet, le mouvement commercial de la colonie s'élevant à 25,068,160 fr., en augmentation de 7,534,834 fr. sur 1898, les exportations y entrent en ligne de compte pour près de 13 millions, dont 5 millions d'huile de palme et 8,500,000 d'amande de palme.

GUINÉE FRANÇAISE.

Une exposition simple et scientifique à la fois, et mettant parfaitement en valeur aux yeux du public les richesses de notre Guinée, les progrès immenses qu'elle a accomplis en dix ans, sous la direction de M. Ballay, et le bel avenir qui lui est réservé, lorsque l'exploitation de ses richesses

naturelles sera facilitée par la construction du chemin de fer de Konakry au Niger.

La première salle en rotonde du rez-de-chaussée était presque entièrement consacrée aux envois du comité local; on y trouvait tous les objets provenant des industries du pays : cuirs et peaux travaillés ou bruts, sculptures indigènes, instruments de musique, vannerie artistement et solidement travaillée en pailles résistantes et de couleurs variées, armes et lances, calebasses, objets servant aux cérémonies du mariage, sellerie et harnachements avec tous les accessoires qu'ils comportent et des modèles d'ouvrages exécutés par des indigènes employés aux travaux publics, notamment une réduction intéressante d'escalier tournant qui révélait chez son auteur beaucoup d'intelligence et de goût.

Dans la grande salle oblongue du rez-de-chaussée, on remarquait tout d'abord les grandes cartes accrochées aux murailles. La carte de la Guinée, établie par les missions du service géographique des colonies, indiquait les nouveaux territoires qui nous ont été concédés lors des dernières opérations du Soudan; elle portait également le tracé de la ligne du chemin de fer de Konakry au Niger, passant par Timbo. Comme complément de cette documentation, on trouvait dans la même salle, sur les tables, les quatre volumes des profils relatifs à cette ligne, par le capitaine Salesses.

Deux autres cartes représentaient l'îlot de Konakry en 1890 en 1900 : on le voyait tel qu'il était il y a dix ans, lorsqu'on y tuait encore des panthères, et tel qu'il est aujourd'hui avec sa ville de 12,000 habitants, ses boule-

vards de 30 mètres bordés de palmiers, sa jetée de 250 mètres.

Enfin des tableaux indiquaient la progression du commerce dans la colonie, qui nous montre le mouvement général passant de 7,432,000 fr. en 1890 à 24,903,206 fr. en 1899, marquant un progrès de 8,153,352 francs sur l'année précédente.

Dans des vitrines et sur des étagères on remarquait de gigantesques balles de caoutchouc, des défenses d'ivoire, des échantillons de copal, d'arachides, de kola, de café, de riz, de palmiste, etc.

Aux murs étaient également appendues des aquarelles reproduisant des scènes et des types du pays, et, un peu partout, du reste, dans le pavillon, de superbes agrandissements photographiques de la collection de M. Noirot.

Dans la troisième salle du rez-de-chaussée, étaient des collections ethnographiques de MM. le docteur Maclaud, Bonassiès, etc. Au centre, dans une vitrine, des échantillons de labradorite polie, de quartzite et de quartz taillé, de lémonite, recueillis dans la grotte de Kakimbon.

Dans les salles du premier étage, une fort belle collection d'échantillons de caoutchouc, le grand produit de la Guinée, dont la colonie a exporté pour 6,993,000 francs en 1899; de cotons bruts et ouvrés. Le commandant de Lartigue exposait des bijoux provenant de Samory, son coran, des chasse-mouches à manches d'argent ciselés, des colliers et des bracelets. Les armes du conquérant noir, son fusil, ceux de plusieurs de ses sofas formaient une panoplie; il y avait là des fusils modèle 1874, entière-

ment fabriqués, sauf la hausse, par ses armuriers, qui pouvaient lui en livrer deux par jour. Dans la même salle, du caoutchouc ayant subi diverses préparations, une panoplie de défenses d'éléphant et de la kola.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

« Dans cette exposition si bien entendue, même les décorations tournent à l'enseignement; les statistiques et les graphiques du commerce dans les différentes colonies où opère cette Compagnie si sagement et si intelligemment menée sont, au plus haut degré, instructifs, même ces peintures qui nous représentent le nègre et son degré de bien-être et de civilisation dans chacune de ces diverses colonies ne le sont guère moins, et l'on ne saurait trop louer, dans ce pavillon, l'intelligence avec laquelle ces documents ont été rassemblés et l'art avec lequel ils ont été présentés. »

Je m'en voudrais de rien changer à cette appréciation de M. Chailley-Bert. En effet, dans le pavillon de cette Compagnie, de grands tableaux de M. Thévenot représentaient des indigènes du Fouta-Djalon, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de Sierra-Leone, avec une saisissante vérité et un art supérieur. Une très remarquable allégorie de M. Albert Lambert décorait le plafond.

De façon très habile, les murailles étaient tapissées d'étoffes du pays, de peaux de tigres et de léopards; des mannequins habillés représentaient une femme Bousson (Guinée française), un noir du Sénégal, une femme Fan-

tée (Côte d'Ivoire) et un nègre de la même région. La disposition des graphiques figurant la progression du commerce ou de l'exportation du caoutchouc et les amusantes kyrielles d'indigènes apportant leurs produits étaient extrêmement intéressantes. Ces graphiques et tableaux méritaient de retenir l'attention : on y voyait que les opérations annuelles de la Compagnie ont augmenté d'une façon considérable de 1897 à 1899; on y voyait le détail de ses opérations dans les colonies où elle a établi ses comptoirs : le Sénégal, la Guinée française, la Côte d'Ivoire et trois colonies étrangères, Sierra Leone, la Gambie anglaise et la Guinée portugaise; on y trouvait encore le détail de ses opérations par produits et suivant chaque colonie génératrice de ces produits; ainsi la Compagnie a exporté en 1898 pour 18,939,093 francs d'arachides, pour 11,097,877 francs de caoutchouc, pour 2,080,009 francs de palmistes, pour 1,892,171 francs d'huile de palme; en 1899, pour 1,142,615 francs d'acajou et pour 882,710 francs de bétail, pour 282,488 francs de cuir, pour 481,167 francs de gomme copal, pour 724,750 francs d'or, pour 211,844 francs d'ivoire, pour 33,926 francs d'oiseaux vivants, pour 223,243 francs de dépouilles d'oiseaux, pour 254,928 francs de cafés, pour 4,466,245 fr. de gomme arabique, pour 84,278 francs de sésames.

Dans les vitrines, les échantillons de tous les articles d'exportation étaient présentés avec goût. On pouvait facilement s'y rendre compte de la valeur des divers caoutchoucs en exportation. Les cafés rio-many et Sierra-Leone, les palmistes, les arachides, les huiles de palme, la cire d'abeilles, la gomme copal, les poivres, les kolas,

se trouvaient là, comme dans les pavillons du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire.

Tout à fait agréable à la vue était la collection vraiment remarquable d'oiseaux, aux plumages chatoyants et multicolores, qu'on admirait dans une vaste cage.

Signalons encore le modèle de factorerie exposé au milieu de la salle, et les vues photographiques des établissements de la Compagnie.

La Compagnie de la côte occidentale d'Afrique fait honneur au commerce français, à ses administrateurs et tout particulièrement à son éminent administrateur délégué M. Bohn. Elle répond éloquemment au reproche que nous adressent assez volontiers nos voisins d'Outre-Manche de ne pas savoir tirer parti de notre empire colonial.

CÔTE D'IVOIRE,

Encore une exposition qui se fait remarquer par sa clarté et le relief qu'elle donne aux produits de la colonie.

Ce qui frappe tout d'abord les yeux, ce sont les tableaux et diagrammes, et les cartes donnant des renseignements sur les conditions économiques, climatériques, etc., de la Côte d'Ivoire, dont le mouvement commercial a atteint, en 1899, le chiffre de 12,243,141 francs, en augmentation de 1,597,243 francs sur 1898 : le diagramme des pluies, la carte de la colonie, les études faites pour la voie ferrée et son tracé général. Ce chemin de fer doit se diriger soit de Grand-Bassam, soit d'Abidjeva (Bingerville) sur le Baoulé, avec prolongement éventuel sur Kong; un embranchement relierait cette ligne à Bettré sur le Comoé.

La forêt couvrant presque toute la colonie, l'exposition des bois était très importante : bois d'ébénisterie, — acajou notamment, — dont on a exporté en 1899 pour 693,000 francs, polis, vernis, de couleur et de grains superbes, en billes parfois formidables (l'une d'elles avait 0 m. 65 de section carrée sur plus de 2 m. 50 de hauteur); bois lourds et résistants, propres au pavage, bois extrêmement légers pour le voligeage, le staffage, comme cet extraordinaire fromager, qui ne pèse guère plus que la moelle de sureau,

En abondance également on trouvait le caoutchouc, qui figure à l'exportation pour 2,850,000 francs; la kola, les amandes et l'huile de palme, dont on exporte 1,828,000 francs, le café, le cacao.

Une vitrine centrale montrait qu'il y a de l'or en abondance à la Côte d'Ivoire : de très beaux bijoux indigènes d'un travail fort original.

Aux murs, des collections ethnographiques et surtout une précieuse collection de plus de quatre cents aquarelles, où M. Thoiré, administrateur à Brely, a peint fidèlement les plantes du pays avec le détail de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits, ce qui a permis de les déterminer scientifiquement.

On trouvait encore une exposition très complète de tous les articles européens à importer dans la colonie, cotonnades, foulards, bimbeloterie, outils, ferblanterie, verroterie, etc. et de fausses dents fabriquées en Autriche pour les colliers que se font les indigènes avec les dents des ennemis qu'ils ont tués de leur propre main.

MADAGASCAR.

Une colonie aussi jeune, et, à vrai dire, aussi peu connue que Madagascar, dont la mise en valeur est à peine ébauchée et qui ne possède encore presque rien de l'outillage indispensable à son développement, ne devait pas être représentée par une simple exhibition des produits d'un sol à peine effleuré et d'une industrie naissante; il s'agissait bien moins de placer sous les yeux du public les produits obtenus, comme il convient pour des territoires en pleine exploitation, que de faire connaître ceux qu'on peut attendre, et le moyen de les multiplier; de montrer plus encore ce qui est à faire que ce qui est déjà fait. La chose avait d'autant plus d'intérêt que la progression du mouvement commercial de Madagascar et son développement économique s'accroissent avec une rapidité de bonne augure, sous l'impulsion que leur a donnée le général Galliéni. Le mouvement commercial a été en 1900 de 50,162,737 francs, en augmentation de 14,647,736 francs sur 1899, alors que l'augmentation de 1899 sur 1898 était déjà de 9,625,395 francs.

Présenter l'essentiel de cet enseignement sous une forme frappante, expressive et pittoresque, à un public distrait par les attractions les plus diverses, et dont l'immense majorité est indifférente au détail technique, attirer son attention par des spectacles sensationnels, la retenir par leur enchaînement raisonné, en dégager à son profit quelques notions élémentaires, aisément assimilables et d'une portée durable; enfin rechercher dans les tableaux d'ensemble l'occasion de développer chez tous

les visiteurs une curiosité générale, en même temps que de fournir à chacun, par des indications méthodiquement répétées, le moyen de se renseigner d'une façon approfondie sur les sujets qui sollicitent plus spécialement son intérêt, tel fut le plan.

C'est dans cet esprit que l'exposition de Madagascar fut divisée en trois parties :

1° Le rez-de-chaussée offrait le spectacle mouvementé du paysage malgache, des principales cultures, des animaux sauvages et domestiques et l'existence indigène.

Dans une île aménagée au centre même du bassin du Trocadéro, on avait improvisé, en un décor se rapprochant autant que possible de la réalité, la haute et profonde forêt malgache avec ses essences les plus caractéristiques et ses animaux : les mathis, les oiseaux et les serpents apportés de la colonie à la veille de l'Exposition. Des crocodiles, également originaires de la grande île, recevaient l'hospitalité du bassin du Trocadéro, dont l'eau fut chauffée à leur intention.

Les aspects les plus intéressants de l'agriculture malgache étaient reproduits dans deux dioramas. D'un côté, les rizières, en leurs quatre phases essentielles : le labour à l'angade, ou bêche malgache, le défoncement de la terre inondée, sous les pieds des troupeaux de bœufs, évoluant au commandement; le moment du repiquage et celui de la récolte; de l'autre côté, l'exploitation des principales plantes forestières productrices du caoutchouc. On exporte, il faut le remarquer, pour 842,000 francs de bœufs et pour 2,213,000 francs de caoutchouc.

Cette exhibition agricole était complétée par une série

de jardinets de plantes artificielles, où l'on pouvait suivre le développement du café, la fécondation de la vanille, la récolte des cabosses de cacao, les procédés employés pour recueillir le latex du caoutchouc, la coupe des raptrices et de diverses autres plantes textiles qui sont un des principaux articles d'exportation de la colonie, les raptrices seuls y figurant pour 1,522,000 francs, la cueillette des feuilles de thé et de tabac, le travail du bombyx filant la soie sur les ambrevades et les tapias, qui abondent à l'état nature dans certaines régions de Madagascar, enfin, rivalisant avec lui, l'araignée à soie, dont le produit donne une étoffe précieuse.

Sur le seuil de leurs cases, des artisans, spécimens des principales peuplades de l'île, et dont je parlerai dans le chapitre réservé aux indigènes, manufacturaient ces divers produits, confectionnant des rabanes, tissant des lambas, tressant des sobikas de roseaux ou des sacs en raphia, tandis que d'autres se livraient au travail de la poterie, de la dentelle, de la vannerie fine ou aux menues industries du bois et des métaux. Quelques-uns lavaient de l'or à la battée ou au sluice dans une petite rivière qui serpentait au voisinage d'une habitation démontable édifiée sur le type le plus usuel; plus loin, un parc minuscule retenait des animaux domestiques, dont le plus important est le zébu ou bœuf à bosse, qui rend les services les plus variés, et que l'on utilise même comme monture.

Un grand nombre d'indigènes en mouvement dans les jardins donnaient de l'animation et de la couleur locale à ce spectacle, dont le pittoresque était rehaussé par la

présence de quelques détachements de miliciens et de tirailleurs malgaches.

Une serre réunissait des plantes tropicales, et notamment quelques-unes des orchidées qui pullulent dans les forêts de la région moyenne.

2° Le premier étage réunissait, en une sorte de sélection, les éléments de ce qu'on pourrait appeler l'enseignement élémentaire des choses de Madagascar. Le visiteur arrivant du dehors y trouvait presque immédiatement un plan en relief, qui lui faisait comprendre la configuration générale de la grande île, dont le sol s'élève depuis le littoral jusqu'au plus grand plateau central; la nature géologique du terrain, les différentes cultures qui conviennent à chaque région, leurs productions naturelles, forestières ou autres, y étaient désignées par des teintes conventionnelles; le tracé du chemin de fer d'Andévorante à Tananarive, voté par la Chambre des députés, y apparaissait dans l'évidence des avantages qui l'ont fait prévaloir. Des indications précises renvoyaient le visiteur soucieux d'approfondir un point spécial aux galeries du second étage, où étaient exposés en détail les documents et les objets relatifs à chaque question : ainsi le plan et les devis du projet de chemin de fer, indiqués sur le relief, se trouvaient au complet dans la salle des travaux publics, au second étage, et une fiche signalait la chose.

Une autre fiche signalait, à proximité, l'assemblage de la carte de l'Imerina au 1/100000, dès aujourd'hui complètement achevée. Plus loin, la carte au 1/500000 de l'île entière, ne présentant plus que quelques lacunes,

sauf en ce qui concerne l'Extrême-Sud, où la pénétration n'est pas complète.

Un relief spécial de la baie de Diego-Suarez faisait comprendre l'intérêt qui s'attache à la défense de cet important point d'appui de notre flotte.

Un autre plan en relief, fort intéressant, était celui de la ville de Tananarive, exécuté sous la direction des Frères des écoles chrétiennes par leurs élèves, qui exposaient aussi un moulage représentant des rizières de montagnes.

Avec le concours des trois grandes compagnies de navigation qui ont des services réguliers sur Madagascar, les Messageries maritimes, les Chargeurs réunis, et la Péninsulaire havraise, on avait dressé une importante carte murale des moyens de communication de la grande île avec l'Europe et avec le littoral de l'océan Indien, qui montrait également les principales colonies européennes de l'Afrique ainsi que leurs voies ferrées, construites et en projet. Cette œuvre de vulgarisation cartographique était complétée par des tableaux où l'on avait réuni les données essentielles de la question des relations avec Madagascar.

L'exposition de l'équipement et de l'outillage colonial avait aussi sa part dans cet ensemble. On avait cherché à la rendre attrayante en la présentant sous la forme d'un convoi en marche figuré par des personnages de cire : un colon, en costume de voyage, était porté en filanzane par quatre bourjanes, suivis d'une file d'autres porteurs, chargés de tout l'attirail nécessaire au voyage; ils se rendaient vers une halte où les Européens se mouvaient

entre une tente de campement et une habitation coloniale. Tout ce qui peut être utile à l'explorateur, au planteur, au fonctionnaire, au prospecteur, se trouvait de la sorte placé sous les yeux du public qui trouvait là une source de renseignements utiles présentés par les soins du Comité de Madagascar.

Le reste de la galerie du premier étage était occupé par une importante exposition ethnographique, dont la partie historique, qui n'était pas la moins curieuse, se trouvait dans la galerie supérieure.

3° C'est dans la galerie du second étage qu'avaient été réunis, par les exposants et par la colonie, une grande quantité de documents de nature à aider à la connaissance historique et géographique de l'île. Le musée de Tananarive exposait des objets précieux venus du palais de l'ex-reine Ranavalo; le musée commercial de la capitale, les divers services administratifs de l'administration locale, avaient envoyé leurs plus beaux spécimens des produits de la colonie : lambas riches et communs, tissus de soie, ustensiles de ménage, poteries, etc.

L'ornementation murale des galeries consistait en de grands panneaux peints, en toile, dont les sujets étaient empruntés à la vie des indigènes et des colons de l'île, ainsi qu'à sa faune et à sa flore, et reproduisaient quelques paysages caractéristiques. C'est là aussi qu'avait trouvé son inspiration l'auteur de la grande verrière qui ornait la porte Sud, où l'industrie malgache faisait sa première apparition dans l'art du vitrail.

Dans cette galerie se trouvaient également les vitrines des exposants, soit officiels, soit privés. Il était, en effet,

à remarquer que chaque province de la grande île exposait ses produits pour son propre compte. Le visiteur y gagnait de pouvoir se renseigner rapidement sur les produits de la région de Madagascar l'intéressant plus particulièrement. Cette partie de l'exposition était essentiellement agricole, industrielle et commerciale. Là étaient rassemblés les échantillons des produits ainsi que les types d'objets manufacturés qui peuvent être avantageusement importés dans la colonie par nos commerçants.

Je signalerai encore un magnifique choix d'essences forestières recueillies et méthodiquement classées par le service local. La colonie avait envoyé des meubles en bois précieux fabriqués à Tananarive par les écoles professionnelles, notamment une chambre à coucher dont la principale pièce était un lit marquant une heureuse tendance vers un art industriel malgache. L'industrie privée exposait également d'intéressants objets d'ameublement, parmi lesquels on remarquait des panneaux décoratifs et un piano droit en bois du pays.

Dans la même galerie figuraient, de façon que l'on pût les étudier avec une attention recueillie, les intéressantes collections d'histoire naturelle et de paléontologie rapportées de Madagascar; je mentionnerai spécialement des œufs d'épiornys et les principales pièces du squelette de cet oiseau, dont un tableau schématique, reconstitué d'après les éléments dont dispose la science, montrait les gigantesques proportions.

Au centre de l'exposition de Madagascar, faisant corps avec elle, et la complétant très heureusement, se trouvaient le panorama de la prise de Tananarive et une série de

dioramas représentant les divers épisodes de la conquête. Le panorama représentait la reddition de Tananarive, au moment précis où Marc Rabibisou, le parlementaire envoyé par la reine, se présentait devant le général Duchesne. De tous côtés l'on voyait les troupes françaises déboucher, tandis qu'au loin Tananarive étageait ses maisons blanches sur les collines rouges qui les supportent et que le pavillon blanc flottait sur le palais de la reine.

Les dioramas figuraient la pointe de sable au bout de laquelle se trouve le wharf de Majunga, et où s'opèrent les débarquements d'hommes et de marchandises; les combats de Manonga et de Mavetanana; une vue générale de Suberbieville; l'attaque de Tsarasotra; la mort d'un convoyeur kabyle sur la route; le départ de la colonne légère au cours de la marche sur Tananarive; une vue de Tamatave; la traversée de la forêt d'Analamasotra; une exploitation aurifère en Emyrne; enfin, l'entrée du général Galliéni à Tananarive.

Ces œuvres, absolument remarquables, étaient dues au pinceau de M. Louis Tinayre, qui fit la campagne en réunissant les documents, en prenant les esquisses dont il s'est servi pour les exécuter, avec tant de précision et d'art que les indigènes malgaches ne dissimulaient pas leur émotion en les contemplant.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Pas de fanfreluches, pas de décor; à peine, aux murs, deux panoplies d'anciennes armes de Canaques, haches de serpentine, sagaies, étoffes primitives en poil de chèvre.

Tout le reste de l'Exposition était conçu dans un but uniquement pratique.

Au centre, une admirable carte en relief, de 12 m. 50 sur 2 m. 25, expliquait la structure de l'île avec une grande netteté. Elle avait été dressée par le commandant Laporte à l'échelle de 1/40000 pour le plan et de 1/20000 pour les altitudes. Une carte plane, également d'une grande netteté, avait été dressée par M. Engler, sur l'ordre de M. le gouverneur Feillet, pour indiquer l'état actuel de la colonisation en Nouvelle-Calédonie, terrains de culture, concessions minières ou agricoles, réserves indigènes.

Les produits étaient exposés suivant un classement méthodique. D'abord, un herbier en quarante-huit volumes, plus trente et une cuvettes pour les graines, les champignons, les plantes qu'on eût éprouvé quelque difficulté à relier en volumes, montraient toute la flore du pays. La faune se trouvait en face dans une vitrine : des oiseaux et notamment le cagon, prêt à disparaître, la poule sultane, le pigeon Goliath; mais pas de quadrupèdes; un seul mammifère, une chauve-souris : la roussette.

Les cafés, pour lesquels il n'y avait pas moins de 250 exposants, occupaient une large place dans les vitrines soigneusement cataloguées, présentés sous leurs trois apparences : en cerises, en parches, décortiqués. Près des cafés, des maïs énormes, du blé, des tabacs, du manioc et des échantillons de tapioca calédonien; de l'orge, du miel, de la cire, des vanilles; des légumineuses variées, des pois (à la luzerne); des huiles de ricin; des raisins conservés. Puis des liqueurs fermentées d'ananas,

de papayes, de mangues, et de l'essence de niaouli, cet eucalyptus à la présence duquel on attribue en grande partie la salubrité de l'île. Puis des agaves textiles, de la bourre de coco près des coprahs, des feutrages de banians, des laines, des crins, des conserves de bœuf.

L'exposition des minerais était naturellement très importante : nickel, fer, cobalt, chrome, molybdène, mercure, et divers produits de ces minerais. Le charbon tenait aussi une large place. L'ensemble des produits exportés par la colonie : agricoles, minéraux, etc., se monte à 19,871,395 francs, en augmentation de 3,381,859 fr. sur 1898.

Au dehors, sous la vérandah, se trouvaient les échantillons les plus variés et les plus rares de bois de construction et d'ébénisterie, et, aux entrées, de gros blocs de minerais.

GROUPE DES ANCIENNES COLONIES.

Quatre anciennes colonies avaient été réunies dans un groupement suivant lequel il me faut les passer en revue.

LA RÉUNION.

Ici encore, le comité local, trouvant limité l'emplacement qui lui fut destiné, écarta de son exposition les objets de collections de pure curiosité, ou même scientifiques, pour réserver la place disponible à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. C'était, du reste, chose parfaitement bien entendue, car le mouvement commercial de la Réunion n'était pas moindre de 36,323,818 francs

en 1899, et encore il s'est trouvé en diminution cette année-là de 2,469,307 francs sur la précédente.

Au centre du pavillon, une table luxueusement aménagée, où étaient groupés des échantillons de sucre, de café, dont 29,455 tonnes, valant 8,681,000 francs, ont été exportées en 1899. Mais le produit frappant, celui dont le parfum emplissait la pièce et qui figurait en nombre aux vitrines, c'était la vanille, dont les gousses magnifiques obtinrent un succès retentissant. La Réunion exporte, du reste, pour 3,200,000 francs de vanille. Elle obtint un grand prix pour ce produit, et le résultat immédiat de cette récompense fut de faire monter la valeur des vanilles de la Réunion sur les divers marchés.

C'étaient encore des tabacs, des rhums, qui figurent à l'exportation pour 722,000 francs, des eaux-de-vie de canne, des liqueurs parfumées, des eaux minérales, des essences comme l'essence de géranium, dont on a exporté en 1899 pour 613,000 francs et des tapiocas et fécules, figurant à l'exportation pour 937,000 francs.

Dans la galerie extérieure, une exposition scolaire, une collection d'aquarelles, un herbier, une magnifique collection de bois, complétée par un kiosque extérieur entièrement construit en bois du pays, et enfin le filanzane historique dans lequel la reine Ranavalo fut transportée, lorsqu'elle vint en exil dans l'île.

En sous-sol, on avait établi un bar de dégustation.

LA MARTINIQUE.

Dans la salle d'exposition, des échantillons de rhum, de sucre, de cacao, de café; des collections de poissons,

d'animaux naturalisés, de plantes et de fruits en cire; des blocs de jaspe, des calcédoines, des opales.

Mais la plus grande partie du pavillon était occupée par des bars de dégustation, ce qui était le meilleur moyen de faire connaître et apprécier les grands produits de la colonie, le rhum, le cacao et les fruits frais ou conservés. En effet, sur un commerce total de 53,607,673 fr. en augmentation de 6,894,423 francs sur 1898, le sucre prend place à l'exportation pour 31,700 tonnes, valant 12,300,000 francs, le rhum pour 9,387,000 francs et le cacao pour 966,000 francs.

Extérieurement, une pirogue de 10 mètres de long, creusée dans un tronc de gommier et ne présentant aucun défaut, était un véritable chef-d'œuvre du genre.

LA GUYANE.

Ce qui frappait d'abord la vue des visiteurs était la colonne d'or représentant la production totale des placers guyanais pendant ces dix dernières années, et formant un cône tronqué de 2 m. 50 de hauteur sur 1 mètre de diamètre. De nombreux échantillons de minerai d'or figuraient dans les vitrines. Car l'or est le grand produit de la Guyane : il a rapporté près de 180 millions de francs dans ces quarante-trois dernières années, représentant environ 60,000 kilogrammes d'or, soit une production moyenne annuelle de plus de 4 millions de francs. Cette production a atteint 15 millions en 1894 et depuis elle s'est maintenue entre 7 et 9 millions. Elle a été de 6,349,000 francs en 1899, représentant à peu près la totalité des exportations de la colonie, qui ont été de

6,844,076 francs, et donnant un mouvement commercial de 18,943,000 fr., en augmentation de 1,564,116 francs sur 1898.

Une très riche collection d'échantillons de bois occupait les côtés de la première salle : troncs de maho rouge, d'acajou blanc, des billes de raoub jaune, de parcouri brun, d'ébène, de balata, de panacoco, d'acajou satiné, de bois de rose, etc.

Auprès de ces essences figuraient leurs produits : gommes, huiles, résines, matières tanniques ou tinctoriales, écorces textiles, filasses. Une large place était faite à la gomme de balata.

Dans la galerie, des collections d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, d'insectes, et des échantillons de plumes parmi lesquelles celles de l'aigrette blanche, d'un prix si considérable qu'elles se vendent au gramme.

Puis encore du café, du cacao, du manioc, du tabac, de la vanille, du rocou, de l'indigo; des matières féculentes et alimentaires, riz, maïs, ignames, pois, haricots; du rhum, des eaux-de-vie de fruits, du tafia; des objets de chasse et pêche, des peaux et carapaces, des poteries, etc.

Enfin, une collection de travaux de toutes sortes exécutés par les déportés.

LA GUADELOUPE.

Dans la galerie extérieure, on voyait des nasses à poissons, des filets, des avirons, une pirogue, des agrès, des engins de pêche, une carapace de tortue gigantesque pesant 350 kilogrammes, des cordes de carata, des usten-

siles industriels et agricoles, des moulins à coca, à manioc, et des spécimens des bois du pays, si variés et si riches.

Mais c'est à l'intérieur du pavillon que l'on trouve l'expression de la richesse de la colonie. Son mouvement commercial, en effet, s'est chiffré en 1899 par 37,863,309 francs, en augmentation de 1,597,628 francs sur l'année précédente. Dans quatre grandes vitrines occupant les angles, se voyaient des coffrets, des cadres, des pantoufles, des bouquets de fleurs confectionnés avec la moelle de sureau; puis des éponges, reptiles, oiseaux du pays, et la multitude d'objets que l'on fabrique avec leurs plumes multicolores; puis une collection d'insectes des plus curieuses.

Autour de la salle d'exposition, sur des étagères, du cacao, de la vanille, du rhum, du café, du sucre, des fruits frais ou confits, des pailles tressées, du ricin, du manioc, de la coca, des muscades. Les cacaos étaient particulièrement remarquables.

Parmi ces produits, ceux qui forment l'objet du commerce le plus considérable sont : le sucre, dont 40,000 tonnes, valant 12,500,000 francs, ont été exportées en 1899; le rhum, qui a atteint la même année 1,535,000 francs; le café pour 1,603,000 francs, et le cacao pour 830,000 francs.

Au centre, un mât photographique était garni de nombreuses vues.

Extérieurement, on avait installé, dans un petit pavillon, un bar de dégustation.

PALAIS DES DIORAMAS.

MAYOTTE ET COMORES.

En entrant dans la salle principale d'exposition, la vue se portait tout d'abord sur le diorama qui occupait presque entièrement un des panneaux et dont la toile mesurait 10 mètres sur 6 mètres. Il était l'œuvre de M. Paul Marsac : par la baie d'une case indigène, on apercevait tout un coin de paysage de Mayotte. Au premier plan, l'intérieur d'une rhumerie, avec les différents appareils servant à cette industrie, et un nègre tirant du rhum à l'alambic. Immédiatement après commençaient des champs de canne à sucre en pleine moisson, s'étendant à perte de vue. Une foule de travailleurs coupait la canne et l'apportait à l'usine à sucre. Au fond, une chaîne de montagnes dont les sommets dénudés laissaient voir les roches de formation volcanique et dont les flancs étaient couverts d'épaisses forêts. A gauche, un coin de mer où se balançaient plusieurs navires indigènes.

La décoration intérieure de la salle d'exposition était constituée par de jolies étoffes du pays, des panoplies artistiques ou curieuses formées d'armes, de boucliers, d'instruments de musique, etc. L'entrée et les portes étaient garnies de paillottes faites avec des bambous et des feuilles de latanier. Au centre de la salle se trouvait un parterre de palmiers, de dattiers et de cocotiers.

Le long des murs, à droite en entrant, étaient exposés, sur des étagères, des échantillons des principaux bois utilisables pour l'ébénisterie et pour la construction, prove-

nant de la Grande Comore, puis des vitrines renfermant des produits divers de l'archipel. La principale était consacrée à l'exploitation de la compagnie concessionnaire de la Grande Comore, qui montrait différentes sortes de café, de la vanille en gousse et en fruit, du cacao, des clous de girofle, des bijoux, des poteries, des armes et instruments de musique. Dans les autres vitrines étaient des fibres de coco et les cordages que l'on tresse avec cette matière, du sucre, du café, du riz de montagne, des étoffes, des coquillages, de la ganterie, des porte-bétel, des nattes de couleur, etc. Puis du rhum, du sucre, de la cannelle, de la vanille, des coquillages, des poissons, des ustensiles de ménage, des sandales, etc.

Je citerai enfin des vues photographiques, un tableau de M. de la Nézière et une carte de l'archipel par M. Meunier. Bien que cette colonie soit de petites dimensions, son mouvement commercial n'en a pas moins atteint 1,871,554 francs en 1899, supérieur de 613,905 francs à celui de l'année précédente.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

Le diorama peint par M. Paul Merwart représentait un paysage d'une des îles Tuamotou : mer indigo, ciel rose, cocotiers élancés aux panaches puissants, vagues argentées venant mourir doucement sur la plage, après avoir balancé une flottille de pirogues d'où s'élancent des plongeurs; au premier plan, des indigènes cherchent les perles dans les huîtres pêchées, des femmes préparent leurs repas, d'autres errent sur la grève, la tête couronnée de fleurs; le tableau semble une illustration du livre de Pierre Loti.

Dans les vitrines et sur les étagères, une quantité de coquilles nacrées, des bananes sèches ou fraîches, des noix de coco, du café, des essences forestières variées, le sucre et ses dérivés, la vanille courte au parfum pénétrant et un tantinet sauvage, les apilles de toutes sortes, les gelées de goyaves et d'ananas, les confitures, les conserves, les fruits, les légumes, les fourrages, le maïs, le tabac.

L'ensemble de ces produits représente un mouvement commercial s'élevant à 6,389,865 francs où trois grands produits figurent à l'exportation pour des sommes assez importantes; ce sont : la nacre, pour 770,000 francs; le coprah, pour 1,500,000 francs; la vanille, pour 851,00c francs.

On trouvait aussi des calebasses travaillées, des chapeaux en pandanus, des costumes, des peignes, des nattes en paille de bambou, des objets sculptés dans le bois ou la pierre, des modèles de pirogues, des idoles, des armes de guerre, des colliers et des couronnes de coquillages, des travaux en ivoire et en corne.

Outre de nombreuses et fort belles photographies, l'exposition montrait aux visiteurs *une danseuse marquisienne*, grandeur naturelle, dans son costume national.

Bien faite, gracieuse dans son geste, la tête et les doigts ornés de plumes, les bras, les jambes et une partie du torse curieusement tatonés, elle excitait la curiosité des visiteurs, qui songeaient toujours à Pierre Loti, peut-être aussi aux chansons de Yann Nibor, et se laissaient prendre au charme de l'exotisme si poétiquement dépeint par eux, et qui s'exhalait comme un souvenir de cette élégante figurine.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Le diorama, peint par M. Roullet, figurait une vue de Saint-Pierre et de sa rade. Au premier plan, dans une cabane d'où la vue s'étend sur le port, deux matelots, sur une table de bois grossièrement équarri, dépeçaient une morue; un troisième tirait ses lourds filets; une femme agenouillée posait les hameçons; un chien traînait une voiturette. Au loin, la ville de Saint-Pierre avec sa rade, son port en profondeur, ses eaux vertes, ses maisons de pêcheurs étagées sur la falaise, les magasins de séchage aux tuiles rouges, les barques disparaissant dans la brume lointaine.

Dans la salle qu'ornait une artistique frise peinte sur toile, des toiles à voiles, des agrès, des câbles, des filins, des engins de pêche, des modèles de doris et de goélettes, des boîtes de conserves de homards et de poissons, des morues salées, dont une géante, des huiles, etc.

Le commerce de Saint-Pierre et Miquelon atteint actuellement 28,313,796 francs, et la morue y entre pour 10,360,000 francs à l'exportation, représentant 32,400 tonnes.

La salle d'exposition était ornée d'une fort belle série d'études de M. Gaston Roullet; mais la véritable illustration, peut-on dire, de cette exposition, se trouvait en face du Palais des armées de terre et de mer, sur la Seine; MM. Beust et E. Le Mouël avaient eu l'excellente pensée de faire venir à quai un morutier, un authentique morutier, *Les deux Empereurs*, ayant accompli déjà vingt campagnes à Terre-Neuve; le soir, sur le pont, on y entendait

des chansons bretonnes, et M. Le Mouël, poète et artiste, avait organisé dans les flancs du bateau un cinématographe représentant les principaux épisodes de la vie du marin au cours d'une campagne de pêche, tandis qu'une explication verbale était donnée pour bien faire comprendre au public les difficultés et les hasards de la vie de nos marins, et en même temps le mécanisme économique par lequel la morue passe de l'état nature aux divers produits qui en font une richesse pour plusieurs de nos populations côtières.

ÉTABLISSEMENTS DE LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS.

Pour marquer les étapes successives de l'expansion rapide de cette colonie, on avait confié à M. Paul Buffet le soin de représenter par des tableaux ce que fut Obock, ce qu'était Djibouti, la veille de l'occupation, et ce qu'elle est devenue depuis; à ces tableaux s'ajoutaient une vue de Tadjourah et une carte dioramique de notre possession, embrassant même une grande partie de l'Abyssinie. M. Tristan Lacroix coopérait à cette représentation de la colonie, par une série très complète d'études faites sur place et de dessins. Dans des cadres, de nombreuses photographies représentaient des types du pays, des scènes de leur existence et des paysages.

L'instruction du visiteur par l'image était complétée par un très artistique diorama, peint par M. Henri d'Estienne, d'après une maquette du regretté Marius Perret, figurant la construction de la ligne du chemin de fer dans le désert, tandis qu'une caravane, l'ancien mode de trans-

port qui sera bientôt supplanté par la voie ferrée, déroule son long ruban à travers les sables.

La décoration de la salle principale était faite de festons d'une légère étoffe blanche à larges liteaux rouges servant à confectionner les toges abyssines, et de vols d'oiseaux, de têtes d'antilopes, d'oiseaux au repos. Elle était complétée par des panoplies d'armes, où figuraient de curieux boucliers, des bracelets d'ivoire, des vêtements, des défenses d'éléphants, dont une atteignait 2 m. 40 de développement, etc.

Dans les vitrines se voyaient des spécimens de fleurs de cotonnier et de coton décortiqué, des ornements en étain, en ivoire, des coquillages et des perles, de la cire d'abeilles, du caoutchouc, du fer oligiste, du sel provenant du Bahr-Assal; puis des bijoux abyssins en filigranes d'argent doré, des monnaies, des livres abyssins, des images saintes, deux curieuses caricatures de femmes européennes par des artistes abyssins; une vitrine était réservée aux objets d'ethnographie provenant de la mission de Bonchamps.

Une autre vitrine était consacrée aux produits français et étrangers d'importation, étoffes, perles, quincaillerie, verrerie, coutellerie, armes de guerre et de chasse. Les produits d'exportation étaient les peaux de léopards et de singes, la cire jaune, le benjoin, le ricin, l'aloès, le café du Harrar, le moka, le dourah, l'encens, le blé, le maïs, le tef.

Un indigène extrayait le produit secrété par la civette.

Dans le vestibule, M. le comte de Léontieff exposait des peaux de fauves, des armes, des photographies, du

sel et, en particulier, une superbe gerbe de dents d'éléphant d'une valeur de plus de 600,000 francs, y compris le reste de l'ivoire exposé dans la même salle.

Sur la terrasse, une grande vitrine enfermait de beaux spécimens de la faune et de la flore de la colonie; enfin, sous une tente, extérieurement, était installé un bar de dégustation de café du Harrar, lequel obtint un plein succès et dont le rendement augmente chaque jour. Il ne peut que se développer encore et son commerce prendra une extension considérable le jour où le chemin de fer de Djibouti au Harrar sera entièrement terminé.

Déjà, à l'heure actuelle, les importations s'y élèvent, en 1900, au chiffre de 5,929,107 francs, en augmentation de plus de 1 million sur l'année précédente. Comme la colonie ne consomme pas grand chose et ne produit rien, ce mouvement commercial intéresse l'Abyssinie, dont Djibouti doit être le principal port.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE.

Dans la reconstitution de la pagode de Vilnour, le grand produit qui attirait dès l'abord l'attention du visiteur était le coton, sous toutes ses formes, réuni en balles, manufacturé en cotonnades d'une infinie variété; les guinées sont le grand produit de Pondichéry. On remarquait ensuite de fort belles soieries, des broderies, des objets en vannerie et en sparterie, des échantillons de bois de toutes sortes, des fruits, des liqueurs et des piments frais et conservés. Le riz est aussi un des grands produits de nos établissements de l'Inde; il figure à l'exportation pour 1,900,000 francs. Le mouvement commercial total de

ces établissements atteint le chiffre de 14,094,353 francs qui, en 1899, marquait une augmentation de 3,063,490 francs sur 1898. Il est à regretter que l'exiguïté de notre territoire ne nous permette pas de cultiver les graines oléagineuses et nous rendent ainsi tributaires de nos puissants voisins, car toutes la graines oléagineuses expédiées par Pondichéry proviennent du territoire anglais.

De magnifiques meubles d'un caractère artistique contribuaient à la décoration de la salle, ainsi qu'un temple de Siva en argent ciselé, une pagode laquée noir et or, de belles armes ciselées et incrustées, un jardin de pierres précieuses, et une intéressante collection de vieilles statuettes en bronze se rapportant au culte brahmanique.

TUNISIE.

La Tunisie a fait dans son exposition une large place aux antiquités. Le sol de cette colonie est un des plus riches sous ce rapport, et l'immense emplacement qu'occupe Carthage est une mine merveilleuse de documents archéologiques qui n'a été encore qu'effleurée : l'emplacement des fouilles, tel qu'il figure sur le plan en relief des ruines, donne à peu près l'impression d'un trou que l'on ferait avec le bout de sa canne sur la place de la Concorde. Quoi qu'il en soit, le sol de la Tunisie a déjà fourni des documents du plus haut intérêt.

Les maquettes des travaux du service des antiquités étaient nombreuses et fort belles : le temple du Capitole, découvert à Dougga, est un des plus beaux de l'Afrique ancienne; un superbe théâtre; le temple de Calestis; ceux de Stitia; la ville de Laborié, à Oudna. La maquette de

cette dernière ville représentait quarante chambres toutes pavées de mosaïques différentes et d'une conservation remarquable. Dans la basilique byzantine de Dermèche, à Carthage, on voyait la brique remplaçant le marbre.

De remarquables aquarelles dues à M. Pradère garnissaient cette salle, où l'on trouvait encore des vitrines contenant l'épigraphie de l'Afrique ancienne, des inscriptions lybiques, puniques, néo-puniques, romaines, vandales et byzantines. Un peu partout, des types très divers de lampes d'argile. On retrouvait dans une vitrine les objets du culte des religions de l'Afrique ancienne, et dans deux autres la série chronologique de la tombe africaine : maquettes de tombeaux, simples fosses à inhumation creusées dans le sable, chambres à porte monolithe, sarcophages avec leur riche mobilier, consistant en vases d'importation corinthienne ou étrusque, poteries de fabrication locale, décorées de zones et de stries caractéristiques, alabustres, œufs d'autruche peints, scarabées en pierre, en ivoire ou en pâte de verre, colliers et bracelets d'émail, d'ambre, de cornaline et de cristal de roche, nombreuses amulettes représentant la série des divinités égyptiennes, pendants d'oreilles, colliers, bagues et cachets en or massif ou en argent, miroirs, cymbales, sonnettes et hachettes en bronze, moules de masques et de statuettes en terre cuite, étuis d'or renfermant des lames métalliques gravées de figures égyptiennes accompagnées d'inscriptions carthaginoises, etc. Une sorte de souterrain enfermait un grand sarcophage avec la reconstitution exacte des rites funéraires; çà et là, des statues, des statuettes et des mosaïques, parmi lesquelles la célèbre mosaïque de Virgile,

précieuse parce que nous ne possédons qu'une iconographie fort incomplète des poètes antiques, les Anciens ne nous ayant laissé de reproduction par la statuaire que de leurs personnages officiels; les Grecs nous ont laissé un beau buste d'Homère, les Romains un buste très réaliste de Sénèque, et encore l'attribution n'en est-elle pas bien certaine, La mosaïque de Virgile, malgré les difficultés d'exécution du procédé, offre des traits caractéristiques qui donnent l'impression que l'on est en présence d'un « portrait ».

Cette salle des antiquités avait été organisée par M. Gauckler, le jeune et éminent directeur du service des antiquités de la Régence, et qui a tout ce qu'il faut pour faire revivre là-bas la vie antique qui y fut jadis si intense, tout, .., sauf la quantité de fonds nécessaires pour marcher vite.

La salle des arts et des industries tunisiennes réunissait de forts beaux échantillons des vieilles industries tunisiennes, de bijoux, de poteries, de faïences, de tapisseries anciennes. Cette salle avait été très intelligemment divisée : des séries représentaient tous les objets de fabrication tunisienne, ceux que je viens de citer, et d'autres tels que : bois sculptés, broderies, chaudronnerie d'art, poterie de Kanaline et de Kermant, bois de Tunis et de Béja, coffres de mariage, lits sculptés. Les tapis des tribus ont chacun leur histoire; on avait pu s'en procurer quelques-uns dans des conditions de bon marché exceptionnel. Des bijoux des Moknins rappelaient l'époque byzantine; les cloisonnés en or étaient comparables aux plus beaux parmi les travaux identiques de la Chine, du Japon

et de Ceylan. Dans la même salle étaient les bronzes d'un jeune sculpteur français, M. Billoc, cavaliers, guerriers, jeunes filles bédouines, figurines finement ciselées et d'un art exquis.

Le kiosque de la Manouba était un des beaux morceaux de l'Exposition tunisienne. On en avait fait les moulages sur place, et il avait fallu des soins infinis pour les transporter à Paris. Des vitraux multicolores occupaient l'espace libre des parties ajourées. Ce pavillon fut construit par Hamouda-Bey, lorsqu'il installa, il y a une centaine d'années, dans ses jardins de la Manouba, une somptueuse résidence d'été.

C'était une délicieuse retraite au plus profond des massifs de palmiers, d'orangers, de troènes, loin du bruit et des regards indiscrets.

De grandes salles étaient réservées aux produits de la colonie, le vin, l'huile d'olive, le liège, y tenaient la plus large place. Le sel y figurait aussi en abondance.

Dans les différentes salles et en particulier dans la salle des travaux publics étaient différents plans en relief et des cartes : un panorama de Tunis montrant le développement de la ville européenne et de l'outillage économique; les divers ports de la Régence, Bizerte, Sfax et Sousse; le plan du chemin de fer de Gafsa; la carte des immatriculations foncières, des collections de photographies, etc.

Une salle était réservée à l'enseignement, où les progrès des élèves étaient intéressants à noter d'après leurs travaux.

Une petite salle donnait les spécimens des poissons

que l'on pêche dans le lac de Bizerte et le long de la côte.

Les indigènes complétaient heureusement cet ensemble : on les voyait tisser les tapis sous la tente, fabriquer les poteries de Nabeul, tresser leurs nattes et leurs grands chapeaux de paille, travailler les objets de ferblanterie; dans les souks exactement reconstitués, les marchands vendaient leurs produits; ni Ahmed Djamal, ni Barbouchi n'y manquaient, et c'était là un vrai coin de Tunis; le barbier arabe et le cafetier maure s'y livraient à leur industrie. Les indigènes avaient été choisis de telle sorte que tous les corps de métiers étaient représentés, et que l'on avait sous les yeux un résumé du commerce et de l'industrie indigènes à Tunis.

En somme, l'exposition de la Tunisie, à la fois artistique, pratique, économique, et imprégnée de couleur locale, témoignait des progrès immenses accomplis par la Régence depuis que la France y a implanté son protectorat; de 1892 à 1900, le chiffre des importations a passé de 37,199,502 francs à 49,433,460 francs et celui des exportations de 39,325,622 francs à 55,778,241 francs. Cela donne pour l'ensemble du mouvement commercial, en 1899, la somme de 105,211,701 francs alors que cette même somme était avant le Protectorat, en 1880, de 22,679,320 francs. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes et dispensent de tout commentaire.

A cette description des divers palais et pavillons de l'Exposition coloniale, je dois, pour être complet, ajouter quelques mots sur le pavillon de l'Alliance française, celui de l'École Berlitz et ceux de la Presse coloniale.

En ce qui concerne l'Alliance française, l'Administration coloniale lui avait accordé non seulement le terrain qu'elle demandait, mais encore elle prit à sa charge les frais de construction du pavillon.

Ce pavillon fut divisé en deux grandes salles : la première renfermait les collections et les documents, cartes, livres, photographies, etc., exposés par l'Alliance française. Ses dimensions spacieuses permirent de l'employer, en outre, comme lieu de réunions. La seconde salle servit de classe, et fut aménagée de façon à être présentée comme une classe modèle.

Le pavillon de l'École Berlitz, en bois et démontable, contenait une salle de classe décorée de façon analogue; on verra au chapitre suivant les excellents résultats obtenus par ces deux écoles.

Quant aux pavillons de la Presse coloniale, celui du Syndicat de la Presse coloniale française, orné de tableaux figurant des scènes de la vie aux colonies, contenait toutes les publications coloniales. Celui de la Presse coloniale américaine, outre une fort belle salle de réceptions servant aux deux syndicats, contenait une salle d'exposition où l'on admirait une étonnante collection de fruits de Californie, montrant que cette terre est privilégiée pour leur production.

En ce qui concerne la presse coloniale, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'étude dont elle est l'objet dans le volume consacré au palais du Ministère des colonies, à la page 809.

En terminant ce chapitre, je crois pouvoir affirmer

que tous les visiteurs qui ont vu d'un œil impartial l'ensemble de notre Exposition, des produits de nos colonies, et la façon dont nous avons essayé de les mettre en valeur, bien que cet immense empire ne nous appartienne que depuis une quinzaine d'années, sont partis convaincus de notre puissance d'expansion, du fond réel de qualités civilisatrices et colonisatrices que possède notre race [1].

Nous n'exploitons pas nos colonies, nous les mettons en valeur; le procédé est peut-être plus long, moins brillant; il ne prête pas à la constitution de fortunes rapides, créées au détriment des régions qui en sont la source. Les pays que nous colonisons deviennent plus riches, leurs habitants montent d'un degré vers la civilisation. Comme je l'ai dit dans mon *Introduction générale :* nulle part on ne meurt de faim dans nos colonies.

Leur mouvement commercial a été de 655,741,445 francs, en 1899, supérieur de 79 millions à celui de l'année précédente [2]. Nous sommes arrivés là, suivant une progression continue, qui fait bien augurer de l'avenir, à la condition, toutefois, que le Parlement veuille bien se hâter d'adapter notre législation à nos besoins nouveaux.

[1] Voir : *Survivance de l'esprit français aux colonies perdues*, par M. Victor Tantet, publié par la Commission de la Classe 113.

[2] Le commerce général de l'Algérie, qui était à cette époque de 666,262,503 francs, n'est naturellement pas compris dans ce total.

CHAPITRE V.

LES INDIGÈNES DES COLONIES À L'EXPOSITION. LES MISSIONS INDIGÈNES EN FRANCE.

Les colonies dont les indigènes ont figuré à l'Exposition sont celles du Dahomey, du Sénégal, de Madagascar, de la Tunisie et de l'Indo-Chine.

En outre, diverses missions ont été envoyées par la Tunisie, l'Indo-Chine, le Soudan.

Je m'occuperai tout d'abord des premiers, en renvoyant, pour ce chapitre, à ce que j'en ai déjà dit aux pages 25 et suivantes de mon *Introduction générale*.

DAHOMÉENS.

Les indigènes du Dahomey étaient au nombre de 26, dont 10 hommes de la garde civile indigène du Dahomey, 7 artisans, 5 femmes et 4 boys.

La garde civile comprenait :

Bakary, brigadier; ayant fait les campagnes du Dahomey, du Soudan, du Sénégal (musulman).

Emilio, sous-brigadier; pas de campagne (catholique).

Adéribibé; campagnes du Dahomey et de Madagascar (musulman).

Fachénia; campagne de Madagascar (musulman).

Alabi; campagne de Madagascar (musulman).

Oyeindé; pas de campagne (fétichiste).

Atékou; campagne des Baribas, dans le Haut-Dahomey (musulman).

Oyétoundé; campagne du Dahomey (musulman).

Abougou; campagne de Madagascar (musulman).

Amoussou; pas de campagne (fétichiste).

Les artisans étaient :

Aoussou, bijoutier (fétichiste), et son boy Samuel (protestant).

O'Bassa, bijoutier (catholique), et son boy Comoran (catholique).

François Martin, bijoutier (catholique), et son boy Adébéla (catholique).

Bakary, tisserand (musulman).

Mama, tisserand (musulman), et son fils Aïla (musulman).

Ossein, tisserand (musulman).

Doté, vannier (catholique).

Les 5 femmes étaient :

Syé, femme du sous-brigadier Emilio; Alimatou, femme de Atékou; Amabou, femme de Oyétoundé; Efryéqué, femme de O'Bassa; Fatoma, femme de Osséin.

Seul, Emilio parlait et écrivait couramment le français; Samuel parlait et écrivait convenablement l'anglais; quelques autres comprenaient un peu le français. Nous verrons plus loin les progrès accomplis par ceux qui suivirent les cours de l'Alliance française et de l'École Berlitz.

Les tisserands, marabouts musulmans, ne comprenaient pas le français, mais connaissaient bien l'arabe.

Ces indigènes furent installés au bastion 57, où ils occupaient quatre chambres du quatrième étage, trois servant de dortoir et une de réfectoire; les célibataires étaient

logés ensemble, les ménages dans une chambre spéciale. Ce casernement offrait les meilleures conditions d'hygiène, avec des lavabos, salles de bains et de douche, et l'état sanitaire fut très bon, grâce surtout aux soins donnés par M. le docteur Binet, sauf quelques petits accidents sans importance. Je signalerai, — et ceci est une remarque générale pour tous nos indigènes, — qu'ils furent saisis par le froid assez intense encore, lors de leur arrivée à Paris, en avril. Les Dahoméens sont d'une propreté méticuleuse : ils avaient conservé leur habitude de se laver le corps avec soin tous les jours et de l'enduire ensuite d'huile de palme ou de vaseline parfumée. Au bastion, tous étaient sous la surveillance de M. Cabarroques, brigadier des douanes du Dahomey.

Le matin, après la soupe de 10 heures, la petite troupe venait à l'Exposition; les gardes civils, après avoir été exercés par M. Paul Langlois, garde principal de 1re classe au Dahomey, attaché à la section, assuraient le service d'ordre au pavillon; les artisans travaillaient; les bijoutiers, adroits d'ailleurs, ont fait d'assez bonnes affaires; les tisserands n'ont guère pu vendre leurs toiles, d'un prix assez élevé et d'un travail un peu gros pour être du goût du public. Les femmes jouaient ou se reposaient. Le jeu favori des hommes était l'*adjito*, ou jeu des voleurs, sorte de tric-trac, et un jeu de cartes très primitif.

Ces indigènes obtinrent un vif succès de curiosité; ils vivaient en bonne intelligence avec le public, sans jamais mendier; mais ils avaient une profonde horreur de l'objectif des photographes; au début, ils se prêtaient de bonne grâce à toutes les fantaisies des amateurs; mais, comme

C. F. E.

ces derniers ne tenaient pas les promesses qu'ils leur faisaient d'épreuves photographiques, bientôt les Dahoméens refusèrent de poser et se cachèrent des appareils instantanés.

Chaque semaine, un jour était consacré aux visites à l'Exposition ou aux promenades dans Paris. De plus, il leur était permis de sortir, de temps en temps, par petits détachements. Ces sorties n'ont donné lieu à aucune plainte.

La discipline fut toujours excellente, à part quelques légères peccadilles. Les Dahoméens s'assimilèrent assez rapidement aux nouvelles conditions d'existence dans lesquelles ils se trouvaient. Seuls, les musulmans se montraient rébarbatifs à notre civilisation; sous ce rapport, la revue du 14 juillet fut pour eux un salutaire enseignement et le vieux marabout Mama n'en croyait pas ses yeux en voyant tant de soldats, tant de chevaux et tant de canons. Il croyait que toute l'armée française se trouvait réunie à Longchamp, et on eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'il n'avait sous les yeux que les deux tiers de la garnison de Paris.

Entre eux, ces indigènes vivaient en bonne intelligence, mais militaires et civils faisaient un peu bande à part.

SÉNÉGALAIS.

Les Sénégalais étaient arrivés au nombre de 21; vers la fin du mois d'août, le garde principal Demba-Diawola vint se joindre à eux.

19 d'entre eux étaient des Ouolofs et les 3 autres des Bambaras. Ils correspondaient parfaitement aux types si

bien décrits par le docteur Lasnet dans l'étude qu'il a consacrée aux races du Sénégal[1] et qui fait partie de la collection publiée à l'occasion de l'Exposition coloniale.

Ces noirs sont grands, souples, bien découplés; le contact fréquent et d'ancienne date avec les Européens leur a retiré toute espèce de sauvagerie et, tout en restant de parfaits musulmans un peu trop amateurs de fétiches, ils comprennent très bien notre civilisation et cherchent assez volontiers à se l'assimiler.

On les avait logés dans un grand hall, situé au n° 29 du quai de Javel, approprié pour la circonstance dans les meilleures conditions d'hygiène, et on les avait confiés aux soins du docteur Cordonnier. Ici encore, nous n'avons heureusement pas eu de mort à déplorer, ni aucune maladie grave. Le médecin n'eut à soigner que quelques bronchites légères, dues à l'abaissement de la température, et qui prouvent qu'il fut tout à fait prudent de rapatrier ces noirs avant les premiers froids d'octobre.

Presque tous étaient bijoutiers; leurs travaux en or filigrané étaient très curieux et très artistiques et ils obtinrent un véritable succès auprès du public, sous la paillotte qui les abritait du soleil et de la pluie, et où ils travaillaient au grand air. Plusieurs avaient exposé dans les vitrines, à l'intérieur du pavillon, et obtinrent des récompenses.

Outre les bijoutiers-forgerons, il y avait un tisserand

[1] *Les Colonies françaises. Une mission au Sénégal. Ethnographie, Botanique, Zoologie, Géologie*, par MM. le docteur Lasnet, Aug. Chevalier, A. Cligny, Pierre Rambaud, in-8°, Paris, 1900, Augustin Challamel, éditeur.

avec son boy, quatre ouvriers qui travaillaient le cuir et le bois, et deux joueurs de cora; ces derniers firent d'excellentes recettes, qui leur attirèrent un peu l'envie de leurs camarades, d'autant plus que les griots, dont ils étaient, sont au Sénégal bien moins considérés que les forgerons, lesquels le sont, d'ailleurs, bien moins que les agriculteurs. Le plus âgé des joueurs de cora avait composé une curieuse marche guerrière, intitulée la *Guerre de Fodé-Kaba,* qu'il exécuta avec succès dans diverses cérémonies. Lorsque avec les autres, il alla à la revue du 14 juillet, il paraissait exténué de chaleur et de fatigue; on finit par en découvrir le motif : il s'était mis autour du cou un *boubou* dans lequel il avait enroulé 500 francs de monnaie, montant de ses recettes jusqu'à ce moment; on eut toutes les peines du monde à le décider à les déposer dans un établissement de crédit.

A cette même revue, Samba-Laobé, émerveillé et joyeux, s'écriait : « Quand y en a voir çà, y en a crier : Vive la France ! »

Le chef du convoi était Gallo-Thiam, bijoutier à Saint-Louis, qui maintenait jalousement son autorité sur ses camarades et qui, désireux d'une distinction honorifique, m'adressa la curieuse lettre que j'ai reproduite à la page 41 de mon *Introduction générale*[1].

Tous partirent enchantés de leur séjour à Paris. J'ai

[1] Exposition universelle de 1900. *Les Colonies françaises*, publications de la Commission chargée de préparer la participation du Ministère des colonies. — *Introduction générale* par J. Charles-Roux, ancien député, délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies. Paris, Augustin Challamel, éditeur, 1901.

déjà noté quelques-unes de leurs impressions; deux autres méritent d'être relevées. En voyant le Château d'eau et ses jeux de lumière, l'un d'eux s'étonna que le gouverneur de Saint-Louis n'eût pas une maison aussi belle. On essaya de lui faire comprendre qu'en France, comme il y avait beaucoup de chemins de fer et de routes, on pouvait se permettre le luxe d'un château d'eau de ce genre, mais qu'au Sénégal il valait mieux réserver l'argent pour construire des chemins de fer et des routes dont on avait besoin. Enfin, leur grand regret était la certitude de ne pas être crus lorsqu'ils raconteraient à Saint-Louis toutes les merveilles dont ils étaient les témoins à Paris. Ceci dénote une compréhension plus vive de notre civilisation que chez la plupart des autres noirs.

MALGACHES.

Dans mon *Introduction générale* (p. 31), je me suis longuement occupé des indigènes malgaches et le lecteur voudra bien s'y reporter, afin de compléter les renseignements que j'ai à fournir dans ce rapport.

L'ensemble du détachement comprenait 102 hommes, 20 femmes et 2 enfants, et se décomposait de la façon suivante :

24 tirailleurs;
15 miliciens;
35 musiciens;
20 Hova, dont 8 femmes;
4 Betsiléo, dont 2 femmes;
4 Sihanaka, dont 1 femme et 2 enfants;
4 Tankarana, dont 2 femmes;

2 Sakalava du Nord-Ouest (Nossibéens);
3 Sakalava de l'Ouest (Maintirano), dont 1 femme;
3 Mahafaly, dont 2 femmes (Tuléar);
2 Tanosy, dont 1 femme;
3 Taimorona, dont 1 femme;
4 Betsimisaraka, dont 2 femmes;
1 Tambahoaka.

1° Tirailleurs et miliciens. — Les deux sections ont été recrutées dans les provinces qui se sont les premières soumises à notre domination ou qui sont en contact avec nous depuis de longues années, races du centre, du Nord-Ouest et de l'Est, Hova, Betsiléo, Nossibéens, Betsimisaraka.

Leur uniforme est à peu de chose près le même, en flanelle bleu marine avec le veston à col échancré à un rang de boutons, du modèle de celui de l'infanterie de marine aux colonies, tombant sur un pantalon bouffant, des jambières en drap bleu ou en toile, des sandales de cuir, et, sur la tête, une chéchia rouge pour les tirailleurs, bleue pour les miliciens. Les soutaches et passe-poils sont jaunes pour les premiers et bleus pour les seconds.

L'armement comporte, pour les tirailleurs, le fusil et la baïonnette 1886 (Lebel); pour les miliciens, le fusil et la baïonnette 1874 (Gras). Les cartouches de réserve sont portées sur la poitrine, dans des cartouchières de toile pour les uns, ou dans des ceintures de même tissu, à compartiments séparés, pour les autres.

En campagne, l'uniforme est en toile. Dans la toile de tente se roulent la couverture et le rechange en flanelle. Le

tout est porté en sautoir et l'on fixe, à l'extérieur du rouleau, les piquets, la gamelle et le sabre d'abatis.

2° Musiciens. — Les 35 musiciens étaient tous hova. Ils formaient autrefois la musique de la reine. Les exécutants, primitivement versés dans la milice, constituent, aujourd'hui, la musique du gouvernement à Tananarive. Leur costume se compose du lamba de coton rayé de noir, jeté sur l'épaule, comme l'ancienne toge romaine, et du chapeau national en jonc tressé avec une lyre d'argent fixée sur le ruban noir.

3° Hova. — Cette race, contre laquelle nous avons fait la campagne de 1895 et qui avait étendu sa domination sur une grande partie de l'île, occupe le massif central de l'Imerina. Souples et intelligents, les Hova ont une faculté d'assimilation qui leur permet d'exécuter avec des outils rudimentaires les travaux les plus variés et de copier les produits de notre industrie, comme on a pu s'en rendre compte dans la ligne d'échoppes, reproduction d'un coin du marché de Tananarive, dit Zoma.

4° Betsileo. — Les Betsileo, de race équivalente, moins turbulents, toutefois, furent refoulés successivement par les Hova, qui se les étaient assimilés. Ils occupent le Sud du massif central, et leur capitale est Fianarantsoa. Ils excellent dans les travaux de culture et l'exploitation de la soie indigène.

5° Sihanaka. — Au nord du massif central, en remontant du côté de Diego, on trouve tout d'abord les Sihanaka, établis autour du grand lac Alaotra, vaste dé-

pression marécageuse qui baigne le pied des contreforts septentrionaux du massif de l'Imerina. Le climat y est beaucoup plus malsain que dans les hauts plateaux. Les Sihanaka sont peu nombreux; leur population est composée surtout de pêcheurs habitant les villages lacustres, qui bordent les marais du lac Alaotra. Sur les pentes du Nord du lac, ils se livrent à l'élevage du bétail. Leur capitale est Ambatondrazaka.

6° Tankarana. — L'extrémité de la pointe Nord de l'île est habitée par les Tankarana, qui garnissent le triangle formé par le massif d'Ambre et Diego. Leur royaume autrefois florissant s'étendait jusque vers Majunga. Ils sont en contact depuis de longues années avec la civilisation. Colonisés jadis par les Arabes, en relations constantes avec les Comores, ils ont gardé dans le costume, la langue et les mœurs, des traces nombreuses de cette influence. Ils sont, du reste, indolents et paresseux.

7° Sakalava du Nord-Ouest. — Il en est de même pour les Sakalava du Nord-Ouest et en particulier pour les Nossibéens; les insulaires, comme ceux de Sainte-Marie sur la côte Est, excellent dans la pêche et la navigation. Les hommes font des marins pour nos bâtiments de guerre; les femmes, du même type que les Betsimisaraka, font des ouvrages de vannerie fine. Leurs mœurs sont très dissolues.

8° Sakalava de l'Ouest. — Les Sakalava de l'Ouest sont au contraire restés sauvages, nomades et pillards. Jaloux de leur indépendance, ils n'ont pas accepté sans de longs et cruels combats notre domination. Les habitants

de Maintirano, dont le détachement ne possède que deux spécimens, se sont plus facilement soumis que ceux du Ménabé, pays situé à l'angle rentrant que forme le milieu de la côte ouest.

9° Mahafaly. — Les Mahafaly occupent les vastes territoires du Sud-Ouest de Madagascar; leur port est Tuléar. Ils sont presque totalement inconnus et notre pénétration commence à peine à se faire chez eux. C'est la région des Euphorbiacées produisant le caoutchouc.

10° Tanosy. — Les Tanosy forment une variété de la même race sur la côte Est. Grands, bien découplés, d'un tempérament guerrier, ils ont soutenu, au XVIIe siècle, de longues luttes contre l'influence française représentée par de Flacourt, établi au Fort-Dauphin. Un courant d'immigration constant les porte vers l'Ouest et les met en relations suivies avec les Mahafaly. C'est un peuple d'éleveurs.

11° Taimorona. — Les Taimorona, descendants des Arabes, garnissent la côte Est autour de Farafangana, population voyageuse et travailleuse; on lui a emprunté de nombreux terrassiers pour la construction des voies de pénétration de la côte Est au massif central. Leurs migrations régulières les entraînent parfois jusqu'à Diego-Suarez.

12° Betsimisaraka. — Les Betsimisaraka occupent tout le reste de la côte Est. Habitant soit le bord de la mer, soit la forêt, ils sont à la fois pêcheurs et bûcherons. Malheureusement, la fertilité de leur sol, doué de ressources naturelles, les rend paresseux. Adonnés aux bois-

sons alcooliques, leur race décroît, s'affaiblit de jour en jour; comme certaines races autochtones, elle est peut-être appelée à disparaître.

13° Tambahoaka. Entre les Taimorona et les Betsimisaraka existe, autour de Mananjary, une petite principauté constituée par les Tambahoaka, métis provenant d'une immigration arabe plus ancienne.

Tous étaient logés au bastion 57, boulevard Lannes, et placés sous le commandement du capitaine Laporte, de l'infanterie de marine. M. Maria, chancelier de résidence à Madagascar, les administrait, et M. le docteur Villette, médecin de 1re classe de la marine, était chargé de leur donner des soins. Il s'en est acquitté avec la plus grande sollicitude, ce qui était absolument nécessaire : sauf les races de l'Ouest, en effet, les Malgaches ne présentent pas de types robustes et vigoureux et ils se sont montrés ici extrêmement sensibles au froid. Je joins aux Annexes le rapport très court et très précis qui fut rédigé par le docteur Villette, lors du départ des indigènes[1].

Les tirailleurs et miliciens assuraient le service d'ordre.

Les artisans avaient été choisis de façon à donner une idée d'ensemble de l'industrie locale indigène à Madagascar. C'étaient des fabricants d'objets en corne, des cordonniers, des bijoutiers-orfèvres, des forgerons, des ébénistes, des fabricants de sparterie en aloès, des fileurs de soie, des joueurs de valiha et de lokanga, des nattiers, des vanniers, des tisserands, des piroguiers, des charpentiers, des

[1] Voir annexe n° XI.

fabricants d'encre et de papier, etc. Les femmes exerçaient plusieurs de ces différents métiers.

Les musiciens malgaches, dirigés par M. Lamy, furent une des attractions de l'Exposition coloniale. Ils témoignèrent d'une aptitude musicale remarquable; non seulement ils charmèrent les oreilles de ceux qui assistaient à leurs concerts quotidiens, non seulement ils firent l'ornement de toutes les cérémonies et fêtes données au Trocadéro et même ailleurs, mais encore ils prirent une part brillante à des concours musicaux, tel que celui de Levallois-Perret, où ils entrèrent en lutte contre 75 harmonies, et remportèrent 3 premiers prix, dont le premier prix de lecture à vue, au grand ahurissement des concurrents, qui pensaient avoir facilement raison de ces *sauvages!* Les habitants de Levallois leur offrirent une magnifique bannière, avec laquelle ils firent une entrée triomphale à Tananarive lors de leur rapatriement.

TUNISIENS.

Les indigènes tunisiens étaient au nombre de 140. Juifs et Musulmans, ils représentaient les différents types que l'on rencontre à Tunis. L'élément israélite, qui a conservé le type, les mœurs et les habitudes du pays d'origine, se composait de Juifs orientaux établis à Tunis depuis des temps immémoriaux. Les Maures et les Berbères représentaient la partie dominante de la population musulmane; il faut y ajouter les descendants des Turcs et ceux des renégats chrétiens capturés autrefois par les corsaires tunisiens, chez lesquels on retrouve encore le type ancestral.

Ces indigènes ont habité pour la plupart dans une maison de la rue Mademoiselle, louée à leur intention; quelques-uns, parmi les riches commerçants, s'étaient logés à leur guise dans des appartements loués à leur compte. Tous étaient venus à Paris aux frais de la Régence.

La plupart d'entre eux n'avaient jamais quitté leur terre natale; ile ne furent cependant pas éprouvés par le changement de climat. On n'eut à regretter qu'un seul décès survenu à la suite d'une pneumonie. L'indigène qui a succombé avait été transféré à l'hôpital Boucicaut. Il fut enseveli par ses coreligionnaires suivant les prescriptions et les rites musulmans, et on obtempéra plus tard au désir qu'il avait exprimé que son corps fut ramené à Tunis, pour y être inhumé dans le cimetière des ancêtres.

Deux femmes, appartenant aux tribus nomades originaires du Sud-Tunisien, ont donné naissance, l'une à un garçon, l'autre à une fille, au cours de l'Exposition.

Les indigènes avaient été choisis de manière à donner une idée de l'ensemble de l'industrie locale indigène. Les 37 corps de métiers que l'on voit à Tunis dans les souks, où chaque industrie occupe un quartier particulier, étaient représentés.

Dans le cadre où ils se trouvaient, dans leurs échoppes, dans les boutiques des souks que l'on avait reconstituées pour eux, ils pouvaient se croire encore dans un coin de leur ville natale. C'était un peu de la vie tunisienne que l'on voyait là : Ahmed Djamal et Barbouchi, les rois des bazars, attiraient les visiteurs dans leurs boutiques, où leurs employés s'empressaient, dépliaient les étoffes, les

soieries, les broderies, étalaient les tapis anciens; les visiteurs acceptaient une tasse de café maure, et. . . . . ne tardaient pas à se transformer en clients. Près d'eux, des bijoutiers fabriquaient des bijoux de différents styles; le tisseur et le brodeur ouvraient de fines soieries orientales; le vannier, entouré d'une nombreuse petite famille, tressait d'immenses chapeaux de paille à larges bords; le cordonnier fabriquait des babouches; le sculpteur sur bois tournait des vases, ciselait des patins; une odeur grasse signalait le fabricant de beignets au miel, en face duquel se tenait le vendeur de piments, de conserves, de salades de légumes, d'œufs de poissons du lac de Bizerte, etc. Dans la cour, l'officine où l'on faisait le café maure dans les petits godets de fer-blanc voisinait avec le fabricant de lanternes de métal aux verres multicolores, avec le nattier, avec l'ouvrier qui ouvrait les vases en cuivre repoussé, et avec les potiers qui cuisaient les poteries de Nabeul. Sous une tente, des nomades de l'Extrême-Sud fabriquaient des tapis et, dans un coin de la cour, le cuisinier musulman préparait un succulent couscous : il eut, d'ailleurs, un succès considérable, car tous les Musulmans de l'Exposition venaient prendre leurs repas chez lui, non seulement nos Tunisiens et nos Algériens, mais encore les Marocains, les Egyptiens, les gens de l'émir de Boukhara, etc. Aussi fût-il de ceux qui firent les plus brillantes affaires, après les propriétaires des bazars qui sont partis absolument enchantés de leur séjour à Paris, sous tous les rapports. De même que tous les Musulmans venaient manger chez le cuisinier arabe, à bon compte il faut le dire, puisque j'en ai vu déjeuner

avec un piment, une sardine et un peu de couscous, le tout arrosé d'un verre d'eau filtrée, ils venaient tous se faire raser et tondre chez le barbier arabe, installé non loin du café maure. Nos noirs du Dahomey eux-mêmes venaient s'y faire raser le crâne, en ayant soin, toutefois, de laisser subsister le « mahomet », qui, chez eux, n'était ni long ni abondant, mais où cependant le Prophète devait trouver une prise suffisante, lorsqu'il les prendrait par là, au jour de leur mort, afin de les enlever jusqu'au septième ciel.

Quant aux artisans tunisiens, ne fabriquant pas des objets de vente, et qui ne pouvaient, pour divers motifs, retirer un bénéfice suffisant des produits de leur industrie, le Gouvernement tunisien leur faisait une pension alimentaire.

Outre les artisans, il était venu un certain nombre de chaouchs et de spahis de la Régence, chargés de contribuer à maintenir l'ordre dans l'ensemble des bâtiments de l'exposition tunisienne,

INDO-CHINOIS.

Les indigènes indo-chinois se divisaient en deux catégories : 1° les ouvriers qui travaillèrent à l'édification et à l'ornementation des pavillons indo-chinois du Trocadéro; 2° les artisans qui, arrivés à Paris peu après l'ouverture de l'Exposition, y travaillèrent jusqu'au mois d'octobre.

I. Les ouvriers formaient plusieurs équipes : les Chinois comprenaient un patron, huit peintres, sept maçons, deux sculpteurs, un interprète, onze charpentiers, deux cuisiniers; les Annamites comprenaient un sculp-

teur, quatre charpentiers; les Cambodgiens, sept peintres, douze doreurs, six charpentiers, quatre mouleurs et un interprète; les Tonkinois, quatre maçons, quatre charpentiers, six laqueurs, un peintre; les Laotiens, un interprète et cinq charpentiers.

J'ai parlé dans mon introduction générale, p. 25, des travaux qui leur furent confiés et de leur installation dans un local spécialement aménagé pour eux, rue du Docteur-Blanche : je crois donc inutile d'y revenir. J'insisterai toutefois sur l'utilité de leur collaboration au point de vue du pittoresque de la décoration intérieure et extérieure des pavillons, et de la rigoureuse précision dans la « couleur locale », qui en fut la conséquence. Enfin, je signalerai encore une fois l'extrême habileté de main de ces ouvriers.

Ils furent employés au Palais des produits pour le montage des parties décoratives de la charpente, la peinture décorative et la dorure à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Ils furent également chargés du montage de la pagode des Bouddhas sur le Pnôm et de la décoration. Les Laotiens montèrent les huttes laotiennes et deux ouvriers annamites commencèrent le montage des charpentes du pavillon des Forêts. Les charpentiers tonkinois aidèrent les ouvriers français pour les charpentes du palais de Co-Loa, où les laqueurs tracèrent les arabesques d'or sur la laque rouge des colonnes, tandis que les maçons terminaient la décoration extérieure des bâtiments par des dragons et par des chimères.

Tous ces ouvriers, sauf les Chinois, se montrèrent d'un caractère doux et soumis; leur séjour à Paris, agré-

menté de soirées passées dans les théâtres, leur parut trop court.

II. Les artisans, qui travaillèrent sous les yeux du public pendant la durée de l'Exposition, étaient au nombre de 35; ils venaient du Tonkin, et étaient sous la surveillance de M. Viterbo, délégué de cette colonie. Partis de Hanoï le 9 mars, ils arrivèrent à Paris le 14 avril, après une traversée qui les émerveilla. Ils comprenaient trois sculpteurs, quatre brodeurs, trois incrusteurs, deux fondeurs, trois dessinateurs, deux fabricants d'objets votifs, un chef-ouvrier, deux cuisinières, une laqueuse, deux bijoutiers, deux nielleurs, trois tisserands, deux fabricants d'ustensiles divers, trois éventaillistes, deux interprètes.

Très propres et très soignés de leur personne, gantés, et armés, par tous les temps, même les plus radieux, d'énormes parapluies, on les voyait, le matin, se diriger indivuellement de la rue du Docteur-Blanche au parc du Trocadéro; là, ils s'installaient dans les différentes maisons annamites élevées entre les palais indo-chinois, tapis dans la verdure, bien au frais, le long des ruisselets qui dévallent les pentes du Trocadéro, et y forment de petites nappes d'eau où s'ébattait une flottille de jonques minuscules, qu'une pluie d'orage suffisait à faire couler à pic. Il y avait là des coins charmants de paysages un peu en miniature, où régnait une délicieuse fraîcheur et qui ont inspiré à M. Jules Claretie et à M. Gustave Babin de fort jolis articles parus dans le *Temps* et dans le *Journal des Débats*. Outre les maisonnettes, ils habitaient encore les cases du village laotien, où ils vendaient des petits vents

du nord si rapidement populaires à Paris, des friandises, des bibelots variés, et surtout des tasses de l'excellent thé de l'Annam, qui obtint un légitime succès lorsque les membres du Congrès des Chambres de commerce anglaises vinrent le déguster.

Ceux-là étaient les civils. A côté d'eux, il y avait aussi les militaires, 15 miliciens tonkinois et 14 miliciens laotiens, placés sous les ordres du garde principal Créach. Ils montaient la garde aux portes des divers pavillons et y assuraient l'ordre, tandis que ceux qui n'étaient pas de faction s'occupaient à leur guise dans la plus grande des cases du village laotien, qui leur servait de corps de garde. En marche, ils donnaient une excellente impression de bonne tenue et de discipline. Le phoquan et les doï se montraient d'une certaine coquetterie, et bien souvent il fallut les rappeler à l'ordonnance, pour les faux-cols, les cravates et les manchettes aux allures fantaisistes. J'ajouterai que lorsqu'il faisait chaud et qu'ils ne maniaient pas le fusil, ces braves militaires ne dédaignaient pas l'usage de l'éventail.

Je mentionnerai enfin les 11 musiciens et les 7 chanteuses et instrumentistes du théâtre indo-chinois, qui furent également logés dans le local de la rue du Docteur-Blanche.

Pendant leur séjour à Paris, ces indigènes eurent une grande préoccupation : vérifier si ce que leurs compatriotes venus à Paris en 1889 leur avaient dit de la « Grand'Ville » était vrai! Ils partirent, d'ailleurs, « le cœur plein de regrets pour ce beau pays de France qui les avait si bien accueillis et où ils avaient été si heureux » (*sic*).

En résumé, et pour répondre à certaines critiques adressées à l'Exposition coloniale de manquer d'indigènes, je ferai simplement remarquer que, sans compter les missions spéciales, dont je m'occuperai tout à l'heure, les indigènes représentés au Trocadéro se composaient de : 26 Dahoméens, 21 Sénégalais, 124 Malgaches, 140 Tunisiens, 165 Indo-Chinois, soit au total 476. J'ai déjà déploré que le Congo n'ait pas jugé à propos d'en envoyer à l'Exposition, car j'avais pu juger, à Tervueren, de l'intérêt qu'il y aurait eu à le faire, mais il me semble que les autres colonies ont largement fourni leur contingent.

Un des plus grands bénéfices que les indigènes de nos colonies devaient retirer de leur séjour à Paris était sans contredit leur initiation ou leur perfectionnement dans l'étude de notre langue. Nous eumes, pour accomplir cette tâche, deux précieux collaborateurs, qui furent l'« Alliance française » et l'« École Berlitz ».

A ce propos, voici un extrait du compte rendu des travaux de l'Alliance française au cours de l'Exposition :

La plus grande attraction du pavillon pour le public fut toutefois, sans contredit, la classe faite aux indigènes de nos colonies et au personnel de plusieurs sections étrangères, qui voulurent apprendre notre langue ou se perfectionner dans son usage.

Il n'avait pas été donné suite au projet de faire venir à Paris des groupes scolaires; mais plusieurs des colonies et des sections étrangères avaient favorablement accueilli l'offre de permettre à leur personnel d'assister aux cours de français de l'*Alliance française*.

Le vendredi 11 mai, les cours commencent pour les indigènes, miliciens et civils, de la colonie de Madagascar. M. Bauchot, chef

principal des milices à Madagascar, professe devant douze élèves qui, jusqu'à la fin de septembre, assistèrent avec la plus grande assiduité à la classe faite pour eux deux fois par semaine.

Le 11 juin, M. Welhoff, l'un des directeurs des cours Berlitz à Paris, donne leur première leçon aux indigènes de l'Indo-Chine. La semaine suivante s'ouvre le cours aux Dahoméens.

Le 27 juin a lieu l'inauguration des cours de français aux personnes attachées à la section de Norvège; le 29 juin, les indigènes du Sénégal, dirigés par leur chef Gallo Thiam, entendent leur première leçon, et le 25 juillet commence la série à l'usage des Persans, que le cheik Mahammed Hassan conduit.

Ces différentes classes sont confiées à M. Pauleau, l'excellent professeur de l'Institut Berlitz. Les directeurs, MM. Collonge et Welhoff, ont droit à toute la gratitude de l'Alliance française pour leur dévoué concours.

A chacune des leçons données assistait un public très nombreux et très intéressé. Il en fut de même lorsque, à différentes reprises, des médailles et des récompenses diverses furent décernées à ceux des élèves s'étant fait particulièrement remarquer par leurs progrès et leur assiduité.

La remise de ces médailles fut chaque fois l'objet d'une réunion amicale, et c'était un curieux spectacle de voir l'orgueil des élèves récompensés, qui sortaient fièrement avec leur distinction fixée sur la poitrine.

Quant à l'École Berlitz, elle donna, le 28 septembre 1900, une séance de distribution dans la salle des conférences de l'Exposition coloniale; j'eus l'honneur de présider cette cérémonie, assisté de MM. Saint-Germain, directeur, Milhe-Poutingon, commissaire du Sénégal, Broussais, sous-directeur, Morel, secrétaire général, Basset et Malo, chef et chef adjoint du cabinet.

M. Collonge prononça un discours que je crois devoir reproduire *in extenso*, parce que la connaissance du fran-

çais par les indigènes de nos colonies est un des problèmes les plus intéressants à étudier, et que M. Collonge donne un compte rendu très précis des travaux des professeurs de l'École Berlitz pendant l'Exposition, et des résultats par eux obtenus.

Il est un axiome admis par tous les colons que l'indigène qui parle le français est acquis à la France.

Quand on visite nos colonies, on est surpris, et surpris douloureusement, en constatant que presque partout un grand nombre d'indigènes ne comprend pas un seul mot de français.

Il faut remédier à cet état de choses.

Là une difficulté se présente. Où trouver les professeurs français parlant les différentes langues des indigènes de toutes nos colonies?

Cette difficulté se trouve résolue et elle a été résolue par M. Berlitz, en la supprimant.

En effet, d'après la méthode Berlitz, les professeurs n'ont besoin que de connaître la langue qu'ils enseignent, puisque dans leurs leçons il leur est interdit d'employer un idiome autre que leur idiome maternel.

Nous nourrissions depuis longtemps le projet de faire profiter les indigènes de nos colonies des avantages de cette méthode. Que de travail économisé, que d'études épargnées, si on pouvait leur enseigner le français, sans connaître leur langue.

Le général Gallieni, qui prenait des leçons à notre école de Paris et à qui nous parlions de cela, nous encourageait beaucoup dans cette voie.

Nous nous sommes donc décidés un jour à aller trouver bien timidement le délégué du Ministère des colonies à l'Exposition de 1900.

Nous arrivions parmi les derniers, mais M. Charles-Roux, esprit éclairé, ouvert à tous les progrès, nous comprit immédiatement, fut séduit par notre proposition. On ferait à l'Exposition danser, chanter, travailler manuellement les indigènes en présence du public, pourquoi n'essaierait-on pas de les instruire?

Il se fit expliquer la méthode Berlitz et vit immédiatement tout le parti qu'on pourrait en tirer aux colonies.

Il mit à notre disposition le terrain nécessaire pour élever un pavillon. Notre place était bien petite, mais ce que nous voulions surtout, c'était faire examiner les élèves par les différentes autorités compétentes et leur faire constater ainsi les résultats obtenus à la fin de l'Exposition.

Notre pavillon serait toujours bien assez grand pour contenir une vingtaine d'élèves et le professeur.

Mais l'Exposition était faite pour le public, et celui-ci n'aurait jamais compris qu'on ne l'admit pas à visiter un pavillon élevé dans l'enceinte de l'Exposition.

Nous avions donc réservé une petite place pour le public, croyant qu'il ne serait pas curieux d'assister à des leçons de langues.

Eh bien! le pavillon aurait été cinq fois, dix fois plus grand, qu'il aurait été toujours plein. Et c'était pour nous une grande satisfaction que de voir les visiteurs s'intéresser aux cours que nous faisions.

Le premier mois, notre pavillon resta à peu près vide. C'étaient les élèves qui manquaient, et craignant de ne pouvoir y faire ce que nous voulions, nous avons été obligés de changer un peu, au début, sa destination.

Les indigènes qui étaient arrivés étaient tous occupés à l'installation de leurs expositions respectives.

Ils construisaient des huttes, les tisseurs montaient leur métier, les bijoutiers installaient leur petit atelier et les miliciens se mettaient au courant de leur nouveau service.

Les Commissaires des différentes colonies à qui M. Charles-Roux avait bien voulu nous recommander nous remettaient de jour en jour. Malgré toute leur bonne volonté, ils ne pouvaient nous donner d'élèves.

Notre bonne fortune mit alors sur notre chemin M. Escoffier, le directeur de l'école communale de la rue Hamelin, qui nous proposa de nous tirer d'embarras.

« Votre pavillon est très bien, les graphiques et les livres que vous

y exposez sont très intéressants, nous dit-il, mais une méthode qui repose sur l'enseignement par l'oreille ne peut pas rester muette dans une Exposition. »

Il prêchait un double converti et nous attendions impatiemment ce qu'il allait nous proposer.

« J'ai beaucoup d'élèves dans mon école, continua-t-il, ce serait bien surprenant si je ne pouvais pas en trouver une douzaine qui veuillent apprendre l'anglais.

« Je les conduirai moi-même, tous les soirs, à votre pavillon et vous leur donnerez des leçons. »

Le surlendemain, le 15, notre classe était organisée et fonctionnait régulièrement.

Quelques jours après, M. Madeuf, le directeur de l'école de la rue de Passy, nous confiait à son tour une classe mixte de garçons et de filles qui devaient étudier l'allemand.

Enfin, les travaux des indigènes étaient prêts, et on pouvait nous en envoyer quelques-uns.

Nous comptions beaucoup sur les Malgaches que nous savions très intelligents, mais nous avions un concurrent à l'Exposition, un bon concurrent, dont l'œuvre est essentiellement patriotique et pour lequel nous avons la plus vive sympathie.

L'« Alliance française », dont l'œuvre est connue depuis longtemps, avait obtenu, à juste titre, la priorité. On lui avait confié l'enseignement du français aux Malgaches.

Nous en étions d'autant moins fâchés que nous avions dès le début offert à l'« Alliance française » de mettre nos professeurs à sa disposition, offre qui avait été acceptée.

Nous nous sommes partagé plus tard les Dahoméens et les Sénégalais.

Nous allons pendant quelques minutes essayer de vous montrer les résultats que nous avons pu obtenir. Nous en sommes très heureux et très fiers.

Les Sénégalais ont suivi régulièrement, tous les jours, leur cours de français et plusieurs d'entre eux parlent maintenant couramment.

Ils ont pu traiter leurs petites affaires dans notre langue et ils vont retourner dans leur pays y porter le goût de la langue française qu'ils ont tous du plaisir à parler.

Nous nous sommes attachés à les faire parler aussi correctement que possible; mais ils ont une difficuité énorme à conjuguer, et ceux qui savaient quelques mots ne pouvaient s'empêcher de nous tutoyer.

Les Dahoméens étaient moins cultivés et ont eu plus de difficulté au début. Malheureusement, ils ne pouvaient venir que trois fois par semaine et il y a eu tellement de fêtes, où ils formaient la garde d'honneur, qu'ils ont manqué bien des leçons.

Malgré cela, ils ont acquis un bagage suffisant pour se faire comprendre en français pour les choses usuelles de la vie.

Nos classes d'anglais et d'allemand ont aussi été très suivies et les enfants qui y ont pris part ont d'autant plus de mérite que ces deux derniers mois étaient les mois de vacances. Mais ils paraissaient tous venir avec plaisir et nous n'avons eu que de très rares absences à signaler.

Notre méthode a été discutée cette année par les professeurs venus de tous les coins du monde. Les Russes et les Allemands ont assisté assidûment à nos cours et nous avons vu certains auditeurs aussi souvent que nos élèves.

La première objection que tous faisaient était l'impossibilité qu'il semblait y avoir à enseigner l'anglais ou l'allemand à des Français, sans se servir de la langue française.

Après avoir assisté quelques minutes à la leçon, ils saisissaient bien vite le mécanisme de la méthode.

Les résultats sont là maintenant.

Nous avons donné à ces enfants une arme nouvelle pour le combat de la vie, et l'Union coloniale, une œuvre également bien française, a compris la nécessité d'armer nos compatriotes de l'instrument dont nous venons de parler et nous a chargé du cours d'anglais qu'elle organise pour cette année scolaire.

Mais il faut borner là le compte rendu de nos travaux.

On a annoncé une distribution de récompenses à tous ces élèves,

petits et grands, et on est toujours impatient de recevoir les prix, surtout quand c'est un long discours qui en retarde la distribution.

Je ne peux pas terminer cependant sans adresser nos remerciements personnels aux Commissaires du Dahomey et du Sénégal, aux Directeurs des Écoles de la rue Hamelin et de la rue de Passy, qui ont bien voulu nous faciliter l'organisation de nos cours.

Je suis sûr enfin d'être votre interprète à tous, Français et indigènes, en remerciant l'Administration des colonies, qui nous a permis de faire cette expérience si concluante.

Nous sommes heureux, Monsieur Charles-Roux, de vous exprimer ici publiquement toute notre reconnaissance et vous demandons la permission de joindre à votre nom celui de votre dévoué collaborateur, M. le sénateur Saint-Germain.

Après M. Collonge, un jeune indigène sénégalais lut une adresse en français, dans laquelle il remerciait l'Administration coloniale des soins qu'elle avait donnés à lui et à ses camarades, et témoignait de ses sentiments de fidélité à l'égard de la métropole. La voix était bien un peu hésitante, mais l'émotion de parler en public en était certainement la cause, car la prononciation était bonne, et je pus me convaincre, par quelques paroles échangées après la séance, que le jeune indigène en question pouvait couramment converser en français.

A mon tour, je félicitai MM. Welhoff et Collonge, directeurs pour la France de l'École Berlitz, des résultats obtenus par eux, surtout dans un laps de temps aussi court. Au point de vue colonial, ces résultats ont d'autant plus de valeur que leur effet est double : d'une part, ils apprennent le français aux indigènes ; d'autre part, ils apprennent aux Français les langues européennes dont

ils ont besoin aux colonies. Je déclarai combien je serais heureux de recommander la méthode Berlitz, que je venais de voir à l'œuvre, et dont j'étais maintenant à même d'apprécier les heureux résultats. Je profitai de l'occasion pour féliciter tout particulièrement le sous-brigadier de police Octave Bientz, qui avait suivi les cours avec la plus grande assiduité, grâce à laquelle il pouvait désormais s'entretenir dans leur langue avec les Anglais ; j'émis le souhait que beaucoup des collègues de Bientz suivissent les mêmes errements, d'autant plus méritoires qu'en arrivant au régiment Bientz était complètement illettré. Je témoignai combien j'étais heureux de lui remettre la médaille d'argent que l'École Berlitz lui accordait, et je terminai en remerciant les professeurs de la peine qu'ils avaient prise, en les félicitant de leur dévouement et des progrès qu'ils avaient fait accomplir à leurs élèves.

La distribution des médailles eut lieu ensuite, pour la plus grande joie des indigènes.

Sur ma demande, et grâce à la bienveillante intervention de M. le Commissaire général, M. le Ministre du commerce voulut bien étendre à nos indigènes le bénéfice de la médaille des ouvriers, créée par décret du 9 juin 1899. Je fus heureux d'obtenir cette mesure très politique : les indigènes purent ainsi emporter un souvenir durable de leur séjour en France, et de cette distinction honorifique ils ne se montrèrent pas médiocrement fiers, lorsqu'ils la reçurent : je suis assuré qu'une fois rentrés auprès de leurs compatriotes ils ont dû arborer médailles et rubans avec plus de plaisir encore. On m'a même cité

un père qui porte sur sa poitrine, outre la médaille qui lui fut décernée, celle qui fut décernée à son fils !

Par suite des départs des paquebots qui avaient lieu à des dates différentes, suivant leur destination, la remise de la médaille des ouvriers de l'Exposition aux indigènes ne put se faire en une seule séance. La distribution eut lieu, pour les Dahoméens, le 3 octobre; pour les Indo-Chinois, les Malgaches et une partie des Sénégalais, le 4 octobre; pour le reste des Sénégalais, le 5 octobre, et, pour les Tunisiens, le 12 novembre. A chaque fois, le cérémonial fut sensiblement le même.

La principale cérémonie eut lieu dans la galerie des Bustes, au palais du Ministère des colonies, le 4 octobre. M. le Commissaire général avait bien voulu en accepter la présidence. Lorsqu'il fit son entrée, la musique malgache exécuta *La Marseillaise*. J'accompagnais M. Picard ainsi que MM. Legrand, chef du Secrétariat de l'Exposition, Broussais, Morel, Basset, Malo, Nicolas, Milhe-Poutingon, etc.

La médaille était enfermée dans un écrin de maroquin doublé de soie blanche et appendue à un ruban tricolore. Dans chaque écrin se trouvait également un petit nœud de ruban. Enfin, chaque indigène recevait un diplôme à son nom. Lorsque M. Picard eut pris place au bureau et que la musique malgache eut terminé l'exécution de l'hymne national, M. le Commissaire général prit la parole; il dit aux indigènes qu'au moment où ils allaient rentrer dans leurs pays respectifs et y rapporter le souvenir de cette admirable manifestation humaine qu'était l'Exposition universelle de 1900, il était heureux de leur

offrir la médaille commémorative des ouvriers de l'Exposition. Le Ministre du commerce, reconnaissant les services qu'ils avaient rendus pour l'illustration et l'éclat de cette admirable fête, avait bien voulu, sur la proposition de M. Charles-Roux, soumettre au Président de la République, qui l'avait signé bien volontiers, le décret leur accordant cette distinction.

« J'espère, ajouta M. Picard, que cette médaille vous aidera à conserver le souvenir de l'Exposition, à répandre parmi vos amis et vos compatriotes le renom du Gouvernement de la République et l'amour de la France, car le ruban qui la supporte est aux trois couleurs de la France. »

A mon tour, je remerciai M. Alfred Picard de la sollicitude qu'il n'avait jamais cessé de témoigner à nos indigènes. J'affirmai combien j'avais été heureux de signer les propositions pour la médaille en question, et j'invitai les indigènes à crier : « Vive M. le Président de la République! Vive M. le Ministre du commerce! Vive M. le Commissaire général! » Les indigènes se joignirent avec grand plaisir à ces vœux, et la distribution des médailles commença, tandis que la musique malgache exécutait la *Marche de Sambre-et-Meuse* avec son brio habituel.

Les renseignements qui me sont parvenus depuis me permettent de penser que cette cérémonie a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit des indigènes et a produit sur eux une excellente impression.

LES MISSIONS INDIGÈNES.

Dans mon *Introduction générale* (pages 42 et suivantes), je me suis expliqué sur le but que devaient se proposer d'atteindre les missions indigènes, sur la manière dont, à mon avis, elles devaient être conduites pour assurer le développement de notre influence. Je n'y reviendrai donc point, et je relaterai simplement ce qu'elles ont vu et fait en France, ainsi que les résultats à ma connaissance, et les bénéfices qu'elles ont pu retirer de leur séjour parmi nous.

Guinée française. — Cette colonie envoya une mission de sept personnes, ainsi composée : Biguinda, écrivain de l'Administration; Demba-Sène, maître-menuisier; Sadio-Gaye, maître-charpentier; Dioyo, fils de l'ex-almamy; Mangui, pilote; Morékano, fils de chef; Théodore, interprète.

Arrivés en France le 15 août, ils se sont rembarqués pour la Guinée le 5 octobre, à l'exception de l'interprète Théodore, qui resta en pension à Neuilly pour se perfectionner dans la connaissance de la langue française, et qui ne repartit pour la colonie que le 15 novembre.

Les indigènes visitèrent à fond l'Exposition universelle et en particulier les diverses spécialités qui pouvaient les intéresser plus directement. En dehors de l'Exposition, on leur fit visiter des ateliers, des usines, des maisons en construction; on les promena dans les grands magasins, au Jardin des Plantes et au Jardin d'acclimatation, et on les conduisit dans divers théâtres. Ils sont partis très satis-

faits de leur séjour à Paris, mais aussi enchantés de regagner leur pays d'origine.

Boubou-Penda, l'interprète et le compagnon de M. Noirot depuis quinze ans, vint le rejoindre à Paris où il resta six semaines. Très digne, de fière allure, se targuant volontiers de sa qualité de fonctionnaire, avec cela esprit calme, réfléchi et doué d'une faculté d'observation très aiguë, Boubou-Penda n'était venu à Paris que pour quinze jours. Mais le gouverneur, M. Ballay, désira qu'il donnât lui-même des explications au public sur l'Exposition de la Guinée, et le décida à prolonger son séjour; Boubou y consentit volontiers, parce que « gouverneur si bon homme que y en a pas refuser! » Mais l'épidémie de fièvre jaune l'inquiéta pour sa femme et ses enfants restés à Saint-Louis du Sénégal, et lorsque M. Ballay partit rejoindre ce poste pour y exercer l'intérim du gouverneur général, où il fut depuis titularisé et où malheureusement il fut terrassé par la maladie, Boubou lui demanda la permission de partir avec lui.

Boubou avait déjà vu l'Exposition de 1889, et bien des choses de Paris ne l'étonnaient plus; mais il fit la remarque qu'avec les blancs il y avait toujours quelque chose de nouveau à admirer, et il ne se fit pas faute d'observer notre civilisation, nos mœurs, et, comme tous nos indigènes, il s'enthousiasma à la revue du 14 Juillet!

Sénégal. — Dans le courant du mois d'octobre, deux chefs indigènes sénégalais vinrent à Paris où ils furent confiés aux soins de M. Bournas, secrétaire de l'Exposition du Sénégal-Soudan. C'étaient Bakary Mamahdou, chef du

Demba-Kané, et Abdoul Salam, chef du Kanal (cercle de Matam). Tous deux parlaient couramment le français. Bakary Mamahdou a servi huit ans dans la marine de guerre française où il devint quartier-maître; il a fait la campagne du Dahomey et est titulaire de la médaille commémorative de cette expédition, ainsi que d'une médaille d'or du Ministère de la marine. Il fut nommé chef du Demba-Kané à la mort de son père. Abdoul Salam était plus jeune; il s'intéressa vivement à tout ce qu'il vit de l'Exposition; il assista à des expériences de décorticage de la ramie et demanda de suite s'il ne pourrait se servir des machines qu'il avait sous les yeux pour utiliser certaines plantes fibreuses de son pays. Il était, du reste, remarquablement intelligent; ancien élève du collège des fils de chefs à Saint-Louis, il passa ensuite deux ans à Tunis dans un lycée. Aussi on peut être sûr qu'il aura largement profité de son voyage en France.

Soudan. — Du Soudan vint à Paris le fama Aguibou, roi du Macina, accompagné de son plus jeune fils, Moktar, d'une de ses femmes, Fatimata, et d'un premier ministre-factotum, Amahdou.

Après un voyage de longue durée, mais qui s'accomplit dans de bonnes conditions, le fama débarqua à Bordeaux le 19 août 1900. Il resta deux jours dans cette ville, qu'il visita ainsi que les environs.

Il fut accompagné successivement par M. Vienne et par M. Richaud.

A Paris, Aguibou fit une douzaine de visites à l'Exposition, dont huit à l'Exposition coloniale, qui l'intéressait particulièrement. La première fois qu'il y vint, je le reçus

dans la salle des conférences, où je lui souhaitai la bienvenue. Il me déclara que, maintenant qu'il avait vu Paris et la France, rien ne l'étonnerait plus, et qu'il croyait tout possible. Je le conduisis ensuite au temple souterrain de l'Indo-Chine, où le cinématographe l'amusa fort, surtout la scène du bateau, qui lui rappela sa traversée.

Outre l'Exposition et l'annexe de Vincennes, Aguibou visita Versailles, plusieurs grandes usines, nos grands magasins, les principaux monuments de la capitale. Il parcourut les grandes artères et alla fréquemment au théâtre.

Il assista à la grande revue de Chartres.

De Paris, Aguibou fut conduit à Marseille, où il resta trois jours, visitant la ville en détail, une fabrique de bougies, une savonnerie, une tannerie, les docks; une matinée fut consacrée au port.

Il se rembarqua à Marseille le 2 octobre; son séjour à Paris avait été de trente-quatre jours.

Madagascar. — Une mission composée de gouverneurs et de fonctionnaires indigènes fut envoyée de cette colonie au mois de juillet; elle comprenait neuf personnages qui passèrent à Paris le mois d'août et une partie du mois de septembre. Pendant leur séjour, nous nous efforçâmes de les mettre au courant de tout ce qui pouvait les intéresser. Outre leurs visites au Champ-de-Mars et dans les établissements des principaux industriels et commerçants de Paris, ils furent conduits en province dans certains centres manufacturiers importants. Je citerai en particulier Rouen, qui exporte une grande quantité de toiles et cotonnades à Madagascar.

Ils se rembarquèrent le 25 septembre, sauf Saïdina, gouverneur indigène sur la côte Sud-Ouest, frère de Saïd-Ali, ancien sultan de la Grande-Comore, et qui, pendant les troubles de la région qu'il gouverne, se montra particulièrement dévoué à notre cause. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur pendant son séjour à Paris et le même jour que son frère Saïd-Omar, actuellement sultan l'Anjouan.

Indo-Chine. — L'Indo-Chine envoya en France trois missions dont la composition fut réglée par arrêté de M. le Gouverneur général de la colonie. Ces missions furent accompagnées, à travers l'Exposition, à travers Paris et les différentes villes qu'elles parcoururent et visitèrent par M. Schwob, attaché au Commissariat de l'Indo-Chine à l'Exposition, qui leur expliqua ce qu'ils voyaient et les initia à notre civilisation; M. Schwob eut fort à faire pour répondre à toutes les interrogations de ces esprits curieux et investigateurs, afin de leur donner une haute idée de notre puissance tout en leur faisant aimer la métropole.

1° *Mission tonkinoise.* — Cette mission débarqua à Marseille le 4 juin; en quittant l'*Ernest-Simons* sur lequel elle avait fait la traversée, elle fut reçue par M. Maréchal, architecte de 1re classe de l'Indo-Chine.

Elle était ainsi composée :

MM. Vu-Quang-Nha, Tongdoc de la province de Bac-Ninh, chef de la mission; Tran-Dinh-Luong, Tuan phu de la province de Bac-Giang, membre de la mission; Hoang-Trong-Phu, Tuan phu honoraire, directeur de

l'École des Hau-bô, à Hanoï, membre de la mission; Tu Dam, Tri-phu de Xuan Truong (province de Bac-Ninh), 1er secrétaire de la mission; Ngo-Ngoc-Lien, Nguyen-Lien, 2es secrétaires de la mission; Dang-Van-Nha, lettré de la mission.

A son arrivée à Paris, la mission fut reçue par M. Pierre Nicolas, commissaire de l'Indo-Chine à l'Exposition, qui la présenta à M. Picard et à moi. Elle fut reçue par : MM. le Président de la République, le Ministre de la marine et le Ministre des colonies. Elle assista à un *garden party* à l'Élysée, à un dîner et à un bal au Ministère de la marine, à un bal au Ministère de l'intérieur, à un dîner au Ministère des colonies et à un dîner d'adieu auquel je la conviai au pavillon d'Armenonville. Elle assista également à la revue du 14 juillet.

Elle se rembarqua à bord du *Salazie* le 29 juillet.

Voici les distinctions honorifiques qui furent accordées :

Vu-Quang-Nha fut nommé officier de la Légion d'honneur; Tran-Dinh-Luong et Hoang-Trong-Phu furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Les quatre autres membres de la mission furent faits chevaliers du Dragon de l'Annam.

2° *Mission laotienne.* — Arrivée à Marseille le 31 juillet, cette mission se composait de : S. A. Tiao Maha Ouparat, second roi de Luang Prabang; S. E. Tiao Kroumakhoun, directeur des travaux publics; S. E. Tiao Krommassang, directeur des services civils; M. Fadowick, interprète de la mission; Tiao Sisavang, fils du premier roi de Luang-Prabang (resté à Paris); Tiao Sisaleum, fils

du premier roi de Luang Prabang (resté à Paris); Tiao Lek Ngai et Tiao Lek Noï, neveux du roi; Tiao Saga, neveu du second roi.

Elle fut reçue par : MM. le Président de la République, le Ministre de la marine, le Ministre des colonies. Elle asssista à un *garden party* à l'Élysée et au Ministère du commerce, à un dîner au Ministère de la marine, à une soirée au Ministère des finances, à une fête donnée au palais du Ministère des colonies, au Trocadéro.

Elle se rembarqua à bord de l'*Annam* le 3 septembre, en laissant à Paris, à l'École coloniale, les deux fils du premier roi du Laos, deux jumeaux de 13 ans.

Dans l'ordre du Bénin, Tiao-Maha-Ouparat fut fait grand-croix; Tiao-Krommakhoun, commandeur; et Fadowick, chevalier; Tiao Krommassang fut fait commandeur du Dragon de l'Annam.

3° *Mission cochinchinoise.* — Arrivée à Marseille par l'*Australien* le 12 septembre, cette mission comprenait : MM. Tran-Daï-Hoc, Phu, chef de la mission; Thaï-Van-Bon, Phu honoraire, conseiller d'arrondissement; Son Diep, Tri-huyen de 1re classe; Nguyen-Hun-Nhieu, ancien professeur du collège Chasseloup-Laubat, industriel, à Vinh-Long.

Elle fut reçue par : MM. les Ministres de la marine et des colonies, et assista à deux réunions hippiques à Longchamp, entre autres au prix du Conseil municipal.

Tran-Daï-Hoc et Tran-Van-Trang furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur; ce dernier, qui avait été désigné comme chef de la mission, tomba malade et ne put l'accompagner en France. Thaï-Van-Bon et Son-Diep

furent nommés officiers du Nicham-el-Anouar, et Nguyen-Hun-Nhieu, chevalier du Dragon de l'Annam.

Ils repartirent pour l'Indo-Chine, par la *Ville-de-la-Ciotat*, le 4 novembre.

Toutes ces missions visitèrent l'Exposition suivant le même programme, conçu d'une façon rationnelle, de manière à graduer les impressions qu'ils pouvaient en recevoir et à leur en donner une idée aussi exacte et aussi complète que possible.

En ce qui concerne leurs visites et excursions dans Paris, dans la banlieue et en province, je ne puis mieux faire que de reproduire la page du rapport de M. Schwob qui en fait le récit résumé :

« C'est d'abord Notre-Dame, qu'ils appellent notre *grande pagode ;* le Panthéon est visité par eux avec respect, nous dirions presque avec émotion, Aux Invalides, la cour, le musée, la chapelle, le tombeau de Napoléon les impressionnent vivement, encore que les gloires militaires provoquent malaisément leur enthousiasme. Ils ont également visité la Sainte-Chapelle, et nous les avons menés à Saint-Denis.

« Nos musées et nos grandes manufactures nationales, le Louvre, le Luxembourg, les Gobelins, Sèvres, l'Hôtel des monnaies en pleine activité, le Conservatoire des arts et métiers ont offert à l'admiration de nos hôtes leurs inestimables trésors et leurs joyaux artistiques, leur organisation et leurs belles et précieuses collections techniques. Ils ont vu l'Élysée, l'Arc de Triomphe, les Ministères, le Sénat et la Chambre des députés, la Sorbonne et l'Hôtel

de Ville, l'Observatoire, le Métropolitain, et même les catacombes et les égouts. Que n'ont-ils point vu encore? Les théâtres et les cirques, l'Opéra, la Comédie-Française, le théâtre Sarah-Bernhardt, l'Hippodrome, le Combat naval, le musée Grévin et même les Folies-Bergères. Ils ont parcouru les Halles à l'heure où accourt la banlieue maraîchère de Paris. Ils ont en quelque sorte vécu toute l'existence de Paris, dans toutes les manifestations de la vie parisienne, dans les phases les plus diverses : le Paris philanthrope et humanitaire dans les institutions des jeunes aveugles et des sourds-muets; le Paris aristocratique et mondain au bois de Boulogne, le Paris des courses à Auteuil, le Paris animé, vivant, grouillant qui achète et alimente de ses dépenses les grandes entreprises, les grands magasins du Bon Marché, du Louvre, dont ils ont étudié le fonctionnement et visité toutes les installations et l'organisme intime; le Paris de la finance à la Bourse, à la Banque de France, au Comptoir national d'escompte, etc.; le Paris industriel, enfin, dans les grandes usines, comme celles de la Compagnie des wagons-lits à Saint-Denis, de la Société industrielle des téléphones, de la maison Demaria, qui construit des appareils photographiques, de la Société de construction de Batignolles, dirigée par M. Jules Gouin, où ils ont vu construire notamment les locomotives et les trains blindés destinés au Transwaal; l'usine Mors, avec ses cinq cents ouvriers, fabriquant les automobiles, les appareils électriques répandus dans le monde entier; ils ont vu aussi une fabrique d'articles de ménage, des petits ateliers parisiens, foyers de labeur courageux et probe. Et ils ont ainsi pénétré le cœur et l'âme

de ce Paris et le quittent à regret, l'ayant apprécié de si près qu'ils se sont mis à l'aimer profondément.

« Après une visite à Versailles, dont la grandeur solitaire ne pouvait manquer de les frapper, ils ont parcouru quelques grandes villes et quelques centres industriels.

« A Reims, ils admirent la cathédrale, l'Hôtel de Ville, l'église Saint-Remi, le vieil arc de triomphe des Romains, le musée, auxquels ils s'arrêtent avant d'être conduits dans les établissements industriels les plus importants, notamment les vastes installations de tissage et de filage de MM. Manteau et Cie, édifiées sur un emplacement de 27,000 mètres carrés, avec plus de 1,000 employés, ouvriers ou ouvrières, et un outillage moderne tout à fait perfectionné; les caves de la maison veuve Pommery et fils, où l'on montre toutes les phases de la fabrication et du traitement de nos précieux vins de Champagne. De même à Rouen, ils voient successivement la cathédrale, la grosse horloge, le port, les chantiers de construction de navires, l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours, les filatures, tissages, fabriques de rouenneries; à Lyon, les écoles, la Faculté, le Muséum, la Préfecture, la Chambre de commerce, l'Hôtel de Ville, Notre-Dame-de-Fourvières, le palais Saint-Pierre, les musées, les ruines gallo-romaines, le parc de la Tête-d'Or, l'Hôtel-Dieu, la fabrique d'appareils photographiques Lumière et ses fils, les fabriques de soieries, de mousselines, d'impressions, d'indiennes, la teinturerie Gillet, etc.; à Saint-Étienne, c'est la Préfecture, la Chambre de commerce, la Manufacture d'armes, les aciéries, les forges, les fabriques de rubans, les charbonnages, le palais des Arts, etc.; à Châtellerault,

la manufacture d'armes et les coutelleries; à Angoulême, la Chambre de commerce, les papeteries, les fabriques de toiles métalliques; à Ruelle, la fonderie de canons; à Limoges, la Préfecture, la fabrique de porcelaine Haviland, l'industrie de décortiquement de la ramie selon les procédés de M. Faure; à Bordeaux, le port, les belles promenades, la place des Quinconces, les chais et les vignobles, etc. Ils ont ainsi visité Orléans, Toulon, Saint-Chamond, Toulouse, Montpellier, Marseille, où leur attention a été particulièrement appelée sur les ports, les docks et les nombreuses industries locales. »

Il est difficile, en général, de saisir les impressions ressenties par les indigènes de nos colonies lorsqu'on les met face à face avec les manifestations du génie occidental. Cette difficulté est plus grande encore lorsqu'il s'agit de personnages instruits et cultivés, comme ceux qui composaient les missions indo-chinoises, et qui, plus que les autres, sont habiles à dissimuler leurs sentiments intimes.

Toutefois, il me paraît que ce furent des travaux d'art, tels que le pont Alexandre III et la Tour Eiffel, qui les étonnèrent le plus, tandis que les métiers à tisser et à broder les intéressaient plus particulièrement. Enfin, je noterai l'étonnement manifesté par un membre de la mission tonkinoise lorsqu'il voyagea de Paris à Rouen : ce fut de trouver la campagne si bien cultivée, et de n'y avoir aperçu que trois personnes !

Mais, en somme, ces indigènes ont certainement remporté une excellente impression de leur voyage en France et de la cordialité avec laquelle ils y furent accueillis; ils en ont retiré personnellement un grand profit au point de

vue de leur instruction, et, conquis par notre prestige, ils ne peuvent que le grandir encore une fois rentrés auprès des leurs.

Je crois devoir ajouter quelques mots sur la mission abyssine.

L'empereur Ménélick d'Éthiopie, dans une lettre à M. le Président de la République, avait exprimé son regret de n'avoir point, par suite de circonstances politiques, le loisir de visiter l'Exposition; il annonçait en même temps l'envoi d'une mission chargée de le renseigner sur cette manifestation du génie humain, à laquelle il ne voulait pas rester étranger. La mission, conduite par M. Lagarde, ministre plénipotentiaire de France en Éthiopie, avait pour chef le Lika Makonas Nado, déjà venu à Paris en qualité d'ambassadeur deux ans auparavant. Ce personnage est un des plus importants du Choâ et apparenté à la dynastie. Jeune, très intelligent, familier avec notre civilisation, il était parfaitement choisi pour le rôle qui lui incombait. Dix Éthiopiens, dont deux membres de la famille impériale, l'accompagnaient.

Pendant son séjour à Paris, la mission fut installée au Grand Hôtel. J'ai transcrit l'impression de son chef dans mon *Introduction générale*, page 45, *in fine*. J'ajouterai que, dans le voyage qu'elle fit ensuite en Palestine, sous la conduite de notre compatriote, M. Mondon-Vidailhet, conseiller de l'empire d'Éthiopie, ses membres ne se lassaient pas de rappeler les divers épisodes de leur séjour à Paris.

CHAPITRE VI.

LES FÊTES COLONIALES.

INAUGURATIONS ET VISITES.

Lorsque l'installation des palais et pavillons coloniaux fut complètement terminée, je pensai que le moment était venu d'animer par des fêtes le parc du Trocadéro qui, dans la soirée, se trouvait assez délaissé par le public, entraîné vers la rue de Paris ou vers le Château d'Eau. J'y étais engagé par le succès qu'obtinrent, en 1889, auprès du public, les fêtes coloniales qui furent alors données sur l'Esplanade des Invalides.

Je songeai donc à organiser un cortège composé d'éléments coloniaux, avec les costumes, les étendards, les emblèmes, les lanternes susceptibles de lui donner un caractère éminemment exotique. Dans ma pensée, ce cortège devait circuler à travers les principales avenues du Trocadéro, afin d'y maintenir les curieux, pour le grand bénéfice de nos concessionnaires.

J'écrivis à ce sujet au Commissaire général et lui fis part de mon projet (31 mai 1900). M. Picard voulut bien s'y rallier. Mais au lieu du jeudi, jour que j'avais proposé, M. Picard choisit le mercredi, jour où les fontaines lumineuses ne fonctionnaient pas, et demanda que le cortège colonial fît le tour du Champ-de-Mars, en passant sous le Château d'Eau. Ce programme avait le grave inconvénient

de faire faire à nos indigènes un trajet beaucoup plus long qu'il n'eût fallu : sans compter les porteurs de filanzane et de hamac, il en est qui avaient à supporter des fardeaux assez lourds, et il en résultait pour eux une grande fatigue. Souvent, il fallut leur donner la demi-journée du lendemain pour se reposer. Enfin, le temps manqua toujours pour exécuter, après la promenade circulaire, des danses, des *tam-tam* qui eussent permis de varier le programme. La chose ne fut possible que le jour où le Ministre des colonies et la mission laotienne vinrent assister à la fête donnée au Palais du Ministère, parce que, ce soir-là, la promenade au Champ-de-Mars fut supprimée.

Dès que j'eus l'approbation du Commissaire général, je réunis l'assemblée des commissaires, auxquels j'exposai mon plan, et qui nommèrent une sous-commission des fêtes, composée des commissaires ayant des indigènes à l'Exposition ou de leurs représentants, de M. Scellier de Gisors ou de son représentant ; j'en eus la présidence, et M. Henri Malo, chef adjoint de mon cabinet, en fut nommé secrétaire. Les représentants de l'Algérie voulurent bien se joindre à nous, ainsi que MM. Vacherot, Guasco, du Commissariat général, et Descaves, officier de paix.

La commission se réunit les 23, 24, 25, 30 juin et 7 juillet. Dès la première séance, j'annonçai que je mettais à la disposition des commissaires 1,500 francs pour les frais de premier établissement et 500 francs par séance. Il fut décidé, afin de stimuler le zèle des indigènes, que chacun d'eux recevrait 1 franc à chaque promenade.

Les indigènes se mirent aussitôt à la besogne pour fabriquer leurs lanternes et préparer leurs accessoires.

Tout fut bientôt prêt et, le 4 juillet, la première fête coloniale eut lieu.

Le cortège se forma dans l'allée de l'Éléphant blanc; il contourna l'aile Ouest du Trocadéro, prit le boulevard Delessert, l'allée centrale du Trocadéro, le pont d'Iéna, fit le tour du Champ-de-Mars et revint se disloquer devant le Palais du Ministère.

En tête marchait, après les gardiens de la paix qui ouvraient la foule, un peloton de spahis algériens, vêtus de leurs burnous et montés sur de fringants petits chevaux arabes. Derrière eux, un transparent lumineux indiquait le groupe malgache, car il avait été convenu que chaque groupe serait ainsi désigné au public. Les tirailleurs malgaches portaient chacun de grandes lanternes figurant des animaux, entre autres le vautour royal. La musique malgache venait ensuite et jouait des marches avec un entrain endiablé. A sa suite, des porteurs promenaient sur une litière un énorme crocodile empaillé, qui semblait faire la joie des Malgaches. Infiniment plus digne était le groupe formé par une Sakalave à la coiffure étrange et compliquée, que l'on portait gravement en filanzane. Le groupe malgache finissait par les miliciens porteurs de lanternes semblables à celles des tirailleurs.

Les Tunisiens avaient primitivement voulu simuler *l'Enlèvement de la mariée*, cérémonie nationale qui aurait eu beaucoup de couleur locale, mais on ne put se procurer le chameau qui devait porter la mariée, et les bourricots qui devaient lui faire cortège ne purent venir qu'à une

des promenades. Toutefois, les Tunisiens faisaient fort bonne figure avec leurs grands étendards, dont la hampe était surmontée du croissant, leurs lanternes jumelles en verre, leurs tambourins et leurs musettes.

Les Sénégalais avaient construit d'énormes lanternes : l'une d'elles représentait une grande mosquée à trois dômes, que six porteurs soutenaient. Les deux joueurs de cora ne cessaient pas d'interpréter leurs mélopées, leurs marches et *la Guerre de Fodé-Kaba,* composée par l'un d'eux, dont je parlerai en relatant la fête du 2 août. Les autres promenaient majestueusement leurs longs *boubous* blancs et tenaient des lanternes de plus petites dimensions.

Les Dahoméens venaient immédiatement derrière, tapant sur des gongs et des tams-tams et arborant de mirifiques lanternes de leur fabrication, sur lesquelles se détachaient en transparent de grotesques figures. Eux-mêmes étaient vêtus de costumes de cérémonie bizarres. Deux d'entre eux portaient sur la tête une énorme poutre, une sorte de tronc d'arbre, auquel était suspendu un hamac où se balançait une Dahoméenne vêtue d'un long manteau de velours rouge et coiffée d'un grand chapeau à franges d'argent. C'était une simulation de cortège royal; la pseudo-reine ainsi promenée prenait son rôle très au sérieux.

Le groupe indo-chinois, organisé avec un soin tout particulier par M. Viterbo, délégué du Tonkin, était remarquable par son caractère artistique. Hommes et femmes, enfants mêmes, étaient revêtus de costumes de cérémonie, de robes rouges ornées de curieuses arabesques, et coiffés de casques étranges. Ils portaient de

grands étendards dentelés, couverts de caractères chinois fixés en noir sur des couleurs vives, et des hallebardes et des fauchards affectant les formes les plus bizarres et les plus contournées. Mais le clou de ce groupe était un dragon de 17 mètres de long, dont l'énorme tête s'agitait en tous sens, horrible et grotesque, suivie d'un long corps squameux qui serpentait en cadence au son rythmique des gongs et des tambourins assourdissants. Une dizaine d'indigènes manœuvraient ce monstre. Deux suffisaient pour animer une licorne, de la même famille que le dragon, mais de plus petites dimensions; de temps en temps une véritable course avait lieu, le dragon poursuivant un homme qui lui tendait une sorte de boule au bout d'un bâton, ou essayant de dévorer la licorne.

Sur tout ce groupe flottait une foule de lanternes en papier, à l'ossature de roseaux courbés, d'une élégance rare et d'un pittoresque achevé, mais gardant surtout une suprême légèreté et un caractère artistique qui frappa tous ceux qui en furent les spectateurs.

Un dernier groupe faisait flotter des étendards surmontés du croissant : c'étaient les Algériens, portant également de vastes lanternes fabriquées par un des leurs, simulant des croissants et des étoiles lumineuses. Les sons de la derbouka montaient, mêlés à ceux du bendaïr, tandis que les notes aigrelettes de la nouba résonnaient, ininterrompues et criardes. Des gardiens de la paix fermaient la marche.

Ce cortège si coloré, si pittoresque, se déroulait à travers les avenues du Trocadéro et du Champ-de-Mars, sous les ballons lumineux accrochés dans les arbres, à la

lueur des feux de Bengale que le Commissariat général faisait flamber sur la cascade du Trocadéro, et ceux que le commissariat de l'Algérie allumait sur les terrasses de son pavillon; le phare allemand projetait des jets de lumière électrique qui donnaient une apparence de rêve aux groupes compris dans son rayon; au Champ-de-Mars, les trompettes d'Aïda se renvoyaient de chaque côté d'allègres sonneries; un arrêt assez prolongé avait lieu sous le Château d'eau, où M. Picard, avec une galanterie qui n'est point pour nous surprendre, voulut bien faire remettre des fleurs, puis des bracelets d'argent aux reines noires ou jaunes du cortège, que l'on variait chaque fois pour que toutes eussent part à ces libéralités. Environ trois cents indigènes figuraient au cortège, une centaine d'Indo-Chinois, et vingt à trente personnages dans les autres groupes.

Pendant que s'accomplissait cette promenade, les groupes parisiens, choral et instrumental, de la Fédération des sociétés musicales de France, habilement conduits par M. Pastor, et qui, sur l'initiative de M. Chambeurlant, notre chef de la comptabilité, s'étaient gracieusement unis à ma disposition, exécutaient divers morceaux avec un ensemble et un sens artistique qui leur valurent de nombreux applaudissements et, de suite, une série d'auditeurs qui vinrent les écouter chaque semaine. Ils jouaient et chantaient soit dans le palais du Ministère, soit sur la terrasse, soit dans les cours du palais de Co-Loa.

Bien que la première fête coloniale n'eût pas été annoncée bruyamment à l'avance, elle se dessina de suite comme un succès, Les journaux l'enregistrèrent unani-

mement le lendemain. Je citerai en particulier les articles élogieux qui lui furent consacrés par *l'Éclair* (5 et 6 juillet), *le Journal des Débats* (6 juillet), *l'Écho de Paris* (5 et 6 juillet), *le Gil-Blas* (5 et 6 juillet), *le Temps* (6 juillet), *le Moniteur de 1900* (1er août), *le Livre d'or de l'Exposition* (1er août), *l'Aurore* (5 juillet), *le Figaro* (5 juillet), *le Petit Journal* (5 juillet), *la Dépêche coloniale* (6 juillet), *le Siècle* (5 juillet), *le Matin* (5 juillet), *le Journal* (5 juillet), *la Politique coloniale* (22 juillet), et divers journaux de la province et de l'étranger.

Depuis lors et jusqu'au mois d'octobre cette fête coloniale se produisit régulièrement tous les mercredis, à de rares exceptions près, dues à la coïncidence d'autres fêtes ou la nécessité de la reporter à un autre jour de la semaine, comme à l'époque où fut donné à Paris le banquet des maires, par exemple, ou lorsque nos indigènes durent prendre part à la fête de l'horticulture.

Aucun incident ne les marqua, sauf toutefois en une circonstance; lorsque les Chinois, vers le milieu du mois de juillet 1900, procédèrent au massacre des chrétiens et assiégèrent les légations à Pékin, certains journaux, sans doute mal renseignés, dénoncèrent la promenade du Dragon « que l'on faisait danser au milieu des fêtes à Paris, tandis que les Chinois le faisaient danser sur les têtes coupées de nos compatriotes ». Cette phrase à effet et d'autres analogues, parfaitement en harmonie avec le style habituel des feuilles qui les publièrent, eurent pour résultat immédiat de faire crier par quelques exaltés : « A bas les Chinois! » sur le passage des mandarins de la mission annamite se rendant à la revue de Longchamp;

et sur le passage du cortège colonial le mercredi suivant. La manifestation était d'autant moins diplomatique qu'à ce moment précis nous étions en train d'embarquer 3,000 tirailleurs indo-chinois à destination de la Chine où ils devaient se battre pour notre compte.

Je prévins aussitôt le Commissaire général que, si pareil fait se reproduisait, je me verrais dans la nécessité de supprimer les fêtes du mercredi. J'en avisai également M. Hébrard, président de la Commission supérieure de la presse à l'Exposition. Aussitôt, *le Temps, la Dépêche coloniale* et plusieurs autres grands quotidiens menèrent une campagne dans le but d'éclairer le public, de lui apprendre la différence qu'il y avait entre les Chinois et nos sujets de l'Indo-Chine, et de le mettre en garde contre l'erreur qu'on lui faisait commettre.

Cette campagne porta heureusement ses fruits, et les incidents fâcheux que je signalais ne se reproduisirent plus.

En quelques lignes d'un style coloré et d'un joli sentiment, voici comment M. Jules Claretie s'exprima sur ces fêtes coloniales, au moment où elles durent prendre fin :

Ils s'en vont, les indigènes, et, pour eux, il est temps de partir. Depuis plusieurs semaines, les Cingalais, danseurs du Diable, avaient recouvert de gilets de flanelle leur torse nu, parcils à de beaux bronzes. On entendait çà et là, dans leurs promenades, quelque petite toux mauvaise. Le pâle soleil d'Europe, qui les avait réchauffés un moment, semblait se coucher. Et le mal du pays commençait à venir, par les soirs d'automne un peu mélancoliques. Alors, M. Charles-Roux a, comme on dit, signé les feuilles de route. Adieu, les indigènes! Le coin du Trocadéro où le plus profon-

dément j'ai eu la sensation des choses inconnues va devenir désert. Il ne restera plus que les monuments, l'étonnante pagode qui semble l'Asie même établie là, chez nous, à vingt minutes du boulevard des Italiens.

La mer remportera ces Africains et ces fils d'Asie qu'elle nous amena, avec leurs pittoresques costumes, et qui, les soirs d'été, dans ces défilés en musique, nous épargnèrent un lointain voyage, en nous montrant cette promenade du dragon, dont on nous rapportait de là-bas d'étranges et de fantastiques descriptions.

Rien ne fut plus attirant, plus imprévu et plus vrai que ces fêtes coloniales sous les lumières de lanternes sénégalaises illuminant de larges faces où riaient les grandes dents blanches, et ces Tonkinois marchant au pas comme à la revue, sous la conduite de leurs sous-officiers. Quels beaux cavaliers de Fromentin, ces spahis montés sur leurs chevaux arabes et, le fusil haut, caracolant en tête du cortège! Quelles acclamations lorsque, militairement conduite, passait la musique malgache, jouant aux Parisiens l'air populaire de Sambre-et-Meuse! Il y avait là je ne sais quoi d'inattendu, l'Extrême-Orient venant au-devant de ceux qui n'ont pas le loisir d'aller à lui, et leur apportant ce charme singulier, ce je ne sais quoi de mystérieux et de captivant, cette odeur d'exotiques rêves qu'ont les visions d'un Loti.

Visions envolées maintenant! Ils s'embarquent bientôt, les exotiques, et les lumineuses, les bruyantes promenades du soir sont finies. Finies, car les feuilles tombent. Vous verrez bientôt combien ce Paris sera triste lorsqu'il n'aura plus son Exposition, ce grand joujou dont il n'a pas tout de suite senti le prix. Il se consolera en faisant de la politique et en cherchant des jouets nouveaux. Mais celui-là est le plus beau qu'on lui ait donné, qu'on lui donnera jamais, et, parmi les autres attractions, ces fêtes exotiques resteront inoubliables pour ceux qui ont su les voir.

Ces soirs de fête changeaient la physionomie habituelle du Trocadéro, qui avait d'ordinaire un tout autre caractère. On me pardonnera de faire encore une cita-

tion; mais la page suivante de M. Gustave Babin, parue dans *le Journal des Débats,* mérite d'être conservée, car, avec la précédente, elle rend fort bien la physionomie de notre Exposition coloniale sous ses différents aspects :

Ce n'est point, je crois, esprit de contradiction, ni désir de me singulariser; mais si j'aime beaucoup le domaine du Trocadéro, si j'en trouve l'arrangement très heureux et très artiste, si j'y viens volontiers en tout temps traîner ma flânerie, je le préfère encore les beaux soirs où la foule attire la foule au loin, sur quelque autre point de l'Exposition.

Ces soirs-là, on a l'impression de posséder tout entier un merveilleux jardin de verdure et de lumière, où, très hospitalier, on accueille pourtant quelques passants, ainsi que fait un grand seigneur, entrebâillant la grille de son parc aux touristes.

Les assoiffés de fête de nuit sont très loin, massés au milieu du Champ-de-Mars, béants devant l'écran lumineux du palais de l'Électricité, devant les fontaines. Ici, presque personne; plus de cohue, plus de rumeurs; des musiques perdues au loin; les kiosques à victuailles sont clos, les cases de paille, les pavillons peinturlurés et dorés, endormis.

Le jardin, avec les plantes tropicales qu'on y exila, est étrange et paradoxal : des musas de Java, aux larges pagaies vertes, croissent au pied des marronniers; des palmiers à l'ombre des fins peupliers, et le panache léger des bambous tremblotte au moindre souffle de la brise d'été. Et de même, après quelque promeneur en veston, vous entrevoyez, au détour d'une allée, glisser la fine silhouette d'un Arabe en burnous de laine ou en gandoura de soie.

On perd la sensation du réel. Dans le ciel aussi, ce sont d'étonnants phénomènes, des lueurs lunaires qui passent rapides, glaçant de leur froid reflet la crête des nues, le haut pinacle d'un campanile, le ventre rebondi d'un dôme, font flamber l'étendard flottant d'un minaret, voltigent, fuyantes, insaisissables, dans les feuillages, sur la foule aveuglée.

Par ces temps de sécheresse, certains bosquets ont perdu de leur

charme. Les bassins y sont sans eau, autant que nous, hélas! et nous ne pouvons même pas, comme ce fantaisiste père Dumas, jadis, au Mançanarès, leur faire la politesse de leur offrir un verre de liquide; il nous est trop mesuré.

Mais il reste un coin encore où susurrent, avec un joli bruit de cristal, des eaux vives, et qui est, au milieu de notre désert brûlant, une délicieuse et reposante oasis. Hier, surtout, rafraîchi par l'ondée récente, il revêtait je ne sais quel charme que je ne lui connus jamais, vieil habitué pourtant du banc perdu qui l'avoisine.

C'est, auprès de la maison tonkinoise, close de volets rouges, ses fenêtres grillagées de mystérieux caractères d'or, un petit bassin uni comme un miroir, sur lequel se penchent, éplorés, des saules, aux chevelures d'argent, un tilleul qui, naguère, embaumait d'un pénétrant parfum cette retraite, des tamaris, écroulés jusque dans l'eau; un peuplier jaillit, tout droit du milieu de ces arbres affaissés et comme prostrés, image de la belle vigueur, de la force courageuse, auprès de la résignation et du nonchaloir,

L'orage d'hier a causé là un désastre : deux naufrages que je signale à M. Charles-Roux, le bon génie de ces lieux, et l'ami de la marine.

On avait aventuré sur ce bassin, parmi les lances aiguës des roseaux et des iris, deux petites jonques charmantes, coques pareilles à celles des trirèmes antiques, voiles larges comme des ailes d'albatros, enverguées sur de larges antennes. Elles complétaient admirablement ce paysage. L'ondée les a emplies. Elles sont allées au fond, et, seules, leurs voiles blanches émergent, sinistrement. Ne va-t-on pas les renflouer, pour notre joie?

Au delà du bassin, des arbres, des roseaux, un escalier s'enfonce, inquiétant, dans une ombre touffue, entre de minces piliers carrés; et plus loin, vers la gauche, limitant le tableau, se dresse, sur le ciel lourd, un somptueux portique illuminé, en dessous, de lanternes de soie, colonnes vermillonnées, poutrelles bizarrement enchevêtrées, couvertes d'écailles vertes et or, toits crochus. Serait-ce point le palais de laque où la reine Tieya, d'une légende que j'ai lue,

précisément, dans un des ouvrages publiés par le service des colonies, veille, nuit et jour, en attendant le retour de ses fils?

Et volontiers, perdu dans ce rêve, on oublierait la fuite des heures si le brusque retour offensif de la foule, expulsée des théâtres qui ferment, et n'ayant plus rien à voir au Champ-de-Mars qui s'éteint, ne venait remplir tout à coup de tumulte, vers minuit, les allées auparavant vides et silencieuses.

On ferme!

Outre ces fêtes hebdomadaires, il y eut une série de fêtes, de cérémonies, de banquets, que je dois mentionner ici.

Tout d'abord, le 29 mars 1900, peu de temps avant l'ouverture de l'Exposition, je réunis mes collaborateurs dans un banquet auquel MM. Picard, Dervillé, Chardon, Legrand nous firent l'honneur d'assister, et où je résumai notre programme.

Voici le compte rendu très détaillé de ce dîner, publié par la *Dépêche coloniale :*

Jeudi soir, M. Charles-Roux, délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900, offrait, chez Ledoyen, un banquet au Commissaire général, aux directeurs généraux de l'Exposition, à ses collaborateurs, aux commissaires des diverses sections coloniales, aux architectes, aux artistes-peintres, etc.

Plus de cent vingt convives avaient répondu à l'invitation de M. Charles-Roux.

Au dessert, M. Charles-Roux a pris la parole en ces termes :

Messieurs, je vous propose un toast auquel vous vous associerez tous avec joie, à M. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900. (*Applaudissements.*)

Nous sommes profondément touchés, Monsieur le Commissaire

général, que, malgré vos travaux si absorbants, vous ayez trouvé le temps de venir présider, ce soir, notre fête coloniale.

Je bois également à tous vos éminents collaborateurs présents ou absents, à MM. Delaunay-Belleville, Dervillé, Bouvard, Chardon, Blondel, au directeur des finances, le terrible M. Grison, qui, en dépit des difficultés de sa tâche, a su apporter dans ses utiles et ingrates fonctions autant de bienveillance que de courtoisie (*Très bien! Très bien!*). Je bois, Monsieur le Commissaire général, à votre santé et vous charge tout spécialement d'être notre interprète auprès de M. Grison.

Je vous remercie, Monsieur Albert Legrand, de votre amabilité et de toute l'affabilité que vous avez bien voulu apporter dans nos rapports journaliers.

A la veille de l'ouverture de l'Exposition, j'ai tenu à réunir tous mes collaborateurs et j'aurais été heureux de pouvoir les lui présenter tous afin de resserrer les liens qui nous unissent déjà au Commissariat général.

Puisque j'ai la bonne fortune de voir, autour de cette table, bon nombre de représentants éminents de la Presse qui ont bien voulu déjà s'occuper de notre Exposition coloniale, je leur demande la permission de leur expliquer le but que nous avons poursuivi.

J'en parlerai d'autant plus à mon aise que l'Exposition coloniale n'est pas mon œuvre personnelle, mais bien l'œuvre collective de tous les commissaires; ils ne se sont point bornés à apporter tous leurs soins à la colonie qu'ils représentent directement, ils ont eu une visée plus haute. Ils ont jugé, à bon droit, que la reconstitution de notre domaine colonial était peut-être le fait le plus caractéristique du siècle, et, par un esprit de solidarité qui les honore, ils ont fait converger leurs efforts vers un but commun; ils se sont appliqués à faire la démonstration de cette vérité de deux façons : une démonstration parlée et une démonstration écrite et scientifique.

La démonstration parlée, la preuve par l'aspect, — pour me servir d'un terme pédagogique — sera fournie par les expositions contenues dans les divers pavillons et palais dans lesquels chaque commissaire réunira les produits de sa colonie. La démonstration

écrite et scientifique fera l'objet d'une publication confiée à des hommes d'une compétence indiscutable, tels que MM. Marcel Dubois, Terrier, Camille Guy, Arnaud et Méray, Imbart de la Tour, Dorvault, Froidevaux, Tantet et Lecomte. Ces spécialistes, qu'il me suffit de citer, ont traité dans cinq volumes toutes les questions fondamentales relatives à la colonisation : un siècle d'expansion coloniale, le régime économique, organisation politique et administrative, le régime de la propriété, le régime de la main-d'œuvre, l'enseignement, nos colonies perdues, le développement des productions et cultures coloniales.

Pour compléter ces publications et entrer dans les détails que ne comportent pas ces questions générales, chaque commissaire a bien voulu se charger de rédiger une notice spéciale de sa colonie. De cette façon, nous aurons créé une sorte de bibliothèque coloniale aussi complète que possible et que le public pourra acquérir à peu de frais. J'ai le périlleux honneur de faire la préface de cette savante publication et je me placerai sur un terrain essentiellement pratique et commercial. J'essaierai de bien marquer l'évolution profonde qu'a subie le mouvement colonial dans ces derniers temps. Il ne s'agit plus aujourd'hui des conquêtes d'expansion, il faut mettre en valeur notre domaine colonial ; c'est l'agriculture et le commerce qui attirent l'attention et c'est par suite de cette évolution que l'idée coloniale, qui avait soulevé de fortes objections au sein du Parlement, a fini par triompher de toutes les résistances.

Certes, je ne suis point disposé à nier les progrès considérables que nous avons accomplis, mais je crois qu'il convient de marquer les lacunes qui existent encore pour parachever notre œuvre.

Il y en a deux principales sur lesquelles je veux m'appliquer à attirer l'attention des visiteurs et des pouvoirs publics : l'Enseignement agricole et l'Enseignement commercial.

Nous avons bien une École coloniale qui rend les plus grands services, mais dont le but est de créer des fonctionnaires. Je suis loin de méconnaître l'importance des fonctionnaires coloniaux et je crois que sur ce point nous avons fait de très sensibles progrès. Si on compare la valeur de nos gouverneurs actuels à celle des an-

ciens, si on compare les rapports qu'ils envoient au Département à ceux qu'on recevait jadis, il est difficile de ne pas être convaincu.

L'œuvre de M. Doumer en Indo-Chine, du général Galliéni à Madagascar, du général de Trentinian dans le Sénégal-Soudan; de MM. Ballay, Ballot, Chaudié sur la côte occidentale d'Afrique; de M. Feillet en Nouvelle-Calédonie, sont des œuvres considérables et qui prouvent bien l'évolution dont je vous parlais tout à l'heure. La préoccupation commerciale et agricole est même devenue tellement intense que les gouverneurs militaires parlent en véritables colons commerçants et agriculteurs. J'en donnerai pour preuve le travail considérable du général Galliéni qui a publié, sous le titre de *Guide de l'immigrant à Madagascar,* la façon dont il comprend le rôle colonial de l'armée, et vous avez certainement lu le très intéressant article qu'a publié, à ce sujet, le colonel Lyautey dans la *Revue des Deux-Mondes.* Il ne s'agit plus de détruire pour conquérir, et je n'en veux pour preuve que les rapports qu'il a adressés au Gouvernement et les instructions qu'il donnait aux officiers placés sous ses ordres, leur disant : Souvenez-vous que maintenant c'est la colonie qu'il faut fonder; les lignes d'attaque vont faire place aux routes commerciales, et les villages conquis deviendront de puissants marchés.

Comme il y a loin de ce langage essentiellement pratique au ton cocardier qu'on a parfois reproché aux militaires! Il importe donc avant tout de bien se pénétrer de cette idée dominante que notre domaine colonial est fondé et qu'il faut maintenant en tirer parti.

Je ne voudrais pas faire une conférence, mais l'occasion est vraiment trop belle, au milieu de cette réunion coloniale, pour ne pas insister sur le point qui nous intéresse au plus haut degré. Certes, je suis le premier à rendre hommage aux efforts du Conseil d'administration et de la direction de l'Ecole coloniale.

Mais il ne suffit pas, en effet, d'avoir de bons gouverneurs, d'excellents fonctionnaires; il faut avoir des agriculteurs et des commerçants coloniaux, et l'agriculture, comme le commerce colonial, demande encore plus d'études que l'agriculture et le commerce métropolitains.

Je sais bien qu'on s'est déjà préoccupé de la question agricole au Département, et que le Jardin colonial de Nogent, confié à l'habile direction de M. Dybowski, est l'embryon de l'organisation que je rêve; mais il faudrait de véritables écoles agricoles coloniales où les jeunes gens pourraient acquérir les connaissances générales dont ils ont besoin pour se liver à cette industrie, sauf à les compléter sur place.

Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que, dans toutes nos possessions d'outre-mer, le commerce s'est installé bien avant que notre drapeau n'y fût planté. Le commerce doit ensuite faire place à l'agriculture, parce que c'est cette dernière qui, enrichissant l'indigène, trouve sa répercussion dans le commerce général avec la métropole, qu'elle développe dans des proportions considérables. (*Applaudissements.*)

Messieurs, il n'est plus à prouver que l'agriculture est une industrie comme les autres, plus difficile même que les autres, et qu'on s'improvise moins encore agriculteur colonial qu'agriculteur métropolitain. Mais, si nous voulons que les jeunes gens qui sont tout disposés à s'expatrier réussissent, il faut les armer pour la lutte et prendre les moyens nécessaires pour leur permettre de faire prospérer leurs tentatives. Il faut, en un mot, faire en matière coloniale ce qui se fait en matière métropolitaine, grâce à l'École de Grignon.

Il en est de même en matière de commerce; ce qui nous fait le plus défaut ce sont les employés commerciaux, et je crois en connaître la cause. Les écoles supérieures de commerce, depuis qu'elles bénéficient de la loi militaire, ont complètement changé de caractère; leur mode de recrutement s'est absolument transformé, les programmes d'entrée sont devenus infiniment plus difficiles et compliqués; et elles sont le réceptacle de tous les candidats malheureux de Saint-Cyr, de Polytechnique, de Centrale; en un mot, des fils à papa qui désirent ne faire qu'un an de service militaire pour rentrer ensuite chez eux jouir des douceurs de la vie de famille. (*Très bien! Très bien!*)

Il est donc indispensable que l'on crée des écoles libres de com

merce où viendront s'instruire les jeunes gens qui se vouent à la vie commerciale au loin. C'est la question que M. Ulysse Pila vient de traiter dans un rapport qu'il a adressé à la Société d'économie politique de Lyon, et, à Lyon comme à Marseille, on a essayé de remplir cette lacune en créant des cours coloniaux. Cela n'est pas suffisant et, tout dernièrement, à la Chambre de commerce de Marseille, on a décidé la création d'une école de commerce libre où l'on formerait de véritables employés coloniaux, dans laquelle on s'appliquerait à leur apprendre ce qui leur est véritablement utile pour leur métier, c'est-à-dire la connaissance d'une ou de deux langues étrangères, la géographie, la comptabilité, la correspondance. Il faudra même que nous en arrivions à spécialiser pour ainsi dire les colonies et à créer des écoles qui, les unes, s'occuperont plus particulièrement des colonies de la côte occidentale d'Afrique, les autres de nos colonies d'Asie et du Pacifique; mais — et c'est un point sur lequel j'appelle tout particulièrement votre attention — il est indispensable, pour permettre le succès de ces institutions, que l'on modifie l'article 50 de la loi militaire, car il ne suffit pas de dire aux jeunes gens : Allez coloniser..... il faut leur en donner les moyens!

Je ne peux qu'ébaucher ce sujet, que je considère cependant comme un des points principaux qui s'imposent à nos méditations, et je suis convaincu que notre Exposition coloniale fera faire un pas à cette question en montrant au public l'importance de notre domaine et le rôle économique considérable qu'il commence à jouer, puisque notre commerce aux colonies, exportation et importation réunies, représente la somme déjà fort respectable de 1,154 millions.

Il restait une lacune dans l'organisation générale de notre Exposition. Elle a été comblée par le palais réservé au Ministère des colonies, dans la construction duquel notre architecte en chef, M. Scellier de Gisors, a mis tout son talent d'architecte et d'artiste. (*Applaudissements.*)

La sculpture est due au ciseau de M. Marqueste.

Le palais du Ministère sera un petit Panthéon réservé aux hommes

qui ont fait de la question coloniale l'étude de toute leur vie, et qui l'ont même sacrifiée pour elle. La statue du grand patriote que fut Jules Ferry, qui synthétise bien l'idée coloniale moderne, occupera le centre de la grande galerie dont le plafond, confié à M. Cormon, a été mis en place aujourd'hui. Jules Ferry sera entouré des hommes qui, à côté de lui, ont le plus contribué au succès de notre cause en Asie et en Afrique, de l'amiral Courbet, du cardinal de Lavigerie, de Flatters, de Francis Garnier, de Crampel, etc.; la liste en est longue. Chaque salle sera réservée à un des grands services du Ministère des colonies : le service géographique, le service colonial et le service des postes et télégraphes.

Enfin, un grand jardin d'hiver et deux petites serres chaudes permettront de montrer les échantillons des principales cultures coloniales, et je remercie M. Dybowski d'avoir bien voulu nous prêter son concours pour cette partie si importante de l'Exposition. (*Très bien! Très bien!*)

Monsieur Jean Decrais, je vous serais très reconnaissant de dire à M. le Ministre, votre père, qu'il sera chez lui dans le palais du Ministère des colonies, dont il pourra à son gré faire les honneurs aux visiteurs qui l'accompagneront.

A côté des cartes générales indiquant notre domaine colonial qui seront centralisées dans le palais du Ministère, chaque pavillon contiendra sa carte locale à une plus grande échelle et avec encore plus de détails. Cet enseignement cartographique sera complété par des panoramas et des dioramas qui permettront au public de se rendre compte de l'aspect des lieux : à Madagascar, le panorama de M. Tinayre; au Congo, celui de M. Castellani, représentant l'embarquement de la mission Marchand sur le Haut-Oubanghi; en Indo-Chine, les dioramas de M. Dumoulin; ceux de Saint-Pierre et Miquelon, par M. Roullet; de Mayotte et des Comores, par M. Marsac; de Taïti, par M. Paul Merwart; de la côte des Somalis et du chemin de fer du Harrar, par M. d'Estienne.

Vous le voyez, Messieurs, le but des commissaires se définit bien nettement au fur et à mesure que j'entre dans les détails. Ils ont voulu que le public, en sortant de leur exposition respective, puisse

non seulement se rendre compte des ressources que présente leur colonie au point de vue de leurs produits, mais encore de leur configuration et de l'aspect qu'elle présente. Ils se sont appliqués à ce que leurs pavillons et palais rappellent le plus possible l'architecture locale, quand il en existe une. Les palais de la Tunisie et de l'Indo-Chine, par exemple, constituent des tentatives absolument intéressantes comme reproduction des principaux monuments de ces pays, tels que la Pagode de Cholon, le palais de Co-Loa, etc.

Cette nomenclature répond suffisamment, je crois, au reproche qu'on nous a parfois adressé d'avoir conçu une exposition peut-être un peu trop sérieuse, où les attractions feraient défaut.

Messieurs, je n'hésite pas à déclarer — et je suis sûr que M. le Commissaire général sera de mon avis — que ce reproche n'est nullement fondé. A mon sens, une exposition ne doit pas nécessairement ressembler à une vaste foire, dont le succès serait en raison directe du nombre de chevaux de bois, de tireuses de cartes, de femmes à barbe ou de « danses du ventre ».

Le genre ennuyeux sera banni de notre section, où les visiteurs trouveront réunis l'utile et l'agréable.

Nous aurons, du reste, des bayadères, un théâtre cambodgien, et des indigènes de chacune de nos colonies, sauf le Congo, dont je regrette amèrement l'abstention.

Il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil en particulier sur Madagascar, pour se convaincre du soin que nous avons pris pour intéresser et instruire le public.

Au rez-de-chaussée les visiteurs pourront se rendre compte de ce qu'est dans la grande île une forêt vierge, avec ses caïmans et les diverses espèces d'animaux qui l'habitent. Au premier étage se trouveront les expositions forestières, minières, agricoles, etc., en un mot, le résumé de tous les progrès accomplis depuis l'annexion. Au centre, se déroulera un magnifique panorama qui donnera aux spectateurs l'impression exacte de ce qu'est le paysage malgache aux environs de Tananarive. On pourra donc s'instruire en s'amusant.

Dès le 1er avril, vous savez, Messieurs, que tous les bâtiments

seront en état de recevoir vos installations intérieures. Je sais, d'ailleurs, que plusieurs d'entre elles sont déjà commencées. J'ai eu le plaisir de voir dans le pavillon du Dahomey le Trésor du roi Toffa qui est un grand collectionneur et un grand amateur de bibelots, parmi lesquels figurent des fétiches fort curieux.

Et ici, je suis heureux de rendre hommage aux efforts persévérants du commissariat du Dahomey, qui est arrivé, je dois le dire, bon premier. (*Applaudissements.*)

Je tiens aussi à signaler tout particulièrement, à l'Exposition de Saint-Pierre et Miquelon, l'idée ingénieuse de notre collègue, M. Le Mouël, qui expose un bateau, de retour de la pêche à la morue. Il ne s'agit pas, en effet, d'un bateau de fantaisie, mais d'un bateau ayant réellement navigué et qui compte à son actif de nombreuses campagnes et porte le nom des *Deux-Empereurs*. A bord, on mangera de la morue, on boira du cidre et on chantera des chansons bretonnes. De plus, un cinématographe reproduira les scènes principales de ces pêches, car l'auteur m'a affirmé les avoir recueillies lui-même en pleine mer. (*Applaudissements.*)

Grâce à votre zèle, nous serons prêts le 14 avril, bien que les travaux de notre Exposition aient commencé un an après tous les autres, et M. le Commissaire général sera reçu parmi nous avec les honneurs dus à son rang. (*Applaudissements.*)

Je ne saurais trop vous remercier, Messieurs les commissaires, architectes, peintres, sculpteurs et entrepreneurs, ainsi que mes collaborateurs Saint-Germain, Broussais, Morel, Basset et Chambeurlant, de votre zèle, de votre dévouement, et je bois au succès de l'Exposition universelle de 1900 et à la prospérité des colonies. (*Vifs applaudissements.*)

M. Picard a répondu à l'amphitryon par quelques paroles empreintes d'une grande cordialité et d'un esprit très fin. Il n'a pas ménagé les éloges aux efforts accomplis dans la section coloniale par M. Charles-Roux et par tous ses collaborateurs aux différents degrés, pour que les expositions de notre empire d'outre-mer tiennent dans la grande manifestation qui va s'ouvrir dans quelques

jours la place qui leur est due et reçoivent la consécration du succès qui les attend certainement.

M. Saint-Germain, directeur, a clôturé la série des toasts et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, je vous prie de m'excuser si je viens troubler le plaisir très vif que nous venons tous d'éprouver en entendant les discours si éloquents et si pleins d'esprit de MM. Charles-Roux et Picard.

D'ailleurs, je serai bref. M. Charles-Roux a rappelé le concours dévoué qu'il a trouvé auprès des commissaires des colonies, ses collaborateurs. Qu'il me permette de lui dire à mon tour qu'une part des succès de notre Exposition coloniale est son œuvre propre. (*Très bien! Très bien!*)

Oui, mon cher Délégué et ami, c'est grâce à vous que les colonies, dans cette grande fête du travail de 1900, tiendront la place qui leur revient.

J'ai suivi vos efforts de chaque jour et, pour ainsi dire, de chaque heure, tant à la rue de Verneuil qu'au Trocadéro, et j'ai été à même d'apprécier votre dévouement à nos intérêts communs. C'est vous qui avez soutenu et encouragé le zèle de vos collaborateurs et qui leur avez imprimé la direction et l'impulsion puissante qui les a mis à même de présenter au public un ensemble digne de la grande Exposition universelle à la tête de laquelle est est placé l'honorable M. Picard. (*Applaudissements.*)

Tous, sans exception, vous sont dévoués corps et âme, mais c'est à vous, je le répète, que nos colonies devront d'être représentées comme elles le sont.

Je bois donc à M. le Commissaire général et, en particulier, au succès de notre belle Exposition coloniale que nous vous devrons en entier. (*Vifs applaudissements.*)

Étaient présents :

MM. Picard, commissaire général; Dervillé, Bouvard, Chardon, Legrand, Ernest Picard, Vacherot; Saint-Germain, sénateur; Louis Henrique, député; Paul Vivien, conseiller municipal; Jean Decrais.

MM. les commissaires Grosclaude (Madagascar), Nicolas (Indo-Chine), Guiot (Tunisie), Simon (Nouvelle-Calédonie), Chailley-Bert (Océanie), Béraud (Dahomey), Chabrier (Réunion), Milhe-Poutingon (Sénégal), Felix Dubois (Soudan), Gourbeil (Guyane), Pierre Mille (Côte d'Ivoire), Guillemot (Congo), Vienne (Mayotte), Vignéras (Côte des Somalis), Max (Inde), Huet (Guadeloupe), Beust (Saint-Pierre et Miquelon), Landes (Martinique).

MM. les commissaires adjoints : Crozier, Delhorbe, Schmitt, Roger Martin, Le Mouël, Garsault, Victor Dislère, Renault, J. L. Brunet, Jean Duluc.

MM. les architectes Scellier de Gisors, Yvon, Vinson, Giroud, Blondel, Nénot, Saladin, Courtois-Suffit, Labussière, Bertone, Marcel, du Houx de Brossard, Decron, Francastel, Brey, Siffert, Maréchal, Genet.

M. Marqueste, statuaire, membre de l'Institut.

MM. Cormon, Roullet, Castellani, Merwart, Tinayre, Guillonnet, d'Estienne, Marsac, Dumoulin, artistes peintres.

MM. Marcel Dubois, Camille Guy, Terrier, Imbart de la Tour, Lecomte, Froidevaux, Dorvault, Tantet, commissaires chargés de la participation du Ministère des colonies à la Classe 113.

MM. Auricoste, Dybowski, Kohn, Lecesne, Dejoux, Nouflard, Francière, André Mevil, Henri Mager, comte Suffren, Henri Fournier, Challamel, Paul Trouillet, publicistes.

MM. Despagnat et Favaron, entrepreneurs.

MM. Broussais, Morel, Basset, Hautefeuille, Malo, Horton, Cadeau, Jules Chambeurlant, Brunet, Joseph Chambeurlant, Cuer, Maygrier, de l'Exposition des colonies, etc.

Je mentionnerai simplement un dîner tout intime que j'offris, le 12 juillet, au Pavillon d'Armenonville, aux Mandarins de la mission annamite alors à Paris.

Le 2 août eut lieu la fête que j'offris, en mon nom et au nom des Commissaires des colonies, aux commissaires généraux étrangers. Je crois pouvoir dire qu'elle obtint un

franc succès, si j'en crois les articles publiés à ce propos par *le Temps*, *le Journal des Débats* (deux articles), *l'Écho de Paris*, *la Dépêche coloniale*, *la Politique coloniale*, *le Figaro*, etc.

Cette fête avait lieu dans le palais cambodgien et le temple Khmer souterrain. En arrivant au pied du grand escalier du Pnôm, les invités passaient au milieu d'une haie formée par les tirailleurs dahoméens; au pied même de l'escalier se tenaient les spahis algériens, en grande tenue, et, sur les marches de l'escalier, à gauche, les tirailleurs annamites, à droite, les miliciens du Laos. Après avoir traversé la pagode des Bouddhas, à l'entrée de laquelle je recevais, on passait entre les chaouchs tunisiens, d'une part, et les tirailleurs et miliciens malgaches, d'autre part, pour gagner le grand escalier à double révolution qui menait au temple souterrain, et dont chaque marche était garnie d'indigènes indo-chinois en grand costume de gala, tenant leurs étendards et leurs lanternes; la musique malgache jouait au bas de l'escalier.

La salle souterraine était tapissée et éclairée, outre l'éclairage électrique ordinaire, par des lampadaires en bronze doré à dix-sept lampes, à pieds, et placés dans les encoignures des piliers. Un dîner de deux cents couverts était servi par petites tables qu'ornaient des fleurs, tandis que de grandes plantes vertes garnissaient la salle. Par les baies, on avait la vue des beaux dioramas de M. Dumoulin, et l'on aurait pu se croire transporté en pleine Indo-Chine.

M. E. Le Mouël, commissaire adjoint de Saint-Pierre et Miquelon, et artiste de valeur, avait bien voulu des-

siner un menu-programme tout à fait artistique, pittoresque et imbu de couleur locale.

Presque tous les commissaires généraux étrangers étaient présents : toutefois, les deuils causés en Italie par l'attentat dont fut victime le roi Humbert, et en Angleterre et en Allemagne par la mort du duc de Saxe-Cobourg, causèrent inopinément quelques vides.

A la fin du dîner, je prononçai le toast suivant :

Messieurs les Commissaires généraux,

Je lève mon verre en l'honneur des gracieuses souveraines, des souverains et des chefs d'État dont vous êtes les dignes représentants.

A Sa Majesté le Schah de Perse qui est en ce moment l'hôte de M. le Président de la République.

Messieurs,

J'avais espéré que cette réunion intime et qui n'a aucun caractère officiel serait uniquement empreinte de cordialité et de gaieté, et voilà que l'horrible attentat dont Sa Majesté le roi Humbert a été l'auguste victime vient l'assombrir et nous priver de nos Ministres et de MM. les Commissaires généraux d'Italie.

Je serai certainement votre interprète en leur adressant l'expression de nos sympathiques et douloureux regrets.

Mais un nouveau deuil vient de frapper deux maisons royales et tout particulièrement le cœur de mère de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Nous avons appris hier avec une pénible surprise la nouvelle de la mort du duc de Saxe-Cobourg et Gotha. Nous pouvons revendiquer le prince comme colonial, car le duc d'Édimbourg a été longtemps le chef de la flotte anglaise, il a parcouru toutes les

mers et fait le tour du monde. Nous exprimons à MM. les Commissaires anglais et allemands nos respectueux compliments de condoléance.

Messieurs,

Mes collaborateurs, les Commissaires des colonies françaises et pays de protectorat m'ont prié d'être auprès de vous leur porte-parole, pour vous féliciter des belles expositions que vous avez organisées au Trocadéro et des superbes palais que vous y avez édifiés. Je dois me cantonner dans ma sphère et ne pas parler des merveilles que vous avez entassées dans la rue des Nations, aux Invalides et au Champ-de-Mars.

Mais votre Exposition des colonies, parmi lesquelles nous avons retrouvé, avec une certaine émotion, je l'avoue, d'anciennes connaissances, des parents séparés que nous aimons toujours et avec lesquels nous sommes heureux d'entretenir des relations morales et économiques; votre Exposition, dis-je, les travaux considérables que vous avez su y exécuter, la classification méthodique de vos riches produits, nous ont vivement intéressés et instruits.

Nous professons un grand respect pour les patries de Fernand Cortez, de Christophe Colomb, de Vasco de Gama, d'Henri le Navigateur, qui a été le promoteur des entreprises maritimes et de la découverte de la côte occidentale d'Afrique, de Diego Cam, qui découvrit la côte du Congo en 1471, de Barthélemy Diaz et du Hollandais Van Diemen.

Ces grands hommes sont des ancêtres internationaux, comme Jacques Cartier, Jacques Cœur, les Ango, Montcalm, Champlain. Nous les englobons tous dans la grande et noble famille des premiers pionniers de la colonisation.

Je crois, Messieurs, que c'est la première fois qu'à l'occasion d'une Exposition universelle on a organisé une Exposition coloniale internationale, et l'importance qu'a prise la cause coloniale aux yeux de tous les peuples justifie largement cette heureuse innovation.

Je dois à MM. les commissaires, aux colonies elles-mêmes et à leurs comités locaux d'expliquer en peu de mots comment il a été

procédé à l'organisation de notre Exposition, car leurs efforts pour triompher des difficultés qu'ils ont rencontrées sont tout à leur honneur.

On ignore généralement que la plupart des colonies françaises et pays de protectorat ont pourvu, par leurs propres ressources, à la construction et à l'organisation de leurs pavillons, ainsi qu'aux frais de voyage et d'entretien de leurs indigènes, et que le Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies s'est borné à venir en aide à quelques-unes d'entre elles sur la dotation spéciale que le Parlement a bien voulu lui octroyer; notre Exposition coloniale n'a donc pas coûté un centime au budget général de l'Exposition universelle; elle lui a même rapporté des sommes assez rondes, ce qui me paraît être le comble de la coquetterie.

L'Indo-Chine, par exemple, sur l'intelligente initiative de son gouverneur général, M. Doumer, très heureusement secondé par M. Nicolas, et un architecte aussi habile que modeste, M. Marcel, nous permet de vous recevoir dans ce temple Khmer, fidèle reconstitution d'une civilisation passée, dont tous les documents nous ont été directement envoyés d'Indo-Chine. Par les brèches pratiquées dans ces épaisses murailles, vous apercevez des vues de la baie d'Along, des tombeaux de l'empereur Tu-Duc à Hué, des travaux du pont Doumer à Hanoï, de la rue Catinat à Saïgon, du Mékong à Mytho, dues au pinceau de M. Dumoulin.

Nous ne croyons pas cependant, quoi qu'on en ait dit, avoir uniquement sacrifié à des goûts d'art rétrospectif, et négligé de faire ressortir aux yeux des visiteurs attentifs et compétents l'importance de nos produits et leur utilité industrielle et commerciale.

MM. les commissaires ont même bien voulu, sur ma demande, rédiger une notice détaillée sur la colonie qu'ils représentent. De plus, une commission nommée par M. le Ministre des colonies, composée de spécialistes, et que j'ai le grand honneur de présider, a été chargée de traiter les questions foncières de la colonisation, que l'on peut considérer d'ordre international. Dès que ces travaux seront terminés, je vous demande la permission d'en offrir à chacun de vous une collection complète, et si vous nous

faites l'honneur de la parcourir, vous constaterez, je l'espère, que MM. les commissaires se sont efforcés de faire œuvre utile, et qu'ils y ont réussi. Leur but a été de donner une idée exacte de ce qu'est devenu notre domaine d'outre-mer sous la troisième République, et surtout ce qu'il sera quand nous l'aurons mis complètement en valeur.

En plaçant notre Exposition sous l'égide de Jules Ferry, dont la statue s'élève à l'entrée du palais du Ministère des colonies, nous avons tenu à honorer le principal auteur de notre renaissance coloniale, comme nous avons rendu hommage, dans l'intérieur du palais, aux précurseurs, aux Dupleix, aux Labourdonnais, aux Lapérouse, aux explorateurs modernes civils et militaires. Vous me permettrez, à cette occasion, de payer un juste tribut d'admiration et de regrets à la mémoire du commandant Lamy, du capitaine de Cointet et des simples tirailleurs et soldats, qui viennent de tomber sur les bords du lac Tchad et ont débarrassé l'humanité de Rabah, ce chef barbare et sanguinaire à l'égal des Ahmadou et des Samory. Nos regrettés compatriotes ont payé de leur vie le glorieux succès auquel l'Afrique centrale va devoir, pour longtemps, j'espère, une paix dont elle a grand besoin.

Messieurs, on a répété souvent, et c'est vrai, que les Français éprouvent un malin plaisir à se dénigrer eux-mêmes; voulez-vous m'autoriser à vous en dire un peu de bien, et laissez-moi espérer que vous emporterez un bon souvenir de votre séjour parmi nous. Vous êtes certainement trop perspicaces pour attacher une importance sérieuse aux agitations de surface dont vous avez été les témoins. Pour me servir d'une comparaison qui n'est pas nouvelle, mais qui est juste, ces agitations sont comme la mousse du vin gai et pétillant qui symbolise notre caractère. Elle s'évapore promptement et le vin qui réconforte et régénère reste dans le verre : « Si vous voulez connaître la France, disait tout récemment M. le comte d'Haussonville, cherchez-la à l'Exposition. Partout vous la verrez, luttant avec vigueur contre la concurrence des autres nations, supérieure ici, inférieure là, mais jamais écrasée, et ne donnant nulle part l'impression de la langueur et du découragement. »

La grande majorité de notre population justement éprise de progrès et de liberté, industriels, commerçants, coloniaux, ruraux, travailleurs de tout genre, vous étonneront toujours par leur amour du travail et de l'ordre, leur esprit d'économie et leur robuste bon sens. Pendant qu'on s'agite dans certaines sphères, le peuple, philosophe et patriote, profondément attaché à la République, travaille en silence, et, pour ne citer qu'un exemple, le mouvement auquel donne lieu le commerce avec nos colonies a atteint l'an passé 1,154 millions, y compris l'Algérie et la Tunisie, et aura certainement encore progressé pendant l'année courante.

Je souhaite donc en terminant, Messieurs, que la lutte courtoise, les rapports amicaux, les leçons réciproques provoquées par cette Exposition internationale se prolongent bien au delà de l'Exposition même, que la manifestation pacifique dont M. Alfred Picard, aidé de ses éminents collaborateurs, a été le grand metteur en œuvre, soit le point de départ d'une ère nouvelle de longue paix, au cours de laquelle nous rivaliserons d'ardeur pour porter dans le monde les bienfaits de la civilisation et du progrès.

C'est le vœu que je forme du plus profond de mon cœur, en vous remerciant encore, Messieurs les commissaires généraux, de vos enseignements, et en buvant à vos santés à tous, au nom des commissaires des colonies françaises et pays de protectorat.

M. Ador, commissaire général de la Suisse, prit alors la parole et prononça l'allocution suivante :

Monsieur le Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies,

Messieurs les Commissaires des colonies françaises et pays de protectorat,

Je ne m'attendais pas à l'honneur de prendre la parole ce soir et vous voudrez bien excuser ce que présente nécessairement d'incomplet et d'imparfait une improvisation dans l'expression des sentiments dont je voudrais me faire ici l'interprète, en réponse aux pa-

roles si aimables que vient d'adresser l'honorable président de cette réunion aux souverains, aux gouvernements et aux pays dont nous sommes les représentants à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900. (*Applaudissements.*)

Les sentiments qui animent les cœurs de tous mes collègues et le mien — et je suis assuré de traduire fidèlement leur pensée — sont ceux d'une profonde reconnaissance envers la France (*Vifs applaudissements*) pour l'accueil si sympathique et si cordial dont nous sommes l'objet à raison des fonctions qui nous ont été confiées. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'invitation que vous avez bien voulu nous adresser, jointe à des témoignages si fréquents d'attentions délicates à notre égard, vient nous prouver une fois de plus combien vous savez pratiquer largement les devoirs d'une cordiale et véritable hospitalité. (*Applaudissements.*)

Mon éminent voisin, M. Charles-Roux, le faisait remarquer justement : nous avons, nous aussi, le ferme espoir que ces relations d'amitié entre des hommes qui ne demandaient qu'à se connaître pour apprendre à s'aimer ne seront pas des relations d'un jour pareilles à la rose qui fleurit le matin pour se faner le soir. (*Vifs applaudissements.*) Nous estimons que les événements actuels commandent à tous les pays d'Europe un rapprochement, un accord indispensable. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a une quinzaine de jours, nous avons eu l'honneur d'assister à une magnifique revue navale dans la rade de Cherbourg. C'est un spectacle toujours saisissant et grandiose, mais il est tout particulièrement impressionnant et émouvant dans les circonstances présentes.

Nos pensées et nos vœux se tournaient, en effet, plus loin, par là-bas, au delà des mers, vers ceux qui, sous les bannières réunies de l'Europe entière, s'en vont défendre et venger peut-être la vie et l'honneur de leurs compatriotes. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs les commissaires généraux et chers collègues, nous avons ce soir la satisfaction d'assister à une manifestation du génie français dans cette section coloniale qui est une de ses gloires. (*Ap-*

plaudissements.) Levons donc ensemble nos verres en l'honneur de la France, de cette France que nous aimons, non pas seulement, croyez-le bien, Messieurs, parce que nous en sommes cette année les hôtes gâtés et choyés, mais parce que tous, à quelque pays que nous appartenions, nous apprécions hautement le rôle qu'elle est appelée à jouer parmi les autres nations de l'Europe. (*Vifs applaudissements.*) Son glorieux passé nous est garant de l'avenir qui lui est réservé; dans le domaine des lettres, des sciences, des arts, du commerce et de l'industrie, comme dans le domaine de la pensée, des idées ardentes et généreuses, en un mot dans tout ce qui est grand, beau et bon, elle a toujours tenu le premier rang. (*Nouveaux applaudissements.*)

Levons donc nos verres en l'honneur du Gouvernement de la République française et du magistrat respecté et vénéré qui est à sa tête, à M. Loubet, président de la République française. (*Applaudissements répétés.*)

Le dîner fini, on monta prendre le café *de la Nouvelle-Calédonie* sur la terrasse du Pnom, d'où la vue embrassait le panorama du Trocadéro et du Champ-de-Mars. Lorsque l'on redescendit peu après dans la salle souterraine, une estrade y était dressée, et un concert exotique commença, pour lequel me fut précieuse la collaboration de M. Barrès, du syndicat de la presse coloniale, et dont le *Journal des Débats* a donné le compte rendu très détaillé et très littéraire que voici :

Cette soirée fut telle qu'après huit jours révolus je suis encore sous le charme. Ce fut comme une halte brève en pleine féerie, entre deux soucis et deux inquiétudes, une halte dans un pays chimérique, où vivaient côte à côte des habitants des pays les plus éloignés.

Le milieu, lui-même, était irréel; cette savoureuse mosaïque de ruines merveilleuses, d'Angkor Thom, d'Angkor Val, de Prea Rup,

de Prea Khane, et, choix de chefs-d'œuvre d'un art vénérable, ingénieusement assemblés par un artiste adroit, cette crypte hypostyle qui, même illuminée, demeure pleine de mystère, avec ses lourds piliers où s'entrelacent les trompes des éléphants et les tentacules des dragons, — masses énormes qui ne sont que les miettes de monuments splendides, — avec son peuple de bouddhas qui sourient, perdus en un rêve de quiétude éternelle, avec ses hydres à sept têtes épanouies en flabellums, avec ses bas-reliefs compliqués où sont écrits des symboles indéchiffrables, modelés des dieux dont nous ignorons jusqu'aux noms, ses frises où passent tour à tour de longs reptiles squameux et des corps délicats de bayadères répétant à l'infini le même geste, et des guerriers demi-nus, bandant l'arc, parmi des rosaces épanouies et d'exubérants rinceaux.

La lueur bleuâtre des lampes électriques du plafond, qui, striées de paillettes, semblent taillées dans des aventurines, luttait avec la flamme fauve des torchères, et, par la baie ouverte de l'escalier, une clarté froide tombait du dehors, un reflet de la nuit lunaire descendant de marche en marche, comme un blanc fantôme. Devant nous, au delà de la petite estrade, un large balcon s'ouvrait sur un décor de soleil et de langueur, le Mékong à Mytho, un fleuve léthargique, traînant ses ondes lasses sous un ciel embrasé, moiré de bandes d'or pâle, si lourd que les jonques, aux voiles pareilles à des ailes de poissons volants, s'y posent à peine, si opaque que les toits de tuile et de roseaux de la rive ne s'y réfléchissent pas.

C'est là qu'aux accents violents de la musique de Madagascar ont défilé tour à tour à nos yeux tant de visions diverses.

D'abord, en *boubous,* dont la blancheur immaculée faisait comiquement ressortir la grosse boule noire de leur tête, les joueurs de *cora* sénégalais, de bonnes faces réjouies, qui nous apportaient une musiquette de guitare, menue, menue, évoquant des rappels d'*estudiantina* par les rues nocturnes d'une ville espagnole[1].

[1] Un des joueurs de *cora* avait composé le morceau qu'il joua : *la Guerre de Fodé-Kaba,* extrêmement curieux comme effet, et inspiré à l'auteur par une campagne qu'il fit comme griot auprès de Fodé-Kaba, ce chef dont nous venons de nous emparer récemment.

Cela ne dura qu'un instant, et nous vîmes, devant le paysage torride, silhouette indolente et jolie, en madras rouge et robe claire, « Mademoiselle Marie Drivos, créole de la Martinique », dit le programme. La physionomie était spirituelle, les yeux éblouissants. Elle chanta. Sa voix était fraîche, expressive, un peu traînante, et s'attardait comme une caresse. Elle ignore, Dieu merci! les leçons du Conservatoire. Et les chansons qu'elle nous dit, dans un patois qui semblait un gazouillement d'enfant, si *Maman mouin mort, adié madras, adié foulard!* étaient naïves comme des berceuses de nourrice, et, pourtant, si colorées, si langoureuses, parfois, qu'on était très loin, très loin, je vous assure, de la salle mystérieuse, de la foule des petits noirs, et que l'agha de Laghouat, en manteau de pourpre, assis à l'un des premiers rangs, était le seul de nous tous qui fût, comme on dit, « en scène ».

Déjà les chansons créoles s'étaient tues, bien qu'on eût bissé Mlle Marie Drivos, et c'était, à leur place, un bruissement lointain de grillons qui stridulent : les Malgaches jouaient de la *valhia,* un instrument très primitif, formé de la moitié d'un gros bambou, sur le dos duquel sont tendues des cordes; et leurs doigts allaient, très maigres, très alertes, cependant que leurs yeux sournois luisaient sauvagement, sous le chapeau de paille tressée. Jamais je ne me ferai à l'idée que ces gens nous aiment et se résignent au fait accompli.

Après les Malgaches vinrent les Cinghalais. Ceux-ci ne sont pas « à nous », et c'est tant pis, car ils sont superbes, et nous pourrions être fiers de sujets si décoratifs. Ils sont entrés au roulement sourd du tambour, au bruit argentin des crotales.

Le programme portait : *Danse des femmes au vase.* Je n'ose en croire le programme. Femmes? Hommes? On ne sait lequel. L'accoutrement seul différait : d'aucuns avaient le torse nu, et, sur ce bronze doré par les soleils lointains, des colliers, des pectoraux de coquillages, de rosaces de verroterie scintillaient au moindre mouvement; d'autres avaient la taille prise dans un lambeau de velours cramoisi; mais tous portaient des jupes serrées, si serrées qu'on s'étonnait de les voir danser, plus tard. Et leurs poitrines

étaient larges, à tous, leurs hanches sveltes, leur démarche, nu-pieds, souple et féline. Les musiciens étaient coiffés de hautes tiares d'argent, aux rayons éployés en auréole; des bracelets sonnaient à leurs poignets et à leurs chevilles.

Ils dansèrent : leurs gestes étaient d'une élégance suprême, le rythme de leurs évolutions, d'une harmonie antique : on levait les yeux, invinciblement, vers les bas-reliefs où d'onduleuses bayadères se trémoussent en cadence, toutes ployées en même temps dans la même attitude.

La danse s'anima, devint guerrière; les beaux danseurs mettaient à l'action une ardeur, une sauvagerie inquiétantes, et les prunelles de ces Parsis, adorateurs du feu, luisaient dans leurs masques sombres comme des braises. Leur exaltation alla croissant dans la *danse des Baguettes*. Un délire furieux les emportait. De leurs poings crispés, ils choquaient les uns contre les autres de courts bâtons noirs et sonores, et leurs bras, et leurs jambes, et tout leur corps s'enchevêtraient en d'inextricables zigzags, et leur théorie tournoyait et se déroulait, rapide, suivant des figures sans doute très anciennes et traditionnelles, symboliques, peut-être, mais illisibles à nos yeux, qui, eux-mêmes, ne parlent pas le même langage que les yeux de flamme de ces hommes venus de loin. Leurs gestes, pourtant, demeuraient nobles et harmonieux comme ceux des dieux grecs, sereins jusque dans la colère.

Et quand, leur folie ayant atteint son paroxysme, ils s'arrêtèrent essoufflés, l'entrée en scène, saluée d'un coup de gong, de Mlle Cléo de Mérode, frêle, cuirassée d'or, casquée d'or, les ongles emprisonnés dans de longs fourreaux d'or, ainsi que ces danseuses birmanes que vous vous rappelez avoir rencontrées, en compagnie de mon frère Yves, fut comme une apparition de grâce reposante après un cauchemar, une vision d'un art affiné, mesuré savamment, après des pantomimes barbares. Elle dansa au son de bizarres mélopées que chantaient, en s'accompagnant de grinçantes mandolines, d'instruments pareils aux valhias malgaches, des Annamites, femmes et enfants, accroupis en leurs vêtements de soie, et réglant ses pas sur cette musique, élégante, exquise, intelligente.

Et nous n'eûmes plus, après elle, en guise de bouquet, qu'une *Marseillaise* héroï-comique, qu'entonnèrent en chœur, invraisemblable tour de force, des Arabes et des Sénégalais, des Martiniquais et des Annamites, des Dahoméens et des Malgaches. Et vous me croirez si vous voulez, mais cela n'avait rien de charivarique, et l'on ne savait trop s'il fallait en rire ou se laisser émouvoir, et l'on pensait que cela ferait tout de même, ce chœur panaché de jaunes, de noirs et de blancs, chantant des paroles guerrières, pour eux sans signification, un curieux bas-relief pour quelque nouvelle colonne Trajane.

Une fête de nuit plus brillante que les autres fut donnée le 24 septembre à l'occasion du séjour des maires de France venus à Paris pour le grand banquet offert en leur honneur aux Tuileries. Le cortège colonial se déroula sous leurs yeux, et des danses, des tam-tam et une course du Dragon vinrent varier le programme habituel, tandis que la Fédération des sociétés musicales de France donnait un fort beau concert au palais du Ministère.

Je rappellerai ici que nos indigènes participèrent en groupes aux grandes fêtes de l'Exposition, à la cérémonie de l'inauguration, à celle de la distribution des récompenses, à la Fête des fleurs, à la Fête de l'horticulture. Ils furent, en outre, fréquemment mis à contribution pour diverses fêtes officielles.

L'initiative privée donna aussi des fêtes au Trocadéro. Je citerai d'abord un grand déjeuner donné par l'Alliance française, le 3 octobre, et que M. Broussais, sous-directeur à l'Exposition coloniale, présida à ma place, un empêchement absolu ne m'ayant pas permis de le faire.

Le 30 juin, le comité général des Exposants coloniaux

donna, dans un des restaurants du Trocadéro, un grand banquet, sous la présidence d'honneur de M. Guillain, député.

Le syndicat de la presse coloniale mérite ici une mention spéciale. Dans le pavillon qu'il occupait et qu'il avait coquettement disposé et orné, tous les vendredis eurent lieu des conférences suivies de concerts qui attirèrent un public nombreux.

Le 24 août, le syndicat de la presse coloniale donna, sous ma présidence, une matinée de gala, sous le patronage de l'Union des Femmes de France.

Enfin, ce fut encore au Trocadéro que le syndicat donna, le 4 octobre, son banquet annuel. M. le Ministre des colonies avait bien voulu en accepter la présidence, et je crois inutile de rappeler combien cette réunion fut brillante et quel succès obtint la soirée donnée ensuite au Théâtre indo-chinois.

Tel est le tableau d'ensemble des fêtes de l'Exposition coloniale : on peut se rendre compte de leur nombre et de leur variété, et le grand succès qu'elles obtinrent, tant dans la presse qu'auprès du public, me semble un sûr garant que nos efforts, pour donner de la couleur et de la gaieté au Trocadéro, n'ont pas été inutiles.

Dans cet ordre d'idées, il me reste à énumérer brièvement les inaugurations, les visites de personnalités étrangères ou françaises dont nos pavillons furent l'objet.

Le premier pavillon inauguré fut celui du Dahomey, huit jours avant l'inauguration solennelle de l'Exposition universelle.

Puis, le 5 mai, M. Decrais, Ministre des colonies, inau-

gura le panorama de Madagascar. Le 29 mai, M. Delcassé, Ministre des affaires étrangères et M. René Millet, alors résident général de France à Tunis, inaugurèrent les différents pavillons de la Tunisie. Enfin, le 16 juin, M. Decrais, Ministre des colonies, inaugura le pavillon du syndicat de la presse coloniale.

Quant aux visites qui eurent lieu au cours de l'Exposition, je rappellerai celles que fit, avant et après l'ouverture, M. le Ministre des colonies.

Le 1er juin, M. le Président de la République fit une visite détaillée de nos palais et pavillons; MM. les Ministres du commerce, des affaires étrangères, des colonies, de la marine; M. Picard, Commissaire général, Roujon, délégué des beaux-arts l'accompagnaient, tandis que j'avais l'honneur de lui expliquer ce que nous avions réalisé, et les intentions qui nous avaient guidés dans l'accomplissement de notre tache.

Le 1er septembre, je fis les honneurs de notre Exposition coloniale au prince héritier de Tunisie, et le 27 septembre à S. M. le Schah de Perse. Vers le même temps eut lieu la visite du fama Aguibou, roi du Macina. Pour mémoire, je citerai les diverses missions indigènes dont j'ai parlé au chapitre précédent, et qui toutes visitèrent à fond le Trocadéro.

Enfin des visites d'ensemble eurent lieu dans un but d'enseignement au profit de membres de divers congrès, d'établissements d'instruction, de délégations ouvrières, etc. Ainsi en fut-il pour l'enseignement pratique, sous la conduite de M. Pierre Nicolas; pour une délégation de quatre cents ouvriers appartenant à diverses usines du départe-

ment du Nord, sous la conduite de M. Henri Malo; pour le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, sous la conduite de MM. le docteur Loir et Malo; pour les délégations ouvrières venues de diverses provinces de France, et dont il serait trop long de faire l'énumération.

En somme, il m'est permis de dire que les visites officielles que reçut l'Exposition coloniale consacrèrent le succès qu'elle obtint auprès du public, tandis que celles qui lui furent faites par des délégations ouvrières contribuèrent pour une large part à l'instruction des visiteurs.

Notre Exposition coloniale a même inspiré les artistes, et nous avons été agréablement surpris en trouvant aux derniers salons une quinzaine de toiles et de dessins reproduisant divers aspects des pavillons du Trocadéro; il est à remarquer que dix de ces œuvres sont consacrées au temple Khmer.

M. Charles Lemire, notre collaborateur en sa qualité d'adjoint au commissaire de l'Indo-Chine, et qui est aussi membre du Comité de patronage des peintres orientalistes français, les a décrites dans ses feuilletons sur les salons de 1901 (*Dépêche Coloniale* des 5 et 7 mai 1901) :

Dans la salle réservée E, une série de dessins de Renouard (1352), en commémoration de l'Exposition : la *Musique malgache* et son chef si sympathique, les *Annamites*, en cortège nocturne, et l'escalier intérieur du *temple souterrain Khmer*.

La nouveauté, le clou, auquel il fallait s'attendre et qui renouvelle nos jouissances d'art brahmanique et bouddhique, ce sont les reproductions du temple souterrain du Trocadéro.

A tout seigneur, tout honneur : un Autrichien, Ernst (742), nous introduit au *Temple souterrain indo-chinois,* au pied du double escalier du dôme, en face des bayadères, des serpents nagas, des hippogriffes.

Un marabout, à l'œil allumé, est assis sur le seuil et invite à entrer un Hindou qui descend l'escalier, les mains sur les yeux, comme ébloui par la vision d'ensemble.

La même scène est traitée par Mlle Hilda (1018), élève du même; l'architecture est conservée; mais l'ornementation diffère. La légende porte : *un hôte dangereux;* au lieu des religieux hindous, c'est un tigre royal qui descend, majestueux et surpris, l'escalier du temple. C'est plus éclairé que dans la toile de Ernst, mais celle-ci est l'œuvre du maître.

Destrem (650) nous ramène au plein air, au clair de lune, au milieu des *Ruines d'un temple khmer,* avec ses assises de monolithes, ses personnages mitrés, ses éléphants en cariatides, sur les bords du lac d'Angkor. C'est le pendant du précédent, dans une autre gamme de tons et de couleurs.

Un quatrième temple en ruines écrase de ses hautes murailles nues la pauvre *Maga* (1276). C'est d'Auguste Leroux. Devant la pagode de Java, éblouissante d'un soleil cru, la foule se presse. Et de cinq!

Enfin Renouard (1352) nous donne aussi un fusain de l'*Escalier du dôme souterrain Khmer.* M. Doumer, qui n'a pas vu son exposition et qui a eu le courage de pénétrer dans le temple obscur et vide par une froide matinée de pluie torrentielle, en avril, retrouvera au Grand Palais et sous la chaude coupole dépourvue de velum les splendeurs et la durable impression artistique des palais et des temples khmers du Trocadéro.

Au milieu des ruines d'un temple khmer (le sixième), Çakia-Mouni est assis sous l'arbre sacré, au pied d'une colonne délabrée, sur les bords du lac d'Angkor. Quatre femmes s'approchent en des attitudes provocantes pour le tenter. La cinquième est une apparition flottante, s'offrant belle et nue à ses regards. D'où il suit que l'anachorète aurait laissé hanter son esprit, son cœur et ses yeux par

l'image et le souvenir des jolies filles, comme Jérôme dans le désert se rappelait les danses voluptueuses des Romaines et comme Augustin luttait entre les souvenirs féminins et les conseils de Monique. Bouddha resta impassible et placide, et conserve son auréole de pureté et de sainteté.

Les plans sont bien en relief, le perspective est lumineuse, mais ce pauvre Bouddha est écrasé par les pylônes et les ruines massives auxquels il reste adossé, immobile au milieu des évolutions de ses tentatrices.

CHAPITRE VII.

PUBLICATIONS. — CONFÉRENCES. CONGRÈS.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de la Commission chargée d'assurer la participation du Ministère des colonies à la Classe 113. Cette commission devait, entre autres choses, réunir les documents nécessaires pour présenter au public, sous forme de publications, de tableaux, de cartes, l'histoire et le résultat des efforts tentés par la France dans cette grande œuvre de la colonisation qui caractérisera surtout les trente dernières années de notre histoire.

En outre, les colonies s'étaient chargées elles-mêmes de faire rédiger et d'éditer des publications les concernant. J'y ajoutai un volume consacré au Palais du Ministère.

C'est ainsi que fut constituée la collection des publications coloniales de l'Exposition, qui comprend trente-deux volumes et un atlas. Ces ouvrages sont actuellement trop connus pour que j'en fasse ici l'analyse. Il me suffira d'en donner la bibliographie.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

CHARGÉE D'ASSURER LA PARTICIPATION

DU MINISTÈRE DES COLONIES À L'EXPOSITION.

1° COLONIES FRANÇAISES.

Introduction générale, par J. Charles-Roux, ancien député, délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies. Paris, 1901, 1 vol. in-8 de 240 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

I. *Un siècle d'expansion coloniale*, par MM. Marcel Dubois, professeur à la Faculté des lettres, et Aug. Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française. Paris, 1901, 1 fort vol. in-8. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

II. *Organisation administrative, judiciaire, politique et financière*, par A. Arnaud et H. Méray, inspecteurs des colonies. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 648 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

III. *La mise en valeur de notre domaine colonial*, par Camille Guy, chef du service géographique et des missions au Ministère des colonies. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 648 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

IV. *L'œuvre scolaire de la France aux colonies*, par H. Froidevaux, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres.

Survivance de l'esprit français aux colonies perdues, par Victor Tantet, archiviste-bibliothécrire au Ministère des colonies. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 356 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

V. *Régime de la propriété, régime de la main-d'œuvre, l'agriculture aux colonies*, par MM. Imbart de la Tour, auditeur au Conseil

d'État, DORVAULT, ancien chef adjoint du cabinet du Ministre des colonies, LECOMTE, docteur ès sciences, professeur au lycée Saint-Louis. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 604 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

A cette série de publications il convient d'ajouter l'*Atlas des colonies françaises*, dressé par ordre du Ministre des colonies et aux frais de l'Exposition coloniale, par M. Paul PELET. Cet atlas, en cours de publication, contiendra 27 cartes et plus de 50 cartons en huit couleurs, dessinés par Eug. Létot et J. Hansen, gravés par A. Simon, et accompagnés d'un texte explicatif et d'un index alphabétique. Il paraît chez Armand Colin, 5, rue de Mézières.

2° LE MINISTÈRE DES COLONIES À L'EXPOSITION DE 1900.

Avant-propos, par J. CHARLES-ROUX, ancien député, délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900.

Introduction (coup d'œil général sur l'Exposition coloniale); par SCELLIER DE GISORS, architecte en chef de l'Exposition coloniale.

I. *Monographie du palais*, par SCELLIER DE GISORS.

II. *Service géographique et des missions*, par G. ANTONY, rédacteur au Ministère des colonies.

III. *Office colonial*, par NOUFFLARD, chef du service commercial de l'Office colonial.

IV. *Postes et télégraphes*, par LAURENT, rédacteur au Ministère des colonies.

V. *École coloniale*, par Victor MOREL, secrétaire général de l'Exposition coloniale.

VI. *Le Jardin colonial*, par J. DYBOWSKI, inspecteur général des cultures coloniales.

VII. *Hygiène coloniale*, par le docteur KERMORGANT, inspecteur général du service de santé des colonies.

VIII. *Le Musée colonial de Marseille*, par le docteur HAECKEL, directeur du Musée et de l'Institut colonial de Marseille.

IX. *Les auxiliaires de la colonisation,* par A. Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française.

X. *L'École internationale de l'Exposition,* par Max Choublier, secrétaire de l'École internationale.

XI. *La Presse coloniale,* par Paul Vivien, président du syndicat de la presse coloniale. Ensemble 1 fort vol. in-8 de 900 pages, orné de 150 illustrations, couverture illustrée en couleurs.

Sénégal, Soudan, agriculture, industrie, commerce. Notice rédigée par les soins du Comité local d'organisation de l'Exposition de 1900, 1 vol. in-8 de 124 pages. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

Une mission au Sénégal, ethnographie, botanique, zoologie, géologie, par MM. le docteur Lasnet, médecin de 1re classe des colonies; Aug. Chevalier, licencié ès sciences; A. Cligny, docteur ès sciences; Pierre Rambaud, licencié ès sciences. Paris 1900, 1 vol. in-8 de 348 pages, orné de 8 planches en couleurs hors texte, 45 illustrations, 8 en-têtes et une carte. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

Le Sénégal, organisation politique, administration, finances, travaux publics; notice rédigée par les soins du service local de la colonie. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 430 pages, orné de 1 portrait, 15 cartes et graphiques et 33 diagrammes. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

Le pavillon du Sénégal-Soudan à l'Exposition de 1900, Paris 1901, 1 vol. in-8 de 96 pages, orné de 28 illustrations.

La Côte d'Ivoire, notice par Pierre Mille, commissaire de la colonie. Typographie Firmin-Didot et Cie.

Exposition de la Côte d'Ivoire, catalogue raisonné par MM. Pierre Mille, commissaire; Delafosse, Daudy et Gentil. Paris, 1900, broch. in-8 de 60 pages, ornée de 10 cartes et graphiques et 12 planches hors texte. Couverture illustrée. L.-Frédéric Hébert, éditeur, 3, rue des Saints-Pères.

La Guinée française, par M. Famechon, chef du service des douanes à Conakry, notice publiée par les soins du Comité local et

de M. Victor Gaboriaud, commissaire de la colonie. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 229 pages, orné de 29 illustrations, 3 cartes et plans, couverture illustrée en couleurs.

Notice sur le *Dahomey*, par Jean Fonsagrives, administrateur des colonies, secrétaire général par intérim du Dahomey, sous la direction de M. Pierre Pascal, secrétaire général, gouverneur par intérim du Dahomey. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 408 pages, orné de 71 illustrations, 3 cartes et graphiques, couverture illustrée en couleurs.

Dahomey et dépendances, historique général, organisation, administration, ethnographie, productions, agriculture, commerce, par L. Brunet et Louis Gethlen, 1 fort vol. in-8, orné d'une carte et de 62 photogravures. Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

Congo français, rédigé sous la direction de M. Marcel Guillemot, commissaire adjoint du Congo. Paris, 1900, 1 vol. de 160 pages, orné de 15 illustrations et 1 carte. J. André, éditeur, 27, rue Bonaparte.

Afrique occidentale, notice de la *Compagnie française de l'Afrique occidentale*. Paris, 1900, une brochure in-8 de 87 pages, ornée de 27 illustrations et 1 carte, couverture illustrée en couleurs. Imprimerie Paul Dupont, 4, rue du Bouloi.

Notice sur *Mayotte et les Comores*, par Émile Vienne, rédacteur au Ministère des colonies, commissaire de la colonie. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 200 pages, orné de 28 illustrations et 2 cartes, couverture illustrée en couleurs.

Madagascar, Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 206 pages, orné de 68 illustrations et 3 cartes, couverture illustrée en couleurs (publié par les soins des commissaires de la colonie).

Notice sur la *Réunion*, rédigée sous la direction de M. Garsault, commissaire de la Réunion. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 308 pages, orné de 38 illustrations et 1 carte, couverture illustrée. J. André, éditeur, 27, rue de Bretagne.

Les établissements français de l'Inde, par Camille Guy, agrégé d'histoire et de géographie, chef du service géographique et des missions au Ministère des colonies. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de

95 pages, orné de 20 illustrations et 5 cartes, couverture illustrée. Imprimerie F. Levée, 17, rue Cassette.

Notices sur l'*Indo-Chine,* Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos, Kouang-Tchéou-Ouan, publiée sous la direction de M. Pierre Nicolas, commissaire de l'Indo-Chine. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 320 pages, orné de 5 planches en couleurs hors texte; 121 illustrations, 2 carte et plan; couverture illustrée en couleurs.

Notices sur les *Établissements français de l'Océanie.* Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 127 pages, orné de 11 illustrations et 1 carte, couverture illustrée en couleurs.

Notice sur la *Nouvelle-Calédonie,* ses richesses, son avenir, rédigée par les soins de l'*Union agricole calédonienne.* Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 220 pages. Société d'éditions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorf, 50, Chaussée d'Antin.

Saint-Pierre et Miquelon, par Maurice Caperon, chef du Service judiciaire des îles Saint-Pierre et Miquelon, gouverneur intérimaire. Dessins de MM. Gaston Roullet et Eugène Le Mouël. Paris, 1900, brochure in-8 de 32 pages, ornée de 20 illustrations et une couverture illustrée en couleurs. Imprimerie d'art Pierrefort, 12, rue Bonaparte.

Notice sur la *Martinique,* par Gaston Landes, professeur au lycée de Saint-Pierre de la Martinique, délégué du comité local. Paris, 1900, 1 vol. in-8 de 150 pages, orné de 55 illustrations; couverture illustrée en couleurs.

La Guadeloupe et dépendances, par L. Guesde, commissaire de la Guadeloupe. Dessins de MM. Eugène Le Mouël et L. Filhol. Paris, 1900, brochure in-8 de 36 pages, ornée de 15 illustrations et 1 carte. Couverture illustrée en couleurs. Imprimerie d'art Pierrefort, 12, rue Bonaparte.

Notice sur la *Guyane,* par E. Bassières, directeur du jardin d'essai de Baduel, membre de la Chambre consultative d'agriculture, commissaire adjoint de la Guyane. Préface de M. Ursleur, député. Paris, 1900, 1 vol. de 240 pages, orné de 23 illustrations et 1 carte; couverture illustrée en couleurs.

La Ramie, culture, préparation, utilisation industrielle. Compte rendu *in extenso* des séances du Congrès et du Concours international de la Ramie (juin-octobre 1900), avec une préface de Maxime Cornu, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, président du Congrès et du jury du Concours de la Ramie, Paris, 1901, 1 vol. in-8° de 108 pages. Aux bureaux de la *Revue des cultures coloniales*, 44, rue de la Chaussée-d'Antin.

Pour conserver un souvenir durable des travaux de notre Exposition, et pour compléter la série de nos publications en y adjoignant une documentation qui pourra dans l'avenir présenter un intérêt sérieux, j'ai cru devoir charger M. Scellier de Gisors, notre architecte en chef, du soin de composer un album de planches figurant l'histoire des divers projets qui furent préparés lorsqu'il s'agit d'installer l'Exposition coloniale à Saint-Cloud, à Versailles, à Vincennes, à la Muette, etc., et où se trouvent ensuite les plans adoptés et les reproductions des divers états des travaux jusqu'à leur achèvement définitif. Cet album n'est tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires et n'a été distribué qu'aux personnalités compétentes auxquelles il est susceptible de rendre de réels services.

L'indication des planches suffira à donner une idée de l'importance et de l'utilité de ce travail :

PLANISPHÈRE.

PROJETS ANTÉRIEURS.

Février 1897. — Plan d'ensemble : Tout au Trocadéro.
Février 1897. — Perspective d'ensemble : Tout au Trocadéro.
Avril 1897. — Plan d'ensemble : Tout au Trocadéro.

Décembre 1897. — Plan d'ensemble : Trocadéro et Muette.
Décembre 1897. — Deux plans études : Saint-Cloud.
Décembre 1897. — Deux plans études : Saint-Cloud.
Décembre 1897. — Un plan d'ensemble : Projet Saint-Cloud.
Décembre 1897. — Perspective : Saint-Cloud.
Décembre 1897. — Plan d'ensemble : Versailles.
Janvier 1898. — Plan d'ensemble : Vincennes.
Janvier 1898. — Deux plans : Trocadéro et Muette.
Janvier 1898. — Un plan : Trocadéro.
Février 1898. — Un plan : Trocadéro. (Projet Trocadéro et Muette.)
Février 1898. — Un plan : Muette. (Projet Trocadéro et Muette.)
Octobre 1898. — Un plan : Trocadéro.
Octobre 1898. — Un plan définitif : Trocadéro.

SURFACE DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS.

PALAIS DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Plan géométral, dessin.
Façade d'ensemble côté sud, dessin.
Façade d'ensemble côté entrée, dessin.
Coupe longitudinale, dessin.
Perspective d'ensemble, dessin.
Deux perspectives intérieures (galerie et salle de géographie).
Voûte Cormon.
Voûte d'arête Cormon et coupole Guillonnet.
Frise Calbet, frise Fraipont, quatre bustes.
Deux photographies prises au cours des travaux.
Groupe Frémiet et monument Madagascar.
Terrasse et monument Jules Ferry.
Une page timbres-poste.

TUNISIE.

Plan d'ensemble.

Coupe géométrale.

Perspective cour intérieure, perspective façade côté boulevard Delessert.

Vue des souks. — Une rue au Trocadéro.

SÉNÉGAL.

Plan.

Façade principale.

Façade latérale et coupe transversale.

Deux photographies au cours des travaux.

Perspective : 1° façade principale; 2° pylône de la façade principale.

CÔTE D'IVOIRE.

Perspective (dessin), un plan.

Deux photographies au cours des travaux et vue extérieure.

GUINÉE.

Façade et plans.

Deux photographies au cours des travaux.

DAHOMEY.

Perspective d'ensemble.

Plan.

Coupe.

Photographies : 1° au cours des travaux; 2° deux photographies les travaux achevés.

CONGO.

Plan, façade et coupe.

Vue extérieure.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

Plan et façade.

Quatre panneaux de peinture.

Vue intérieure et peinture du plafond.

MADAGASCAR.

Plan.
Perspective d'ensemble.
Deux photographies au cours des travaux.
Deux vues intérieures du panorama.
Quatre vues des dioramas.
Trois vues intérieures du pavillon et une du village.

INDES FRANÇAISES.

Dessins.
Une photographie d'ensemble.

INDO-CHINE.

(*Pagode des Bouddhas. — Pnom de Pnom Penh. Temple khmer souterrain.*)

Carte économique de l'Indo-Chine.
Deux plans de la pagode de Pnom Penh.
Façade.
Coupe.
Photographie au cours des travaux.
Photographies intérieures (ensemble, grande salle et escalier).

PALAIS DES PRODUITS.

(*Grande pagode de Cholon.*)

Plan.
Perspective d'ensemble et façade principale.
Coupe et façade principale.
Vue extérieure — Indigènes.

MAISON FORESTIÈRE.

(*Maison annamite de Thu-Daumot.*)

Dessin.
Deux photographies au cours des travaux.

PALAIS DES BEAUX-ARTS.

(*PALAIS DE CO-LOA*).

Façade géométrale du palais.
Plan.
Deux photographies au cours des travaux.
Deux photographies au cours des travaux.
Vues extérieures.

PAVILLON DES DIORAMAS.

Plan.
Façade postérieure.
Façade latérale et coupe.
Dioramas (Océanie et Comores).
Dioramas (Djibouti et Miquelon).
Bateau Saint-Pierre et Miquelon (deux vues).

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Façade, plan et perspective.
Deux photographies : porche et vue intérieure.

ANCIENNES COLONIES.

Plan général.
Façade sur avenue.
Façade latérale et coupe.
Trois photographies d'extérieur.

PRESSE COLONIALE.

Deux façades et plan.
Deux façades.

ALLIANCE FRANÇAISE.

Plan, coupe et façade.

MÉTHODE BERLITZ.

Dessins.

ADMINISTRATION.

Plan, façade et coupe.
Défilé des coloniaux, par M. Le Mouël.

La plupart de nos publications, sauf celles dont la commission de la classe 113 avait pris l'initiative, furent mises en vente à des prix très modiques dans les différents pavillons au cours de l'Exposition, ce qui me permit de récupérer une faible partie des frais importants qu'elles avaient occasionnés. Au siège de l'Administration de l'Exposition coloniale, nous tenions à la disposition du public une collection de 18 volumes illustrés, soit 2,966 pages, au prix de 15 francs, prix de propagande. Ces volumes étaient ceux consacrés aux diverses colonies qui exposaient : les volumes de la commission de la Classe 113 et du palais du Ministère et l'*Album* ne furent pas mis dans le commerce. Mais je tins, toutefois, à ce que le service en fût fait gratuitement aux personnes prenant un intérêt aux questions de colonisation; ainsi, tous les membres du Parlement ont reçu cette collection : j'en fis distribuer 650 à la Chambre des députés et 325 au Sénat. Les différentes directions du Ministère des Colonies en furent pourvues, ainsi que la plupart des grands établissements scientifiques, et diverses bibliothèques. Je crois avoir de la sorte réussi à concilier l'intérêt qu'il y avait à répandre dans le public les connaissances coloniales, tout en mettant entre les mains des spécialistes une véritable petite bibliothèque sérieusement documentée.

Voici, pour terminer, la répartition des publications

non vendues ou distribuées et approuvée par M. le Ministre des colonies :

Jardin d'essai colonial	2,310 volumes.
Alliance française	865
École des hautes études commerciales	315
École supérieure de commerce de Paris	315
Institut commercial	316
79 bibliothèques populaires	1,920
10 écoles supérieures de commerce de province	3,040
Bibliothèque des colonies	935
École coloniale	515
Institut colonial de Marseille	618
Institut colonial de Bordeaux	618
Institut colonial de Dunkerque	618
Office colonial	51,620
TOTAL	64,005

Dans le corps de bâtiment où se trouvaient logés les bureaux de mon administration, une salle de conférences, ayant son entrée sur le boulevard Delessert, avait été aménagée. M. Janiaud en avait gracieusement fourni le mobilier et les tentures. M. Marc, directeur de l'*Illustration*, avait bien voulu en assurer la décoration artistique : de nombreuses aquarelles originales qui avaient été reproduites dans l'*Illustration*, et qui représentaient des scènes de la vie coloniale, étaient suspendues aux murs. Elles étaient signées Scott, Marchetti, Sabattier, Vaenen et Berteault. Toutes avaient une haute valeur artistique et

contribuaient pour la plus grande part à l'aspect élégant de la salle. De plus, au point de vue des projections, toute l'installation nécessaire avait été aménagée pour qu'elles pussent être faites dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, la salle des conférences nous rendit-elle les plus grands services, non seulement comme salle de conférences, mais encore comme salle de réceptions : ce fut là que je reçus les membres des missions indigènes à leur arrivée à Paris; là également se réunissaient les commissaires des colonies. On y fit la distribution des prix de l'École Berlitz et les distributions de médailles aux indigènes dans les cas où cette cérémonie ne put avoir lieu au Palais du Ministère. Enfin, le Congrès de la Marine marchande et le Congrès de la Ramie y tinrent leurs séances.

Voici maintenant le compte rendu succinct des conférences qui furent données au cours de l'Exposition.

Le 13 juin, sous le patronage de l'École internationale de l'Exposition, M. Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, fit une conférence sur la colonie qu'il administre. J'eus l'honneur de la présider, ayant auprès de moi M. Marcel Saint-Germain, directeur de l'Exposition coloniale, M. Max Choublier, secrétaire de l'École internationale.

Le conférencier critiqua d'abord les gens qui en arrivent à croire que les voyages sont inutiles et que les expositions les remplacent. « On a soutenu, dit-il, que tous les onze ans, on voit sans fatigue, à Paris, tout ce qui peut intéresser dans les voyages et dans les explorations. C'est un paradoxe; mais, en ce qui concerne la Nouvelle-

Calédonie, en parcourant son exposition, en passant quelques minutes devant l'admirable carte en relief qu'on y trouve, on en saura plus que ceux qui ont fait simplement le tour de l'île ou qui sont restés pendant un an à Nouméa. Quant à la capitale de la Nouvelle-Calédonie, ajoute M. Feillet, ce n'est jamais moi qui aurais choisi ce point sans eau, sans air, adossé à une ligne de collines, pour édifier une ville qui a coûté 4 millions ».

Les Français qui débarquent à Nouméa se demandent comment on peut vivre en Nouvelle-Calédonie; ceux qui font en bateau le tour de l'île ne voient que montagnes infranchissables et arides; que ne pénètrent-ils dans l'intérieur?

D'abord, on trouve, sur la côte Est, un pays très fertile, où de petites bandes de terre sont très utilisables pour une colonisation intelligente.

Ordinairement, quand on veut coloniser un pays, on y développe d'abord les industries alimentaires, c'est-à-dire celles qui peuvent servir à nourrir les fonctionnaires, puis on établit les usines à sucre et autres, qui doivent faire la fortune des colons.

La Nouvelle-Calédonie n'a pas échappé à cet ordinaire *circuitus*, mais comme elle est extrêmement fertile, bien dotée à tous les égards, on peut espérer qu'elle entrera très vite dans la période de production.

Pour le conférencier, il considéra, à son arrivée, l'île qu'il venait administrer comme l'île du *Robinson suisse* — un livre qui jadis fit ses délices — l'île du Robinson suisse moins les serpents. On peut vivre là-bas, affirme-t-il, de façon à ce que tout progresse : l'agriculture qui

trouve de merveilleux pays d'élevage et les industriels qui doivent y progresser, un jour ou l'autre, côte à côte; la nature du sol entremêlant de la façon la plus utile la zone de culture et les massifs miniers avec des zones transversales qui sont tantôt l'une, tantôt l'autre.

C'est de cette documentation générale que s'est inspirée l'œuvre de la colonisation française en Nouvelle-Calédonie : limitée dès l'abord à la production agricole, elle s'élève peu à peu vers la production industrielle, dont les éléments sont tous voisins et d'une richesse incomparable. Les colons installés dès le début ont cultivé le cacao, le café, la vanille; on a fait des essais sur les légumes frais et les fruits; aujourd'hui, voici comment M. Feillet décompose la production du sol : 1° élevage; 2° agriculture; 3° mines.

Il va sans dire qu'à côté de ces trois éléments nourriciers de la Nouvelle-Calédonie, sans parler du fer, du cuivre, etc., il en est d'autres, mais de moindre importance. Ici encore, M. Feillet veut faire œuvre française en attirant dans la colonie des ouvriers de la métropole pour répondre au pressant besoin de main-d'œuvre créé par le développement de l'industrie minière.

Pour cela, le recrutement de cette main-d'œuvre nationale étant, pour les entreprises privées, plus onéreux que d'autres, l'État et la colonie devront participer aux frais de son transport. C'est le problème de l'heure présente d'où dépend, dans un avenir rapproché, la prépondérance de l'élément français dans la population calédonienne.

La conférence fut suivie d'une visite au pavillon de la

Nouvelle-Calédonie, sous la direction de M. Caulry, ingénieur des mines, ancien président du Conseil général. Déjà, au cours de la conférence, une carte de la colonisation française en Nouvelle-Calédonie avait été le commencement de cette leçon de choses.

Le 19 juin eut lieu la conférence de M. Émile Labarthe, secrétaire particulier de M. le Ministre des colonies, sur *Jules Ferry colonial*. J'avais également l'honneur de la présider.

Le conférencier s'est excusé d'avoir eu la pensée de faire revivre la grande figure de Jules Ferry par les faibles moyens d'une parole trop jeune et trop inexpérimentée, devant quelques-uns de ceux qui, non seulement l'ont soutenu dans ses grandes luttes en faveur de l'éducation du peuple, de l'émancipation sociale et de la conquête de nos libertés, mais qui ont été avec lui les grands précurseurs du magnifique mouvement d'expansion coloniale devant lesquels les jeunes fronts de notre génération s'inclinent repectueusement. Le conférencier montre quel était l'état des esprits en France au moment où Jules Ferry arriva au pouvoir et comment, malgré les divisions des partis, les coalitions scandaleuses, les violences de l'opposition, il gouverna la France en l'orientant vers un but certain et défini. Sa politique fut véritablement celle des résultats, et il reste, avec Gambetta, l'âme des deux puissantes cariatides qui soutinrent le nouvel édifice de la République. Au point de vue spécial où se place M. Labarthe, de sa politique coloniale, les furieuses rancunes ne lui furent pas marchandées. Quand le dénigrement n'était plus possible, on organisait la conspiration

du silence et, si on parlait de nos colonies, c'était uniquement pour en médire.

Eh bien ! que voyons-nous, aujourd'hui que les voiles mystérieux qui enveloppent toute entreprise lointaine se sont dissipés et que l'aube sereine est apparue ? L'Annam et le Tonkin constituent un magnifique empire qui laisse à tous ceux qui l'ont vu, parcouru, exploré, une même impression de beauté, de richesse et d'espérance. Et voilà ce que l'on a longtemps appelé la terre-ossuaire, marécage, choléra ! Tunis est aussi en pleine prospérité. Le conférencier examine rapidement l'état de toutes nos colonies, et il montre, à l'aide de chiffres et de renseignements tirés d'une étude de M. Guy, la situation florissante de notre empire colonial. Grâce à Jules Ferry, la France qui, il y a vingt ans, se trouvait à peine au niveau du Portugal, a pris le second rang dans le monde comme puissance coloniale.

C'est que Jules Ferry a compris que les nations de l'Europe ont voulu chercher des diversions à leurs motifs de discordes et qu'elles ont été poussées, par la force des choses, à chercher à étendre leur influence au loin. Si dans cette lutte des intérêts, dans ce conflit perpétuel sur le terrain économique, la France, les yeux fixés sur la trouée des Vosges, s'était détachée de la politique coloniale, en quelles mains seraient aujourd'hui ces immenses empires qui constituent pour nous une source inépuisable d'activité, de richesses et d'espérances ?

Au lieu de savoir gré à Jules Ferry de cette clairvoyance, on l'a traité de Prussien, et, un jour de honte, au lendemain de Lang-Son, non seulement on a renversé

son cabinet, mais il s'est trouvé des voix françaises qui ont osé demander la mise en accusation de l'illustre homme d'État, du grand patriote!

Après avoir dégagé ainsi la profonde idée politique de Jules Ferry, l'orateur examine quel fut le système qu'il suivit.

Ce système reposait sur une triple base : humanitaire, politique, économique. Elle ne consiste pas dans la passion d'étendre nos possessions, sans rime ni raison, sans frein ni mesure. On a cependant, dans le but de la travestir, osé la représenter ainsi. On en a fait une conception délirante et conquérante, on l'a converti en paladin déchaîné s'en allant à travers le monde à la conquête d'une Dulcinée exotique.

Notre politique n'a jamais été celle-là. Elle se rattachait, dans la pensée de Ferry, à un ensemble de vues, de considérations, d'intérêts logiquement précisés. Ferry nous a dit : « Nous devons aller là où nous appellent non seulement l'intérêt de la France, mais des traités formels, des engagements solennellement souscrits ».

Au point de vue économique, la colonisation s'adapte merveilleusement aux peuples qui ont un superflu de capitaux ou un excédent de produits, et la création d'une colonie est la fondation même d'un débouché.

L'orateur cite comme exemple les Indes anglaises qui demandent à la métropole pour 800 à 900 millions de produits par an; l'Algérie qui, sur 411 millions d'importations, prend 341 millions à la France et 70 à l'étranger. C'est ce que Jules Ferry formulait en disant qu'il suffit que le lien subsiste entre la mère-patrie qui produit et

les colonies qu'elle a fondées, pour que la prédominance économique accompagne et subisse en quelque sorte la prédominance politique.

Ce qui manque à notre grande industrie, ce sont les débouchés, et l'occupation de l'Indo-Chine nous a mis aux portes de la Chine, c'est-à-dire d'un marché de 400 millions de consommateurs.

Telles furent les idées, les principes, les résultats de la politique de Jules Ferry. On sait comment il a été récompensé. Il fut impopulaire ! et frappé de cet ostracisme qu'il appelait « un enfant arrêté de la cité antique »; mais cette impopularité est la loi psychologique des sociétés. C'est l'histoire du drame éternel où se débat la douloureuse humanité et qui évoque le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Caton, la liste glorieuse, et qui sans doute n'est pas close, de ceux qui ont souffert pour avoir relevé le droit abattu et proclamé la sainte vérité. Oui, l'histoire nous enseigne que toute grande idée est un combat avec la société, que les précurseurs de toutes vérités ont été flétris, déshonorés et sont morts sur les bûchers et les croix, coupables d'avoir apporté au monde des vérités si hostiles à ses préjugés qu'il les a persécutés pour que ces vérités ne troublent pas son repos. Mais l'histoire nous enseigne aussi, fort heureusement, que la conscience humaine est susceptible de développement; qu'elle progresse lentement avec l'humanité; que les idées des grands semeurs germent mystérieusement et se propagent, alors que tout semble fait pour les anéantir; qu'il y a tels principes, tels droits, comme ceux qui touchent à l'expansion coloniale, qui se sont développés

avec grandeur dans la civilisation contemporaine. Aussi, est-ce en vertu de cette justice immanente de l'histoire que les violences, les injustices ont cessé à l'égard de Jules Ferry, même avant sa mort; que son nom illustre rayonne d'un pur éclat sur le monde et que sa statue domine aujourd'hui notre admirable Exposition coloniale, symbolisant en quelque sorte l'œuvre immortelle qui assure à sa mémoire la reconnaissance fidèle de tous les Français.

En remerciant le conférencier, j'observai que c'est le commerce qui découvre les colonies, les débouchés lointains, et qu'ensuite s'ouvre l'ère de l'agriculture dans le pays nouvellement conquis. Mais l'agriculture, qui déjà en France a besoin d'être apprise, doit l'être *a fortiori* aux colonies, et, pour elle comme pour le commerce, une école coloniale d'agriculture serait nécessaire, d'où ne sortiraient que des jeunes gens destinés à faire des agriculteurs ou des commerçants. Malheureusement, un gros obstacle, la loi militaire, nous prive de ces concours dont nous avons besoin, et nous en privera tant que cette loi n'aura pas été modifiée et n'aura pas mis nos nationaux sur un pied d'égalité avec les étrangers qui les concurrencient sur leur propre terrain.

Le 21 juin, sous les auspices de l'École internationale de l'Exposition, M. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale, fit une conférence sur la colonisation française.

M. Chailley-Bert a tout d'abord développé ce thème : que la colonisation française se présente actuellement sous un aspect nouveau et que ceux qui s'en occupent

C. F. E.

doivent s'intéresser aux questions politiques et sociales qui s'y rattachent.

Aux Expositions de 1867, de 1878 et de 1889, nous avions déjà des expositions coloniales, mais celle de 1900 marque une orientation nouvelle et aucun prétexte ne peut être meilleur pour étudier la colonisation que le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Entre les Expositions précédentes et celle de 1900 il n'y a, dit le conférencier, qu'un seul point commun : le nom. Sans doute, la France a toujours eu des colonies; sans même revenir aux époques héroïques de la colonisation de l'Inde, du Canada, on peut rappeler que, même dans les temps modernes, de 1815 à 1860, par exemple, nous avions déjà des colonies. Mais, qu'était-ce que ce domaine extérieur comparé à ce qu'il est de nos jours?

Nous appelions nos grandes colonies la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui, à elles trois, ne représentent ni le territoire, ni la population du département de Seine-et-Oise. La Guyane, c'était Cayenne où nous expédions nos forçats, mais où nous n'avons cherché à pénétrer que depuis qu'on s'est aperçu qu'elle renfermait de l'or. Depuis 1880, au contraire, nous avons acquis un véritable empire colonial. Sous l'inspiration d'hommes comme Jules Ferry, Gambetta, Paul Bert, Eugène Étienne, nous avons d'abord mis la main sur la Tunisie qui représente un cinquième de la France; sur l'Indo-Chine, dont les territoires sont deux fois et demie plus grands que la France; nous avons pénétré dans le Sud-Algérien, dans l'Afrique occidentale jusqu'à Tombouctou, préparant notre action colonisatrice sur le Sénégal,

la Guinée, le Congo..., enfin nous avons pris Madagascar.

Actuellement, notre empire colonial est seize fois et demie plus grand que la France et il compte 50 millions d'habitants. Voilà le phénomène nouveau qui doit nous guider dans l'orientation de notre politique coloniale.

Avant 1880, la conquête de l'Algérie elle-même n'avait rien changé à notre existence métropolitaine; elle n'était pour ainsi dire qu'un terrain de manœuvres. C'est seulement lorsque le phylloxéra envahit les départements du Midi que l'Algérie commença à se peupler de Français, encore est-il bon de faire remarquer qu'elle ne compte aujourd'hui encore que 292,000 de nos concitoyens d'origine, sur une population européenne de 600,000 individus et sur une population indigène de 4 millions et demi d'habitants.

Le développement de notre domaine colonial qui s'ouvre à toutes les initiatives constitue un fait nouveau brutal, dont nous avons le devoir de tirer parti. Pouvait-on, il y a quelques années, songer à expédier un jeune homme aux colonies? Non. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion avaient déjà trop d'habitants, l'Algérie n'était pas encore entrée dans la période de production. D'ailleurs les gouvernements ne se préoccupaient des colonies qu'à l'occasion de la politique intérieure; il n'y avait pas à proprement parler de politique coloniale. Richelieu, Colbert, Choiseul se sont occupés des colonies, la Restauration aussi, puisque l'*Union coloniale* a même fait faire un cours sur la politique coloniale de la Restauration,

puisque l'Algérie fut conquise en 1830, puisque Louis-Philippe fit occuper Tahiti et puisqu'on se souvient encore de l'incident Pritchard qui faillit renverser M. Guizot.

L'Empire sembla, lui aussi, avoir une politique coloniale, mais le moyen d'avoir une vraie politique coloniale ne consiste pas à s'occuper des colonies tous les dix ans à propos d'incidents extérieurs. . . , il faut avoir une politique réfléchie, suivie, ne prendre les territoires que dans un but d'avenir et d'exploitation commerciale; les grouper, si possible, pour en faciliter l'utilisation. L'Angleterre a une politique coloniale, la Hollande en a une; la France commence, elle aussi, à en avoir une. Le dernier vote de la Chambre et du Sénat, sur le projet d'armée coloniale, qui attendait depuis vingt-deux ans dans les cartons, le prouve ; la création de l'*Office colonial* aussi; l'organisation d'un parti colonial qui groupe 150 ou 200 membres de la Chambre et du Sénat, également.

Tout cela prouve que le Gouvernement s'intéresse à nos colonies et à leur mise en valeur. La société française suivra. Ce n'est évidemment pas là l'opinion de tout le monde; il y a des gens qui prétendent qu'il est inutile de constituer un empire colonial, puisque nous ne pouvons pas le peupler. C'est un point de vue. Et tout d'abord la question se pose : Avons-nous besoin de colons ? M. Chailley-Bert répond : Non! Cela peut paraître un paradoxe, cependant c'est la vérité.

Dans nos colonies, dit-il, il y a du bon, du médiocre et du mauvais. Défalcation faite des deux premiers éléments, ce n'est pas seize fois et demie l'étendue de la France qu'il nous reste à exploiter, mais six fois au maxi-

mum. Puis, presque toutes nos colonies jouissent de climats tropicaux qui ne sauraient nous convenir et ne se prêtent pas à la colonisation pour l'Européen.

Nous avons fait ce tour de force sous l'inspiration d'autres idées; les créoles, charmants, artistes, intelligents, sont le résultat de ce déplacement de Français dans des pays tropicaux, mais ils vivaient dans des îles où la mer apporte son contingent de fraîcheur et régularise la température en compensant l'effet de la latitude. Nous n'avons plus d'autre île à coloniser que Madagascar.

Un deuxième fait nouveau mérite d'être pris en considération : nous n'avons plus d'esclavage, et toute la colonisation passée reposait sur l'esclavage.

D'autre part, nous savons que demander à un Européen de travailler de ses mains dans les climats tropicaux, c'est l'envoyer à la mort, et ce n'est pas le but que vous poursuivez, puisque vous voulez, au contraire, l'envoyer à la fortune.

Il faut donc de toute nécessité s'adresser à l'élément indigène, et alors le problème sera résolu. C'est cette noble cause qui doit être le but de la politique coloniale actuelle : concilier les intérêts des colons avec les intérêts matériels des indigènes.

Si nous n'avons pas ce souci, si nous ne nous préoccupons pas du sort des indigènes, si nous ne travaillons pas à améliorer leurs conditions d'existence, il n'y a pas de colonisation possible.

C'est à cette œuvre qu'il faut convier le Gouvernement et la démocratie.

Longtemps on a cru la lutte de races inévitable. On

partait toujours de ce point de vue que l'indigène doit être l'opprimé; de là la disparition des anciennes tribus des Indiens du Nord en Amérique, des indigènes australiens dont on ne trouve plus que de rares échantillons, et le refoulement de plus en plus accentué des Arabes en Algérie. Partout où les Européens sont entrés en contact avec les indigènes, ceux-ci ont disparu.

Il faut enrayer ce mouvement. Napoléon III avait eu l'intuition de cette collaboration que nous pouvons attendre de l'élément indigène quand il rêvait la constitution du royaume arabe; malheureusement il manquait du pouvoir nécessaire pour réaliser sa généreuse conception. Aujourd'hui l'indigène ne doit plus être l'ennemi du colon, et réciproquement le colon doit prendre l'indigène comme collaborateur. Les Hollandais l'ont admirablement bien compris. On voit combien ils ont réussi à Java.

La population de Java s'est développée dans des proportions énormes, tandis que celle de Ceylan, par exemple, restait stationnaire. Faisons comme les Hollandais dans nos colonies et alors nous n'aurons plus besoin de nous préoccuper de trouver des colons français. Aux Indes, sur 300 millions d'habitants, il y a 38,000 colons anglais, et cependant les Anglais y sont établis depuis trois siècles. A Java, sur 25 millions d'habitants il y a 50,000 Hollandais, y compris les femmes, les enfants et les métis; si l'on défalque ces éléments, il reste 10,000 colons sur 25 millions d'habitants. Nous pouvons arriver à des proportions à peu près identiques.

On nous oppose la statistique dressée par le Ministère de l'intérieur qui constate que, chaque année, il ne part que

5,000 à 6,000 Français pour les colonies et on compare avec les Allemands, les Anglais, les Irlandais. D'abord les Allemands s'expatrient maintenant beaucoup moins; les Anglais et les Irlandais trouvent dans leurs colonies des climats beaucoup plus propices. Puis enfin la statistique est fausse parce qu'elle ne prend que les Français qui s'embarquent dans les ports et que, si l'on compte ceux qui arrivent aux colonies, on atteint le chiffre tout à fait différent de 30,000 émigrants, la plupart par les voies secrètes, pour éviter le service militaire.

Il y a là un contingent qui est, on peut le dire, trop considérable, parce que ce qu'il nous faut surtout dans nos colonies ce sont de bons colons. Le courant nouveau consiste à filtrer la colonisation pour ne laisser que ceux qui ont une valeur réelle; les autres sont des éléments inutiles et coûteux.

On dira : Oui, mais alors vous n'avez pas travaillé pour la démocratie; vos colonies ne sont accessibles qu'aux riches. Erreur encore. Le temps est en effet passé où 200,000 fils de paysans normands s'expatriaient au Canada ou en Louisiane. Mais la République, qui a soin de l'avenir de ses enfants, doit procéder par ordre. Inutile d'envoyer tant de colons mal préparés; il faut les rapatrier comme fait M. Doumer, ou en faire des fonctionnaires. Si nous voulons tirer parti de notre empire colonial, il faut suivre l'exemple que nous donnent les grandes industries. Grouper les capitaux, l'argent, les moyens de travail, créer les entreprises et y appeler ensuite les ouvriers et le personnel indispensables.

La France a fait la première dépense; elle a maintenant

les colonies; il faut qu'elle s'occupe d'y créer du travail. Quand ce travail sera créé, on dira à la démocratie : envoyez-nous des ingénieurs, des artisans, des ouvriers, des valets de ferme. La démocratie trouvera son compte en fournissant les éléments de seconde main.

M. Chailley-Bert conclut que le Gouvernement de la République a déjà fait une œuvre immense dont la démocratie profitera, non seulement comme nous venons de le dire en fournissant surtout les ouvriers de la seconde heure, mais encore en participant à ces sociétés anonymes qui émettent pour l'exploitation des colonies des parts de 500, de 100 francs comme en Angleterre; elle pourra ainsi s'intéresser aux entreprises de la première heure.

Les jeunes gens s'orientent de plus en plus vers les choses coloniales; ils ont beaucoup changé depuis quelques années, et c'est avec enthousiasme qu'ils se dirigent dans cette voie. Les coloniaux de l'avenir ne se rencontrent plus parmi les riches, mais parmi les jeunes gens qui, ne se sentant pas une vocation particulière, désirent se procurer par le travail des moyens d'existence. Il y a donc lieu maintenant non plus de rechercher des colons, nous sommes sûrs d'en trouver plus qu'il ne nous en faut, mais de les former, de les instruire, de les mettre à même de réussir.

L'*Union coloniale* est entrée dans cette voie; les autres entreprises et les pouvoirs publics suivront.

Les gens qui ne connaissent pas la question disent : Comment, après vingt ans de politique coloniale suivie, vous n'en êtes que là : cette critique est injustifiée. Vingt ans, c'est beaucoup dans la vie d'un homme, c'est peu

dans la vie des peuples. La République a non seulement acquis des colonies, mais elle les a organisées et commence à les mettre en valeur. C'est une œuvre qu'aucun autre peuple n'eût été capable d'accomplir en si peu de temps.

La conférence s'est terminée sur ces paroles consolantes et pleines d'espoir.

Le même jour, et sous la présidence de M. Mager, président de l'Association syndicale des journalistes coloniaux, M. Tarte, Ministre des travaux publics du Canada, Commissaire général de la section canadienne à l'Exposition, fit une conférence sur le *Canada, Les Franco-Canadiens, la littérature, la presse, les poésies et les chansons.* M. Hector Fabre, consul général du Canada à Paris, avait pris place au bureau.

En ouvrant la séance, M. Mager tint à rappeler que cette date du 21 juin était pour les Français et les Canadiens un anniversaire.

C'est, en effet, le 21 juin 1764 que parut le premier journal français du Canada, la *Gazette de Québec.*

Cet exemple a été suivi depuis; un nombre considérable de journaux français ont été fondés et ont maintenu la prépondérance des idées, des goûts et des mœurs françaises. Le *Canada* a été créé en 1806, Hector Fabre a fondé l'*Événement* en 1867 et l'a cédé en 1884, à qui? A M. Tarte lui-même, le conférencier d'aujourd'hui, qui est en même temps Ministre des travaux publics en son pays.

Dans une brillante improvisation, M. Tarte a fait l'his-

torique de l'organisation constitutionnelle du Canada. Il affirme qu'il existe là-bas 3 millions de Franco-Canadiens qui se sont maintenus intacts, qui constituent un véritable peuple autonome, absolument indépendant de l'Angleterre.

Le 24 juin de cette année, comme les années précédentes, jour où M. Mager parle de fêter la fête nationale canadienne, quel drapeau arborerons-nous? Le nôtre, celui que nous n'avons jamais cessé d'arborer : le drapeau tricolore!

Cette évocation a eu un très vif succès. M. Tarte a ensuite développé son sujet avec talent et avec esprit. Puis, M. Mager l'a remercié.

Tout cela est très bien... Mais! mais si l'on rapproche l'enthousiasme bien naturel de M. Tarte et même de M. Mager pour le Canada de certaines études publiées par les Français les plus compétents..., on puisera dans cette comparaison matière sérieuse à réflexion.

A la suite d'une mission dont il avait été chargé, M. Descours-Désacres, qui venait d'étudier à fond le Canada, concluait en résumé :

Quelque considérable qu'ait été déjà le trouble jeté en France sur nos marchés agricoles par le pays de l'Ouest, ce trouble ne peut être comparé aux perturbations nouvelles dont nos marchés seront menacés quand ces pays auront pris tout leur essor.

Cet essor menace d'être rapide. La surproduction sera d'année en année plus considérable.

Alors même que nous parviendrions en France à fermer entièrement nos portes aux importations de viande, de beurre et de fromage de ces immenses pays, leur concurrence resterait redoutable sur les marchés étrangers; les prix auxquels ils livreront

leurs produits nous interdiront même, à notre avis, certains marchés et, en premier lieu, le marché anglais.

Le Français désireux de s'établir en dehors du sol de la France afin de s'y livrer à l'agriculture ne saurait songer utilement à s'expatrier au Canada, quelque facilité que semble lui offrir le langage, qui, dans certains comtés de la province de Québec, est le même que le sien.

La situation agricole au Canada est elle-même trop précaire pour qu'il soit permis à un colon agricole, disposant ordinairement de capitaux fort restreints, d'escompter le succès.

Et l'auteur de ce travail concluait ainsi avec le *Bulletin de la Chambre de commerce de Montréal,* qui ne peut être soupçonné de parti-pris :

Les Français et même les Algériens qui s'expatrient chaque année au Canada sont assez nombreux.

Avant de s'expatrier dans ces rudes et lointains pays, que le colon agricole songe aux difficultés du retour; puisse-t-il ne jamais grossir le nombre de ceux qui viennent, soit des États-Unis, soit de toutes les parties du Dominion, demander aide à l'Union nationale française de Montréal.

Cette association charitable, fondée par les Français et commerçants français de Montréal, secourt chaque année un grand nombre de Français en détresse; nous l'avons vue à l'œuvre, nous la saluons avec respect.

Si quelques-uns de nos cultivateurs sentent leur activité trop à l'étroit sur le vieux continent, qu'ils tournent leurs regards vers les colonies françaises.

Le 5 août, M. Henri Malo, chef adjoint de mon cabinet, fit, pour l'Association polytechnique, une conférence sur l'Exposition coloniale, sur les idées générales qui avaient présidé à son organisation, et passa rapidement en revue la situation économique de nos principales colo-

nies; la conférence fut suivie d'une visite des palais et pavillons du Trocadéro.

Le 29 septembre, sous la présidence de M. H. Malo, M. Charles Lemire, ancien résident en Indo-Chine, fit une conférence avec projections qui fut une véritable excursion archéologique et ethnographique à travers le Cambodge, l'Annam et le Tonkin. Les monuments anciens et modernes de ces pays, les types des peuples qui les habitent, défilèrent sous les yeux du public pendant que parlait le conférencier. Ce dernier fit une comparaison des plus instructives entre les monuments khmers, kiams, annamites, chinois, donnant une foule de renseignements sur leur style, leur origine et les sources d'inspiration des architectes et des artistes. La comparaison de ces monuments avec les reconstitutions qui en avaient été faites au Trocadéro offrait le plus haut intérêt.

M. Noirot, administrateur du Fouta-Djalon, fit, le 25 octobre, une conférence avec projections sur la colonie qu'il administre et qu'il a créée; il nous fit débarquer à Conakry, nous exposa l'extraordinaire développement de la Guinée française, dû à l'initiative de M. le gouverneur Ballay, puis nous promena à travers le Fouta. Nous vîmes la ferme modèle qu'il a créée à Timbo et les résultats qu'il a déjà obtenus pour la culture des plantes potagères et du caoutchouc. Il nous entretint des moyens de préservation qu'il employait pour empêcher la destruction des lianes. Enfin, il décrivit l'administration extrêmement peu coûteuse qu'il avait instituée et le système d'impôts établi sur son initiative, lequel a donné les meilleurs résultats.

Le Dahomey fit l'objet d'une conférence de M. le lieutenant Brot, qui eut lieu le 30 octobre sous la présidence de M. le général Chariot. Ce dernier présenta le conférencier qui est déjà un vieux colonial. En effet, en 1897, ce fut lui que M. le gouverneur Ballay chargea de conduire une troupe de renforts au commandant Bretonnet, alors sur le Niger, à travers le pays des Barribas en pleine révolte. Le lieutenant Brot ne mit qu'un mois à accomplir sa mission, bien qu'il ait été blessé de trois flèches empoisonnées.

Après un rapide aperçu historique, le conférencier, à l'aide de projections, nous conduisit tout d'abord à Kotonou, nous montra la barre, la ville, les principaux établissements européens. Puis il fit défiler sous nos yeux Porto-Novo, Abomey, le Bas et le Haut-Dahomey, le Gourmah (et ici il adressa un souvenir ému à son ancien chef, le commandant Bretonnet), la région du Niger, avec ses paysages, la brousse, les grands arbres, des types du pays et de curieuses photographies instantanées prises pendant un combat, montrant les officiers debout, commandant le feu aux tirailleurs abrités dans la brousse.

M. Benito Sylvain, aide-de-camp de l'empereur Ménélick, fit avec succès trois conférences, les 26 août, 9 et 16 septembre, sur l'*Influence de la France dans le monde colonial.*

Enfin, je ferai une mention spéciale des conférences en arabe faites par le cheikh Abou-Naddara, et dont voici l'énumération : *Les rapports de la France avec les pays musulmans,* le 25 mai, sous la présidence de M. le doc-

teur Loir, commissaire de la Tunisie; *La France et ses colonies*, le 1er juin, sous la présidence de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, directeur de l'Exposition coloniale; *La France et ses rapports avec les Orientaux dans l'histoire*, sous la présidence de M. Monteils, délégué de l'Algérie; *Paris et ses monuments*, le 17 août, conférence que je ne pus présider, et à laquelle je déléguai M. H. Malo pour me remplacer; *Les Expositions universelles et leur utilité*, le 21 septembre, sous la présidence du prince Saïdina, fils de feu Saïd-Omar, sultan d'Anjouan.

Algériens, Tunisiens, Marocains, Égyptiens se rendirent régulièrement à ces conférences qui avaient lieu dans leur langue, et qui leur expliquaient un peu tout ce qui les environnait.

Au cours de ces conférences, des poésies arabes furent lues par leurs auteurs; je citerai Mme Aviérino, qui dirige deux revues à Alexandrie, M. Tewfick bey Challoub, ancien vice-consul de Perse à Alexandrie, M. Brahim Djamal, frère du grand négociant de Tunis, et plusieurs autres encore. Tous eurent un véritable succès auprès de leurs compatriotes.

Les conférences qui ont été données dans la salle de l'administration coloniale semblent avoir répondu au but que l'on s'était proposé en la créant, et même au delà, puisque nos indigènes de langue arabe eux-mêmes y ont trouvé leur compte.

Je dois, enfin, mentionner une cérémonie d'ordre tout intime qui eut lieu, le 26 août, dans la salle des conférences, où les fonctionnaires du service général et tous les commissaires et commissaires adjoints des colonies

s'étaient réunis pour remettre à MM. Broussais, sous-directeur, et V. Morel, secrétaire général de l'Exposition coloniale, les insignes en brillants de la Légion d'honneur, donnant ainsi à mes deux principaux collaborateurs une précieuse marque d'estime et d'affection.

Deux Congrès, celui de la Ramie, sur lequel je crois devoir m'étendre un peu en raison de l'intérêt qu'il présente au point de vue colonial, et celui de la Marine marchande, tinrent leurs séances de travail dans la salle des conférences coloniales. Je parlerai ensuite du Congrès des Chambres de commerce anglaises, des visites qu'il fit à notre Exposition et des réceptions qui eurent lieu à cette occasion.

CONGRÈS DE LA RAMIE.

Je crois inutile de m'appesantir sur l'importance qui s'attache à l'utilisation pratique de la ramie : la question est trop ancienne et trop connue. C'est pourquoi l'intérêt du Congrès international de la ramie ne saurait échapper, surtout au point de vue des ressources économiques que pourraient trouver certaines de nos colonies dans l'exploitation de ce textile.

Le Congrès international de la ramie et le concours y adjacent eurent lieu en deux sessions, l'une les 28, 29 et 30 juin, l'autre du 1er au 11 octobre.

J'eus l'honneur d'ouvrir le Congrès, assisté de MM. Saint-Germain et Maxime Cornu, le regretté professeur au Muséum, président de la commission d'organisation du Congrès.

Je fis remarquer la façon pratique dont cette organisation avait été conçue, la première session n'étant en quelque sorte qu'une préface bientôt suivie d'expériences et de concours, de telle façon qu'à la seconde session les membres du Congrès seraient à même de prendre, en toute connaissance de cause, les décisions que le monde agricole et colonial en attendait.

Le bureau fut ensuite constitué, et M. Maxime Cornu nommé président. Bon nombre de nations étaient représentées au Congrès qui avait été préparé par une commission particulière composée de spécialistes bien au courant, et ces études préparatoires avaient donné lieu à un rapport préliminaire destiné à assurer les bases sur lesquelles devaient reposer les discussions.

Après avoir défini la signification des termes : *lanières brutes, lanières dépelliculées, lanières dégommées, filasses*, et réservé le terme de *china-grass* aux produits venant de Chine et mis en circulation par le commerce, on entre dans le vif de la discussion. Le meilleur résumé des travaux des deux sessions du Congrès et des résultats du concours se trouve dans la préface du volume consacré aux comptes rendus *in extenso* du Congrès et qui fut écrit par le regretté professeur Maxime Cornu. J'en cite les passages les plus saillants :

L'écorce de la tige de ramie ne peut-être débarrassée des parties étrangères aux fibres par une opération de rouissage, comme le lin ou le chanvre. Il faut opérer autrement.

Ces matières sont de deux sortes : la pellicule (épiderme plus ou moins transformé) et la *gomme* propre-

ment dite (tissus spéciaux desséchés et concrétés par la dessiccation). Il est nécessaire de les enlever.

Les Chinois et les Annamites les enlèvent plus ou moins complètement à la main par une opération préalable de grattage; on opère en Europe par des procédés chimiques.

Les recherches relatives à ce problème ont été poursuivies avec succès par M. Frémy et surtout par son collaborateur M. Urbain, qui les a amenées à un haut degré de perfection. Pendant longtemps la purification des fibres a été un obstacle de premier ordre à l'utilisation de la ramie. L'enlèvement de la gomme et surtout l'enlèvement de la pellicule ont constitué des difficultés presque insurmontables, de telle sorte qu'il fallait une action chimique des plus énergiques qui, souvent, dans les procédés qui cherchaient à être à la fois simples et économiques, entamait la solidité de la fibre.

Les divers procédés de la décortication de la ramie enlèvent une plus ou moins grande partie de la pellicule. La méthode d'opérer des Chinois l'enlève complètement, aussi le china-grass est-il relativement facile à dégommer.

Dans le cas des tiges séchées avant décortication, l'action mécanique seule fait disparaître en poussière une grande partie de la gomme et la presque totalité de la pellicule dont il ne subsiste que des traces; le peignage enlève le reste. Il ne reste plus qu'à achever de dégommer.

Quand la pellicule est demeurée, au contraire, et surtout quand, après décortication en vert, l'écorce a été desséchée, l'opération de purification est très difficile; elle exige l'emploi de solutions alcalines très énergiques

qui altèrent la fibre, ou bien il faut se servir de solutions faibles, au-dessus de 100 degrés, c'est-à-dire sous pression, à l'aide d'un autoclave, ce qui complique beaucoup les opérations.

En résumé, voici quelle était la position de la question.

La décortication des tiges sèches de ramie permet par un moyen mécanique d'obtenir une filasse dépelliculée et dégommée que le peignage améliore beaucoup.

La décortication des tiges vertes exige l'emploi d'un autoclave pour dépelliculer et dégommer si l'on ne veut pas altérer les fibres.

Le china-grass importé de l'Extrême-Orient n'exige pas l'autoclave et se dégomme bien plus aisément, mais le commerce n'en fournit pas d'une façon régulière et assurée.

A la suite des expériences faites en 1888 et l'année suivante à l'Exposition universelle, sous les auspices du Ministère de l'agriculture, à partir de 1889, une opinion parut s'imposer par la force des faits : la solution du problème semblait être *l'obtention d'une production aussi semblable que possible au china-grass à l'aide de machines.*

Les filasses obtenues par le moyen des tiges desséchées paraissaient ressortir décidément à un prix trop élevé pour pouvoir être utilisées économiquement et l'industrie ne pouvait être alimentée que par l'Extrême-Orient à l'aide du china-grass; c'est ce produit qu'il fallait pouvoir fabriquer mécaniquement, c'est à cela que les inventeurs devaient à toute force parvenir.

En 1891, un concours, établi par la Société des agri-

culteurs de France, fit connaître les résultats déjà obtenus; ils étaient très encourageants, mais non encore suffisants; on était encore bien loin du china-grass, objet de tous les désirs; il fallait continuer les efforts.

Il n'y avait qu'une voix pour cela : tous les industriels, tous ceux qui s'occupent de la ramie réclamaient la possibilité de faire mécaniquement du china-grass. La préparation des fibres par le moyen des tiges desséchées était abandonnée par l'opinion et par les inventeurs.

Poursuivis pendant plusieurs années avec persévérance, ces efforts furent enfin couronnés de succès; nous possédons une machine dont le travail est remarquable et fournit des lanières qui constituent de magnifiques china-grass. La valeur de cet appareil a été reconnue, elle est appréciée et il en existe déjà un certain nombre qui sont utilisés dans les régions tropicales de l'Extrême-Orient.

On pensait généralement que l'industrie avait fait un pas définitif et que tout le monde s'accorderait à trouver que la question était bien près d'être résolue.

Mais si les recherches s'étaient poursuivies dans le sens de la décortication en vert, la décortication en sec avait été reprise d'autre part; de plus, l'industrie linière, qui ne s'était jamais désintéressée de ce textile, avait continué d'en suivre l'utilisation par ses propres machines.

Dans le Congrès de 1900, un changement considérable se manifesta : au lieu de suivre le courant qui avait commencé à se produire, on vit les industriels se séparer en plusieurs groupes.

Des partisans convaincus ont soutenu que les filasses, obtenues directement à l'aide des tiges sèches, méritaient

le plus sérieux intérêt; qu'il convenait de ne pas les rejeter comme autrefois, mais de les proclamer très utiles et acceptables pour la fabrication de certains articles; qu'on peut les mettre en œuvre *directement,* on ne les dégomme qu'après utilisation, ce qui est infiniment plus pratique; c'étaient tous des *industriels filateurs ou cordiers.*

D'autre part, des industriels non moins convaincus ont essayé de montrer la beauté du textile obtenu par le moyen des machines opérant sur les tiges vertes. Les produits sont beaucoup plus fins, plus brillants, plus solides; ils conservent justement et mettent en lumière les qualités primordiales et spéciales de la ramie. Sur ce point, d'ailleurs, aucune objection n'est possible, ces faits ne peuvent être contestés.

Cependant chez les partisans de la décortication en vert l'unanimité n'était pas complète.

Chez ces derniers, les uns affirmaient qu'il est absolument nécessaire de mettre en œuvre un produit aussi voisin que possible du china-grass, le seul qui se dégomme aisément sans appareils compliqués, en pays chauds; les autres critiquaient le faible rendement des machines donnant un produit plus grossier, plus difficile à purifier plus tard et exigeant un autoclave, mais plus rapidement obtenu.

Il semble que les hauts rendements n'ont pas répondu entièrement aux chiffres annoncés par les inventeurs, mais les hauts rendements sont réclamés avec insistance.

Chacune de ces opinions paraissait énergiquement soutenue par des groupes sérieux représentant des capitaux

engagés. Les discussions, en général très courtoises, ont mis en évidence les divergences considérables des desiderata de l'industrie textile qui poursuivent des buts différents.

La production des tiges pour alimenter les machines souleva de nombreuses difficultés. On ne cultive pas de ramie parce qu'on ne sait comment la vendre; on n'utilise pas de ramie parce qu'on ne trouve pas à en acheter.

Il conviendrait peut-être d'opérer comme dans le cas des betteraves et même de la canne, de créer des groupements d'agriculteurs avec usines centrales qui achètent les récoltes et les soumettent aux machines.

En atténuant l'établissement de groupements semblables, les usines devraient produire elles-mêmes les tiges dont elles ont besoin pour s'alimenter.

Il sera bon d'utiliser, dans la mesure du possible, les dispositifs perfectionnés employés dans la culture de la canne, les moyens de transport rapides et les moissonneuses.

On a pu, non sans peine, obtenir des industriels le prix qu'ils consentaient à payer les produits de la ramie; ils ont donné le chiffre maximum de 70 francs les 100 kilogrammes.

Ce prix, le même pour les diverses sortes de ramie décortiquées, semble très étonnant au premier abord, appliqué aux produits obtenus en sec ou obtenus en vert. Mais cela se conçoit aisément; car, si, d'une part, la tige est difficile et coûteuse à sécher, d'autre part, elle est aisément dépelliculée et dégommée mécaniquement. D'autre part, la lanière, coûteuse à dépelliculer et à dé-

gommer, donne un produit beaucoup plus beau et beaucoup plus précieux.

Il convient donc désormais d'abandonner résolument la période des tâtonnements pour opérer un peu en grand sur le terrain ou dans les régions favorables à la culture de la ramie, mais on ne doit le faire qu'après avoir établi, par des calculs suffisamment précis, les chances de succès de la future entreprise.

Ce qui a toujours manqué aux expérimentateurs, c'est la matière elle-même de l'expérience, c'est-à-dire les tiges de ramie en quantité suffisante, et c'est pour cela que bien des essais sont demeurés jusqu'ici dans la période des tâtonnements. Cette méthode paraît avoir donné désormais tout ce qu'elle est susceptible de donner. Il faut aller plus loin. Il faut se transporter dans les pays grands producteurs de la plante. C'est là qu'on pourra trouver des informations précises sur la valeur absolue ou relative des procédés, indiquer des corrections à faire aux appareils.

Nous avions espéré pouvoir faire travailler les machines pendant un bon nombre d'heures ou même de jours; mais des subventions suffisantes ont fait défaut. Force a été de laisser aux exposants la plus grande partie des frais nécessités par les essais. L'Administration a consenti à nous accorder une subvention de 1,000 francs; l'un des exposants, M. Faure, a bien voulu fournir une partie de la ramie nécessaire et a fait apporter les superbes spécimens de tiges fraîches sur lesquelles presque tous les concurrents ont opéré.

Les tiges expédiées d'Alger par M. Rivière se sont trou-

vées, à la suite de retards très involontaires, devenues hors d'usage par fermentation.

Quelques tiges obtenues de semis faits l'année même au Muséum d'histoire naturelle, cultivées dans cet établissement ou bien dans les plaines irriguées d'Achères, grâce à la bienveillante autorisation de M. Bechman, ingénieur en chef. de M. Vincey, professeur départemental d'agriculture de la Seine, ont rendu aussi quelques services. Mais, somme toute, la quantité de ramie a été insuffisante.

La conclusion des Congrès de la ramie de 1900 semble être la suivante, qu'on peut formuler ainsi :

« Il paraît, à la suite des discussions poursuivies dans des séances multiples, que les questions théoriques sont désormais suffisamment connues dans leur ensemble; les applications industrielles, si elles sont possibles, doivent en découler directement.

« Elles dépendent à la fois du climat et de la main-d'œuvre aussi bien que des machines utilisées dans chaque région.

« Il n'y a probablement pas une solution unique; la ramie peut fournir des matériaux utilisables très différents les uns des autres; on aurait tort de condamner un procédé, une machine, un résultat *a priori*, et ce qui ne convient pas dans un cas peut convenir dans un autre.

« Cela laisse une marge très large aux capitaux qui seraient tentés de se consacrer à cette industrie, mais il faut être parfaitement fixé au préalable sur la nature du produit que l'on veut mettre en œuvre.

« Mais ce qu'il paraît utile de ne pas perdre de vue,

c'est que la ramie est un textile précieux, qui possède des qualités merveilleuses de solidité, de beauté, d'élasticité.

« Il convient de ne pas l'employer comme succédané d'un autre textile, mais il faut l'utiliser pour ses qualités propres et particulières. Il ne faut pas chercher à le substituer à un autre, mais le préparer pour lui-même. C'est dans cette voie seule qu'on trouvera le succès. »

Je ne m'appesantirai pas sur le Congrès de la marine marchande, auquel j'avais simplement offert l'hospitalité de la salle des conférences coloniales; je passerai de suite à la visite que firent à l'Exposition coloniale les membres du Congrès des chambres de commerce anglaises.

Le 5 septembre, dans la salle de réception du palais du Ministère des colonies, MM. Millerand, Ministre du commerce, Decrais, Ministre des colonies, Barthélémy, délégué du Ministère des affaires étrangères, Picard, Commissaire général, etc., inaugurèrent le Congrès; lord Avebury et les congressistes furent présentés aux Ministres par le président du Congrès, M. Thomas Barclay, président de la Chambre de commerce britannique de Paris.

Aux discours de M. Barclay et de lord Avebury, M. le Ministre du commerce répondit par ces mots :

Messieurs, j'éprouve un grand plaisir à saluer les éminents délégués des chambres de commerce anglaises à leur arrivée à l'Exposition.

En la parcourant tout à l'heure, vous pourrez constater avec une légitime fierté quelle place digne d'elle l'Angleterre tient dans ce concours des nations.

Votre visite emprunte à l'époque et aux circonstances où elle se produit une signification particulière. Elle constitue la plus nette et la plus décisive des réponses aux tentatives aussi folles qu'inutiles

ébauchées à certains moments des deux côtées du détroit pour semer l'animosité et la défiance entre deux grands peuples faits pour se comprendre et s'apprécier.

Représentants du commerce et de l'industrie britanniques, vous connaissez mieux que personne la force des liens qui attachent l'une à l'autre deux nations dont les échanges — pour ne me placer qu'à ce point de vue — se chiffrent chaque année par des milliards.

Nos commerçants, nos industriels, nos agriculteurs, ne sont pas, sachez-le, moins profondément pénétrés que vous-mêmes de la nécessité de maintenir et de fortifier les relations amicales qui unissent nos deux pays.

La réception que vous recevrez dans notre Paris, si jaloux de sa vieille réputation d'hospitalité, vous prouvera que ces sentiments sont partagés par la population tout entière.

Ils trouvent leur expression la plus éclatante et la plus précise dans cette fête internationale que la France est heureuse d'offrir au monde, pour glorifier le travail et la paix.

Au nom du Gouvernement de la République, je vous souhaite, Messieurs, une cordiale bienvenue.

Après cette cérémonie, les congressistes firent une visite détaillée de l'Exposition coloniale.

Ils y revinrent le lendemain après-midi, sur la terrasse du Pnom, où un thé de l'Annam avait été préparé par mes soins et par ceux de M. Nicolas, commissaire de l'Indo-Chine. Je dois dire que notre thé eut auprès d'eux un véritable succès, ce dont la colonie peut être fière, car on sait combien les Anglais en sont amateurs.

En recevant les congressistes, M. Pierre Nicolas prononça les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

Je remercie les délégués des Chambres de commerce anglaises d'avoir accepté en aussi grand nombre notre invitation.

Hier, au seuil du palais des colonies, le Ministre du commerce vous adressait officiellement la bienvenue au nom du Président de la République.

Vous n'entendrez aujourd'hui que des paroles plus intimes, mais aussi cordiales.

Vous voulez bien apprécier avec nous, sur le territoire de la section de l'Indo-Chine, une tasse de thé indo-chinois; soyez-en remerciés. Demain, nous rendant aussi avec empressement à votre invitation, nous dégusterons, au pavillon des Indes britanniques, le thé de Ceylan.

Thé de Ceylan, thé d'Indo-Chine, le Jury international de l'Exposition universelle leur fait le même honneur en leur décernant à l'un et à l'autre la même haute récompense, la médaille d'or.

Cela prouve que le monde est plus grand qu'on le dit, qu'il y a place pour toutes les initiatives et toutes les concurrences!

Enfin, le 8 septembre, dans la soirée, la salle souterraine du temple Khmer fut mise à la disposition des congressistes et une brillante réception y eut lieu.

La presse anglaise fut unanime, par la suite, à constater le succès du Congrès des chambres de commerce britannique et à nous remercier de l'accueil que nous avions fait aux congressistes.

CHAPITRE VIII.

EXPOSANTS. — CATALOGUE. — JURY. RÉCOMPENSES. DISTRIBUTION DES DIPLÔMES ET MÉDAILLES.

EXPOSANTS.

Sollicités — ainsi que nous l'avons vu au début de ce rapport — de prendre activement part à l'Exposition universelle, les producteurs coloniaux adressèrent au Délégué, par l'intermédiaire des comités locaux, de fort nombreuses demandes d'admission. Ces demandes portaient l'énumération sommaire des produits qui devaient figurer dans le pavillon de la colonie intéressée, mais ne mentionnaient pas, sauf exception, les classes auxquelles devaient se rapporter les produits annoncés. Ce fut mon service qui procéda à cette classification assez délicate, en raison du grand nombre de classes entre lesquelles devaient se répartir les produits, suivant leur nature même, et, souvent aussi, par suite du manque de précision dans la désignation des objets.

Ce travail de classification était effectué pour chaque demande, dès son arrivée ; les numéros des classes, correspondant aux produits mentionnés, étaient portés sur la demande elle-même et sur un livre d'enregistrement spécial. Deux duplicatas de la demande ainsi complétée étaient dressés sur formules réglementaires fournies par

le Commissariat général ; l'un était envoyé à la Direction générale de l'Exploitation et proposé par moi à l'admission conformément à l'article 37 du Règlement général ; l'autre était remis au commissaire de la colonie pour lui permettre de préparer le plan de ses installations intérieures. L'original restait au Service central.

Cette manière de procéder était d'ailleurs la même que celle qui fut appliquée aux produits étrangers dont l'admission, suivant l'article 38, était prononcée également par la Direction générale de l'Exploitation sur la proposition du commissaire délégué de la nation intéressée.

Pour les produits métropolitains, c'était différent : les demandes étaient soumises à l'examen des comités d'admission, par classe, puis aux comités de groupe et enfin au Comité supérieur de revision ; elles étaient admises, sur la proposition de ces comités, par la Direction générale de l'Exploitation.

Tout ce travail préliminaire de classification et d'admission fut donc accompli, en ce qui concerne les demandes émanant des colonies, par le Service central de la Section des colonies et pays de protectorat et sans le concours d'aucun comité. Les demandes ainsi présentées par moi furent toutes admises sans exception.

La première demande d'exposant me parvint le 15 novembre 1898 et la dernière le 13 juillet 1900. Bien que le délai d'admission fût, à cette dernière date, depuis longtemps écoulé, je réussis à faire admettre toutes les demandes présentées tardivement, mais aux risques et périls des exposants, c'est-à-dire que ceux-ci ne pouvaient exiger l'examen de leur produit par le jury de

classe dans le cas où celui-ci aurait visité le pavillon de leur colonie avant l'installation du produit exposé. En d'autres termes, ces exposants couraient le risque de n'obtenir aucune récompense. En réalité, le nombre des exposants qui se trouvèrent dans ce cas fut très restreint.

Le chiffre des demandes d'exposition provenant de nos colonies et pays de protectorat fut, pour l'ensemble des classes visées, de 3,702. En y comprenant les demandes de la Tunisie (648), on arriva au total de 4,350.

Un écart assez considérable entre le chiffre des demandes et celui des expositions réalisées doit être constaté. Le total des expositions figurant dans les pavillons de la Section des colonies et pays de protectorat placés sous ma direction, c'est-à-dire sans y comprendre l'Algérie et les installations spéciales du groupe XVII (Classes 113, 114 et 115), s'éleva au chiffre de 3,080.

La différence entre ces deux chiffres s'explique, d'abord, par le fait que quelques demandeurs coloniaux, très peu nombreux d'ailleurs, renoncèrent à exposer; mais elle provient surtout de cette circonstance qu'un choix fut effectué, dans chaque colonie, des produits les plus intéressants, ce qui amena à réduire notablement le nombre et la diversité des objets à expédier à Paris par rapport à celui des objets mentionnés sur les demandes elles-mêmes. Loin d'être un mal, cette diminution des objets envoyés permit, au contraire, de n'exposer, dans la plupart des cas, que des produits de réelle valeur et qui furent très appréciés, ainsi que le démontrent le nombre et la qualité des récompenses attribuées aux colonies par le Jury international.

Voici le détail, par colonie, des expositions présentées dans les pavillons de la Section coloniale :

Pavillon du Ministère des colonies	86
Indo-Chine	418
Établissements français dans l'Inde	40
Réunion	106
Madagascar et dépendances	480
Mayotte et Comores	23
Côte française des Somalis	76
Sénégal-Soudan	245
Guinée française	48
Côte d'Ivoire	31
Dahomey et dépendances	57
Congo français	53
Martinique	114
Guadeloupe	160
Guyane française	56
Saint-Pierre et Miquelon	32
Nouvelle-Calédonie et dépendances	507
Établissements français de l'Océanie	39
Tunisie	509
TOTAL	3,080

Si l'on ajoute à ce total le nombre des expositions de l'Algérie, dont je n'avais pas à m'occuper et qui est, je crois, de 2,019, on arrive, pour l'ensemble des possessions françaises, à un total général de 5,099 exposants.

Dans le tableau suivant est indiqué l'état numérique, par classe, des exposants de la Section coloniale française, non compris l'Algérie :

ÉTAT NUMÉRIQUE PAR CLASSE
DES EXPOSANTS
DE LA SECTION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT [1].

CLASSE.	EXPOSANTS.	CLASSE.	EXPOSANTS.	CLASSE.	EXPOSANTS.	CLASSE.	EXPOSANTS.
1	65	37	5	62	7	88	4
2	8	38	23	63	97	89	30
3	2	39	540	64	3	90	20
4	2	40	2	65	7	91	35
5	7	41	123	66	19	92	1
6	14	42	61	67	2	93	2
7	24	43	5	68	1	94	17
9	2	44	9	69	27	95	20
10	7	45	33	70	40	96	6
11	7	46	28	71	12	97	15
12	46	47	7	72	25	98	77
13	22	48	33	73	1	99	5
14	47	49	9	74	2	100	5
15	8	50	94	75	1	102	1
17	16	51	17	77	4	104	1
18	3	52	81	78	2	110	2
24	1	53	72	79	3	111	13
28	13	54	87	80	52	112	4
29	31	55	9	81	30	113	158
30	3	56	44	82	36	114	84
31	11	57	2	83	28	115	32
32	3	58	45	84	26	116	4
33	20	59	116	85	7	118	3
35	40	60	56	86	33	120	2
36	5	61	121	87	44	121	1

[1] Nombre total des exposants : 3,080. — Nombre des classes auxquelles ils ont participé : 100.

CATALOGUE.

Les produits coloniaux exposés figurèrent au Catalogue général, dans chaque classe et par colonie, à la suite des produits français et sous le nom de l'exposant intéressé. Ce catalogue général n'ayant pu être achevé que dans le courant de l'Exposition, le catalogue spécial des colonies qui devait en être extrait, d'après le marché passé par le Commissariat général, ne put être composé en temps utile et l'on dût renoncer à le publier. D'ailleurs, en ce qui concerne les produits de nos possessions d'outre-mer, les notices publiées à l'occasion de l'Exposition par chaque colonie fournissaient des renseignements beaucoup plus complets que ceux qui auraient pu figurer au catalogue spécial, simple extrait du catalogue général qui n'était lui-même qu'une énumération des objets exposés.

Il est utile de constater que les exposants coloniaux proprement dits et ceux qui, quoique habitant la métropole, figurèrent dans la Section coloniale par l'exhibition de produits d'importation et d'exportation intéressant les colonies, participèrent à une centaine de classes sur les 121 que comportait la classification générale. Sur ces 100 classes, 53 comprirent plus de 10 exposants coloniaux, 36 plus de 25 exposants, 16 plus de 50 exposants, 5 plus de 100 exposants, et enfin, une classe (la Classe 39, produits agricoles alimentaires d'origine végétale) reçut 540 exposants des colonies.

La diversité des objets présentés dans les pavillons coloniaux constitue une preuve nouvelle de la variété des relations économiques qui se sont déjà établies entre les

pays d'outre-mer et l'Europe, et du grand nombre de points communs qui les rattachent à celle-ci et qu'il suffira de développer pour amener un échange complet et bienfaisant de leurs forces productives.

JURY.

CONSTITUTION DU JURY DES RÉCOMPENSES. JURÉS COLONIAUX. FONCTIONNEMENT DES JURYS DE CLASSE, DE GROUPE ET SUPÉRIEUR.

Le règlement général de l'Exposition universelle avait prévu, pour l'appréciation et le jugement des œuvres et produits exposés, la constitution d'un jury international avec trois degrés de juridiction : jurys de classe, jurys de groupe et jury supérieur (art. 76).

Les jurys de classe devaient se composer de membres titulaires et de membres suppléants, ceux-ci ne dépassant pas le tiers du nombre des premiers. Pour l'ensemble des classes le nombre total des membres titulaires français ou étrangers devait être fixé au soixantième environ du nombre des exposants (art. 77); de plus, dans chaque classe et pour chaque nationalité, les jurés titulaires devaient être, autant que possible, proportionnels au nombre des exposants et à l'importance des expositions (même article).

Me basant sur ces principes — la Section coloniale se trouvant être assimilée à une section étrangère par suite de son organisation spéciale, — je crus devoir soumettre au Commissariat général une liste de candidats, pour les jurys de classe, proportionnelle au nombre des exposants coloniaux qui se trouvaient inscrits dans les diverses

classes et suivant la nature de leur exposition. Ces candidats avaient été répartis sur la liste des propositions suivant leur compétence et leur origine, de façon à représenter dans les classes où figuraient le plus d'exposants coloniaux les intérêts de ces derniers et de leur colonie.

La proportion d'un juré titulaire pour 60 exposants aurait donc dû donner normalement à la Section coloniale 50 jurés titulaires et 16 jurés suppléants. Malheureusement, les nominations faites par décret, sur la proposition du Ministre du commerce, ne comprirent que 14 jurés titulaires et 9 suppléants parmi les candidats que j'avais proposés. Cette situation défavorable motiva de ma part de justes réclamations auprès du Commissaire général et du Ministre du commerce, et, lors de la publication d'une liste complémentaire de jurés qui fut insérée au *Journal officiel* du 23 mai 1900, 2 nouveaux jurés titulaires et 2 suppléants furent pris parmi les candidats coloniaux, ce qui porta à *16 titulaires* et *11 suppléants* les membres du jury chargés de faire valoir et de défendre auprès de leurs collègues français et étrangers les produits exposés dans la Section coloniale française[1]. Malgré cette faible représentation, les exposants coloniaux, grâce à l'excellence et à la variété de leurs produits, obtinrent, ainsi qu'on le verra plus loin, de fort nombreuses récompenses.

Les opérations des jurys de classe ayant commencé dans les premiers jours du mois de juin, je demandai au Directeur général de la section française, M. Dervillé, de

[1] En 1889, les coloniaux furent représentés par 31 jurés titulaires et 10 suppléants pour un nombre d'exposants de 2,956.

m'aviser, à l'avance, du jour où chaque jury de classe devait passer dans les pavillons coloniaux afin de me permettre d'en informer nos commissaires qui se trouvaient être, en fait, les représentants de la plupart des exposants et, en droit, des comités locaux de leur colonie.

M. Dervillé s'empressa de faire connaître mon désir aux secrétaires des jurys de classe et m'en avisa par lettre du 13 juin. Il m'est agréable, à cette occasion, de remercier M. le Directeur général de la Section française et ses chefs de service, MM. Blondel, Masure et Charlon, de l'aimable accueil qu'ils ont toujours réservé à mes collaborateurs et des services nombreux qu'ils n'ont cessé de rendre à la Section coloniale dans les rapports incessants nécessités par mille détails que je ne puis énumérer ici.

Tous les jurys qui annoncèrent leur visite, et ce fut la plupart, trouvèrent dans les pavillons les commissaires et exposants présents à Paris, qui purent ainsi leur fournir les indications utiles pour faire apprécier les productions coloniales.

Un certain nombre de personnes, sans avoir fait la demande réglementaire, avaient fait parvenir des objets qui furent examinés par différents jurys, quoique ne figurant pas sur le catalogue. Mais, pour permettre l'attribution des récompenses à ces exposants de fait, il fallut régulariser leur situation et, ici encore, je trouvai les plus grandes facilités auprès des fonctionnaires de la section française. Un certain nombre de jurys m'adressèrent des questionnaires ou des demandes de renseignements que je fis parvenir aux intéressés et à tous les commissaires. Je dois signaler, notamment, l'initiative prise par le rappor-

teur de la Classe 39 qui me fit connaître son désir de recevoir des commissaires coloniaux des notes sur les produits alimentaires d'origine végétale de leur colonie, ajoutant qu'il les utiliserait avec plaisir dans son rapport pour faire ressortir les points spéciaux intéressant chacune d'elles.

Par contre, le Président du jury de la Classe 115 se refusa longtemps à faire examiner par ce jury les produits ressortissant à cette classe qui n'étaient pas exposés dans la galerie affectée spécialement à ces produits, et il fallut mon recours à l'intervention du Commissaire général pour faire revenir ce président sur son interprétation erronée du Règlement général et qui ne tendait à rien moins, en l'appliquant aux autres classes, qu'à laisser sans examen, et par suite sans récompense possible, tous les objets exposés dans la Section coloniale.

Je dois aussi rappeler ici que, malgré l'entente intervenue entre la Direction des beaux-arts, le Commissaire général et moi, le jury de la Classe 7 (peinture) se refusa à venir dans la plupart de nos pavillons apprécier quelques œuvres de réelle valeur qu'un certain nombre d'artistes coloniaux avaient exposées, après accomplissement par eux des formalités spéciales imposées au groupe Beaux-Arts.

Ce traitement rigoureux causa une véritable déception aux intéressés qui ne pouvaient s'attendre à cette sorte d'ostracisme, et qui, en exposant leurs toiles dans le pavillon de la colonie qu'ils représentaient, n'avaient pensé qu'à lui rendre service en donnant à son exposition la note artistique qui plaît et qui instruit.

Dès que les jurys de classe eurent terminé leurs visites et fait leurs propositions, les jurys de groupe se réunirent à leur tour et examinèrent un certain nombre de réclamations à la plupart desquelles ils donnèrent satisfaction.

Enfin, le jury supérieur se constitua et opéra une revision générale des propositions de récompenses, notamment au point de vue de leur répartition entre les différentes classes.

Je reçus, à cette occasion, plusieurs demandes de réparation d'omission ou d'élévation de récompense et, comme j'avais l'honneur de faire partie du jury supérieur, j'eus la satisfaction de les faire agréer toutes, sauf celles se rapportant à une classe, j'ai nommé la Classe 7 (peinture).

En résumé, la Section coloniale a pu être appréciée, dans son ensemble, d'une façon fort avantageuse par les jurys qui l'ont visitée, et on en trouve la preuve dans les rapports des jurys de classe qui ont eu à examiner les productions du sol et du sous-sol et même certains produits industriels.

RÉCOMPENSES.

En vertu de l'article 88 du Règlement général, les récompenses attribuées aux exposants et à leurs collaborateurs comprirent les cinq catégories suivantes :

Diplômes de grand prix;
Diplômes de médaille d'or;
Diplômes de médaille d'argent;
Diplômes de médaille de bronze;
Diplômes de mention honrable.

De plus, les exposants classés hors concours, par suite de leurs fonctions de juré, reçurent un diplôme mentionnant cette mise hors de concours.

Une première liste des récompenses fut publiée, à l'occasion de la cérémonie de la distribution des récompenses, dans le *Journal officiel* du 18 août 1900. Mais cette publication de circonstance, faite en toute hâte, loin de fournir au public une liste définitive, ne lui livra qu'un travail rempli d'erreurs et d'omissions et ne servit guère qu'à compliquer et à allonger le travail du jury supérieur et ensuite de sa commission permanente, en donnant matière à une quantité de réclamations plus ou moins justifiées que celle-ci eut à examiner.

La tâche en fut si complexe que ce n'est que dix-huit mois après la publication de l'*Officiel* qu'une liste définitive put être livrée au public par l'Imprimerie nationale, liste annulant la première.

J'eus, en ce qui concerne les exposants coloniaux, de nombreuses rectifications ou corrections à demander au Commissariat général, et j'ai toujours trouvé auprès de M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation, et de son collaborateur, M. Girard, chef du Service du catalogue, des diplômes et des médailles, le plus gracieux accueil et le concours le plus empressé; je leur en exprime toute ma reconnaissance au nom des exposants dont j'avais à sauvegarder les intérêts.

De la liste générale des récompenses, établie par classe, dans chaque classe par catégorie de récompense, et dans chaque catégorie par ordre alphabétique (chaque classe étant elle-même divisée en deux parties, les exposants et

les collaborateurs), je dus extraire tout ce qui concerne la Section coloniale.

Un premier travail consista à établir d'après les premières épreuves du palmarès un relevé nominatif des exposants et collaborateurs coloniaux *par classe*, quelle que fût la colonie à laquelle ils appartinssent, de façon à pouvoir vérifier les noms, adresses et catégories de récompenses, et de demander les corrections nécessaires avant le tirage de la liste générale.

Mais pour connaître exactement dans quelle mesure chaque colonie avait été récompensée et afin de me permettre de diriger utilement les diplômes et les médailles que j'étais chargé de faire parvenir à tous les intéressés de la Section coloniale, aux quatre coins du monde, je fis dresser la liste *nominative* des exposants et collaborateurs *pour chaque colonie*, par catégorie de récompenses et par ordre de classes (exposants et collaborateurs pris séparément).

De cette liste — qui se trouve aux annexes et que je fais imprimer pour l'adresser à tous les intéressés, c'est-à-dire à nos possessions d'outre-mer — il ressort que chacune de nos colonies, suivant son importance économique, a obtenu un véritable succès auprès du jury international de 1900.

Le tableau suivant établit, *numériquement*, pour chaque colonie, le nombre et la catégorie des récompenses obtenues par ses exposants et collaborateurs.

ÉTAT DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR COLONIE ET PAR CATÉ-

COLONIES.	HORS CONCOURS.	
	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.
Pavillon du Ministère des colonies	13	//
Indo-Chine	15	//
Indes françaises	//	//
Réunion	//	//
Madagascar	12	//
Mayotte et Comores	//	//
Côte française des Somalis	11	//
Sénégal-Soudan	15	//
Guinée française	9	//
Côte d'Ivoire	//	//
Dahomey	1	//
Congo français	5	//
Martinique	//	//
Guadeloupe	//	//
Guyane française	2	//
Saint-Pierre et Miquelon	5	//
Nouvelle-Calédonie	5	//
Établissements français de l'Océanie	//	//
Tunisie	24	//

GORIE DE RÉCOMPENSES (EXPOSANTS ET COLLABORATEURS).

GRANDS PRIX.		MÉDAILLES						MENTIONS.		TOTAUX.	
		D'OR.		D'ARGENT.		DE BRONZE.					
EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.
11	2	9	15	8	21	7	14	4	//	52	52
16	3	34	14	82	9	48	8	40	13	235	47
1	//	3	1	10	//	8	1	5	//	27	2
4	//	23	1	22	2	30	6	28	//	107	9
68	1	21	11	70	28	67	9	35	7	273	56
//	//	4	//	1	2	7	//	4	//	16	2
//	//	4	//	7	3	9	//	9	//	40	3
19	2	21	3	50	7	66	9	20	18	191	39
5	1	7	5	12	7	10	11	9	1	52	25
1	//	7	1	8	6	6	1	5	//	27	8
1	//	5	4	5	9	7	8	10	10	29	31
2	//	2	1	14	2	6	3	6	//	35	6
3	//	10	//	28	//	38	1	39	//	118	1
3	//	19	//	36	//	42	1	32	//	132	1
2	//	7	//	11	10	11	10	16	1	49	21
//	//	2	//	6	//	7	//	3	1	23	1
6	//	18	4	48	4	60	//	49	1	186	9
//	//	//	//	9	//	10	//	11	//	30	//
21	4	45	16	88	14	81	6	114	3	373	43
										1,995	356

Enfin, pour résumer le palmarès colonial, en totalisant chaque catégorie des récompenses obtenues nous arrivons aux chiffres suivants, qui sont par eux-mêmes des plus éloquents :

ÉTAT NUMÉRIQUE, PAR CATÉGORIE, DES RÉCOMPENSES
(EXPOSANTS ET COLLABORATEURS)
DE LA SECTION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT [1].

CATÉGORIES.	EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS.	POUR CENT		COLLABORATEURS RÉCOMPENSÉS.
		DES RÉCOMPENSES.	DES EXPOSANTS.	
Hors concours....	117	5,9	3,8	//
Grands prix	163	8,3	5,2	13
Médailles d'or....	241	12,0	7,7	76
Médailles d'argent.	515	25,8	16,5	124
Médailles de bronze.	520	26,1	16,7	88
Mentions honorables	439	21,9	14,1	55
TOTAUX.....	1,995	100,0	64,0	356

Il est intéressant de remarquer la proportion des exposants coloniaux récompensés; étant donné que le nombre de ces exposants est de 3,080 et que celui des récompenses obtenues par eux est de 1,995, elle est de 64,0 p. 100 [2].

Si, d'autre part, on veut se rendre compte du succès de nos exposants par rapport à celui obtenu par l'ensemble

[1] Nombre total des exposants : 3,080. — Nombre des exposants récompensés : 1 995.

[2] En 1889, sur 2,956 exposants coloniaux, 1,454 furent récompensés, soit 49,2 p. 100.

des exposants de l'Exposition universelle de 1900, nous trouvons la proportion suivante :

Ensemble des exposants : 82,562; récompensés : 48,346 = 58,5 p. 100.

Exposants coloniaux : 3,080; récompensés : 1,995 = 64,0 p. 100.

Quant à la proportion des récompenses obtenues dans chaque catégorie, elle est la suivante, par rapport au nombre total des exposants :

CATÉGORIE DE RÉCOMPENSES.	ENSEMBLE DE L'EXPOSITION.	SECTION COLONIALE.
	p. 100.	p. 100.
Hors concours	2.9	3.8
Grands prix	3.8	5.2
Médailles d'or	10.8	7.7
Médailles d'argent	16.1	16.5
Médailles de bronze	14.7	16.7
Mentions honorables	10.2	14.1

Dans tous les chiffres relatifs aux coloniaux envisagés ci-dessus, ceux de l'Algérie ne sont pas compris.

Quant aux collaborateurs des exposants coloniaux qui reçurent des récompenses, ils sont au nombre de 356.

Enfin, je dois mentionner qu'en vertu de l'article 94 du Règlement général des diplômes commémoratifs furent décernés aux fonctionnaires ou agents de l'Exposition, ainsi qu'aux membres des comités ou commissions et aux jurés. A ces diplômes furent jointes des plaquettes en bronze argenté, gravées par Roty. En ce qui concerne la

Section coloniale, ces souvenirs de l'Exposition furent attribués, sur ma demande, à tous les fonctionnaires et employés de mon service, aux commissaires et agents des commissariats, aux architectes et à tous les membres des comités locaux des colonies, au total, plus de 1,000 personnes.

DISTRIBUTION DES DIPLÔMES ET MÉDAILLES.

En raison de l'organisation particulière de la Section coloniale, le Ministre du commerce me chargea de procéder à la distribution des diplômes et médailles attribués aux exposants et collaborateurs de cette section. En conformité des instructions d'ordre général données par le Commissariat général, je préparai les éléments d'une circulaire que le Ministre adressa, le 6 mai 1901, aux gouverneurs, pour les aviser des dispositions prises, et dont voici les termes :

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les dispositions qui ont été prises par le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 pour la distribution des diplômes et des médailles aux exposants récompensés, aux exposants hors concours et aux collaborateurs, dispositions communiquées au Délégué des ministères des affaires étrangères et des colonies dans les termes suivants :

« En même temps que le diplôme indiquant la nature de la récompense décernée par le Jury international, les exposants ayant obtenu soit un grand prix, soit une médaille d'or, soit une médaille d'argent, soit une médaille de bronze, recevront gratuitement un exemplaire nominatif et uniformément en bronze de la médaille gravée par M. Chaplain, membre de l'Institut.

« Les exposants qui ont obtenu une mention honorable ne recevront que le diplôme.

« Les exposants déclarés hors concours (articles 89 et 90 du Règlement général) recevront un diplôme portant la mention : *Hors concours* en même temps qu'un exemplaire nominatif et également en bronze de la médaille des récompenses.

« Les collaborateurs recevront le même diplôme et la même médaille que les exposants.

« Ceux de vos exposants ou collaborateurs qui ont obtenu un grand prix ou une médaille d'or pourront, en produisant une autorisation du Commissariat général demandée par votre intermédiaire, faire frapper à la Monnaie, et à leurs frais, un exemplaire en or ou en vermeil; ceux qui ont obtenu une médaille d'argent un exemplaire en argent.

« Du module de 63 millimètres, ces médailles seront frappées par la Monnaie de Paris et porteront sur la tranche le poinçon de cet établissement (une corne d'abondance) et le nom du métal.

« Les prix seront les suivants :

« Médaille d'argent au titre de 950 millièmes, du poids approximatif de 130 grammes, environ 22 francs; médaille de vermeil, environ 27 francs; médaille d'or au titre de 916 millièmes, du poids approximatif de 200 grammes, environ 710 francs.

« Les diplômes et les médailles décernés à vos exposants vous seront remis directement en suivant l'ordre numérique des classes et successivement.

« Je vous serais très obligé de vouloir bien porter ces renseignements à la connaissance des intéressés. »

En conséquence de ces dispositions, le Délégué des ministères des affaires étrangères et des colonies vous fera parvenir, sous le timbre de mon Département, les diplômes et les médailles destinés aux exposants et aux collaborateurs de
et domiciliés dans cette colonie, au fur et à mesure de la remise qui lui en sera faite, contre récépissé, par le Commissaire général. Vous voudrez bien, de votre côté, accuser réception au Délégué de cha-

eun de ces envois et demander un reçu à chaque intéressé en lui faisant délivrer le diplôme et la médaille qui lui reviennent.

Les exposants et collaborateurs qui désireront faire frapper à leurs frais des médailles d'or, de vermeil ou d'argent ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, feront connaître leur intention au Délégué, par votre intermédiaire, et désigneront, en même temps, un représentant à Paris chargé de faire exécuter la commande par la Monnaie (avec l'autorisation qui lui sera délivrée par le Délégué) et d'en prendre livraison. L'Administration ne peut, en aucun cas, se charger elle-même de ce soin.

Je vous prie de porter à la connaissance des intéressés les dispositions qui précèdent, avec les instructions de détail qui pourraient vous paraître utiles.

Le Ministre des colonies,

Signé : Albert Decrais.

Pour ampliation :

Le Délégué
des ministères des affaires étrangères et des colonies
à l'Exposition universelle de 1900,

Signé : J. Charles-Roux.

Le premier envoi de médailles que je reçus du Commissariat général me parvint le 27 septembre 1901; il comprenait 98 médailles en bronze. J'en fis opérer immédiatement la vérification et le classement par colonie. Des bordereaux furent établis par pays de destination et enregistrés de façon à garder trace certaine de l'expédition de ces médailles. Chaque expédition, en boîte cachetée, fut accompagnée d'un récépissé prêt à être signé par le destinataire et dont voici le libellé :

Envoi des médailles aux exposants et collaborateurs récompensés de la Section des colonies et pays de protectorat.

RÉCÉPISSÉ.

Je soussigné, gouverneur
reconnais avoir reçu de M. J. Charles-Roux, délégué des ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900, exemplaires en bronze des médailles décernées aux exposants et collaborateurs de , suivant bordereau n° annexé à la lettre d'avis du

. A , le .

et d'une lettre d'avis au gouverneur de la colonie intéressée ; en voici le texte :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Conformément aux dispositions prises par le Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 pour la distribution des médailles et diplômes aux exposants et collaborateurs récompensés de la Section des colonies et pays de protectorat, dispositions qui vous ont été communiquées par circulaire n° 2194, du 6 mai 1901, de M. le Ministre des colonies, j'ai l'honneur de vous adresser par le présent courrier et par paquet séparé (envoi) exemplaires en bronze des médailles décernées aux exposants et collaborateurs de et domiciliés dans cette colonie, suivant bordereau n° ci-joint, en date de ce jour.

Ces exemplaires, gravés au nom de chaque intéressé, viennent de m'être remis par le Service des diplômes et médailles et doivent être distribués, par vos soins, aux intéressés contre reçu ou décharge. D'autres envois suivront au fur et à mesure des remises qui me seront faites.

Je vous serai reconnaissant de me retourner le récépissé ci-inclus après l'avoir signé et daté.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Délégué
des ministères des affaires étrangères et des colonies
à l'Exposition universelle de 1900,

Signé : J. Charles-Roux.

Ceux des exposants habitant Paris furent invités à faire retirer leur médaille contre émargement sur le livre d'enregistrement.

Un second lot de 186 médailles me fut livré le 29 novembre 1901 et expédié aux destinataires de la même façon.

A ce moment, la frappe des médailles fut suspendue pour d'autres travaux plus urgents, paraît-il, et je fus informé par le Commissariat général que l'on allait, en attendant, procéder à l'impression et à la distribution des diplômes.

J'avais à recevoir 2,351 diplômes, dont 1,995 d'exposants et 356 de collaborateurs. On me les livra en deux fois, à peu près par moitié, les 28 décembre 1901 et 3 mars 1902. Je dus les faire vérifier attentivement, afin de demander au Commissariat général la correction des erreurs ou omissions qui s'étaient produites pendant l'impression sur les diplômes des noms et qualités d'un certain nombre d'exposants.

Il fut procédé à l'envoi aux colonies des diplômes qui leur étaient destinés, suivant la même méthode que celle

indiquée précédemment pour les premières médailles. La recherche de tous les renseignements susceptibles de permettre l'acheminement des diplômes sur la résidence actuelle de leurs destinataires demanda une grande attention, car beaucoup d'exposants ou collaborateurs, notamment les fonctionnaires et agents de l'État, avaient, depuis la production de leurs demandes, en 1899 et 1900, changé de colonie ou étaient rentrés en France. Désireux de faire parvenir dans les colonies les diplômes en bon état, je fis confectionner des boîtes en peuplier, longues de 65 centimètres et de 20 centimètres de largeur et hauteur, capables de contenir une cinquantaine de diplômes roulés sur un cylindre en carton dur et soigneusement emballés. Ces boîtes, cachetées et chargées, furent dirigées sur leur destination avec les dépêches officielles par les soins du Ministère des colonies.

Ces diplômes une fois expédiés, j'avais encore à recevoir et à distribuer dans les mêmes conditions un millier de diplômes commémoratifs et autant de plaquettes en bronze argenté, attribués aux collaborateurs officiels de notre section en France et aux colonies, et enfin la presque totalité des médailles destinées aux exposants.

Il me reste l'agréable mission de rappeler les récompenses honorifiques qui furent accordées aux organisateurs, exposants et collaborateurs de la Section coloniale et dont le nombre, quoique important, n'a pu, malheureusement, être assez élevé pour reconnaître tous les services rendus à la cause coloniale à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Voici la liste des personnes promues ou nommées dans la Légion d'honneur :

OFFICIERS.

MM. Scellier de Gisors, architecte en chef;
Ernest Noirot, administrateur de la Guinée française;
Louis Simon, commissaire de la Nouvelle-Calédonie;
Maurice Yvon, architecte adjoint.

CHEVALIERS.

MM. Frédéric Basset, chef du cabinet du Délégué;
Ivan Broussais, sous-directeur de la Section coloniale;
François Crozier, commissaire adjoint de Madagascar;
Clément Delhorbe, commissaire adjoint de Madagascar;
Victor Gaboriaud, commissaire de la Guinée française;
Maurice Gourbeil, commissaire de la Guyane française;
Antony Jully, architecte de Madagascar;
Georges Kohn, administrateur du Panorama de Madagascar;
Louis Leffray, exposant de la Réunion;
Dr A. Loir, commissaire de la Tunisie;
Lombard, agriculteur et producteur de thé en Annam;
A. Marcel, architecte de l'Indo-Chine;
A. Max, commissaire de l'Inde française;
Milhe-Poutingon, commissaire du Sénégal;
Pierre Mille, commissaire de la Côte d'Ivoire;
Victor Morel, secrétaire général de la Section coloniale;
Pierre Nicolas, commissaire de l'Indo-Chine;
Louis Tinayre, peintre du Panorama de Madagascar;
Paul Vivien, président du syndicat de la Presse coloniale.

J'obtins également un certain nombre de décorations :

1° Du Ministère de l'instruction publique (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie);

2° Du Ministère de l'agriculture (officiers et chevaliers du Mérite agricole);

3° Du Ministère des colonies, d'assez nombreuses décorations des différents ordres coloniaux;

4° De la Tunisie, des croix du Nichan-Iftikhar.

Enfin, nous reçûmes quelques-unes des décorations que les puissances étrangères, notamment la Russie, voulurent bien accorder pour l'Exposition de 1900.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES EFFECTUÉES.

PARTICIPATION DES COLONIES.

J'ai exposé au chapitre II l'organisation financière de l'Exposition coloniale ainsi que les conditions de son fonctionnement, et j'ai montré comment avaient été établies les prévisions budgétaires, en ce qui concernait la subvention à demander au Parlement.

Il me reste à indiquer :

1° Le montant des dépenses afférentes à chacune de nos colonies;

2° La proportion dans laquelle la métropole est venue à leur aide sur le crédit de 1,847,000 francs voté par le Parlement;

3° Enfin, le coût total de l'Exposition coloniale.

ÉTAT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR CHACUNE DE NOS COLONIES ET RÉGLÉES PAR LE SERVICE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION COLONIALE.

Indo-Chine	1,675,458f	42c
Madagascar	1,125,232	42
Congo	52,227	05
Mayotte	18,131	73
Guinée	91,736	07
Côte des Somalis	27,304	21
Côte d'Ivoire	55,916	05
Sénégal-Soudan	237,979	15
A reporter	3,283,985	10

Report	3,283,985f 10c
Guyane	57,319 09
Dahomey	145,016 12
Martinique	38,550 98
Guadeloupe	25,444 00
Calédonie	83,008 74
Saint-Pierre et Miquelon	9,284 37
Inde	9,016 52
Tahiti	12,230 93
Réunion	16,986 41
Total	3,680,842 26

L'Indo-Chine a supporté intégralement les frais de son exposition. Il en est de même pour la Tunisie. Quant à certaines colonies, telles que Mayotte et Comores, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion, les établissements de l'Océanie, qui paraissent avoir fort peu dépensé, la raison en est que les frais de construction de leurs pavillons, soit spéciaux, soit communs à plusieurs, ont été prélevés sur les crédits votés par le Parlement et mis à la charge du Service général. Le montant total des subventions votées par les colonies s'est élevé à 3,357,520 francs, et une somme de 323,322 francs a été répartie entre celles qui étaient insuffisamment dotées. L'Indo-Chine, Madagascar, le Sénégal-Soudan et le Dahomey ont fourni les plus fortes contributions, et leurs sacrifices sont motivés par l'importance donnée à leurs expositions.

L'Indo-Chine occupait, comme on l'a vu déjà, une surface de 10,117 mètres carrés sur un total de 46,706 attribués à l'ensemble de la section coloniale. Sur cet

emplacement, cinq constructions principales avaient été édifiées, dont une surtout, la pagode et le pnom de Pnom Penh et la fameuse salle souterraine, a nécessité des travaux considérables, de véritables travaux d'art. De plus, la colonie a dû prendre à sa charge la construction du théâtre cambodgien, en raison de l'insolvabilité du concessionnaire. Elle a eu à supporter enfin des frais élevés relatifs aux indigènes, car elle avait envoyé, dès l'année 1899, un certain nombre d'ouvriers annamites pour la construction et la décoration de ses cinq palais, et les dépenses réalisées de ce chef se sont élevées à plus de 220,000 francs, ci..... 220,000 francs.

Pour Madagascar, les indigènes ont coûté.....	95,000
Pour le Sénégal-Soudan.....	11,000
Pour le Dahomey.....	14,000
TOTAL des frais incombant aux indigènes.....	340,000

Cette somme de 340,000 francs ne représente cependant pas l'intégralité de la dépense afférente aux indigènes, parce que les frais de transport de ceux-ci pour le Sénégal et le Dahomey ont été directement imputés au budget local de chacune de ces colonies.

En dehors des dépenses relatives aux constructions diverses exécutées par le Service général : palais du Ministère des colonies, avec les serres et les annexes; pavillon des Dioramas (quatre colonies); passerelle de Madagascar; pavillon des anciennes colonies (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane); pavillon de la salle des Conférences

et de l'Administration; pavillon de l'Alliance française; partie du Sénégal-Soudan; fondations de la Presse coloniale, de la méthode Berlitz et du Congo, et qui se sont élevées à . . . . . 1,142,000 francs.

des subventions accordées par la métropole, suivant tableau ci-dessus. . . 323,320

le Service général a eu à supporter comme principales dépenses :

Les traitements et indemnités du personnel (pendant cinq années, 1898-1902 inclus); les salaires et indemnités aux gardiens et tous les frais de gardiennage pendant la durée de l'Exposition. 223,000

Les frais de publication des travaux élaborés par la Commission chargée d'assurer la participation du Ministère des colonies à l'Exposition (6 volumes in-8°, dont un de plus de 1,000 pages), l'exécution d'un planisphère, de cartes murales, d'un album commémoratif et autres publications. 59,000

Un atlas. 20,000

Banquets, fêtes et illuminations. . 27,000

Enfin, les frais relatifs à la mise et à la remise en état du sol du Trocadéro. 26,000

TOTAL. 1,820,320

Si nous ajoutons à cette somme de	1,820,320
les subventions des colonies.....	3,357,520
Nous arrivons à un total de dépenses de.....	5,177,840
auxquelles il faut joindre la part de la Tunisie.....	591,000
Ce chiffre ne représente pas les dépenses totales de la Tunisie, parce que les achats de produits, les transports, les travaux effectués en Tunisie, les dépenses relatives aux indigènes ont été directement réglés par la Régence.	
Nous atteignons un total de dépenses de.....	5,768,840

Les décorations de valeur, telles que : les plafonds de M. Cormon, la coupole de M. Guillonnet, la fresque de M. Calbet, les panneaux de M. Fraipont, qui figuraient dans le palais du Ministère, ont été déposées au Louvre à la disposition du Ministre des colonies et pourront être avantageusement utilisées.

Si je ne parle pas des recettes, c'est qu'en dehors des quelques mille francs produits par la vente des notices coloniales, nous n'en avons pas réalisé. Ainsi que nous l'avons expliqué déjà, la source en a été tarie pour nous par l'encaissement intégral au profit du Commissariat général des redevances perçues sur nos concessionnaires (restaurants, bars, attractions diverses) installés sur les terrains de l'Exposition coloniale. On a scrupuleusement res-

pecté notre indépendance et notre autonomie budgétaire toutes les fois qu'il s'est agi des dépenses; on a même exigé le payement de travaux qui ne nous incombaient pas, comme ceux de la mise et de la remise en état du sol, soit 43,000 francs, dont 26,000 environ ont été prélevés sur les crédits du service général et le solde sur ceux des colonies; mais quant aux recettes perçues dans notre domaine, elles ont pris la route de la caisse centrale, au grand désappointement des coloniaux, — toujours à la peine et rarement au profit.

En résumé, l'Exposition coloniale de 1900 n'a réellement coûté à la métropole que 1,820,320 francs, en chiffres ronds, somme n'atteignant même pas le montant de la dotation votée par le Parlement; et, sur un total de dépenses de 5,768,840 francs, les colonies et pays de protectorat ont contribué pour 3,948,520 francs.

Quant aux redevances qui ont été perçues sur le terrain de la section coloniale, nous en ignorons exactement le montant et c'est là le secret de l'honorable M. Grison; mais nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en les évaluant à 160,000 francs.

Si elles nous avaient été destinées, nous nous serions empressés d'abord d'en modérer considérablement le taux et, ainsi réduites, elles auraient encore été les bienvenues dans notre modeste budget[1].

[1] En 1889, le montant des redevances perçues par le Commissariat général était de 71,000 francs.

LIQUIDATION DES PRODUITS EXPOSÉS ET DU MATÉRIEL.

COMMISSION D'AFFECTATION DES OBJETS PROVENANT DE L'EXPOSITION COLONIALE DE 1900.

Dès le commencement d'octobre 1900, c'est-à-dire six semaines avant la fermeture de l'Exposition, je me suis préoccupé, avec les commissaires représentant les différentes colonies, de la liquidation des objets exposés et du matériel, dont une grande partie ne devait pas faire retour aux colonies qui les avaient envoyés.

Il paraissait inutile d'engager des frais de transport pour des produits et objets qui étaient journellement exportés de nos possessions et qui, au contraire, pouvaient être utilisés en France pour contribuer à former ou à compléter des collections destinées à faire connaître les productions de notre empire colonial. Je saisis le Ministre des colonies de cette question par lettre du 3 octobre et lui demandai de m'autoriser, en principe, à disposer des produits non réclamés par les colonies, sauf à solliciter son approbation pour chaque cession gratuite qui serait faite, d'accord avec les commissaires intéressés.

Un rapport du Secrétaire général du Ministère des colonies, reconnaissant la nécessité de régler d'urgence la question d'attribution d'un certain nombre d'objets et de collections qui pourraient être mis utilement à la disposition des services du Ministère et, en particulier, de l'Office

colonial et du Jardin colonial, proposa au Ministre de nommer une Commission chargée d'examiner la destination à donner aux objets exposés dans les pavillons de l'Exposition coloniale. Par arrêté du 12 octobre, le Ministre, approuvant ce rapport, composa ainsi cette Commission :

M. Godin, sénateur, président du Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies, président.

MM. Auricoste, directeur de l'Office colonial, Beraud, membre du Conseil d'administration de l'Office colonial, Broussais, sous-directeur de l'Exposition des colonies et pays de protectorat, Dybowsky, directeur du Jardin colonial; Camille Guy, chef du Service géographique, missions et expositions au Ministère des colonies, Paraf, vice-président du Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies, Puthoste, chef de bureau des budgets et comptes au Ministère des colonies, Tardit, membre du Conseil d'administration du Jardin colonial, membres.

M. Cherouvrier, sous-chef de bureau, adjoint au directeur de l'Office colonial, secrétaire.

Dans une note du 22 octobre, par laquelle M. Camille Guy m'adressait copie de la décision et de l'arrêté du Ministre, il était spécifié que la Commission était chargée *de statuer* sur l'affectation à donner à certains objets provenant des sections coloniales.

Je n'avais donc pas à prendre de décision, avec approbation du Ministre. Mon rôle se borna, dès lors, à présenter à la Commission les demandes qui m'étaient remises directement ou qui m'étaient communiquées par le Ministre, et à lui proposer la destination à donner aux objets ne provenant pas des colonies elles-mêmes et appartenant à l'État.

Les demandes émanant de services administratifs, établissements scientifiques, musées et chambres de commerce s'élevèrent au nombre de vingt-sept, celles d'établissements étrangers à onze, et celles d'instituteurs et institutrices français à huit.

J'invitai les commissaires des colonies à mettre à la disposition de la Commission tous les produits et objets appartenant à leur colonie, et qui n'auraient pas reçu une destination spéciale d'après les instructions reçues par eux des comités locaux et des gouverneurs.

Dès la clôture de l'Exposition, tous les produits envoyés par les exposants leur furent d'abord rendus ou expédiés, de façon qu'aucune confusion ne pût s'établir entre les objets appartenant aux particuliers et ceux appartenant à chaque colonie et achetés sur les fonds du budget local. Le résultat de cette méthode fut qu'aucune réclamation fondée de la part des exposants ne m'est parvenue depuis la fermeture de l'Exposition.

Ce qui resta dans les pavillons, après cette première opération, fut divisé par les commissaires en lots — conformément aux instructions de leur colonie, propriétaire de ces objets, — et le lot (le plus considérable de beaucoup) destiné à satisfaire aux demandes de cession gratuite fut mis par eux à la disposition des délégués de la Commission d'affectation.

La Commission se réunit au Ministère des colonies, pour la première fois, le 19 octobre, sous la présidence de M. Godin, sénateur, qui donna lecture de la lettre du Ministre des colonies, lui confiant la présidence, et de l'arrêté constitutif de la Commission.

L'examen des conditions dans lesquelles la Commission était appelée à fonctionner et à statuer fut aussitôt abordé.

M. Broussais appela l'attention sur la question de propriété des objets envoyés par les comités locaux dont quelques-uns avaient fonctionné avec le concours de fonds privés, comme l'Union calédonienne pour le comité de Nouméa.

Le Président estima que toutes les dépenses faites dans les colonies pour l'Exposition étant ordonnancées par les gouverneurs, les produits ainsi achetés devaient appartenir aux colonies et non aux comités locaux, sans personnalité civile. La question fut réservée.

M. Godin demanda à M. Broussais s'il avait connaissance de décisions déjà prises par les gouverneurs au sujet de l'attribution des produits provenant de leurs colonies respectives.

Sur la réponse affirmative de celui-ci, le Président fit remarquer qu'en tous cas il y avait intérêt à ce que le plus grand nombre possible de produits fût réservé aux institutions dépendant directement du Ministère des colonies et servît à reconstituer l'ancienne Exposition coloniale.

Cette dernière question fut alors envisagée successivement par M. Dybowski et par M. Auricoste, chacun de ces messieurs faisant connaître à la Commission le but de la création de l'établissement qu'il dirige et la nécessité de constituer auprès de lui, pour en compléter le caractère utilitaire, un musée permanent des produits coloniaux.

M. Dybowski annonça que plusieurs gouverneurs avaient

déjà adhéré à ses demandes de collections et que le Ministre avait invité les commissaires des colonies à réserver au Jardin colonial certaines parties de leurs collections. notamment ceux de Madagascar, de la Guyane, de la Côte d'Ivoire, de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Nouvelle-Calédonie et du Dahomey.

Le Président fit alors observer que la Commission avait des attributions toutes spéciales et qu'elle n'était pas appelée à se prononcer sur une réorganisation de l'Office colonial ou du Jardin colonial, son rôle devant se borner à l'affectation des objets provenant de l'Exposition. Il émit cependant l'avis qu'il importait qu'un musée colonial fût organisé dans un emplacement très central, ainsi que le service de renseignements qui devait naturellement y être attaché. Puis il estima qu'il y avait lieu d'étudier le moyen de faire la part des deux établissements concurrents.

M. Béraud demanda que les collections de l'Exposition coloniale ne fussent pas trop dispersées.

M. Tardit déclara que, la Commission se trouvant en présence des revendications de deux établissements dépendant de l'Administration des colonies, il importait de donner satisfaction à chacun d'eux suivant ses attributions et ses ressources.

Le Président fit remarquer qu'il convenait de savoir quelles étaient exactement les collections à répartir et, sur le vœu exprimé par M. Tardit, pria M. Broussais de demander aux commissaires des colonies de dresser, pour être soumise à la Commission, la liste des objets ne devant pas faire retour aux colonies ou aux exposants.

Informé de ce désir, je demandai aussitôt aux commissaires de me mettre en mesure d'y satisfaire.

La seconde séance de la Commission eut lieu le 24 octobre.

Le Président donna lecture des demandes d'objets ou produits coloniaux qui lui étaient déjà parvenues, et il fut entendu que le Président se contenterait, pour le moment, d'accuser réception de ces demandes.

Sur l'invitation du Président, M. Broussais fit connaître les demandes de même nature adressées au Délégué des colonies et comprenant notamment divers services du Département des colonies.

Le Président émit l'avis que les objets devaient d'abord être remis à l'Office colonial et au Jardin colonial, qui seraient chargés d'en faire la distribution aux différents demandeurs, après avoir effectué leur prélèvement pour constituer leurs propres collections.

Après échange d'observations entre MM. Tardit, Dybowski et Béraud, portant sur les attributions déjà faites de certains produits par les gouverneurs et les commissaires, et l'intervention du Président, qui déclara qu'à son avis la Commission ne pouvait être liée d'une façon absolue par ces indications, M. Tardit proposa la désignation d'une sous-commission chargée d'examiner sur place les collections à répartir et de donner son avis sur les moyens à employer pour en assurer une heureuse distribution.

Cette proposition fut adoptée par la Commission qui délégua pour la visite à effectuer dans les pavillons de l'Exposition MM. Auricoste, Broussais et Dybowski.

M. Tardit ayant fait remarquer qu'il y avait lieu de statuer dès ce moment sur la demande d'achats d'objets coloniaux formulée par le représentant d'un pays étranger, le Président ajouta qu'il convenait de céder à titre purement gracieux les objets demandés par le Commissaire général d'Autriche.

A l'unanimité, les membres de la Commission se rangèrent à cet avis.

Je fis part aux commissaires des colonies de la visite que devait faire la Sous-Commission dans leurs pavillons et les priai de mettre à sa disposition le plus grand nombre possible d'objets et produits dont ils pourraient disposer.

Cette visite eut lieu en plusieurs fois et l'accord s'établit facilement entre les commissaires, les directeurs de l'Office colonial, et mon service, représenté par M. Broussais.

La Commission se réunit pour la troisième fois le 6 novembre.

Le Président donna lecture des nouvelles demandes parvenues, et il fut décidé qu'il serait tenu compte, dans la plus large mesure possible, des demandes des Gouvernements étrangers.

Une demande de M. Hamy, directeur du Musée ethnographique du Trocadéro, fut plus particulièrement examinée en raison de son objet spécial.

Le Président émit l'avis, à ce sujet, qu'il serait préférable de réunir toutes les collections coloniales d'ethnographie en une exposition permanente plutôt que de les disperser en un certain nombre de musées.

M. Dybowski fit, au contraire, valoir l'importance du

musée du Trocadéro, et estima qu'il y avait lieu de lui attribuer la plus grande partie des collections ethnographiques.

Le Président fit remarquer qu'il se plaçait au point de vue purement colonial en demandant la constitution d'un musée à la fois agricole, commercial et ethnographique.

M. Tardit pensa qu'une part importante devait être faite au musée du Trocadéro, mais que cet établissement ne pouvait être autorisé à prélever sur l'ensemble des collections que les objets paraissant présenter un intérêt tout spécial pour lui.

La Commission n'ayant pas pouvoir pour créer un musée colonial, ce fut l'avis de M. Tardit qui, en fait, prévalut.

Le chef du Service géographique fut chargé de répondre aux demandes de l'École Braille et de la Société de géographie de l'Est, et l'Inspecteur général de l'agriculture à celle du musée d'histoire naturelle d'Elbeuf.

M. Auricoste, au nom de la Sous-Commission, rendit compte de l'examen auquel elle s'était livrée. Il déclara que *partout le meilleur accueil avait été réservé par les commissaires des colonies aux représentants de la Commission d'affectation.* Il ajouta qu'une entente complète s'était établie entre les deux directeurs des deux établissements plus particulièrement intéressés, l'Office colonial et le Jardin colonial, qui devaient prendre possession de tous les objets remis par les commissaires, à la clôture de l'Exposition, et en faire, pour partie, une répartition ultérieure entre les demandeurs.

M. Guy réclama, pour le service qu'il dirige, les cartes exposées dans les pavillons coloniaux. Le Président estima que les cartes revenaient tout naturellement au Service géographique, mais à la condition de les publier et d'en remettre un exemplaire à l'Office colonial.

Cette manière de voir fut ratifiée par la Commission. Puis, sur la proposition du Président, la *Commission approuva purement et simplement les actes de la Sous-Commission.*

Après rappel par le Président et par M. Dybowski de la demande de cession gratuite formulée par ce dernier pour le Jardin colonial et portant sur quelques-uns des pavillons édifiés par l'Indo-Chine, la Commission adopta le vœu suivant :

La Commission d'affectation émet le vœu que l'on demande à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine de vouloir bien abandonner ses pavillons au Jardin colonial.

Il fut entendu que M. Dybowski, de concert avec le Délégué des colonies, provoquerait l'envoi d'un télégramme dans ce sens à M. Doumer.

Cette démarche fut faite, mais le Gouverneur général répondit au Ministre que les charpentes, provenant de l'Indo-Chine, devaient être vendues au profit du budget spécial de l'Exposition de l'Indo-Chine, au lieu d'être retournées dans la colonie, comme il avait été arrêté primitivement.

En ce qui concerne spécialement les œuvres d'art provenant du palais du Ministère des colonies, je saisis le Ministre de la question de la destination à leur attribuer,

par lettre du 28 novembre. Ces œuvres se composaient de :

1° Deux toiles de M. Cormon décorant les voûtes de la grande galerie;
2° La coupole du vestibule d'entrée, peinte par M. Guillonnet;
3° Une frise peinte par M. Calbet;
4° Des panneaux peints par M. Fraipont;
5° 12 bustes représentant les grands coloniaux;
6° 4 figures décoratives en plâtre de M. Marqueste;
7° Le groupe en plâtre du dénicheur d'ours de M. Frémiet;
8° Des vases décoratifs en plâtre.

J'appelai particulièrement son attention sur la valeur artistique des plafonds de MM. Cormon et Guillonnet qui pourraient être utilisés avec avantage lorsque le Ministère des colonies serait logé dans un palais lui appartenant, et je lui fis part des demandes de cession gratuite du Jardin colonial, de l'École coloniale et de l'Office colonial, portant, la première sur le groupe de Frémiet, les figures en staff de Marqueste, les vases décoratifs et les toiles représentant les îles Tuamotou et la Côte des Somalis dans le pavillon dit des Dioramas, la seconde, sur les panneaux décoratifs de Fraipont et la troisième sur les douze bustes des coloniaux. M. Scellier de Gisors s'offrait de faire les démarches nécessaires pour que les œuvres d'art proposées au Ministre fussent conservées dans un endroit approprié (le Louvre).

Le Ministre me répondit, le 6 décembre, qu'il acceptait les propositions de M. Scellier de Gisors pour la conservation des œuvres d'art destinées au Ministère des colonies et qu'il estimait que les demandes des trois

services du Département devaient être soumises à la Commission d'affectation. En conséquence, les toiles et coupoles de MM. Cormon, Calbet et Guillonnet furent déposées, avec l'autorisation du Ministre des beaux-arts, dans un local situé sous la salle des États, et j'informai le Président de la Commission d'affectation de la décision du Ministre relativement aux demandes des services du Ministère, par une lettre du 7 décembre 1900. Je fis connaître en même temps à M. le sénateur Godin que les objets laissés à la disposition du Ministre par les différentes colonies avaient été remis, par les soins des commissaires intéressés, aux deux services désignés pour en prendre livraison, par la Commission d'affectation. Enfin, je le priai de convoquer cette Commission pour statuer sur la répartition à effectuer des objets et du matériel provenant du palais du Ministère des colonies et du pavillon de l'Administration (salle des Conférences).

J'avais, d'autre part, prié le Ministre, par lettre du 29 novembre, de statuer sur la demande de cession gratuite des deux grandes cartes de communications maritimes postales et des câbles télégraphiques sous-marins exposées dans le palais du Ministère au Trocadéro, demande formulée par l'Office colonial.

Le 13 décembre 1900, la Commission d'affectation se réunit, pour la quatrième fois, au Ministère des colonies.

Sur l'invitation du Président, M. Broussais fit connaître les nouvelles demandes de produits parvenues au Délégué des colonies, puis donna communication de la correspondance échangée entre celui-ci et le Département au

sujet du projet d'affectation des objets et du matériel qui se trouvaient dans le palais du Ministère et le pavillon de l'Administration coloniale au Trocadéro.

Après un échange de vue entre ses membres, la Commission adopta la répartition, telle qu'elle figure au procès-verbal, de ces objets entre l'École coloniale, l'Office colonial et le Jardin colonial de Nogent.

Sur la demande du Président, MM. Auricoste et Dybowski firent connaître qu'ils avaient recueilli et mis en sûreté la plupart des objets ayant figuré dans l'Exposition coloniale, mais que les commissaires de Madagascar et de l'Indo-Chine n'avaient pas encore terminé leur travail, faisant remarquer que le premier de ceux-ci semblait avoir opéré une répartition telle que les collections devaient se trouver disséminées dans un trop grand nombre de mains, et que le dernier les avait avisés que l'Indo-Chine devait reprendre possession de tous les objets exposés, y compris les pavillons en bois.

La Commission, en prenant acte de ces réserves formulées par les directeurs des deux services intéressés, pria son Président de les signaler au Ministre et d'appeler l'attention de celui-ci sur l'intérêt qu'il y avait pour le Jardin colonial à ce que le Gouverneur général de l'Indo-Chine voulût bien lui abandonner les maisons indigènes envoyées par la colonie.

Le Président invita, ensuite, les directeurs de l'Office colonial et du Jardin colonial à préparer le classement des objets qui leur avaient été remis, et à constituer les collections partielles destinées à être offertes aux établissements français et étrangers.

En transmettant ce procès-verbal au Ministre, M. le sénateur Godin attira son attention sur la dernière partie, celle relative aux collections de Madagascar et de l'Indo-Chine.

Dès que je fus saisi par le cabinet du Ministre de ces réclamations, j'adressai copie de la lettre de M. Godin et du procès-verbal de la séance de la Commission aux commissaires de Madagascar et de l'Indo-Chine, en les priant de me renseigner exactement sur ce qui avait été fait par eux jusqu'à ce moment.

Le commissaire de Madagascar me répondit qu'il avait suivi exactement les instructions qui lui étaient parvenues, soit du gouverneur général, soit du Ministre des colonies, pour la répartition des collections appartenant à la colonie et que les échantillons de tous les objets exposés avaient été promis par lui au Jardin colonial et à l'Office colonial.

Le commissaire de l'Indo-Chine, de son côté, me fit savoir qu'il n'avait pas attendu les réclamations des deux services intéressés pour y faire droit, qu'il avait préparé la répartition des objets entre eux et que le retard dans la mise à exécution totale de ses instructions provenait des mesures qu'il avait fallu prendre pour assurer le départ, dans le délai réglementaire, des objets à renvoyer dans la colonie.

Je transmis au cabinet du Ministre les réponses de ces deux commissaires et, quelques jours après, je fus informé que M. Doumer avait donné l'ordre de vendre les bois de charpente demandés par M. Dybowski.

A ce moment l'Office colonial et le Jardin colonial ache-

vaient d'enlever ceux des produits exposés qui leur étaient destinés (janvier 1901), mais il restait encore beaucoup de matériel et d'objets d'ornementation des pavillons qui avaient été attribués par la Commission à ces deux établissements et notamment au Jardin colonial. Celui-ci termina l'enlèvement de ces objets vers le milieu de mars.

Il devenait nécessaire de soumettre à l'approbation de la Commission d'affectation les dernières attributions faites par la Sous-Commission à divers services du Département des colonies, d'accord avec moi et les Commissaires intéressés; j'écrivis donc le 25 mars 1901 à M. Godin pour le prier de réunir la Commission avant Pâques, et lui fis remarquer que cette approbation était d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait, pour la plus grande partie, d'objets dont le comptable du matériel de l'Exposition coloniale avait pris charge.

La Commission se réunit une cinquième et dernière fois le 3 avril 1901.

Le Président déclara que les objets provenant de l'Exposition coloniale de 1900 ayant été remis aux services du Département des colonies désignés pour les recevoir, c'est-à-dire au service intérieur du Ministère, à l'Ecole coloniale, à l'Office colonial et au Jardin colonial, la réunion de la Commission avait pour but de donner décharge régulière de ces objets au Délégué des colonies.

M. Broussais ayant donné communication de trois nouvelles demandes d'échantillons, la Commission en confia l'examen à l'Office et au Jardin colonial.

M. Dybowski fit remarquer que le Jardin colonial

n'avait reçu aucun échantillon des produits qui figuraient dans les pavillons de l'Indo-Chine, et il ajouta que ces pavillons avaient été vendus sans que personne ait été avisé de cette vente.

M. Broussais fit part à la Commission de la réponse du commissaire de l'Indo-Chine aux réclamations de M. Dybowski, réponse dans laquelle il déclarait avoir abandonné tous les objets dont il pouvait disposer à l'Office colonial chargé, dans sa pensée, d'en remettre une partie au Jardin colonial.

M. Auricoste reconnut qu'en effet une convention était intervenue entre lui et M. Dybowski, à qui une partie des produits venant de l'Exposition indo-chinoise devait être attribuée dès que le classement en aurait été opéré.

Puis M. Broussais donna connaissance des protestations du commissaire de Madagascar contre le reproche qui lui avait été adressé de n'avoir pas tenu compte des indications données par la Commission, indications qu'il déclarait avoir, au contraire, suivies très exactement.

Cette affirmation fut déclarée exacte par les deux services intéressés.

Le Président exprima le regret que les pavillons de l'Indo-Chine eussent été vendus, malgré l'avis contraire de la Commission.

M. Dybowski s'associa aux paroles du Président et annonça qu'il avait été plus heureux dans ses négociations avec le commissariat de la Réunion, qui lui avait abandonné son pavillon forestier, aujourd'hui reconstruit à Nogent-sur-Marne.

Après que M. Broussais eut rappelé la répartition ar-

rètée dans la précédente séance, la Commission émit le vœu que les objets remis au Service intérieur du Ministère fussent abandonnés par lui au Jardin colonial et à l'Office colonial, s'ils ne lui étaient pas réellement utiles.

Sous cette réserve et sur la proposition du Président, la Commission prit la décision suivante : « En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Ministre des colonies, la Commission d'affectation des objets provenant de l'Exposition coloniale de 1900 a décidé que les objets dont la nomenclature suit, et provenant, soit du Palais du Ministère des colonies au Trocadéro, soit du Pavillon de l'administration de l'Exposition coloniale, étaient attribués :

1° Au Service intérieur du Ministère des colonies;
2° A l'Ecole coloniale;
3° A l'Office colonial;
Et 4° au Jardin colonial.

Après cette nomenclature, le procès-verbal contient la constatation suivante :

La Commission constate que la remise des objets ci-dessus aux Services intéressés a été effectuée, et, par la présente délibération, en donne décharge pleine et entière à M. le Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition de 1900.

Le Président prononça ensuite la clôture des travaux de la Commission.

Diverses questions soulevées par M. Dybowski au cours des séances de la Commission doivent être expliquées ici pour dégager mon service de la responsabilité qui pourrait paraître lui incomber de ce chef.

D'abord, la réclamation du Directeur du Jardin colonial relative aux produits de l'Indo-Chine, dont il n'avait pas reçu d'échantillons, ne pouvait pas s'adresser au commissaire de l'Indo-Chine puisque, d'après une entente intervenue entre eux, ainsi que le constate le procès-verbal, tous les produits disponibles de l'Indo-Chine avaient été remis à l'Office colonial, à charge par celui-ci d'en attribuer une partie au Jardin colonial. Si donc ce dernier n'avait pas encore reçu satisfaction, on ne pouvait reprocher au commissariat de l'Indo-Chine d'être l'auteur du retard constaté.

D'autre part, il y a lieu de remarquer que le regret exprimé par le Président au sujet de la vente des pavillons de l'Indo-Chine ne peut viser en rien le Service central de l'Exposition coloniale, ni même le commissaire de cette colonie; ni le Délégué, ni le commissaire ne pouvaient, en effet, disposer de charpentes appartenant exclusivement à l'Indo-Chine, qui restait libre de les faire rapporter (ainsi qu'elle l'avait décidé en premier lieu) dans la colonie, de les donner ou de les vendre. Elle a choisi, par l'organe de son gouverneur général, ce dernier parti, après avoir été avisée par le Ministre, et sur ma proposition, des demandes de M. Dybowski, et j'ai fait connaître cette décision à la Commission. Je n'avais pas d'autre initiative à prendre, et mon rôle ne pouvait aller au delà, d'autant plus que l'Indo-Chine a intégralement payé de ses deniers les dépenses afférentes à son exposition.

En résumé, tous les objets exposés et tout le matériel, quelle que fût sa provenance, ont été remis à leurs pro-

priétaires ou distribués par les soins de la Commission d'affectation à différents services publics et établissements privés, d'accord avec les possesseurs de ces objets.

Cette liquidation matérielle s'est donc effectuée régulièrement et sans réclamation motivée; elle a permis de donner satisfaction à de nombreuses demandes de produits coloniaux, résultat qui fait honneur à la bonne volonté et à la compétence des commissaires de nos différentes colonies.

CONCLUSIONS.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire déjà observer, l'Exposition du Trocadéro offrait, en 1900, le grand intérêt d'être la première Exposition coloniale internationale et de permettre ainsi la comparaison de l'œuvre coloniale des principales puissances possédant des établissements d'outre-mer.

Vis-à-vis des colonies françaises se dressaient les pavillons des Indes anglaises, de l'Australie occidentale, du Canada, des Indes néerlandaises, des colonies portugaises et les vastes et riches constructions qui contenaient les expositions des colonies russes d'Asie.

A la suite de l'Exposition de Tervueren, encore récente, et qui fut si complète, le Congo belge n'avait pas cru devoir participer à l'Exposition universelle, et nous eûmes le regret de constater son absence.

L'Exposition des Indes anglaises, fort bien comprise et aménagée, se résumait en deux produits : le coton brut et manufacturé; les thés de Ceylan. Ces derniers obtinrent un gros succès auprès du public : on pouvait les déguster dans plusieurs bars dont les terrasses s'élargissaient à travers les allées et qui, dès le début, furent, à 5 heures, un rendez-vous élégant et très fréquenté.

L'Australie occidentale offrait également à nos yeux deux grands produits : le bois et l'or.

Le bois emplissait tout le rez-de-chaussée du pavillon,

en billes énormes, en planches, en poutres; il débordait même sur les jardins en troncs géants. L'exposition de l'or contenait une pépite valant 16,000 francs environ et pesant 5 kilogrammes.

Le Canada nous montrait aussi beaucoup de bois, puis des minéraux, des pelleteries en grande quantité.

Les Indes néerlandaises nous donnaient une grande et belle sensation d'art avec la reconstitution et les admirables moulages d'un temple du monastère de Tjandi-Sari, et une curieuse sensation d'exotisme avec ses maisonnettes aux murailles laquées, peintes et dorées, dont les toits, recouverts de fibres végétales, s'emboîtaient l'un dans l'autre, leurs faîtages relevés au bord en forme d'éperons, armés de pointes de métal; c'étaient les demeures des chefs des hauts plateaux de Padang à Sumatra. Il y avait là des œuvres d'art de premier ordre.

Des colonies portugaises étaient venues en masse les riches denrées coloniales, cafés, cacaos, kola, caoutchouc, pelleteries, groupées dans un élégant pavillon de style officiel, devant lequel une fanfare d'indigènes vint donner des concerts.

Enfin dans la reconstitution d'une partie du Kremlin, la Russie exposait le produit de ses colonies d'Asie : les thés et les raisins, les bois des apanages impériaux, avec un superbe bison; les mines de pétrole de la région du lac Baïkal; dans une salle merveilleusement décorée, les riches broderies, les armes, etc., des pays caucasiques et thibétains; l'amoncellement prodigieux de richesse des mille fourrures de la Sibérie, les poissons des lacs et des grands fleuves sibériens; les gemmes, les minéraux de

l'Oural; et les plans et travaux de la colossale entreprise qu'est le Transsibérien, qu'illustrait un panorama mouvant; derrière, une série d'isbas (maisons de paysans) donnait une idée de la vie des moujicks; on y trouvait leurs instruments agricoles, des broderies, des ornements sacerdotaux, et les petites industries auxquelles ils se livrent.

D'autre part, on a pu constater le luxe et l'abondance des publications de toutes sortes, notices, catalogues, etc., éditées par les nations étrangères, soit sur elles-mêmes, soit sur leurs colonies, comme le Canada et l'Australie occidentale, par exemple.

Nous avions donc un voisinage redoutable, tant par la variété que par la richesse des produits exposés, par l'art avec lequel ils avaient été présentés, par l'importance et le nombre des documents écrits qui les accompagnaient.

Les récompenses qui nous ont été décernées par le jury supérieur, l'accueil que nous a réservé le public, les articles favorables que la presse a bien voulu nous consacrer, nous ont prouvé que nous avions soutenu vaillamment la comparaison et que nous occupions honorablement notre place dans ce concours colonial international. Le thé de l'Annam, le café de la Nouvelle-Calédonie, les vanilles de la Réunion, nos caoutchoucs africains, se sont montrés en première ligne, et le côté artistique et pittoresque de notre Exposition, notamment la reconstitution du temple souterrain Khmer, ne le cédait en rien à aucune autre.

Cependant, nous n'avons pas la prétention d'avoir réalisé un chef-d'œuvre, et nous nous sommes borné à apporter tous nos soins à l'exécution d'un plan que nous

n'avions pas conçu. Ce plan a subi les conséquences de l'indécision de l'Administration supérieure, pour l'attribution définitive des emplacements réservés aux divers exposants, et des remaniements tardifs auxquels elle a dû recourir pour donner satisfaction aux exigences des nations étrangères.

En lisant mon long rapport, on a pu constater qu'il était question, au début, de nous attribuer le parc du Trocadéro en entier; puis on nous a réduits au côté Ouest; puis on voulait même nous supprimer la partie se trouvant derrière le palais, où nous avions placé le Congo français; puis enfin, on a consenti à nous l'abandonner et on a ajouté à notre lot le bassin du Trocadéro et quelques petits coins, par-ci, par là. Un an à peine nous séparait de la date d'ouverture quand nous avons su exactement à quoi nous en tenir.

Mais, en dehors de ces regrettables tergiversations, je n'hésite pas à déclarer que l'emplacement du Trocadéro était mal choisi à cause de son extrême déclivité, de la grande quantité d'arbres qu'il fallait forcément respecter et de la défectuosité de son sous-sol.

La création du groupe XVII a été également une fâcheuse mesure. Mettant entièrement en dehors de mes critiques les éminentes personnalités qui étaient à sa tête et qui ne sont aucunement responsables de cette innovation, je ne vois pas l'utilité de ces deux expositions coloniales, ayant des directions différentes, et se faisant pour ainsi dire concurrence, sans profit pour aucune d'elles.

Enfin, puisque l'Exposition coloniale avait un budget indépendant du budget général, elle aurait dû jouir des

bénéfices de cette situation en percevant pour son compte les diverses redevances relatives aux attractions, au lieu de les verser dans la caisse de l'Administration générale. Elle aurait imposé des taxes infiniment plus douces qu'on ne l'a fait, et se serait créé des ressources utiles tout en assurant le succès des attractions qu'elle aurait offertes au public. Je considère encore comme abusif le droit que s'est attribué le Commissariat général d'avoir placé le long des avenues et dans l'enceinte de l'Exposition une foule de kiosques d'alimentation et autres, dont aucun plan ne permettait de prévoir la construction, qui faisaient une concurrence fâcheuse à nos établissements, et présentaient de plus un aspect qui n'avait rien de colonial, puisqu'on y débitait en même temps que du vin, du pain et du saucisson, une foule d'autres objets, tels que des poupées, des mirlitons, etc.

Pour que l'Exposition coloniale eût été ce qu'elle aurait dû être, c'est-à-dire une imposante manifestation de la reconstitution de notre domaine d'outre-mer et un grand enseignement pour le public, il aurait fallu qu'on mît à notre disposition une surface plane et vaste. Au centre aurait été placé le palais des colonies françaises, dans lequel on aurait fait l'histoire de la colonisation et réuni les produits d'importation et d'exportation, tous les renseignements commerciaux, industriels et agricoles pratiques concernant la mise en valeur des colonies et les résultats déjà obtenus. Le palais des colonies aurait donné dans des jardins d'hiver et des serres chaudes, beaucoup plus grandes que celles que nous avions jointes au Palais du Ministère, et dans lesquelles on aurait réuni les échan-

tillons de toutes les plantes susceptibles d'être cultivées avec succès dans chacune de nos colonies.

C'eût été une véritable école pour les visiteurs désireux de s'instruire, et nous avons constaté qu'ils étaient plus nombreux encore que nous ne l'avions supposé.

A l'occasion de la première Exposition coloniale internationale, nous aurions été ainsi fort utiles à nos coloniaux, et nous aurions prouvé en même temps aux étrangers que nous savions non seulement conquérir un vaste empire colonial, mais encore l'exploiter et le faire fructifier.

Tout autour de ce palais, chaque colonie aurait édifié des pavillons construits d'après l'architecture locale, et habités par des indigènes vivant de leur vie habituelle et dont on aurait pu étudier les usages et les mœurs. On y aurait joint des échantillons aussi nombreux que possible de la faune et de la flore de chacune de nos colonies, et tous ces pavillons auraient été pour ainsi dire la preuve vivante, la leçon parlée, du résumé général qu'aurait contenu le palais.

Au Dahomey, des indigènes auraient fabriqué de l'huile de palme; au Sénégal, ils auraient cultivé et cueilli les arachides; au Tonkin, du riz; en Annam, du thé, etc.

Il n'a pas dépendu de nous de réaliser ce beau rêve et, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, nous n'avons rien négligé pour tirer le meilleur parti possible des ressources dont nous disposions, heureux de prouver notre entier dévouement à une cause à laquelle nous sommes attaché depuis de longues années, et que nous servirons toujours avec passion.

Tous mes collaborateurs, M. Saint-Germain, directeur; M. Scellier de Gisors, architecte en chef; M. Broussais, sous-directeur; M. Morel, secrétaire général; M. Basset, chef de mon cabinet, et M. Malo, sous-chef, qui a pris une large part à la rédaction de ce rapport; M. Chambeurlant, chef de la comptabilité, et ses adjoints, MM. Cuer et Maygrier, m'ont prêté le concours le plus utile et le plus dévoué. Je suis heureux de leur en témoigner ma profonde reconnaissance, ainsi qu'aux Commissaires spéciaux des colonies françaises.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES.

I. Arrêté relatif à la participation des colonies à l'Exposition universelle de 1900.

II. Arrêté relatif à l'admission des produits des colonies et des pays de protectorat de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de 1900.

III. Visite à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren.

IV. Rapport sur le Musée commercial de Bruxelles.

V. Arrêté du Ministre des colonies du 17 juin 1899.

VI. Rapport au Ministre des colonies.

VII. Cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition coloniale de 1900.

VIII. Adjudication des travaux de l'Exposition des colonies en 1900.

IX. Soumission de M. Despagnat, entrepreneur de maçonnerie.

X. Contrat entre M. Despagnat, entrepreneur, et l'Administration des colonies.

XI. Rapport du Dr Villette.

XII. Lettre adressée par la Nouvelle-Calédonie à M. Louis Simon.

XIII. Liste nominative des exposants récompensés.

I

ARRÊTÉ

RELATIF À LA PARTICIPATION DES COLONIES À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Le Ministre des colonies,

Vu le décret du 13 juillet 1892, relatif à l'organisation à Paris, en 1900, d'une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles;

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900;

Sur la proposition du Conseiller d'État, Délégué des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900,

Arrête :

Art. 1er. Il est institué dans chacun des Établissements d'outre-mer un Comité pour la participation de la colonie à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. Ce Comité a pour mission :

1° De faire connaître les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition;

2° De distribuer les formules de demandes d'admission;

3° De provoquer la participation des agriculteurs, industriels et artistes;

4° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement des produits similaires de la colonie et de désigner un délégué pour chacune de ces expositions collectives.

Art. 3. Le Comité est nommé par le Gouverneur. Il com-

prend, pour moitié au moins, des membres des Conseils généraux, des Chambres de commerce et d'agriculture.

Il élit son bureau.

La présidence d'honneur appartient au Gouverneur.

Art. 4. Le Comité local correspond par l'intermédiaire de son président avec le Délégué des colonies à l'Exposition universelle.

Art. 5. Les Comités locaux devront faire connaître avant le 1er juillet 1896 les superficies qu'ils jugent utiles, soit comme emplacements dans les palais ou dans les jardins, soit comme constructions spéciales.

Art. 6. Le présent arrêté n'est pas applicable à la Cochinchine. Les mesures relatives à la participation de cette colonie à l'Exposition universelle seront préparées par les soins de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Fait à Paris, le 2 août 1895.

Signé : Chautemps.

II

ARRÊTÉ
RELATIF À L'ADMISSION DES PRODUITS DES COLONIES ET DES PAYS DE PROTECTORAT DE L'INDO-CHINE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Le Ministre des colonies,

Vu le décret du 13 juillet 1892, relatif à l'organisation à Paris, en 1900, d'une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles;

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900;

Sur la proposition du Conseiller d'État, Délégué des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900,

Arrête :

Art. 1er. L'admission des objets provenant des colonies et des pays de protectorat de l'Indo-Chine est soumise aux dispositions suivantes :

Art. 2. Les demandes d'admission seront établies sur les formules imprimées distribuées par les Comités locaux.

S'il s'agit d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur, elles devront indiquer la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur nécessaire par heure de marche. Pour les machines à mettre en mouvement au moyen de la force motrice de l'Exposition, la demande indiquera la vitesse propre des machines à mettre en mouvement et la force motrice dont elles auront besoin.

Art. 3. Les demandes seront centralisées par les Comités locaux et transmises par eux avec un avis au Délégué des colonies à l'Exposition universelle. Ces demandes devront être adressées de manière à parvenir à Paris au plus tard le 15 janvier 1899.

Art. 4. Lorsque l'admission des objets présentés par les exposants coloniaux aura été prononcée, notification en sera faite aux comités locaux.

Un certificat d'admission, signé par le Ministre des colonies, sera délivré à chaque exposant ou groupe d'exposants.

Art. 5. Un arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine règlera le fonctionnement des Comités locaux en Cochinchine et dans les protectorats de l'Annam et du Tonkin.

Fait à Paris, le 2 août 1895.

Signé : Chautemps.

III

VISITE À L'EXPOSITION DE BRUXELLES-TERVUEREN.

L'Exposition de l'État indépendant du Congo à Bruxelles-Tervueren, à la date (9-10 février 1899) de notre visite, présente encore un très grand intérêt et mérite de retenir l'attention. Elle n'est assurément plus dans son épanouissement complet comme en 1897. Certaines de ses salles sont, il est vrai, comme son salon d'honneur, presque entièrement vides des objets qui y figuraient, ou, comme ses salles d'importation, d'exportation, des transports et des grandes cultures, dégarnies en partie des collections qui les remplissaient. Mais, ce qui reste encore aujourd'hui dans le palais de Tervueren nous a permis de nous rendre assez exactement compte de ce qu'a été cette grandiose manifestation coloniale de nos voisins.

Notre visite, nous devons le dire aussi, aurait été moins impressionnante sans l'obligeance toute particulière de M. le lieutenant Masui, secrétaire général de l'Exposition, qui a bien voulu nous guider à travers les salles du palais de Tervueren. La grande compétence de M. Masui et les renseignements très complets qu'il a eu la bonne grâce de nous fournir sur l'œuvre dont il a été l'un des principaux collaborateurs nous ont singulièrement facilité la reconstitution, par la pensée, de l'ensemble, d'abord, des moindres détails, ensuite, de cette Exposition. Nous avons pu suppléer ainsi à l'absence des collections et objets qui ont déjà été enlevés pour servir à la création d'un musée spécial permanent qui sera établi dans quelque temps. Les Belges veulent que leurs compatriotes et les étrangers aient pour toujours sous les yeux, dans ce musée, la

preuve tangible et convaincante des efforts énormes que n'ont cessé de faire depuis plusieurs années les créateurs et les administrateurs de l'État indépendant du Congo. La leçon sera des plus instructives et portera sûrement ses fruits.

La salle d'ethnographie, qui fait suite au salon d'honneur, dans l'aile gauche du palais, offre à peu près le même aspect qu'en 1897. On y voit réunis tous les objets et documents relatifs au Congo belge et à ses habitants. Les collections apportées là l'ont été par l'État indépendant du Congo lui-même et par la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo. L'effort a été commun; fonctionnaires de l'État et industriels ont ainsi rivalisé de zèle pour donner à cette exhibition ethnographique l'éclat qu'elle devait avoir, et qu'elle a eu. L'initiative du Gouvernement a été complétée par celle du colon, et cet accord, auquel nous ne saurions rendre assez hommage, a donné, il faut le dire, un résultat des plus remarquables.

Chaque région du Congo a fourni son contingent de types d'individus et d'habitations, d'objets de toutes sortes, depuis le plus pacifique jusqu'au plus meurtrier.

De très belles photographies ont fixé ceux de ces types que l'on n'a pu montrer soit en modèles, soit en originaux. Sur des panneaux formant frise sur toute l'étendue de la salle sont peintes des scènes de la vie au Congo, et des groupes-statues représentent les indigènes des diverses régions revêtus de vêtements et d'ornements authentiques, dans les attitudes qui leur sont familières.

Le visiteur, en regardant tout cela, parcourt immédiatement le domaine scientifique et le domaine humanitaire d'un pays. Il compare aussitôt le passé et l'histoire des primitifs au présent et à l'histoire contemporaine; il puise dans ces collections ethnographiques, dans ces objets d'usage, qui complètent les

documents anthropologiques, des enseignements qui lui permettent de mesurer le chemin parcouru et de constater les progrès réalisés.

Tout en rendant hommage à l'ingéniosité des primitifs, il peut reconnaître aisément les bienfaits de la civilisation qui s'impose ainsi à ses regards et à son esprit avec clarté et évidence.

On ne saurait — croyons-nous — entourer de trop de soins ces expositions ethnographiques, qui attirent et retiennent peut-être plus que les autres la grande masse des visiteurs, car elles frappent surtout les yeux en faisant apparaître devant eux les lueurs fugitives du passé, en même temps qu'elles leur font entrevoir l'aube éclatante des nouveaux horizons.

Le Gouvernement de l'État du Congo, dans sa salle d'ethnographie à Tervueren, nous rappelle dans toute son étendue la mission civilisatrice qu'il s'est imposée. Il nous montre les noirs dans la situation où ceux-ci se trouvaient lorsqu'il est allé à eux, et comment, par le travail et l'exemple, il est parvenu à les diriger vers une meilleure condition.

La France pourra, elle aussi, en 1900, développer aux yeux des visiteurs de son Exposition coloniale l'œuvre de progrès et d'humanité qu'elle est allée entreprendre sur ses territoires d'outre-mer. Elle marquera aisément les bienfaits qui ont suivi ses diverses conquêtes coloniales, en montrant les peuples de ses colonies tels qu'ils étaient autrefois et tels qu'ils sont aujourd'hui.

L'enseignement, nous l'espérons, sera des plus éclatants; la constatation s'imposera avec la force que l'expansion d'un pays au dehors porte en elle-même quand la justice et la vérité seules la guident.

Pour faire cette preuve, les moyens, les ressources ne man-

queront pas plus à la France qu'ils n'ont manqué à la Belgique. Nous l'espérons du moins.

Comme à Tervueren, il faudra, à Paris, donner tout d'abord une bonne place aux cartes géographiques, aux plans en relief, aux photographies ou peintures, aux dioramas, qui reproduiront l'esprit général de la colonie et montreront celle-ci dans son ensemble topographique d'hier et d'aujourd'hui.

L'habitant viendra ensuite sous la forme la plus évidente soit au moyen de photographies d'individus ou de groupes, soit au moyen de statues ou de mannequins. Son costume, les objets dont il se sert, ceux qu'il fabrique, son habitation, ses armes, etc... seront là pour attester ses transformations et son acheminement vers le progrès.

Lorsque la colonie et ses habitants auront été ainsi fixés, lorsque la curiosité des yeux aura été satisfaite, il faudra s'adresser directement à l'intelligence des visiteurs par des tableaux graphiques qui leur démontreront l'évolution économique de la colonie et les diverses phases de la progression réalisée dans tous les ordres de la production et de la vie industrielle du pays. La richesse de la colonie gagnera beaucoup à être ainsi appréciée, à être ainsi mise en évidence, le document statistique la renforcera autant que l'exhibition du produit lui-même.

Cette exhibition du produit vient de suite après celle du pays et de l'habitant. Représenté simplement à l'état où la nature le crée ou tel que la main de l'homme le façonne, le produit d'un pays, dans toute exposition, doit occuper une des places les plus importantes.

Ce principe n'a pas été méconnu à Tervueren.

Les bois du Congo, le café, le tabac, le cacao y ont été largement représentés. Le salon des grandes cultures, dans l'aile droite du palais, leur a été spécialement consacré. Toute

la charpente de ce salon a été faite en bois du Congo, placée là comme une image de la forêt du pays, façonnée et équarrie par la main d'ouvriers français, auxquels les organisateurs de l'Exposition ont bien voulu avoir recours.

Le même bois a servi aux charpentes des autres salles, et le visiteur a ainsi pu saisir toute l'importance de cette production du bois dans le Congo belge et quel usage on en pouvait faire dans l'industrie et le commerce de la construction. Des tableaux et des photographies représentant des plantations de café, de tabac, de cacao montraient tous ces produits sur l'arbre ou la plante. On voyait, aussitôt après, ces produits récoltés et cueillis, prêts à être livrés à la consommation.

La faune et la flore n'ont pas été non plus négligées à Tervueren.

De superbes types d'animaux ont été placés dans une galerie souterraine, groupés dans des attitudes naturelles et dans un paysage conventionnel, dont le décor, composé d'arbres et de roches, a été, paraît-il, l'objet d'une vive curiosité. On a vu là, et aussi dans une autre partie du palais, des buffles, des antilopes, des gorilles, chimpanzés, macaques, cynocéphales, des gazelles, des oiseaux de proie, des perroquets, des serpents, etc...; des insectes, qui sont, dit-on, en Afrique, plus terribles et plus difficiles à combattre que les grands fauves, des mollusques, des crustacés, des poissons; ceux-ci, fort bien conservés dans le formol; des dépouilles animales et leur mise en œuvre formaient, à côté, comme une sorte de musée d'histoire naturelle de l'Afrique tropicale.

Après avoir vu tous ces types d'animaux très intéressants, le public passait devant une collection d'engins de chasse et de pêche des plus complètes. Après avoir consacré à l'œuvre de vie, il fallait bien songer à celle de mort. Au Congo belge, comme partout ailleurs, c'est l'éternel recommencement!

Comme la faune, la flore a été l'objet de soins particuliers à Tervueren. Une première serre construite dans l'enceinte même du palais et une seconde placée dans les jardins tropicaux, annexés à la section congolaise, contenaient tout ce que le Congo belge produit de plantes vivantes, de plantes de culture, etc.

Aussi bien pour la faune que pour la flore, on avait eu recours aussi à des tableaux et à des agrandissements photographiques qui formaient comme une revue générale de la végétation du Congo.

Cette végétation, sous forme naturelle ou sous forme ouvrée, était particulièrement représentée par les produits alimentaires, pharmaceutiques et toxiques, oléagineux, tinctoriaux, les gommes et les résines, la gutta-percha, le copal, le caoutchouc, etc.

On nous a dit que le Gouvernement du Congo avait, de sa propre initiative, au début, donné une très grande extension à ces diverses cultures. Cela a d'abord habitué les indigènes à un labeur, à un effort quotidien qui leur ont procuré un bien-être inconnu pour eux jusque-là, et cela est devenu, par la suite, une source de revenus considérables pour l'État et pour tous ceux qui sont allés coloniser cette partie de l'Afrique.

Parmi ces cultures ainsi étendues, le caoutchouc figure au premier plan. L'Exposition de Tervueren n'a pas manqué de nous l'enseigner, en nous montrant ce produit sous diverses formes.

L'ivoire a aussi retenu notre attention. De superbes défenses d'éléphant, dont deux pesaient plus de 100 kilogr. chacune, — nous a-t-on dit — nous ont attesté que l'ivoire est une des richesses de l'Afrique intérieure. Montrée d'abord en simples défenses, à l'état naturel, elle nous est apparue ensuite sous la forme d'objets de toutes sortes, boîtes, brosses, miroirs, etc.

Les indigènes sculptent parfois ces dents avec un art parfait. Nous avons vu des spécimens de ces ouvrages.

L'exportation et l'importation, ces deux leviers puissants pour le commerce et l'industrie, ces deux forces vives et génératrices de fortune et de progrès pour toute nation, avaient droit à une place à part dans l'Exposition de l'État indépendant du Congo. Elles l'ont eue, et nous avons été heureux — à notre tour — de pouvoir nous y arrêter un bon moment.

Nous avons vu là, rangées avec une méthode et dans un ordre parfaits, les diverses marchandises que l'on peut demander au Congo belge et celles que l'on peut y envoyer. Classés par régions, chacun d'eux portant étiqueté son prix de vente et d'achat, ces échantillons permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil l'importance du commerce général de la colonie. Très instructive a été notre visite autour de ces marchandises d'échange, qui constituent la véritable *monnaie courante* de l'intérieur de l'Afrique.

Il y a, croyons-nous, un enseignement à tirer de tout cela pour notre Exposition coloniale de 1900.

Il faudra, nous aussi, que nous indiquions de la même façon, avec la même simplicité, avec la même sûreté, les marchandises ayant cours dans chacune des régions de notre empire colonial et celles que la métropole pourra demander en échange à chacune de nos colonies.

Les indigènes, les naturels des colonies aiment partout les tissus teints ou imprimés, les perles de couleur ou blanches, les verroteries, les anneaux pour bras et pour jambes, les grelots, les sonnettes, les clous, les petites glaces à main, les couteaux, les canifs, les ciseaux, les pipes, etc.

Les Belges n'ont pas manqué de le faire savoir à leurs commerçants, et tous ces objets dont nous venons de faire l'énu-

mération sommaire ont figuré dans la section d'exportation de Tervueren.

Pour notre Exposition coloniale de 1900, il faudra, nous le répétons, que nous agissions de même. Notre commerce ne sait peut-être pas encore d'une façon complète et bien précise les débouchés qu'il peut trouver dans nos colonies. Il faut le lui apprendre. En montrant à nos commerçants, à nos industriels, les objets en usage chez les indigènes de nos colonies, on leur permettra de composer judicieusement les pacotilles de leurs factoreries et on donnera ainsi à notre commerce d'exportation et d'importation la faveur et le succès qu'il ne paraît pas avoir toujours eu jusqu'ici.

A Tervueren, on a voulu renseigner si complètement le commerce belge que l'on est allé jusqu'à indiquer à l'exportation de quelle façon elle pourrait résoudre le problème si ardu de l'emballage.

On l'a fait en montrant au public une collection des types d'emballage les plus aptes à supporter les longs voyages, tant pour la solidité que pour la préservation du contenu contre les avaries ou les vols.

La partie transports était contiguë à celle de l'exportation, ces transports étant une conséquence toute naturelle des progrès de cette exportation. Le service maritime du Bas et du Haut-Congo a figuré avec les types de ses bateaux dans cette partie de l'Exposition. Le chemin de fer de l'État indépendant du Congo était représenté par une carte des plus détaillées et des mieux dressées, qui livrait ainsi à l'attention publique l'exécution d'un projet qui la passionna pendant longtemps et qui, après avoir été l'objet d'attaques injustifiées, jouit aujourd'hui de la faveur générale.

Ces souvenirs de notre visite au palais de Tervueren, que nous venons de résumer en quelques lignes, resteront assuré-

ment gravés dans notre mémoire. Nous les avons emportés non seulement comme ceux d'une grandiose manifestation faite par nos voisins, les Belges, en faveur de la colonie du Congo, mais aussi comme la preuve irrécusable de l'extension rapide, de la propagation aussi soudaine que considérable de l'idée coloniale chez le peuple belge.

Le Gouvernement de l'Etat indépendant du Congo a voulu, poussé par un sentiment très légitime d'orgueil et de gloire, prouver que le crédit, qui avait été accordé depuis quelques années, après avoir été refusé pendant trop longtemps à ceux qui avaient fondé cet État, avait été bien placé et que les espoirs confiés à cette œuvre de colonisation avaient été réalisés.

L'Exposition de Tervueren s'était proposé ce but; nous pouvons dire, avec les deux millions de visiteurs qui l'ont vue, qu'elle l'a atteint.

La France, elle aussi, en 1900, fera tous ses efforts pour montrer à son peuple que les sacrifices qu'elle s'est imposés pour ses colonies, que les dépenses qu'elle y a faites en hommes et en argent, ne l'ont pas été pour la seule satisfaction de conquérir des territoires et pour le seul honneur d'être allée substituer la civilisation à la barbarie en certaines régions. Elle indiquera, de façon à dessiller les yeux les plus incrédules, nous l'espérons, la grande œuvre coloniale que notre pays a voulu et devait poursuivre, malgré les obstacles, malgré les doutes et les déceptions passagères.

Nous savons bien que l'espace réservé au Trocadéro à l'Exposition de nos colonies et de nos pays de protectorat n'est pas suffisant pour une pareille démonstration telle qu'elle devrait être faite; nous savons combien ont été vives à ce sujet les protestations de tous ceux qui s'intéressent au succès de cette partie de l'Exposition universelle de 1900, mais il faut souhai-

ter que notre Exposition coloniale figurera quand même avantageusement à ce rendez-vous, à ce tournoi pacifique où l'on a convié toutes les nations.

En mettant en pleine lumière les sources fécondes de nos richesses coloniales, de ces richesses qui peuvent et doivent élargir de jour en jour notre horizon commercial, nous donnerons peut-être à ceux qui ne l'ont pas encore — et ils sont malheureusement trop nombreux — le goût de la colonisation.

Nous permettrons à tous ceux dont l'initiative ne trouve plus aujourd'hui de suffisants éléments dans notre mère-patrie d'aller porter avec sécurité vers notre domaine colonial leur intelligence et leurs bras.

Notre Exposition coloniale ne devra pas avoir seulement pour but de frapper les yeux et de leur plaire par la production de types et de paysages pleins d'originalité et d'inconnu. Elle devra encore enseigner à l'industriel, au commerçant, au travailleur, les ressources de nos colonies, comment ces ressources pourraient être exploitées, et quel profit on en retirerait.

Il faut, en un mot, que le visiteur de notre Exposition coloniale en 1900 ne fasse pas simplement le voyage banal du touriste, qui charme seulement la vue et ne laisse souvent aucune trace durable derrière lui; il ne faut pas que ses yeux seuls soient satisfaits; nous ne voulons pas dire par là que la partie pittoresque et amusante doive être écartée, mais il faut que le côté colonisateur et pratique de la manifestation à laquelle assiste le visiteur ne lui échappe pas.

Venu là, peut-être en simple curieux, peut-être aussi en sceptique, il devra en sortir parfaitement renseigné sur les ressources de nos colonies, plein de confiance dans l'avenir de nos entreprises coloniales et prêt à collaborer dans la mesure

de ses moyens à l'œuvre patriotique de l'expansion et du développement du génie de la France dans les pays d'outre-mer[1].

Paris, le 24 février 1899.

Signé : SAINT-GERMAIN,

Directeur adjoint de l'Exposition des colonies
et pays de protectorat
à l'Exposition universelle de 1900.

[1] Voir, pour de plus amples renseignements sur l'Exposition de Tervueren, le *Guide de la section de l'État indépendant du Congo à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren en 1897*, publié sous la direction de M. le commandant LIEBRECHTS, par les soins du lieutenant Th. MASUI (Bruxelles, 1897, in-8°, imprimerie veuve Monnom, 32, rue de l'Industrie).

C. F. E.

IV

RAPPORT AU MINISTRE DES COLONIES SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU MUSÉE COMMERCIAL DE BRUXELLES.

Le Musée commercial de Bruxelles a été créé par le Gouvernement belge, en 1882, dans le but de favoriser le développement du commerce extérieur de la Belgique, en renseignant les industriels et les négociants du royaume sur la marche des affaires dans les pays étrangers.

Situation et description. — Situé rue des Augustins, n° 17, à environ 50 mètres du boulevard Anspach et à 250 mètres de la Bourse, c'est-à-dire en plein centre commercial, ce musée est ouvert tous les jours non fériés de 9 h. 30 à 4 heures sans interruption. Les visiteurs y pénètrent librement, parcourent les salles d'exposition des échantillons placés sous vitrine, consultent les catalogues imprimés mis à leur disposition sur des tables et se rendent dans la salle de lecture, au rez-de-chaussée, où ils trouvent les principales publications périodiques et les journaux qui traitent des questions commerciales, industrielles et financières du monde entier, le tout sans aucune intervention du personnel de surveillance. S'ils désirent avoir des renseignements plus complets que ceux qui figurent sur les fiches des échantillons, dans le catalogue et les publications spéciales de la salle de lecture, ils n'ont qu'à s'adresser aux huissiers qui les conduisent dans les bureaux chargés des différents services d'informations; là, tout ce qui est susceptible d'être livré au public, c'est-à-dire ce qui ne se rapporte pas directement aux intérêts particuliers pris isolément, leur est

communiqué verbalement ou par écrit, sans la moindre rétribution et sans aucun retard.

Le musée est installé dans un immeuble d'un seul étage, mais trois ou quatre fois plus étendu que celui de l'Office national du commerce extérieur de Paris; le hall central et une très large galerie qui l'entoure à hauteur du premier sont occupés par les vitrines. Le jour vient d'en haut et par une partie des façades latérales, ce qui permet d'examiner avec tout le soin désirable les échantillons placés sous verre, mais à proximité du visiteur.

Organisation et personnel. — Institution d'État, établissement exclusivement officiel, le Musée commercial de Bruxelles dépend directement du Ministère des affaires étrangères dont il forme une section; il est dirigé par un fonctionnaire de ce ministère qui, actuellement, possède le grade de chef de division dans la hiérarchie administrative et dont les collaborateurs et employés sont eux-mêmes fonctionnaires de l'État. Il est vrai que le directeur et la plupart des fonctionnaires du musée ont acquis des connaissances spéciales et pratiques sur l'industrie et le commerce; c'est ainsi, notamment, que le directeur, M. Charles Malissart, a utilisé sa science d'ingénieur dans l'industrie métallurgique avant d'être placé à la tête de cette institution et que le chef du service chargé des renseignements sur les tissus et vêtements a été employé pendant dix ans dans différentes maisons commerciales ou fabriques de tissus. Chaque chef de service, dans la spécialité qu'il représente, est en mesure de renseigner techniquement les industriels et négociants qui s'adressent à lui.

Ressources. — Le musée vit exclusivement du budget de l'État, il ne reçoit aucune subvention, soit des particuliers, soit des associations, soit des chambres de commerce qui, en Bel-

gique, sont des sociétés privées n'ayant aucun rapport avec l'État, n'exerçant aucune attribution officielle et ne recevant aucun subside du Gouvernement.

Fonctionnement. — Cette institution ne dépend donc en rien des industriels et des négociants; elle garde toute son autorité et son impartialité vis-à-vis des concurrents, à qui elle fournit, sur leur demande, tous les renseignements qu'elle possède et qu'elle fait compléter, lorsque cela est nécessaire, au moyen d'enquêtes faites sur place par les consuls et agents consulaires belges à l'étranger. Ceux-ci joignent, autant que possible, aux renseignements envoyés des échantillons, achetés sur place et au compte du Musée commercial, des articles d'importation et d'exportation de leur circonscription. Un crédit d'une vingtaine de mille francs est employé chaque année aux frais de correspondance et aux achats d'échantillons. En ce qui concerne la solvabilité des maisons étrangères avec lesquelles les demandeurs peuvent avoir à traiter, l'Administration du musée se montre très réservée; elle se contente de donner à ceux-ci les noms et adresses des agences locales de renseignements commerciaux et financiers, soit officielles, soit privées. Seuls, les renseignements généraux de cette nature, portant, par exemple, sur la situation économique et financière d'une région ou d'une place, sont fournis directement, d'après les rapports des consuls.

Origine des renseignements. — L'unique source des renseignements recueillis à l'étranger par le Musée commercial, en dehors, bien entendu, des publications et journaux reçus à la salle de lecture, est le corps consulaire belge. Toute la correspondance échangée entre les consuls et le musée (sauf en ce qui concerne le service des adjudications à l'étranger) passe par le Ministère des affaires étrangères où elle est en-

registrée immédiatement et dirigée sur sa destination sans retard.'

Cette manière de procéder a pour but principal de permettre au Département d'exercer un contrôle direct sur ses agents consulaires dans l'accomplissement de leur tâche, d'ailleurs exclusivement économique et commerciale. Sauf en Orient et en Extrême-Orient où les capitulations donnent aux consuls des attributions juridiques, celles-ci sont exercées, avec les attributions politiques, par les légations belges établies dans un certain nombre de pays. Les consuls de carrière (appointés) et les agents consulaires sont recrutés autant que possible dans le monde industriel et commercial sous certaines conditions d'aptitude et d'honorabilité et suivant des règles fixes de hiérarchie et d'avancement qui assurent à ces fonctionnaires une carrière très estimée et très recherchée. Même parmi le personnel politique du Ministère des affaires étrangères figurent un certain nombre d'anciens industriels, ingénieurs ou négociants notables; ces agents ont ainsi les moyens de renseigner exactement leur ministre sur les conditions économiques du pays où ils se trouvent. Les consuls et agents consulaires conservent le double des renseignements transmis par eux au musée commercial; ils doivent fournir un rapport annuel résumant leurs travaux et donnant, autant que possible, le résultat visible des affaires traitées à la suite des enquêtes effectuées; ce genre d'informations n'est d'ailleurs pas facile à recueillir parce que les intéressés, craignant la concurrence, ne font que rarement connaître la façon dont ils ont utilisé les renseignements à eux transmis.

Utilisation des renseignements et des échantillons. — Les Belges, émigrant peu, en général, pour s'établir à l'étranger, sauf dans les pays circonvoisins et près des frontières de leur

pays, les négociants de cette nationalité ne sont pas nombreux dans les contrées lointaines. Mais les renseignements recueillis par les consuls n'en sont pas moins utilisés constamment par les industriels ou leurs représentants qui, après avoir obtenu toutes les indications nécessaires par la voie du Musée et des consuls, se servent, pour traiter les affaires et écouler leurs produits, des maisons de commission établies en Belgique et dans les grandes places de commerce et de transit de l'étranger. De même, les hommes d'affaires et les capitalistes utilisent les renseignements qui les intéressent en prenant part aux entreprises qui se créent à l'étranger, soit par l'intermédiaire de correspondants locaux, soit même en envoyant des agents temporaires à l'occasion de chaque affaire importante. Les renseignements relatifs aux adjudications, notamment, rendent journellement les plus grands services aux entrepreneurs et industriels belges. C'est grâce à la certitude de trouver au Musée commercial des indications complètes et rapides et d'avoir sous les yeux des échantillons, dont il est souvent possible de se faire remettre des doubles ou des coupures, que le commerce et l'industrie belges ont pris l'habitude de s'adresser à des fonctionnaires de l'État dont le zèle et la compétence sont unanimement reconnus. La moyenne des visiteurs du musée est, actuellement, de 135 par jour.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble de cette institution étant ainsi expliqués dans les grandes lignes, il est nécessaire d'examiner ses différents services et de faire ressortir les moyens mis en œuvre par chacun d'eux pour atteindre le but commun poursuivi, qui est le développement des ressources et du bien-être du pays.

Le Musée de Bruxelles, le plus ancien des musées commerciaux proprement dits, était loin d'être à l'origine aussi complet qu'il l'est aujourd'hui; ses services se sont développés

peu à peu, au fur et à mesure des besoins, et suivant les indications fournies par l'expérience et la pratique des affaires de ses agents et des négociants et industriels qui s'en sont servi.

Collections. — Les collections d'échantillons ne représentent pas la totalité des produits et objets manufacturés du monde entier, ni même de l'Europe; cela serait impossible pratiquement. Comme il s'agit, en somme, de renseigner les Belges sur les matières ou objets qu'ils ont intérêt soit à acheter, soit au contraire à exporter à l'étranger, et cela en concurrence avec les autres nations industrielles et commerçantes, il suffit que les renseignements et les échantillons recueillis se rapportent aux principaux articles vendus, achetés ou fabriqués en Belgique; même parmi ces derniers, il en est dont l'usage universel a permis de fixer les types d'une façon absolue, tels les fers et aciers, et qui, par conséquent, n'ont pas besoin d'être représentés par des échantillons.

Les collections du musée comprennent des échantillons des produits d'exportation et d'importation divisés en un certain nombre de classes, puis des types d'emballages divers. Chaque échantillon est accompagné d'une étiquette qui porte les mentions suivantes : Produit importé en..... ou exporté de..... Consulat de Belgique à..... Envoi du. ...(date), groupe....., classe....., N° d'ordre dans la classe, nom du produit, provenance, dimensions, qualité, prix sur place, droit d'entrée ou de sortie. Chaque échantillon figure au catalogue dans sa classe et à son numéro d'ordre avec de plus amples renseignements que sur l'étiquette.

Le musée possède actuellement environ 30,000 échantillons qui sont renouvelés et complétés chaque fois qu'il est nécessaire, au moyen des achats faits par les consuls, soit sur la demande des intéressés, soit sur les indications du musée, soit sponta-

nément lorsque l'agent extérieur juge qu'il y a lieu de provoquer l'intervention des intéressés dans la vente ou l'achat de tel ou tel produit dont le commerce prend de l'importance dans sa circonscription.

Catalogue. — Tous les échantillons sont portés au catalogue; mais celui-ci comprend en outre, dans son classement, des renseignements sur des produits dont le musée ne possède pas d'échantillon; ces renseignements sont aussi détaillés et complets que possible.

Le catalogue des collections et renseignements est divisé, par nature de produits, en un certain nombre de classes; dans chaque classe, le même produit figure par pays, dans l'ordre d'arrivée des renseignements, de sorte que chaque renseignement nouveau s'ajoute à la suite de sa classe en annulant tout ou partie du renseignement plus ancien, s'il y a lieu.

La table des matières est établie par ordre alphabétique de marchandises, de villes et de pays, avec chiffres renvoyant aux pages du volume; aux noms des marchandises, on trouve les noms des villes ou pays qui les exportent ou les importent, et aux noms des villes ou pays on donne la nomenclature des marchandises importées ou exportées figurant au catalogue.

Le catalogue complet forme quatre volumes ayant chacun sa table des matières. Le tome I traite des produits de toute nature se rapportant à l'alimentation; le tome II des tissus et accessoires; le tome III de la métallurgie et des appareils divers; le tome IV comprend tous les autres genres de produits.

Ce catalogue, dont un certain nombre d'exemplaires sont tenus constamment à jour, est réimprimé lorsque cela devient nécessaire, mais non à intervalle déterminé.

Bureau de renseignements concernant le commerce extérieur. — Ce bureau est, en quelque sorte, la cheville ouvrière

de l'institution; c'est lui qui est le principal intermédiaire entre les négociants et industriels et les consuls belges; il reçoit les demandes de renseignements, y répond et fait compléter les indications insuffisantes qu'il possède en provoquant les enquêtes nécessaires ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

Service des adjudications à l'étranger. — Les consuls sont chargés de recueillir toutes les informations se rapportant aux adjudications annoncées dans les pays étrangers et de les faire parvenir *directement* au Musée commercial qui, le jour même, communique un avis à la presse, afin d'avertir les intéressés; ceux-ci se rendent alors au Musée commercial pour consulter les documents envoyés. Ce service a pris une grande importance par la façon rapide et pratique dont il fonctionne. Dans les cas pressants et sur la demande des intéressés, des renseignements peuvent être fournis par la voie télégraphique. Les cahiers des charges, plans, devis, etc., sont communiqués à toute personne qui le demande et chacun peut se procurer des copies et des photographies de ces pièces au prix coûtant. Cette manière de procéder permet aux industriels, capitalistes et entrepreneurs belges d'être renseignés exactement et en temps utile sur les entreprises et travaux qui se préparent dans le monde entier; c'est là une des raisons de cette activité du capital belge et de cette prospérité des industries du fer, en particulier, qui nous étonnent souvent.

Salle de lecture. — Cette salle, très fréquentée, met à la disposition des lecteurs un grand nombre de journaux spéciaux, une collection de livres d'adresses des principaux pays du monde et des ouvrages techniques et économiques.

Service de renseignements concernant l'industrie belge. — Ce service, de création relativement récente (1893), répond

aux demandes de renseignements qui portent sur les produits du pays. Les industriels belges y déposent gratuitement tous les documents qui peuvent renseigner les acheteurs sur leurs produits, fabrication, prix, etc.

Bureau de renseignements concernant l'émigration. — Le bureau central chargé de ce service est installé au Ministère des affaires étrangères; mais chaque province a, dans son chef-lieu, un bureau annexe chargé de transmettre aux intéressés tous les renseignements, favorables ou défavorables, qui lui parviennent du Ministère. C'est ainsi que, pour le Brabant, le bureau de la province a été installé au Musée commercial qui fournit à ses clients des indications sur les conditions de la main-d'œuvre, sur la vie matérielle, les salaires, les aptitudes requises, etc..., en un mot sur tout ce qui peut guider l'ouvrier belge dont le désir est de trouver de l'ouvrage en pays étranger.

Bulletin commercial. — Cette publication hebdomadaire, organe officiel du Musée, contient les renseignements suivants : mouvement du personnel diplomatique et consulaire, propositions d'affaires, renseignements et faits commerciaux, collections nouvelles acquises par le Musée commercial, publications et journaux étrangers, bulletin des adjudications de l'État belge, leurs résultats; adjudications des administrations provinciales et communales; adjudications à l'étranger. Le prix de l'abonnement annuel est de 5 francs.

Le traité passé avec l'imprimeur ne limite pas le nombre de pages à imprimer pour chaque numéro; il est, ainsi, possible de reproduire en entier, et quelle que soit leur étendue, tous les renseignements parvenus chaque semaine et sans remise à la semaine suivante.

Tels sont les différents services du Musée commercial pro-

prement dit. Le succès de cette institution a conduit le Gouvernement à lui adjoindre plusieurs bureaux qui dépendent d'autres Ministères que celui des affaires étrangères, mais dont l'installation dans le même local présente de grands avantages pour le public.

Adjudications belges. — Ce bureau remplit pour les adjudications de l'État, des provinces et d'un grand nombre de communes, le même rôle que celui des adjudications à l'étranger. Les mêmes facilités y sont offertes au public qui peut ainsi, sans pertes de temps, ni déplacements, obtenir les renseignements les plus complets sur tous les travaux et entreprises qui doivent donner lieu à des adjudications.

Transports de marchandises et tarifs douaniers. — Ressortissant, ainsi que le précédent, du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, ce bureau a pour mission de se tenir au courant des prix et conditions de transport des marchandises par voie ferrée et par eau, des services de navigation et des frets, des droits de douane dans tous les pays, des heures de départ et d'arrivée des trains de marchandise, et de transmettre au public tous les renseignements recueillis. Ce service est organisé de façon que toute personne qui désire savoir combien lui coûtera, y compris les droits de douane, le transport de telle marchandise, ayant telle valeur, pesant tel poids, et occupant tel volume, depuis Bruxelles, par exemple, jusqu'en un point quelconque du globe qui soit desservi par des navires et des chemins de fer, n'aura qu'à lui adresser sa demande verbalement ou par écrit; elle obtiendra sur l'heure ou par mémorandum envoyé le même jour la réponse complète sous forme de calculs tout faits, et avec le délai normal d'arrivée à destination.

Musée agricole. — Enfin le Ministère de l'agriculture et de l'industrie, du travail et des travaux publics a également installé au Musée commercial, en 1894, une section agricole qui a pour but de développer certaines branches d'activité par l'emploi des cultures industrielles, l'élevage du bétail, la culture maraîchère et fruitière, l'aviculture et l'industrie lainière, et de remédier, ainsi, à la crise agricole due à l'avilissement du prix des céréales. Des échantillons des produits de la ferme, fruits, légumes, volailles, œufs, emballages spéciaux, avec tous les renseignements utiles pour l'écoulement de ces produits sur les principaux marchés européens, figurent aussi au Musée agricole. Ce service a, comme ses voisins, donné les meilleurs résultats.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que tous les renseignements fournis, soit verbalement, soit par écrit, n'engagent en rien la responsabilité de l'Administration du musée; il s'agit d'un service qu'elle rend gratuitement au public et dans son intérêt exclusif. C'est donc à celui-ci à tirer le meilleur parti possible des indications qu'il a obtenues.

Les services installés au Musée commercial opèrent chacun dans un domaine déterminé, mais ils s'entr'aident dans l'intérêt commun, et pour faire rendre à l'institution le maximum d'effets pratiques, ils perfectionnent sans cesse leurs méthodes d'informations en étendant le cercle des connaissances acquises. Les fonctionnaires très compétents qui se consacrent à cette tâche n'ont d'autre ambition que d'être utiles à leur pays en contribuant à le faire grand et heureux par le commerce, l'industrie, l'agriculture, en un mot par le développement de la richesse. Pour atteindre ce but, ils se déclarent les serviteurs du public et le prouvent journellement.

Ces efforts intelligents pour améliorer les conditions économiques de ce pays ne sont pas inutiles, car il est à consi-

dérer que si l'industrie y est florissante, il n'en est pas moins vrai que le sol de la Belgique, malgré l'activité de ses habitants, ne peut plus nourrir ses trop nombreux enfants.

« L'avilissement des salaires en Belgique provient de l'existence d'un grand nombre de bras inoccupés; aussi, quoique le bon marché relatif de la vie matérielle compense en partie cette cause de gêne, nous devons reconnaître — nous disait le Directeur du Musée commercial — que la surabondance de la population est chez nous une véritable plaie; c'est pourquoi nous cherchons tous les moyens d'employer le plus fructueusement possible et pour le bien de chacun toutes les forces vitales de notre pays. »

En terminant, nous devons faire connaître que c'est grâce aux explications et à l'obligeance du Directeur du Musée commercial que cette institution nous est apparue telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire un véritable modèle d'organisation complète et essentiellement pratique, capable de mettre en rapports, d'une façon constante et rapide, les forces économiques de la Belgique avec les sources de richesse du monde entier.

Ivan Broussais.

Paris, le 20 février 1899.

V

ARRÊTÉ DU 17 JUIN. (N° 540 *BIS*.)

Le Ministre des colonies,

Vu le décret du 15 avril 1897 réglant le fonctionnement du service financier de l'Exposition des colonies en 1900;

Vu l'arrêté du Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 25 septembre 1896, fixant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900 et dont les dispositions ont été rendues applicables à la section des colonies et pays de protectorat par décision du Ministre des colonies en date du 8 mai 1899;

Vu le cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition coloniale de 1900 adopté le 17 juin 1899,

Arrête :

Le Délégué des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900 est autorisé à procéder, au nom de l'État et sous réserve de l'approbation du Ministre, à la passation des contrats et marchés pour les différents travaux et fournitures à effectuer en vue de l'organisation et de l'installation de la section coloniale.

Fait à Paris, le 17 juin 1899.

Signé : Guillain.

VI

RAPPORT AU MINISTRE.

Le Ministre a décidé, le 8 mai dernier, que les clauses et conditions générales à imposer aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900, qui ont été approuvées par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, le 25 septembre 1896, seraient applicables à la Section des colonies et pays de protectorat.

Pour compléter ces mesures, M. l'architecte en chef de l'Exposition coloniale a préparé : 1° un projet de cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition des colonies; 2° un modèle de soumission pour l'exécution de ces travaux.

J'ai l'honneur de proposer au Ministre de vouloir bien approuver ces projets.

D'autre part, je demanderai à M. Guillain de revêtir de sa signature le projet d'arrêté ci-joint qui a pour but de me conférer, par analogie avec les pouvoirs attribués au Commissaire général de l'Exposition de 1900, l'autorisation de passer, au nom de l'État, et sous réserve, d'ailleurs, de l'approbation ministérielle, les contrats ou marchés à intervenir avec les entrepreneurs pour les travaux et fournitures à effectuer en vue de l'organisation et de l'installation de la Section coloniale de l'Exposition en 1900.

Pour le Délégué
des Ministères des affaires étrangères
et des colonies :

Le Directeur adjoint,
Signé : SAINT-GERMAIN.

Approuvé :

Le Ministre des colonies,
Signé : GUILLAIN.

VII

CAHIER DES CHARGES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX À EXÉCUTER POUR L'EXPOSITION COLONIALE DE 1900.

Art. 1er. Les travaux ont pour objet : la construction à l'entreprise générale des bâtiments destinés à l'Exposition coloniale de 1900.

Nota. Ne font pas partie de l'adjudication les travaux de décoration, tels que peinture décorative, staffs, vitraux, etc., qui feront l'objet de marchés spéciaux.

Art. 2. L'adjudication a lieu sur la série des prix des bâtiments civils, édition de 1888, sauf les modifications indiquées aux articles 3, 4 et 5 ci-après.

Art. 3. Par dérogation à la série des prix soumissionnée, tous les bois de charpente, quels que soient leur emploi et leur destination, tels que « pans de bois, planchers, combles, lucarnes, clochetons, dômes, etc. », assemblés ou non assemblés, seront comptés à raison de cent vingt francs le stère pour le chêne et cent cinq francs pour le sapin.

Ces prix qui comprendront tous les sciages et toutes plus-values quelconques, soit pour circulaire ou toutes difficultés d'exécution, seront passibles du rabais de l'adjudication.

Art. 4. Les parquets en chêne et en sapin par frises et les planchers par planches entières seront comptés aux prix de la série soumissionnée, diminués d'un franc cinquante centimes par mètre superficiel pour le chêne et d'un franc pour le sapin. Les prix ainsi obtenus subiront le rabais de l'adjudication.

Art. 5. Tous les fers employés dans les constructions, qui, suivant la série des prix se comptent au kilogramme, subiront une diminution de cinq centimes par kilogramme. Les prix ainsi obtenus seront passibles du rabais de l'adjudication.

Art. 6. En complément de l'article 10 du cahier des charges générales, l'entrepreneur est tenu d'avoir terminé, dans le délai fixé par l'ordre de service, les travaux qui y sont indiqués. Chaque jour de retard non justifié donnera lieu à une retenue de mille francs qui sera opérée sur le cautionnement.

Art. 7. L'entrepreneur dès qu'il en aura reçu l'ordre devra procéder à ses frais à la démolition des divers bâtiments construits par lui. Tous les matériaux, à l'exception de ceux dont la fourniture fera l'objet de marchés spéciaux, ainsi qu'il est dit à l'article 1er du présent cahier des charges, resteront sa propriété, et il devra les enlever au fur et à mesure de la démolition. Le tout devra être terminé dans le délai fixé à l'ordre de service. Chaque jour de retard non justifié donnera lieu à une retenue de cinq cents francs qui sera opérée sur le cautionnement.

Art. 8. Par dérogation aux articles 40, 41, 44 et 45 du cahier de charges générales, l'entrepreneur à la fin de chaque mois devra remettre à l'architecte un mémoire des ouvrages exécutés et des dépenses faites; le mémoire transmis par l'architecte à l'Administration sera immédiatement envoyé au vérificateur qui devra, dans un délai de deux mois, retourner à l'Administration le mémoire vérifié et réglé; l'Administration transmettra le mémoire réglé au reviseur qui devra le remettre, après revision, à l'Administration dans le délai de six semaines.

Aucun payement ne sera fait à l'entrepreneur sans qu'au préalable un mémoire de la dépense n'ait été produit, vérifié, réglé, revisé et accepté, et il ne sera payé aucun accompte,

sauf dans les cas exceptionnels ainsi qu'il est prévu aux deux paragraphes suivants.

Dans les cas exceptionnels, et dont l'Administration restera seule juge, il pourra être délivré des acomptes à l'entrepreneur; ces acomptes ne pourront dépasser la moitié des travaux exécutés.

Un nouveau payement pour acompte ne pourra être fait à l'entrepreneur que lorsqu'il aura couvert l'acompte reçu par la production d'un mémoire qui sera réglé et revisé dans les formes déterminées ci-dessus.

Le mémoire de l'entrepreneur est établi par lui ou ses agents en double expédition dont une sur timbre.

Art. 9. Préalablement à l'adjudication, les entrepreneurs soumissionnaires devront produire le certificat de dépôt à la Caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement provisoire, dont le montant est fixé à quinze mille francs.

Paris, le 17 juin 1899.

Proposé
par le Délégué des colonies
et pays de protectorat :

Paris, le 14 juin 1899.

Approuvé :
Le Ministre des colonies,
Signé : Guillain.

Pour le Délégué :
Le Directeur adjoint,
Signé : Saint-Germain.

MODÈLE DE SOUMISSION
POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTREPRISE GÉNÉRALE.

I.
ENTREPRENEUR

luation des travaux.
francs:

RABAIS :
o/o.

Soussigné

Entrepreneur de demeurant à

rue

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

1° De l'arrêté du Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 25 septembre 1896, fixant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900, et dont les dispositions ont été rendues applicables à la Section des colonies et pays de protectorat par décision du 8 mai 1899;

2° Du devis estimatif;

3° De la série des prix des bâtiments civils, édition de 1888;

4° Du cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition coloniale de 1900, ainsi que des prix qui y sont indiqués, approuvé par le Ministre le 17 juin 1899;

oblige envers M. le Ministre des colonies à exécuter à l'entreprise générale tous les travaux qui seront commandés en conformant exactement aux ordres et indications de l'architecte, aux prescriptions des cahiers des charges ci-dessus mentionnés et moyennant un rabais de pour cent

francs sur les prix de la série des bâtiments civils, édition 1888.

engage à verser à la Caisse des dépôts et consignations la somme de

montant de cautionnement définitif, en conformité des clauses du cahier des charges générales.

Les travaux présentement soumissionnés sont évalués approximativement, et seulement pour la perception du droit d'enregistrement, à la somme de

subir , sur le montant net des mémoires, le prélèvement d'un franc pour cent francs, mentionné à l'article 16 du cahier des charges générales.

Les frais de timbre, d'enregistrement et de copies de la présente soumission seront à charge.

Paris, le 1899.

Proposé par

Pour le Délégué des Ministères
des affaires étrangères
et des colonies
à l'Exposition universelle.

Paris, le 14 juin 1899.

Le Directeur adjoint,
Signé : Saint-Germain.

Approuvé :

Paris, le 17 juin 1899.

Le Ministre des colonies,
Signé : Guillain.

VIII

ADJUDICATION
DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION DES COLONIES DE 1900.

PROCÈS-VERBAL.

Le samedi vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à dix heures du matin, conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 juin 1899, nous, soussigné, J. Charles-Roux, délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900, agissant au nom de l'État, assisté de MM. Saint-Germain, directeur adjoint; Broussais, sous-directeur; Victor Morel, secrétaire général; Scellier de Gisors, architecte en chef de l'Exposition coloniale; Bachellery, contrôleur principal des bâtiments civils, avons procédé à l'adjudication, par voie de soumission restreinte, des travaux à exécuter à l'entreprise générale en vue de l'Exposition des colonies de 1900, suivant le cahier des charges spéciales approuvé le 17 juin 1899.

Neuf soumissions sont déposées sur le bureau.

Après avoir constaté que MM. Bardoux et Blavette, Blactot Despagnat, Duteil, Favaron, Lemoué, Prévost, Ravier, Maître et Lelong, remplissent les conditions réglementaires, M. J. Charles-Roux prononce leur admission à l'adjudication.

L'ouverture des plis déposés par les soumissionnaires fait connaître les propositions suivantes :

MM. Bardoux et Blavette demandent une augmentation de 0 fr. 10 par cent francs sur les prix de la série indiquée.

M. Blactot consent un rabais de 1 franc p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Despagnat consent un rabais de 0 fr. 90 p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Duteil consent un rabais de 0 fr. 50 p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Favaron consent un rabais de 0 fr. 70 p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Lemoué demande une augmentation de 3 francs p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Prévost consent un rabais de 0 fr. 50 p. 100 sur les prix de la série indiquée.

M. Ravier demande une augmentation de 5 francs p. 100 sur les prix de la série indiquée.

MM. Maître et Lelong consentent un rabais de 0 fr. 50 p. 100 sur les prix de la série indiquée.

Le minimum de rabais pour l'adjudication des travaux de l'Exposition des colonies de 1900 n'ayant pas été atteint, l'adjudication n'a pas été prononcée.

Fait à Paris, le 24 juin 1899.

Signé : J. Charles-Roux.

Signé : Saint-Germain, I. Broussais, Scellier de Gisors, Bachellery, Victor Morel.

IX

SOUMISSION DE M. DESPAGNAT.

Monsieur Despagnat, entrepreneur de maçonnerie

Évaluation des Travaux :

Francs

Rabais

Six francs p. 100 (6 p. o/o).

Je soussigné, E. Despagnat, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de Lévis, n° 96,

Après avoir pris connaissance :

1° De l'arrêté du Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, en date du 25 septembre 1896, fixant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux de l'Exposition universelle de 1900, et dont les dispositions ont été rendues applicables à la Section des colonies et pays de protectorat par décision du 8 mai 1899;

2° Du devis estimatif;

3° De la série des bâtiments civils, édition de 1888;

4° Du cahier des charges spéciales relatives aux travaux à exécuter pour l'Exposition coloniale de 1900, ainsi que des prix qui y sont indiqués, approuvé par le Ministre le 17 juin 1899;

M'oblige envers M. le Ministre des colonies à exécuter à l'entreprise générale tous les travaux qui seront commandés en me conformant exactement aux ordres et indications de l'architecte, aux prescriptions des cahiers des charges ci-dessus mentionnés et moyennant un rabais de SIX francs pour cent

francs (6 p. o/o) sur les prix de la série des bâtiments civils, édition 1888;

M'engage à verser à la Caisse des dépôts et consignations la somme de 1/30 du montant de l'adjudication, montant de mon cautionnement définitif, en conformité des clauses du cahier des charges générales.

Les travaux présentement soumissionnés sont évalués approximativement et seulement pour la perception du droit d'enregistrement à la somme de : 1,040,000 francs.

Je subirai, sur le montant net de mes mémoires, le prélèvement d'un franc pour cent francs mentionné à l'article 16 du cahier des charges générales.

Les frais de timbre, d'enregistrement et de copies de la présente soumission seront à ma charge.

Paris, le 3 juillet 1899.

Signé : Despagnat.

X

CONTRAT ENTRE M. DESPAGNAT, ENTREPRENEUR, ET L'ADMINISTRATION.

Paris, le 3 juillet 1899.

Entre l'Administration de l'Exposition universelle de 1900 (Section des colonies et pays de protectorat) représentée par M. J. Charles-Roux, Délégué des colonies et pays de protectorat et sous réserves de l'approbation du Ministre des colonies,

d'une part;

Et M. E. Despagnat, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de Lévis, 96,

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

L'Administration de l'Exposition universelle de 1900 (section des colonies et pays de protectorat), voulant faire construire un ensemble de monuments divers, représentant une partie des travaux de l'Exposition coloniale de 1900 (Madagascar, Congo, Pavillon du Ministère, Alliance française, anciennes colonies, dioramas, salles de conférences et bureaux de la presse coloniale, pavillon du Sénégal-Soudan, constructions annexes, portes décoratives, canalisation, etc.), a chargé à titre d'entrepreneur général et à la suite d'une tentative d'adjudication restée infructueuse M. E. Despagnat desdites constructions.

M. E. Despagnat, après avoir pris connaissance des plans, devis, cahiers des charges générales du 25 septembre 1896 et cahier des charges spéciales du 17 juin 1899, avant que de signer et avoir été mis à même de faire des observations ou ré-

serves, déclare n'avoir à faire ni observations ni réserves, et par les présentes s'engage à exécuter les travaux dont il prend charge sans aucune espèce de réserve, moyennant un rabais de six francs pour cent sur les prix de la série des bâtiments civils, édition 1886, et sur la série spéciale et suivant l'engagement de sa soumission en date du 3 juillet 1899.

Tous les travaux seront exécutés sous la direction et surveillance de M. Scellier de Gisors, architecte en chef de l'Exposition coloniale, auquel M. J. Charles-Roux donne mandat à cet effet.

Il est bien entendu que l'entrepreneur reste seul responsable de tous les accidents quels qu'ils soient pouvant se produire.

Tous les frais (d'enregistrement ou autres) du présent marché resteront à la charge de l'entrepreneur.

Fait à Paris, en triple expédition le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Lu et approuvé.
Signé : E. Despagnat.

Lu et approuvé.
Signé : J. Charles-Roux.

Approuvé :
Paris, le 6 juillet 1899.
Le Ministre des colonies,
Signé : Albert Decrais.

3 fr. 75, enregistré à Paris Bureau des actes administratifs le onze juillet 1899, f° 81, c° reçu trois francs soixante-quinze centimes. — Signé : Illisible.

XI

RAPPORT DU DOCTEUR VILLETTE.

(Octobre 1900.)

Paris, le 8 octobre 1900.

Le docteur Villette, médecin de la section malgache à l'Exposition universelle de 1900, à M. le Commissaire délégué de Madagascar à l'Exposition.

PARIS.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

Arrivé au terme de ma mission, j'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de mes observations sur l'état sanitaire des indigènes de Madagascar pendant les six mois qu'ils ont passé à l'Exposition.

Durant la période d'acclimatement, c'est-à-dire les trois premiers mois, il y a lieu de remarquer un nombre relativement considérable d'affections pulmonaires et intestinales ainsi que de l'appareil locomoteur. Chez quelques indigènes ces maladies ont été sérieuses et ont motivé des indisponibilités variant entre huit jours et un mois.

Elles ont été par ordre de gravité les congestions pulmonaires, les grippes infectieuses, les dysenteries, puis les diarrhées, embarras gastriques simples, rhumatismes et lumbagos.

C'est pendant cette première période que nous avons eu à noter trois décès : deux cas de congestion pulmonaire et un cas de tuberculose qui s'est déclaré à bord après avoir quitté Fort Dauphin.

Les Malgaches dont le moral se laisse facilement déprimer sont d'une manière générale enclins à la nostalgie, aussi n'est-il

pas étonnant que nous en ayons constaté trois cas dont le plus sérieux s'est présenté chez un indigène dont le grand'père était atteint de manie.

Les névralgies ont été très fréquentes chez les hommes comme chez les femmes et se sont manifestées par des déterminations du côté des nerfs intercostaux, sciatique et facial.

Les diverses affections se sont amendées peu à peu sous l'influence de la chaleur et pendant les trois derniers mois ont été beaucoup moins fréquentes.

La moyenne des indisponibilités, qui avait été de 15 par jour au début, s'est peu à peu abaissée à 4 pour tomber à 2 en septembre.

Nous n'avons constaté que trois cas de fièvre paludéenne, dont un à forme cataleptique. C'est le premier de ce genre que nous ayons rencontré.

Pas d'affections épidémiques en dehors de 18 cas bénins de varicelle soignés à l'hôpital d'Aubervilliers dans le courant des mois de mai et juin.

Les indigènes, tous vaccinés avant leur départ de Madagascar, ont été revaccinés à leur arrivée à Paris.

LOCAUX. — HYGIÈNE.

Le bastion 57 a été mis à la disposition des indigènes qui y ont été logés pendant tout leur séjour à Paris.

Ce local avait été complètement et judicieusement aménagé dans ce but par le Commissariat de l'Exposition. Les chambres ainsi que les couchettes ont été nettoyées, désinfectées avant, pendant et après le séjour des Malgaches. Chaque chambre qui était aérée régulièrement possédait un poêle qui fonctionnait le matin et le soir afin d'éviter aux Malgaches les changements de température.

La propreté générale du bastion a été rigoureusement pour-

suivie par des lavages réguliers des chambres, et la propreté corporelle des indigènes assurée à l'aide d'appareils à douche et de baignoires. Ils en ont profité largement.

Tous leurs linges ont été plusieurs fois lavés et désinfectés au moyen de lessiveuses et du savon était mis à leur disposition pour leur permettre de les nettoyer au fur et à mesure des besoins.

Une distribution générale de bas, chaussettes, sandales, ceintures de flanelles, capuchons a été faite dès l'arrivée à Paris par les soins du Commissariat pour préserver les Malgaches du froid.

Chacun d'eux avait pour couchette, suivant la manière de leur pays, une natte épaisse, une paillasse, un traversin et deux couvertures. Tous ces objets de literie ont été exposés à l'air régulièrement deux fois par semaine.

La seule boisson entre les repas a été l'eau bouillie dans un vaste récipient de la capacité de 300 litres, et par cette sage mesure nous n'avons eu aucun cas sérieux d'embarras gastrique.

Au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvaient : la cuisine, les réfectoires et l'infirmerie.

La cuisine a toujours été tenue en bon état de propreté ainsi que les réfectoires et les tables avec les ustensiles et plats qui étaient ou balayés ou lavés après chaque repas.

La nourriture des indigènes se composait d'une double distribution de café par jour, ainsi que de deux plats de viandes, riz et légumes accommodés en ragoûts ou bouillis; des fruits de saison et du vin deux fois par semaine.

Quand les Malgaches ont été acclimatés, ce régime devait les fortifier; aussi sont-ils partis en parfait état de santé.

Le Commissariat a eu la sage prévoyance de mettre à la disposition du médecin une infirmerie de cinq lits qui a rendu

de très réels services aux indigènes et qui a permis de soigner les malades aussi convenablement que possible.

Le régime de l'infirmerie se composait de la nourriture ordinaire, moins le vin qui était remplacé par du lait.

En résumé, nous pouvons dire que, depuis leur arrivée à Paris jusqu'à leur départ, les indigènes ont été l'objet de soins constants de la part des membres du Commissariat qui n'a rien épargné pour maintenir en bonne santé le détachement malgache et le renvoyer dans la colonie après un heureux séjour en France.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : Villette.

XII

LETTRE ADRESSÉE PAR LA NOUVELLE-CALÉDONIE À M. LOUIS SIMON.

UNION AGRICOLE CALÉDONIENNE.

Nouméa, le 29 août 1901.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 21 août 1901.)

. . . . . .

M. le Président annonce la remise, par M. Louis Simon, des comptes en recettes et en dépenses de l'Exposition universelle de 1900 et propose de profiter de la circonstance pour lui adresser les félicitations de l'Union agricole, en reconnaissance des éminents services rendus à l'occasion de la participation de la colonie à l'Exposition universelle de 1900. Il est incontestable que le travail fourni par M. Louis Simon, en qualité de Commissaire de l'Exposition, est considérable et que c'est avec un zèle et avec un dévouement remarquables qu'il a représenté les intérêts de la colonie. En examinant les comptes, on verra que le souci des économies raisonnables a été constamment l'objectif de M. Simon.

D'autre part, on sait qu'il n'a laissé échapper aucune occasion de faire connaître et apprécier les produits de la colonie; on peut même dire que, sous ce rapport, il s'est courageusement multiplié.

Si l'on se reporte aux appréciations de la presse métropolitaine, on sera convaincu que l'exposition de notre colonie a été un véritable triomphe.

Il est évident que M. Louis Simon a été pour beaucoup dans ce beau résultat, et il est du devoir de notre Société de lui en témoigner sa satisfaction.

La proposition de M. le Président est adoptée à l'unanimité.

M. de Béchade propose, pour sanctionner le vote qui vient d'être émis, d'offrir à M. Louis Simon une médaille commémorative qui témoignerait la reconnaissance de l'Union agricole calédonienne pour les services qu'il a rendus à l'occasion de l'Exposition universelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et il est décidé que la médaille sera en or, du même module que celles destinées aux lauréats de l'Exposition locale de septembre 1899 (50 millimètres de diamètre) et qu'elle portera la mention suivante : Louis Simon, Remerciements de l'Union agricole calédonienne, Exposition 1900.

Certifié conforme :

Le Secrétaire, Signé : Délemontey.

Le Président, Signé : Defferrière.

XIII

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

AUX EXPOSANTS ET COLLABORATEURS

DE LA SECTION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

EN 1900.

1. PALAIS DU MINISTÈRE DES COLONIES.

ALLIANCE FRANÇAISE.

MÉTHODE BERLITZ. — PRESSE COLONIALE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — MM. Dybowski (Jean), inspecteur général de l'agriculture coloniale, à Paris (cl. 5). – Scellier de Gisors, architecte en chef de la Section coloniale, à Paris (cl. 10). – Guy (Camille), chef du Service géographique, à Paris (cl. 14). – Scellier de Gisors, à Paris (cl. 29). – Heckel (Edouard), directeur du Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 41). – Lebœuf (Paul), à Paris (cl. 43). – Sohier (Georges), à Paris (cl. 43). – Charles-Roux (J.), Délégué des Ministères des affaires étrangères et des colonies à l'Exposition universelle de 1900, président de la Commission chargée de préparer la participation du Ministère des colonies à la classe 113. – Dorvault (F.), membre de ladite Commission, à Paris (cl. 113). – Guy (Camille), membre de ladite Commission, à Paris (cl. 113). – Syndicat de la Presse coloniale, à Paris (cl. 113). – Société d'exploitation de l'aliment complet de Maxime Groult fils aîné (cl. 115). – Vilmorin et Cie, à Paris (cl. 115).

Grands prix. — L'Alliance française, à Paris (cl. 1). – Service géographique et Service des postes et télégraphes du Ministère des colonies (cl. 14). – Service général de l'Exposition coloniale de 1900 (cl. 29). – Jardin colonial de Nogent-sur-Marne (cl. 45). – Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 54). – Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 87). – Service de santé du Ministère des colonies (cl. 111.) – École

coloniale, à Paris (cl. 113). – Ministère des colonies, à Paris (cl. 113). – Service de santé (cl. 121).

Médailles d'or. — École coloniale, à Paris (cl. 3). – Méthode Berlitz, à Paris (cl. 6). – Barrère (Henry), à Paris (cl. 14). – Challamel (Augustin), à Paris (cl. 14). – Godefroy-Lebœuf, à Paris (cl. 47). – Jardin colonial de Nogent-sur-Marne (cl. 47). – École des langues Berlitz, à Paris (cl. 113). – Office colonial, à Paris (cl. 113). – Maquaire (Amédée-J.), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115).

Médailles d'argent. — École des langues Berlitz, à Paris (cl. 1). – École des langues Berlitz, à Paris (cl. 2). – Calbet (Antoine), à Paris (cl. 7). – Guillonnet (Octave), à Paris (cl. 7). – Itasse (Mlle Jeanne), à Paris (cl. 9). – Michel (Charles), à Paris (cl. 14). – Pelet (Paul), à Paris (cl. 14). – Société française de produits sanitaires et antiseptiques [Groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115).

Médailles de bronze. — L'Alliance française, à Paris (cl. 29). – École des langues Berlitz, à Paris (cl. 29). – Concession de l'eau d'Orezza, à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 111). – Société des anciens élèves et des élèves de l'École coloniale, à Paris (cl. 113). – Blaud (Dr A.), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115). – Brunerye (Fernand), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115). – Leroy et Lissoude, à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115).

Mentions honorables. – Bernard (Henri), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115). – Ferronillat-Régis, à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115). – Parlebas (Gustave), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115). – Pépet (Alexis-Louis), à Paris [groupe de l'hygiène coloniale] (cl. 115).

COLLABORATEURS.

Grands prix. — Kermorgant (Dr), Service de santé (cl. 111). – Yersin (Dr), Service de santé (cl. 111).

Médailles d'or. — Dufourmantelle, à Paris « l'Alliance française », (cl. 1). – Hourst, Ministère des colonies (cl. 14). – Simon, Ministère des colonies (cl. 14). – Houberdon, maison Sohier (cl. 43). – Eberlin (Philippe), Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 87). – Marchoux (Dr), Service de santé (cl. 111). – Simond (Dr), Service de santé (cl. 111). – Arnaud (A.), Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Broussais (Ivan), à Paris (cl. 113). – Dubois

(Marcel), Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Froidevaux (Henri), Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Imbart de la Tour, Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Lecomte (Henri), Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Méray (H.), Ministère des colonies, commission de la classe 113 (cl. 113). – Morel (Victor), à Paris (cl. 113). – Saint-Germain (Marcel), à Paris (cl. 113). – Tantet (Victor), Ministère des colonies (cl. 113). – Terrier (Auguste), Ministère des colonies (cl. 113).

Médailles d'argent. — Barralier, Ministère des colonies (cl. 14). – Baudry, Ministère des colonies (cl. 14). – Levay, Ministère des colonies (cl. 14). – Olivier (capitaine), Ministère des colonies (cl. 14). – Hauserman, maison Challamel [Augustin] (cl. 14). – Blondel, Ministère des colonies (cl. 29). – Giroud, Ministère des colonies (cl. 29). – Vinson, Ministère des colonies (cl. 29). – Eilertsen, maison Lebœuf (cl. 43). – Hart, maison Lebœuf (cl. 43). – Smets, maison Lebœuf (cl. 43). – Lavanchy, Jardin colonial (cl. 45). – Eberlin (Philippe), Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 54). – Martin (Gabriel), Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 87). – Métin (Dr), Ministère des colonies, service de santé (cl. 111). – Reynaud (Dr), Ministère des colonies, service de santé (cl. 111). – Antony (Georges), Ministère des colonies (cl. 113). – Basset (Frédéric), à Paris (cl. 113). — Brunet (Auguste), Ministère des colonies (cl. 113). – Chambeurlant (Joseph), à Paris (cl. 113). – Mansford, Ecole de langues Berlitz (cl. 113). – Noufflard, Ministère des colonies, office colonial (cl. 113). – Malo (Henri), à Paris (cl. 113). – Turon (Albert), à Paris (cl. 113). – Camail (Dr), Ministère des colonies, Service de santé (cl. 121).

Médailles de bronze. — Bataille, maison Barrère (Henry), à Paris (cl. 14). – Desfossés (J.), maison Challamel (Augustin), à Paris (cl. 14). – Lafolye, maison Barrère (Henry), à Paris (cl. 14). – Meunier, Ministère des colonies (cl. 14). – Morlot, maison Challamel (Augustin), à Paris (cl. 14). – Jalabert (Pierre), Musée et Institut colonial de Marseille (cl. 87). – Baurac (Dr), Service de santé (cl. 111). – Drevon (Dr), Service de santé (cl. 111). – Duvigneau (Dr), Service de santé (cl. 111). – Gouzien (Dr), Service de santé (cl. 111). – Pairault (Dr), Service de santé (cl. 111). – Jourda, École coloniale (cl. 113). – Lavaissière de Lavergne (De), Ministère des colonies (cl. 113). – Hebrard (Dr), Service de santé (cl. 121).

2. INDO-CHINE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Sculfort (Louis), à Paris (cl. 14), – Sculfort (Louis), à Paris (cl. 17). – Compagnie des messageries fluviales de Cochinchine, à Paris (cl. 33). – Sculfort (Louis), à Paris (cl. 39). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 41). – Sculfort (Louis), à Paris (cl. 52). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 52). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 56). – Sculfort (Louis), à Paris (cl. 63). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 83). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 86). – Marquet (Léon), à Paris (cl. 87). – Compagnie des messageries fluviales de Cochinchine, à Paris (cl. 113). – Compagnie des messageries fluviales de Cochinchine, à Paris (cl. 114). – Sculfort (L.), à Paris (cl. 119).

Grands prix. — Marcel (Alexandre), à Paris (cl. 10). – Commissariat de l'Indo-Chine, à Paris (cl. 29). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Comité local de la Cochinchine, à Saïgon (cl. 39). – Denis frères, à Bordeaux (cl. 39). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (Exposition collective du), *participants :* Bourgain-Meiffre, à Hanoï; Comité local de l'Annam, à Hué; Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh; Comité local de la Cochinchine, à Saïgon : Comité local du Laos; Comité local du Tonkin, à Hanoï; Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 50). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 84). – Protectorat de l'Annam (cl. 84). – Résident du Bac-Ninh [Le] (cl. 84). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 113).

Médailles d'or. — Société d'enseignement mutuel des Tonkinois (cl. 2). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 6). – Fournereau-Yvon (Lucien), à Paris (cl. 10). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 14). – Pavie (Auguste), à Paris (cl. 14). – Capus, directeur du Service technique, à Saïgon (cl. 38). – Comité local de la Cochinchine, à Saïgon (cl. 41). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 49). – Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh (cl. 54). – Comité local du Tonkin (cl. 54). – Administration de la Cochinchine (cl. 55). – Administration de l'Indo-Chine (cl. 55). – Comité local du Tonkin

(cl. 55). – Résident de Sontay [Le] (cl. 55.). – Comité local de la Cochinchine (cl. 56). – Comité local du Cambodge (cl. 59). – Comité local de la Cochinchine (cl. 59). – Comité local du Tonkin (cl. 59). – Lombard et Leroy, à Phu-Thuong (cl. 59). – Société des mines de charbon de Hung-Hay, Indo-Chine (cl. 63). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 66). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 69). – Dadre, directeur de la Station séricicole de Nam-Dinh (cl. 83). – Comités locaux du Tonkin (Exposition collective des), *participants :* Comités locaux de Caobang, d'Hanoï, de Laokay, de Ninh-Binh, de Pakha et de Sontay (cl. 86). – Comité local du Tonkin, à Bac-Ninh (cl. 97). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 97). – Viterbo, à Hanoï (cl. 98). – Mission Pavie, à Paris (cl. 113). – Gouvernement général de l'Indo-Chine, à Saïgon (cl. 114).

Médailles d'argent. — Service de l'enseignement primaire de l'Indo-Chine (cl. 1). – Société d'enseignement mutuel du Tonkin [Indo-Chine] (cl. 5). – Lormier (Édouard), à Neuilly-sur-Seine (cl. 9). – Houx de Brossard (Du), à Paris (cl. 10). – Pavie (Auguste), à Paris (cl. 12). – Moreau (Raphaël), à Hanoï (cl. 12). – Lemire (Charles), à Paris (cl. 14). – Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh (cl. 30). – Comité local du Tonkin (cl. 31). – Godard et Cie, à Hanoï (cl. 31). – Comités locaux de l'Indo-Chine (Exposition collective des) : Cambodge, Tonkin (cl. 33). – Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh (cl. 39). – Comité local du Laos (cl, 39). – Duchemin (Eugène), à Phu-Doan (cl. 39). – Faussemagne, à Haïfong (cl. 39). – Guerrin, à Manquam (cl. 39). – Guillaume frères, à Hanoï (cl. 39). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 41). – Duchemin [Eugène] (cl. 41). – Mainard-Toulza frères, à Dap-Cau (cl. 41). – Comités locaux de l'Indo-Chine (Exposition collective des), *participants :* Comité local du Cambodge, Comité local de la Cochinchine (cl. 42). – Protectorat de l'Indo-Chine (cl. 42). – Place et Cie, à Paris (cl. 45). – Comité local du Tonkin (cl. 48). – Faussemagne et Cie, Indo-Chine (cl. 48). – Gueugnier (Charles), à Pnom-Penh (cl. 50). – Josselme (cl. 50). – Comité de la Cochinchine, à Saïgon (cl. 52). – Comité local du Laos (cl. 52). – Comité local de l'Indo-Chine (cl. 53). – Comité local du Laos (cl. 54). – Protectorat de l'Annam (cl. 56). – Arcillon (cl. 59). – Comité local de l'Annam (cl. 59). – Derobert frères et Fiart, à Lyon et à Faïfo, Annam (cl. 59). – Mainard-Toulza frères, à Paris (cl. 62). – Guillaume frères, Indo-Chine (cl. 63). – Leclère (André), à Paris (cl. 63).

– Société anonyme des étains d'Hin-Boun, Indo-Chine (cl. 63). – Bui-Van-Van, à Hanoï (cl. 66). – Comité local du Tonkin, à Phu-Lang-Thuang (cl. 66). – Comité local du Tonkin, à Sontay (cl. 66). – Meiffre (H.) et Bourgoin, à Hanoï (cl. 66). – Société d'enseignement mutuel des Tonkinois (cl. 66). – Viterbo, à Hanoï (cl. 69). – Comité local du Cambodge (cl. 70). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (Exposition collective du), *participants* : Comité local de l'Annam, à Hué; Comité local de la Cochinchine, à Saïgon; Comité local du Tonkin, à Bac-Ninh; Comité local du Tonkin, à Hanoï; Comité local du Tonkin, à Ninh-Binh; Comité local du Tonkin, à Sontay; Protectorat de l'Annam (cl. 83). – Association de l'enseignement mutuel des Tonkinois (cl. 84). – Nguyen-Tich-Thûan, à Hanoï (cl. 84). – Nguyen-Van-Ham (cl. 84). – Nguyen-Van-Tai (cl. 84). – Pham-Van-Koan (cl. 84). – Godard et Cie (cl. 85). – Comité local de la Cochinchine (cl. 86). – Industries diverses du vêtement dans l'Annam (Exposition collective d'), *participants :* Comité local de l'Annam, à Hué; Protectorat de l'Annam (cl. 86). – Comité central du Tonkin (cl. 95). – Protectorat de l'Annam (cl. 97). – Comité local de la Cochinchine, à Saïgon (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Haïnam (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Laokay (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Sontay (cl. 98). – Protectorat de l'Annam (cl. 98). – Lemire (Charles), à Paris (cl. 110). – Lemire (Charles), à Paris (cl. 113). – Schrœder (Albert), à Hanoï (cl. 113). – Société d'enseignement mutuel du Tonkin (cl. 113). – Société des études indo-chinoises, à Saïgon (cl. 113). – Nguyen-Van-Tai, à Hanoï (cl. 114). – Résident de Sontay [Le] (cl. 114). – Société d'enseignement mutuel des Tonkinois (cl. 114). – Schrœder (Albert), à Hanoï (cl. 115). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 119).

Médailles de bronze. — Société d'enseignement mutuel des Tonkinois, à Hanoï (cl. 1). – Decron (Leopold), à Paris (cl. 10). – Journeaux (Georges), à Saïgon (cl. 12). – Mission catholique, Indo-Chine, Hanoï (cl. 13). – Société des études indo-chinoises, Saïgon (cl. 13). – Société d'instruction mutuelle, Indo-Chine (cl. 13). – Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh (cl. 35). – Comité local du Laos (cl. 35). – Comité local du Tonkin (cl. 35). – Comité local du Tonkin, à Sontay (cl. 37). – Service forestier du Tonkin (cl. 37). – Denis frères, à Saïgon (cl. 41). – Josselme (cl. 41). – Comité local du Cambodge (cl. 48). – Comité local de la Cochinchine (cl. 48). – Protectorat de l'Annam

(cl. 48). – Société d'enseignement mutuel des Tonkinois (cl. 48). – Comité local du Cambodge, à Pnom-Penh (cl. 52). – Comité local du Tonkin, à Sontay (cl. 52). – Comité local de l'Annam (cl. 54). – Comité local de la Cochinchine (cl. 54). – Compagnie lyonnaise indo-chinoise, Hanoï (cl. 59). – Clémençon, à Nguyen-Binh [Indo-Chine] (cl. 63). – Faussemagne, à Ké-So (cl. 63). – Société des mines d'or d'Attopan (cl. 63). – Comité local du Tonkin (cl. 65). – Protectorat de l'Annam (cl. 66). – Compagnie coloniale d'exportation [Saïgon] (cl. 70). – Comité local de la Cochinchine [Saïgon] (classe 70). – Comité local du Tonkin, à Bac-Ninh (cl. 70). – Comite local du Tonkin, à Cao-Bang (cl. 70). – Comité local du Tonkin, Ninh-Bing (cl. 70). – Comité local du Tonkin, à Pakha (cl. 70). – Protectorat de l'Annam (cl. 70). – Bourgoin-Meiffre, à Hanoï (cl. 81). – Dubois (Jean-Baptiste), à Maule (cl. 86). – Nguyen-van-Lock (cl. 86). – Comité local du Tonkin (cl. 87). – Barthès de Montfort, à Shanrang (cl. 91). – Protectorat de l'Annam (cl. 91). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 94). – Ruffiandi [Dr] (cl. 94). – École d'enseignement industriel mutuel des Tonkinois (cl. 98). – Godard et Cie, à Hanoï (cl. 98). – Huynh-Kin-Lai, à Hanoï (cl. 98). – Le Comat d'Hué (cl. 98). – Le Van Vien (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 111).

Mentions honorables. — Lemire (Charles), à Paris (cl. 12). – Beer (Paul), Indo-Chine (cl. 17). – Bonjour (Georges), à Hanoï (cl. 17). – Protectorat de l'Annam (cl. 17). – Société d'enseignement mutuel des Tonkinois, Hanoï (cl. 17). – Lemire (Charles), à Paris (cl. 26). – Saint-Marc et Cie, à Charenton (cl. 28). – Caruette, à Saïgon (cl. 39). – Verdier (J.-D.-Théodore), à Hong-Hoa (cl. 39). – Place et Cie, à Paris (cl. 44). – Comité local du Tonkin (cl. 45). – Gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 45). – Protectorat de l'Annam (cl. 45). – Protectorat de l'Annam (cl. 52). – Delignon et Cie, à Dak-Zoppau (cl. 52). – Vincent (cl. 61). – Société métallurgique et minière de l'Indo-Chine, à Paris (cl. 63). – Roubaud (cl. 66). – Lefèvre (Léon), à Paris (cl. 67). – Godard et Cie, à Hanoï (cl. 69). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 75). – Comité local du Cambodge (cl. 80). – Comité local de la Cochinchine (cl. 80). – Comite local du Laos (cl. 80). – Comité local du Tonkin, à Bac-Ninh (cl. 80). – Comite local du Tonkin, à Hanoï (cl. 80). – Comite local du Tonkin, à Ninh-Binh (cl. 80). – Protectorat de l'Annam (cl. 80). – Resident superieur du Tonkin, à Hanoï (cl. 80). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 81).

– Compagnie lyonnaise indo-chinoise, à Hanoï (cl. 83). – Comité local de la Cochinchine (cl. 87). – Comité local de l'Annam (cl. 91). – Comité du Cambodge (cl. 91). – Lockna Akharéac (cl. 94). – Protectorat de l'Annam (cl. 94). – Pham-Van-Khué, à Hanoï (cl. 98). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 100). – Comité local du Laos (cl. 114). – Comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 114).

COLLABORATEURS.

Grands prix. — Renaud (Maurice), Gouvernement général de l'Indo Chine (cl. 29). – Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine (cl. 113). – Pila (Ulysse), mission lyonnaise en Indo-Chine (cl. 113).

Médailles d'or. — Gubiand, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Guillemoto, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Houx de Brossard (Du), commissariat de l'Indo-Chine (cl. 29). – Marcel, commissariat de l'Indo-Chine (cl. 29). – Perrégeaux, Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine (cl. 33). – Tamain, Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine (cl. 33). – Boude (Paul-Antoine), gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 49). – Boude (Paul-Antoine), gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 50). – Bruère (Samuël), maison Marquet (cl. 87). – Brenier (Henri), mission lyonnaise en Indo-Chine (cl. 113). – Rocher (Émile), mission lyonnaise en Indo-Chine (cl. 113) – Capus, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 113). – Perrégeaux, Messageries fluviales de Cochinchine (cl. 114). – Tamain, Messageries fluviales de Cochinchine (cl. 114).

Médailles d'argent. — Decron, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Picarougue, gouvernement général de l'Indo-Chine (classe 29). – Viart, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Fabry, Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine (cl.33). – Beck (Ernest), comité local de la Cochinchine (cl. 50). – Luc, société des mines de charbon de Hung-Hay (cl. 63). – Huyuh-Kien (Lay), comité local du Tonkin (cl. 84). – Dombret (Gustave), maison Marquet (cl. 87). – Fabry, Messageries fluviales de Cochinchine (cl. 114).

Médailles de bronze. – Blin, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Borreil, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Prévot, gouvernement général de l'Indo-Chine (cl. 29). – Taï-Kaï-

Nhung, comité local du Tonkin (cl. 84). - Barroin (Ed.-Charles), maison Marquet (cl. 87). – Chappier (Claude-François), maison Marquet (cl. 87). – Girard (Élie), maison Marquet (cl. 87). – Blomart (Léon), maison Viterbo (cl. 98).

Mentions honorables. — Fournereau (maison L. Lefèvre), Paris (cl. 67). – Pham-Thi-Tinh, comité local du Tonkin, à Ninh-Binh (cl. 80). – Pham-Thi-Tuan, comité local du Tonkin, à Ninh-Binh (cl. 80). – Millet (Georges), maison Marquet (classe 87). – Nguyen-Van-Binh, comité central du Tonkin (cl. 95). – Nguyen-Van, à Hanoï, comité central du Tonkin (cl. 95). – Pham-Dink-Hoi, comité central du Tonkin (cl. 95). - Huyuh-Kim-Lay, comité local du Tonkin (cl. 98). – Le Van-Chât, maison Viterbo (cl. 98). – Le Van-Wien, comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 98). – Nguyen-Tri-Phu, comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 98). – Pham-Van-An, comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 98). – Pham-Van-Khué, comité local du Tonkin, à Hanoï (cl. 98).

3. ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DANS L'INDE.

EXPOSANTS.

Grand prix. — Sous-Commission de l'Agriculture, à Pondichéry (cl. 54).

Médailles d'or. — Poudens, directeur d'école à Pondichéry (cl. 1). – Service de l'enseignement primaires aux Indes françaises (cl. 1). – Société anonyme de filature et de tissage mécanique « La Savana », à Pondichéry (cl. 80).

Médailles d'argent. — Coatanea, professeur au collège de Pondichéry (cl. 1). – Costa (De), directeur d'école à Chandernagor (cl. 1). – Protte, directeur d'école à Pondichéry (cl. 1). – Supérieure des sœurs du Sacré-Cœur-de-Marie [sœurs indiennes] (cl. 1). – Supérieure des sœurs de Saint-Joseph [sœurs européennes] (cl. 1). – Ferrier (H.), à Pondichéry (classe 6). – Bertone (Émile), à Paris (cl. 10). – Abbayeradjou (N.-V.), à Pondichéry (cl. 12). – Commissariat de l'Inde française, à Paris (cl. 29). – Gœbelé et Cie, à Pondichéry (cl. 80).

Médailles de bronze. — Pharamond, directeur d'école à Karikal (cl. 1). – Sandon (Louis), directeur d'école à Mahé (cl. 1). – Supérieure des sœurs de Saint-Joseph, à Yanaon (cl. 1). – Supérieure des sœurs de Saint-Louis-de-Gonzague [sœurs indiennes] (cl. 1). – Cénac (Raoul), Indes françaises (cl. 12). – Salla-Balasoubramaniachetty [Indes françaises] (cl. 54). – Heymann (Charles), à Paris [Indes françaises] (cl. 80). – Société générale industrielle de Chandernagor, à Paris (cl. 81).

Mentions honorables. — Arokiassany, directeur d'école à Bahours (cl. 1). – Sandou, directeur d'école à Rettiarpoléon (cl. 1). – Saverismouttou, directeur d'école à Villemours (cl. 1). – Soza (De), directeur d'école à Yanaon (cl. 1). – Sous-Comité du commerce et de l'industrie, à Pondichéry (cl. 80).

COLLABORATEURS.

Médaille d'or. — Ferrier, enseignement primaire (cl. 1).

Médaille de bronze. — Bertone, commissariat de l'Inde française (cl. 29).

4. RÉUNION.

EXPOSANTS.

Grands prix. — Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron-Saint-Denis (cl. 39). – Crédit foncier colonial, à Saint-Denis (cl. 39). – Comité local de la Réunion [Exposition collective du] (cl. 59). – Crédit foncier colonial, agence de la Réunion (cl. 61).

Médailles d'or. — Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron [Réunion] (cl. 35). – Colson et Cie, à Gol-Saint-Louis (cl. 39). – Isautier frères, à Saint-Pierre (cl. 39). – Pradel (Germain), au Port (cl. 39). – Selhausen (Mme Vve E.), à Saint-Denis (cl. 39). – Ycard [Leopold] (cl. 39). – Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron-Saint-Denis (cl. 50). – Service des eaux et forêts de la Réunion, à Saint-Denis (cl. 50). – Crédit foncier colonial, à Saint-Denis [agence de la Reunion] (cl. 54). – Service des eaux et forêts de la Réunion, Saint-Denis (cl. 54). – Bellier de Villentroy, à Chaudron-Saint-Denis (cl. 56). – Bruniquel (Jules), à Saint-Denis (cl. 56). – Colson et Cie, à Saint-Louis (cl. 56). – Le Coat de Kervéguen, à Saint-Pierre (cl. 56). – Ricard (Ed.), à la Réunion (cl. 56). – Société anonyme de la rivière des Roches, Saint-Benoît (cl. 56). – Adam de Villiers (Jacques), à Ravine-Glissante, près Sainte-Rose (cl. 59). – Choppy (Charles), à Saint-Pierre (cl. 59). – Colson et Cie, à Saint-Louis (cl. 59). – Crédit foncier colonial, agence de la Réunion, Saint-Denis (cl. 59). – Leffray et Leroux, à Saint-Denis (cl. 59). – Colson et Cie, à Saint-Louis (cl. 61). – Isautier frères et Cie, à Saint-Pierre (cl. 61).

Médailles d'argent. — Bossard (Jean-Baptiste), inspecteur primaire à Saint-Denis (cl. 1). – Service de l'instruction publique, enseignement primaire, à Saint-Denis (cl. 1). – Bellier de Villentroy (Mme B.), à Sainte-Anne (cl. 39). – Hugot (Émile), à Sainte-Rose (cl. 39). – Le Coat de Kerveguen, à Saint-Pierre (cl. 39). – Mutel (Paul), à Saint-Leu (cl. 39). – Robert (Romuald), à la Possession (cl. 39). – Duchemann (Bertrand), à Saint-Paul (cl. 41). – Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron-Saint-Denis (cl. 48). – Duchemann (Bertrand), à Saint-Paul (cl. 54). – Lacaze (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 58). – Compagnie con-

tinentale (cl. 59). – Dureau de Vaulcomte [Charles] (cl. 59). – Le Coat de Kervéguen, à Saint-Pierre (cl. 59). – Massinot et fils, à Saint-Denis (cl. 59). – Vidot (Jules) fils (cl. 59). – Le Coat de Kervéguen, à Saint-Pierre (cl. 61). – Pourquier (Eugène), à Saint-Denis (cl. 61). – Prémont (Achille), à Saint-Paul (cl. 61). – Salmon (Alexandre), à Saint-Denis (cl. 61). – Lagrave (Maurice), à Saint-Denis (cl. 85). – Isautier frères et Cie, à Saint-Pierre (cl. 90).

Médailles de bronze. — Duchemann, instituteur à Saint-Paul (cl. 1). – Laffon (Henri), instituteur à Saint-Denis (cl. 1). – Athénas (Louis), à Saint-Denis (cl. 12). – Commissariat de la Réunion, à Paris (cl. 29). – Mazeau, Réunion (cl. 35). – Aubry (Alfred), à Saint-Louis [Réunion] (cl. 39). – Boué (Mme Vve Isidore), à Saint-Leu (cl. 39). – Choppy (Charles), à Saint-Pierre (cl. 39). – Leffray et Leroux, à Saint-Denis (cl. 39). – Lonzième (Désiré), à Saint-Pierre (cl. 39). – Ricard (Édouard), à la Réunion (cl. 39). – Leffray et Leroux, à Saint-Denis (cl. 42). – Service des eaux et forêts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis (cl. 42). – Villèle (Jean de), à Hyères (cl. 43). – Bellier de Villentroy, à Chaudron-Saint-Denis (cl. 54). – Aubry (Albert-Victor), à Saint-Louis (cl. 59). – Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron-Saint-Denis (cl. 59). – Bruniquel (Ernest), à Sainte-Marie (cl. 59). – Champierre de Villeneuve (J.-Alexis), à Saint-Benoît (cl. 59). – Damour (Eugène), à Saint-Benoît (cl. 59). – Hugot (Émile), à Sainte-Rose (cl. 59). – Lacaze (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 59). – Rolland (Bernard), à Sainte-Rose (cl. 59). – Vinson, à Sainte-Marie (cl. 59). – Hugot (Émile), à Sainte-Rose (cl. 61). – Magnan de Bellevue (P.-Ch.-F.), à Saint-Benoît (cl. 61). – Oulédi (Jean-Baptiste), à Saint-Denis (cl. 62). – Bellier de Villentroy (Pierre), à Chaudron-Saint-Denis (cl. 66). – Colson et Cie, à Saint-Denis (cl. 90). – Garsault (A.-G.), à Saint-Paul (cl. 91).

Mentions honorables. — Macé (Mlle), institutrice à Saint-Leu-Piton (cl. 1). – Naturel, à Saint-Denis (cl. 14). – Bruniquel (Mme Jules), à Saint-Denis (cl. 39). – Crédit foncier colonial [agence de la Réunion, Saint-Louis] (cl. 48). – Selhausen (Mme Vve), Réunion (cl. 48). – Bruniquel (Mme Jules), à Saint-Denis (cl. 54). – Bruniquel (Mlle Sophie), à Saint-Denis (cl. 54). – Athénas (Louis), à Saint-Denis (cl. 59). – Lebon (Louis), à Sainte-Rose (cl. 59). – Oulédi (Jean-Baptiste), à Saint-Denis (cl. 59). – Pignolet (Auguste), à Saint-Benoît (cl. 59). – Ricard (Édouard), à la Réunion (cl. 59). – Roland (Ferdinand de), à Saint-

Benoît (cl. 59). – Turpin de Morel (cl. 61). – Bellier de Villentroy, à Chaudron-Saint-Denis (cl. 69). – Bellier de Villentroy, à Chaudron-Saint-Denis (cl. 86). – Crosnier [Mlle] (cl. 86). – Dubourg (Mlle Blanche), à Hell-Bourg (cl. 86). – Geniès (Julien), à Saint-Denis (cl. 86). – Guiraud (Paul), à Saint-Denis (cl. 86). – Isnard (Mlle), à Saint-Denis (cl. 86). – Legros [Mlle Angela] (cl. 86). – Payet (Mlle Élisa), à Hell-Bourg (cl. 86). – Bourette (Daniel), à Saint-Paul (cl. 90). – Bruniquel (Jules), à Saint-Denis (cl. 90). – Turpin de Morel, à Saint-Denis (cl. 90). – Colson et Cie, à Saint-Louis (cl. 91). – Oulédi (Jean-Baptiste), à Saint-Denis (cl. 92).

COLLABORATEURS.

Médaille d'or. — Mounier, instruction publique, à la Réunion (cl. 1).

Médailles d'argent. — Kerourio (Gaston), service des eaux et forêts (cl. 50). – Dolobaratz, crédit foncier colonial (cl. 59).

Médailles de bronze. — Bossard (Mme J.-B.), service de l'instruction publique (cl. 1). – Debray (Mme), institutrice, service de l'instruction publique (cl. 1). – Guizou (Mme Berthe), service de l'instruction publique (cl. 1). – Payet (Jean), instituteur, service de l'instruction publique (cl. 1). – Tourneaux (Mme), institutrice, service de l'instruction publique (cl. 1). – Ruben de Couder (Paul), maison Choppy (cl. 59).

5. MADAGASCAR.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Blondel (Alphonse), à Paris (cl. 17). – Delhorbe (Clément), à Paris (cl. 17). – Delacre (L.), à Paris (cl. 35). – Delacre (L.), à Paris (cl. 39). – Delacre (L.), à Paris (cl. 41). – Delacre (L.), à Paris (cl. 50). – Delacre (L.), à Paris (cl. 52). – Delacre (L.), à Paris (cl. 54). – Delacre (L.), à Paris (cl. 61). – Delacre (L.), à Paris (cl. 81). – Delacre (L.), à Paris (cl. 89). – Delacre (L.), à Paris (cl. 115).

Grands prix. — Service de l'enseignement primaire à Tananarive (cl. 1). – Gouvernement général de Madagascar (Exposition collective du), *participants :* Administration locale de la province de Fianarantsoa, administration de Fort-Dauphin, administration de Tamatave, service de l'agriculture de Madagascar à Tananarive (cl. 38). – Gouvernement général de Madagascar (Exposition collective du), *participants :* Administration locale du cercle d'Ambatondrazaka, administration locale du cercle d'Anfozorobé, administration locale du cercle d'Arivonimamo, administration locale du cercle de Bétafo, administration locale du cercle de Moramanga, administration locale de la province d'Analalava, administration locale de la province d'Andevorante, administration locale de la province de Diégo-Suarez, administration locale de la province de Farafangana, administration locale de la province de Fianarantsoa, administration locale de la province de Fort-Dauphin, administration locale de la province de Mahanoro, administration locale de la province de Majunga, administration locale de la province de Maroantsetra, administration locale de la province de Morandava, administration locale de la province de Nossi-Be, administration locale de la province de Sainte-Marie, administration locale de la province de Tamatave, administration locale de la province de Tulléar, administration locale de la province de Vohémar, administration locale du premier territoire militaire de Madagascar, administration locale du deuxième territoire militaire de Madagascar, administration locale du troisième territoire militaire de Madagascar, administration locale du quatrième territoire militaire de Madagascar (cl. 39). – Gouvernement général de Madagascar, service de l'agriculture, à Tananarive (cl. 39). – Gouver-

nement général de Madagascar (Exposition collective du), *participants :* Administration du cercle d'Ambatondrazaka, administration locale du cercle d'Anjozorobé, administration locale du cercle de Moramanga, administration locale de la province d'Analalava, administration locale de la province de Diégo-Suarez, à Antsirane, administration locale de la province de Fénérive, administration locale de la province de Fort-Dauphin, administration locale de la province de Mahanoro, administration locale de la province de Maintirano, administration locale de la province de Majunga, administration locale de la province de Maroantsetra, administration locale de la province de Morondava, administration locale de la province de Nossy-Bé, à Sambirano, administration locale du deuxième territoire militaire de Madagascar à Soavinandriana, administration locale du quatrième territoire militaire de Madagascar à Ankazobé, service des forêts de Madagascar à Tananarive (cl. 50). – Gouvernement général de Madagascar (Exposition collective du), *participants :* Administration du cercle d'Ambatondrazaka, administration du cercle d'Arivonimamo, administration locale du cercle de Moramanga, administration locale de la province d'Andevorante, administration locale de la province de Diégo-Suarez, administration locale de la province de Farafangana, administration locale de la province de Fénérive, administration locale de la province de Fianarantsoa, administration locale de la province de Fort-Dauphin, administration locale de la province de Mahanoro, administration locale de la province de Maintirano, administration locale de la province de Majunga., administration locale de la province de Maroantsetra, administration locale de la province de Morondava, administration locale de la province de Nossy-Bé à Hell-Ville, administration locale de la province de Tamatave, administration locale de la province de Tulléar, administration locale de la province de Vohémar, administration locale du troisième territoire militaire de Madagascar à Tananarive, administration locale du quatrième territoire militaire à Ankazobé (cl. 52). – Gouvernement général de Madagascar (cl. 54). – Gouvernement général de Madagascar (cl. 113).

Médailles d'or. — Mission catholique des frères, à Tananarive (cl. 1). – Mission norvégienne de Madagascar (cl. 1). – Mission protestante française de Madagascar (cl. 1). – Écoles de Madagascar [Exposition collective des] (cl. 2). – École professionnelle, à Tananarive (cl. 6). – Service géographique de Madagascar (cl. 14). – Service des travaux

publics, à Tananarive (cl. 29). – Service de l'agriculture de Madagascar, à Tananarive (cl. 35). – Colons de Diégo-Suarez [Les] (cl. 39). – Service de l'agriculture de Madagascar, à Tananarive (cl. 45). – Gouvernement général de Madagascar, Service des forêts (cl. 49). – Administration locale de la province de Fort-Dauphin (cl. 54). – Frager (L.), à Paris (cl. 54). – Prud'homme (cl. 54). – Sabatier (J.), à Sainte-Marie-de-Madagascar (cl. 59). – Gouvernement général de Madagascar (Exposition collective du), *participants :* Administrations locales du cercle d'Arivonimamo, du troisième territoire militaire, du quatrième territoire militaire, école professionnelle de Tananarive (cl. 84). – Cie française des salines de Diégo-Suarez, à Paris (cl. 87). – Comité de Madagascar, à Paris (cl. 113).

Médailles d'argent. — Friends foreign association, Madagascar (cl. 1). – Mission anglaise de Londres, Madagascar (cl. 1). – Mission anglicane, à Madagascar (cl. 1). – Mission catholique des Pères, à Tananarive (cl. 6). – Jully (Antony), à Tananarive (cl. 10). – Service géographique de Madagascar (cl. 12). – Maria (Aristide), Madagascar (cl. 12). – Rasaka, à Tananarive (cl. 12). – Grandidier (Guillaume), à Paris (cl. 14). – Mission catholique des frères, à Tananarive (cl. 14). – Commissariat de Madagascar, à Paris (cl. 29). – Croix de Laval (Vicomte Ferdinand-Antoine de), au domaine de Croix-Vallon, Madagascar (cl. 39). – Administrations locales des provinces de Fort-Dauphin (cl. 41), de Majunga (cl. 41), de Vohémar (cl. 41), du quatrième territoire militaire (cl. 41). – Frager (L.), à Paris (cl. 41). – Administrations locales de Madagascar (Exposition collective des), *participants :* Cercles d'Ambatondrazaka, d'Arivanimamo, de Bétafo, de Moramanga; provinces de Fénérive, de Fianarantsoa, de Fort-Dauphin, de Mahanoro, de Majunga, de Maroantsetra, de Morondava, de Nossy-Bé, de Tamatave, de Tulléar, troisième territoire militaire, quatrième territoire militaire (cl. 42). – Service de l'agriculture de Madagascar, Tananarive (cl. 42). – Administrations locales des provinces de Madagascar [Exposition collective des] (cl. 48). – Bouquet (Émile), à Farafangana (cl. 50). – Frager (L.), à Paris (cl. 50). – La Croix de Laval (Vicomte Ferdinand-Antoine de), à Croix-Vallon (cl. 50). – Service des forêts de Madagascar, à Tananarive (cl. 52). – Frager (L.), à Paris (cl. 53). – Frager (Léon), à Paris (cl. 56). – Service de l'agriculture de Madagascar (cl. 56). – Cie française des salines de Diégo-Suarez, Paris (cl. 59). Frager (L.), à Paris (cl. 59). – Cie allemande de l'Afrique orientale

(cl. 59). – Seurin frères et Cie, Tananarive (cl. 61). – Cie générale des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar (cl. 63). – Service des mines de Tananarive (cl. 63). – École professionnelle de Tananarive (cl. 69). – École professionnelle de Tananarive (cl. 70). – École professionnelle de Tananarive (cl. 71). – École professionnelle de Tananarive (cl. 81). – École professionnelle de Tananarive (cl. 83). – Gouvernement général de Madagascar [Exposition collective du], *participants* : Administrations locales des cercles d'Anjozorobe, d'Arivanimamo, de Bétafo, de Moramanga de Fianarantsoa, de Fort-Dauphin, du premier territoire militaire, à Manjakandriana, du troisième territoire militaire, à Tananarive, du quatrième territoire militaire, à Ankazobé (cl. 83). – Fontoynont, à Tananarive (cl. 84). – Friends Foreign Association, à Tananarive (cl. 84). – Mission anglicane de Londres, Tananarive (cl. 84). – Mission anglicane de Tananarive (cl. 84). – Mission catholique des sœurs de Tananarive (cl. 84). – Mission norvégienne à Tananarive (cl. 84). – École professionnelle de Tananarive (cl. 98). – Société des grands bazars du Betsiléo, à Paris (cl. 115).

Médailles de bronze. — Mission catholique des frères, à Tananarive (cl. 5). – Comité de Madagascar, à Paris (cl. 13). – Imprimerie officielle de Madagascar, à Tananarive (cl. 13). – Mission catholique des Pères, à Tananarive (cl. 13). – Administration locale du quatrième territoire militaire de Madagascar (cl. 14). – Grosclaude (Étienne), à Paris (cl. 14). – Missions catholiques à Madagascar (cl. 14). – Giraudel, à Ambohimarne (cl. 35). – Brée, à Vatomandry (cl. 39). – Dupuy (J.), à Tamatave (cl. 39). – Laroque (F.) et Cie, à Tamatave (cl. 39). – Lauratet (Adrien), à Mananjary (cl. 39). – Mogenet (Pierre), à la Montagne d'Ambre (cl. 39). – Administrations locales des provinces de Maroantsetra (cl. 41); de Nossy-Bé, à Hell-Ville (cl. 41); de Tulléar (cl. 41). – Giraudel (Léon-Jean), à Ambohimarne (cl. 41). – Service de l'agriculture de Madagascar, à Tananarive (cl. 41). – Frager (L.), à Paris (cl. 42). – Service de l'agriculture de Madagascar, Tananarive (cl. 48). – Cie coloniale et de mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar (cl. 50). – Bouquet (Émile), à Farafangana (cl. 52). – Gouvernement général de Madagascar (cl. 53). – Bauristhène (Em.), à Tamatave (cl. 58). – Administration locale de la province de Diego-Suarez (cl. 59). – Administration locale de la province de Sainte-Marie (cl. 59). – Lauratet (Adrien), à Mananjary (cl. 59). – Administrateur-chef du district de Vatomandry [L'] (cl. 61). – Géraudel [Léon-Jean]

(cl. 65). – Ucland (Élisa), à Antsirabé (cl. 71). – École professionnelle de Tananarive (cl. 80). – Fontoynont, à Tananarive (cl. 81). – Gouvernement général de Madagascar (Exposition collective du), à Tananarive, *participants;* Administration locale du cercle d'Ambatondrazaka; province d'Andevoronte; province de Farafangana; province de Fianarantsoa; province de Fort-Dauphin; province de Mahanoro; province de Majunga; province de Tamatave; province de Tulléar; province de Vohémar; premier territoire militaire, à Manjakandriana; troisième territoire militaire, à Tananarive (cl. 81). – Société des grands bazars du Betsiléo, à Paris (cl. 81). – École professionnelle de Tananarive (cl. 89). – Gouvernement de Madagascar (Exposition collective du), *participants:* province de Majunga, troisième et quatrième territoires militaires (cl. 94). – Administration locale du cercle d'Ambatondrazaka (cl. 98). – Administration locale du cercle d'Arivonimamo (cl. 98). – Administration locale du cercle de Bétafo (cl. 98). – Administration locale du cercle de Moramanga (cl. 98). – Administrations des provinces de Diégo-Suarez, de Farafangana, de Fort-Dauphin, de Fianarantsoa, de Mahanoro, de Majunga, de Mananjary, de Maroantsétra, de Nossy-Bé, à Hell-Ville, de Sainte-Marie, de Tamatave, de Tulléar, troisième territoire militaire, à Tananarive (cl. 98). – Colons de la province de Mananjary [Les] (cl. 98).

Mentions honorables. — Asile de garçons de la mission norvégienne australe de Madagascar (cl. 6). – Mission norvégienne à Tananarive (cl. 6). – Mission protestante française à Tananarive (cl. 6). – Maharosoa [Raini] (cl. 7). – Mission anglicane de Tananarive (cl. 14). – Comité local de Madagascar (cl. 17). – Service des travaux publics, à Tananarive (cl. 28). – Bauristhène (Émile), à Tamatave (cl. 39). – Bouquet (Émile), à Farafangana (cl. 39). – Lonsier, à Vatomondry (cl. 39). – Poumarou, à Vatomondry (cl. 39). – Wilson (Alfred), à Tamatave (cl. 39). – Administration locale de la province de Mahanoro (cl. 41). – Administration locale de la province de Sainte-Marie (cl. 41). – Dupuy, à Tamatave (cl. 45). – Damour [Xavier] (cl. 48). – Hoareau [Antony] (cl. 48). – Lebeau (cl. 48). – Morel (cl. 48). – Schmit (cl. 48). – Plaire (Paul), à Sainte-Marie (cl. 50). – Delhorbe (Clément), à Tananarive (cl. 52). – Frager (L.), à Paris (cl. 52). – Maroix (J.), à Tananarive (cl. 52). – Administration locale de la province d'Andevorante (cl. 59). – Administration locale de la province de Mahanoro (cl. 59). – Dupuy (J.), à Tamatave (cl. 59). – Mission catholique de Madagascar

(cl. 59). – Dupuy (J.), à Tamatave (cl. 61). – École de garçons de la mission norvégienne (cl. 69). – École professionnelle de Tananarive (cl. 72). – Administration locale de la province de Tamatave (cl. 89). – Frager (L.), à Paris (cl. 89). – Société des grands bazars du Betsiléo, à Paris (cl. 89). – Martin de Fourchambault, à Tananarive (cl. 91).

COLLABORATEURS.

Grand prix. — Galliéni (Général), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113).

Médailles d'or. — Gautier, direction de l'enseignement, à Madagascar (cl. 1). – Roques (Colonel), Service des travaux publics à Tananarive (cl. 29). – Prudhomme, Gouvernement de Madagascar (cl. 38). – Besson (Dr), Administration locale de la province de Fianarantsoa (cl. 39). – Jénot (Ch.), maison Delacre (cl. 39). – Lyautey (Colonel), Administration locale du quatrième territoire militaire (cl. 39). – Girod-Genet, Gouvernement général de Madagascar, Service des Forêts (cl. 49). – Lyautey (Colonel), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Maroix (Capitaine), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Mérienne (Lucas) [Capitaine], Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Roques (Colonel), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113).

Médailles d'argent. — Deschamps, direction de l'enseignement, à Madagascar (cl. 1). – Givois (Mme), Service de l'enseignement, à Madagascar (cl. 1). – Maroix, cercle de Tananarive (cl. 1). – Saint-Leu (Mère), école de Tamatave (cl. 1). – Thomas (Adjudant), Service de l'enseignement à Madagascar (cl. 1). – Jully, commissariat de Madagascar (cl. 29). – Deslandes, Gouvernement général de Madagascar, Service de l'agriculture (cl. 39). – Laporte (Capitaine), administration locale du premier territoire militaire (cl. 39). – Taupin (Commandant), administration locale du cercle d'Arivonimamo (cl. 39). – Morange, Service des forêts de Madagascar (cl. 50). – Lavergne, école professionnelle de Tananarive (cl. 69). – Mondésir (De), école professionnelle de Tananarive (cl. 69). – Gisbert, école professionnelle de Tananarive (cl. 70). – Jully, école professionnelle de Tananarive (cl. 71). – Mondésir (De), école professionnelle de Tananarive (cl. 71). – Bénévent, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Berthier, Gouverne-

ment général de Madagascar (cl. 113). – Besson (Mme), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Détrie (Capitaine), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Fontoymont (G.), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Jard, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Laillet, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Maria, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Titeux, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Toquenne (Commandant), Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Vergnes, Gouvernement général de Madagascar (cl. 113). – Durgeat (A.), maison Delacre [L.] (cl. 115). – Rodriguez (A.), maison Delacre [L.] (cl. 115).

Médailles de bronze. — Steiger (Mme), institutrice, Service de l'enseignement (cl. 1). – Deslandes, Service d'agriculture de Madagascar (cl. 38). – Fauchère, administration locale du troisième territoire militaire (cl. 39). – Martin, administration locale de la province de Tamatave (cl. 39). – Lavergne, Service des forêts (cl. 50). – Basahy, école professionnelle de Tananarive (cl. 70). – Raketamanga, école professionnelle de Tananarive (cl. 70). – Vacher, école professionnelle de Tananarive (cl. 83). – Ranaïvo, école professionnelle de Tananarive (cl. 98).

Mentions honorables. — Fleschut (Mlle), institutrice, Service de l'enseignement (cl. 1). – Frédorine (Mlle), institutrice, Service de l'enseignement (cl. 1). – Fromont (Mlle), institutrice, Service de l'enseignement (cl. 1). – Rose (Mlle), institutrice, Service de l'enseignement (cl. 1). – Martin, Gouvernement de Madagascar (cl. 38). – Morange, Gouvernement de Madagascar (cl. 38). – Bichiray, école professionnelle de Tananarive (cl. 98).

6. MAYOTTE ET COMORES.

EXPOSANTS.

Médaille d'or. — Humblot et Cie, à Paris (cl. 39). – Humblot et Cie, à Paris (cl. 50). – Faymoreau d'Arquistade (Marquis de) et Mazaré (M.), à Versailles (cl. 59). – Humblot et Cie, à Paris (cl. 59).

Médaille d'argent. — Faymoreau d'Arquistade (Marquis de) et Mazaré, Versailles (cl. 61).

Médailles de bronze. — Marsac (Paul), à Paris (cl. 7). – Comité local de Mayotte (cl. 12). – Moquet (Jules), à Paris (cl. 12). – Commissariat de Mayotte et Comores, à Paris (cl. 29). – Faymoreau d'Arquistade (Marquis de) et Mazaré (Paul), à Versailles (cl. 39). – Lémon (Fabrice), à Paris (cl. 39). – Comité local de l'Exposition (cl. 70).

Mentions honorables. — Saint-Michel-Rivet (Maxime), à Paris (cl. 17). – Comité local de l'Exposition (cl. 41). – Moquet (Jules), à Paris (cl. 41). – Moquet (Jules), à Paris (cl. 59).

COLLABORATEURS.

Médailles d'argent. — Foulé, maison Humblot et Cie (cl. 39). – Legros, maison Humblot et Cie (cl. 39).

7. CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Bing (Charles), à Paris (cl. 39). – Brun, à Paris (cl. 39). – Bing (Charles), à Paris (cl. 42). – Brun (Léon), à Paris (cl. 50). – Bing fils et Cie, à Paris (cl. 52). – Brun (Léon), à Paris (cl. 52). – Brun (Léon), à Paris (cl. 53). – Brun (Léon), à Paris (cl. 89). – Bing fils et Cie, à Paris (cl. 90). – Bing, à Paris (cl. 113). – Bing (Charles), à Paris (cl. 115).

Médailles d'or. — Gouvernement de la Côte française des Somalis, à Djibouti (cl. 52). – Hermann (Xavier), à Paris (cl. 52). – Leontief (Dedjaz, comte Nicolas de), à Paris (cl. 52). – Savouré, à Paris (cl. 52).

Médailles d'argent. — Buffet (Paul), à Paris (cl. 7). – Savouré (A.) et Cie, à Paris (cl. 39). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 39). – Tian (César), à Marseille (cl. 39). – Savouré, à Paris (cl. 54). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 54). Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens, à Paris (cl. 113).

Médailles de bronze. — Estienne (Henri d'), à Paris (cl. 7). – Lacroix (Tristan), à Suresnes (cl. 14). – Commissariat de la Côte des Somalis, à Paris (cl. 29). – Francou (D.), à Paris (cl. 51). – Gorget (Armand), à Paris (cl. 51). – Lacroix (Tristan), à Suresnes (cl. 54). – Tian (César), à Marseille (cl. 54). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 63). – Francou, à Paris (cl. 116).

Mentions honorables. — Moquet (Mme Laure), à Paris (cl. 35). – Buffet (Paul), à Paris (cl. 52). – Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens, à Paris (cl. 52). – Lacroix (Tristan), à Suresnes (cl. 52). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 52). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 53). – Lacroix (Tristan), à Suresnes (cl. 53). – Société anonyme le Comptoir de Djibouti, à Paris (cl. 89). – Gorget (Armand), à Paris (cl. 116).

COLLABORATEURS.

Médailles d'argent. — Le Bertois, maison Brun (L.), à Paris (cl. 52). – Paulin (Jean), maison Brun (L.), à Paris (cl. 53). – Vacheresse, maison Brun (L.), à Paris (cl. 53).

8. SÉNÉGAL-SOUDAN.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 12). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 13). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 39). – Maurel et Prom, à Bordeaux (cl. 39). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 41). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 42). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 52). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 54). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 80). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (83). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (84). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 86). – Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, à Paris (cl. 113). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 113). – Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Paris (cl. 114).

Grands prix. — Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 39). – Comité local du Soudan français, Kayes (cl. 39). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 41). – Gouvernement du Sénégal (Exposition collective du), *participants :* Cercles de Bakel, de la Basse-Casamance, du Cayor, de Dagana, de Dakar-Thiès, de la Haute-Casamance, de Kaëdi, de Louga, de Matam, de Niali-Ouli, de Nioro, de Podor, de Siné-Saloum et du Soudan annexé (cl. 52). – Administration du Soudan annexé, à Kayes (cl. 113). – Gouvernement du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 113).

Médailles d'or. — École de fils de chefs de Saint-Louis et de Kayes (cl. 1). – Écoles primaires de Médine, de Bamnako, de Kita, de Dinguiray, de Nioro et de Bougouni [Soudan annexé] (cl. 1). – Commissariat du Sénégal et du Soudan, à Paris (cl. 29). – Service des travaux publics, à Saint-Louis (cl. 29). – Fleury (Th.), au Senegal (cl. 39). – Cercle du Soudan annexé, à Kayes (cl. 41). – Chevalier (Auguste), à Paris (cl. 41). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 50). –

Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 52). – Chevalier (Auguste), à Paris (cl. 54). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 54). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 54). – Delmas et Clastres, à Bordeaux (cl. 54). – Rabaud (H.), Delmas et Clastres, à Bordeaux (cl. 54). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 115).

Médailles d'argent. — École primaire des frères de Saint-Louis (cl. 1). – Marie-Bernard (Frère), directeur de l'école secondaire de Saint-Louis (cl. 1). – Mission des Pères du Saint-Esprit de N'gazobil (cl. 13.). – Imprimerie du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (cl. 11). – Noal (Émile), à Paris (cl. 12). – Hostalier, à Saint-Louis (cl. 12). – Bournas, à Saint-Louis (cl. 14). – Secrétaire général du Gouvernement du Sénégal [Le] (cl. 14). – Sébire (R.-P.), à Paris (cl. 38). – Cercles du Sénégal et dépendances (Exposition collective des), *participants :* Cercles de Bakel, de la Basse-Casamance, du Cayor, de Dagana, de Dakar-Thiès, de la Haute-Casamance, de Kaédi, de Louga, de Matam, de Niani-Ouli, de Nioro, de Podor, de Siné-Saloum, du Soudan annexé (cl. 42). – Comité central du Sénégal (cl. 42). – Cligny, à Boulogne-sur-Mer (cl. 42). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 51). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 51). – Mission économique du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 52). – Lasnet (Docteur), au Sénégal (cl. 54). – Comité local du Soudan, à Kayes (cl. 56). – Administration du Soudan annexé, à Kayes (cl. 82). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 82). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 84). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 85). – Administration du Soudan français, à Kayes (cl. 86). – Comité local du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 86). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 89). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 95). – Thiam, à Saint-Louis (cl. 95). – Direction des Services de santé, à Saint-Louis (cl. 111). – Laboratoire de microbiologie, à Saint-Louis (cl. 111). – Service sanitaire du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 111). – Hôpital civil de Saint-Louis (cl. 112). – Hospices de la colonie du Sénégal (cl. 112). – Chevalier (Auguste), à Paris (cl. 113). – Commune de Rufisque (cl. 113). – Lasnet (Docteur), au Sénégal (cl. 113). – Néziere (De la), à Paris (cl. 113). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 115). – Comité central de Saint-Louis (cl. 120).

Médailles de bronze. — École congréganiste primaire des frères de Gorée (cl. 1). – École primaire laïque de Saint-Louis (cl. 1). – Constantin (Frère), au Sénégal (cl. 3). – Tranchant, à Paris (cl. 12). –

Imprimerie du Gouvernement, à Saint-Louis (cl. 13). – Gouvernement du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 13). – Comité central de l'Exposition du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 31). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 31). – Administration du Soudan annexé, à Kayes (cl. 33). – Direction du port de Saint-Louis, au Sénégal (cl. 33). – Administration du Soudan annexé, à Kayes (cl. 35). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 35). – Comité local de Kayes (cl. 35). – Fleury, au Sénégal (cl. 38). – Comité local de l'Exposition, à Saint-Louis (cl. 48). – Mission Auguste Chevalier, au Sénégal (cl. 48). – Mission économique du Sénégal (cl. 49). – Comité local du Soudan français, à Kayes cl. 50). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 52). – Société franco-africaine d'importation, à Paris (cl. 61). – Mission agronomique du Sénégal, à Paris (cl. 63). – Administration du Soudan annexé, à Kayes (cl. 70). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 70). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 72). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 78). – Cercles de : Bakel, de la Basse-Casamance, de Dagana, de Dakar-Thiès, de la Haute-Casamance, de Kaëdi, de Louga, de Matam, de Niali-Ouli, de Nioro, de Podor, de Siné-Saloum, du Soudan annexé, à Kayes (cl. 80). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 80). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 80). – Comité local du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 81). – Administration du Soudan français, à Kayes (cl. 84). – École des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Saint-Louis (cl. 84). – Cercle du Soudan annexé, à Kayes (cl. 85). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 89). – Cercles : de Bakel, de la Basse-Casamance, du Cayor, de Dagana, de Dakar-Thiès, de la Haute-Casamance, de Kaëdi, de Louga, de Matam, de Niani-Ouli, de Nioro, de Podor, de Siné-Saloum, du Soudan annexé, à Kayes (cl. 98). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 98). – Ouvroir et asile, à Saint-Louis (cl. 112). – Cligny, à Boulogne-sur-Mer (cl. 113). – Fleury, au Sénégal (cl. 113). – Institut des frères de Ploërmel (cl. 113). – Rambaud, à Paris (cl. 113). – Sébire [R.-P.] (cl. 113).

Mentions honorables. — École primaire des frères, à Dakar (cl. 1). – École primaire des frères, à Rufisque (cl. 1). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 17). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 17). – Marvier, à Kayes (cl. 17). – Chambre de commerce de Dakar (cl. 33). – Chambre de commerce de Gorée (cl. 33). – Chambre de commerce de Rufisque (cl. 33). – Huchard (Louis), à Dakar (cl. 33). – Compagnie nouvelle du sel aggloméré pour l'exportation,

à Paris (cl. 35). – Marvier, à Kayes (cl. 52). – Mission économique du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 53). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 63). – Bruzeaux, à Saint-Louis (cl. 72). – Cercle du Soudan annexé, à Kayes (cl. 87). – Comité central du Sénégal, à Saint-Louis (cl. 87). – Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 98). – École des filles de Dakar (cl. 100). – École des filles de Saint-Louis (cl. 100). – Ouvroir et asile, à Gorée (cl. 112).

COLLABORATEURS.

Grands prix. — Chaudié, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Trentinian (Général de), Administration du Soudan annexé (cl. 113).

Médailles d'or. — Malenfant, Service des travaux publics, à Saint-Louis (cl. 29). – Chevalier (Auguste), Comité local du Soudan français (cl. 39). – Bergès, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Merlaud-Ponty, Comité local du Soudan français (cl. 113).

Médailles d'argent. — Garrigues, École de fils de chefs (cl. 1). – Cligny (Dr), Mission économique du Sénégal (cl. 52). – Carpot (Dr), Hôpital civil de Saint-Louis (cl. 112). – Bourrel, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Maine, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Malenfant, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Quesnel, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Petit (Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, à Dakar (cl. 113).

Médailles de bronze. — Cazale, Imprimerie du Gouvernement (cl. 13). – Bournas, Mission économique du Sénégal (cl. 49). – Carpot (Docteur), Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Cazala, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Crespin (J.-J.), Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Duval, Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Madeleine (Sœur), Gouvernement du Sénégal (cl. 113). – Perruchot, Gouvernement du Sénégal (cl. 113).

Mentions honorables. — Chevalier (Auguste), Comité local du Soudan français, à Kayes (cl. 50). – Dupont (M.), Comité local du Soudan français (cl. 80). – Reyer, Comité local du Soudan français (cl. 80). – Couma-Gueye, Diaga-Thiam, Gallo-Thiam, Birahim-Thiam, Amadou-Thiam, Samba-Laobé-Thiam, Sega-Diouf, Comité central du Sénégal (cl. 95). – Agaisse, Alsace, Calmet, Navarin, Renaud, Vanderkerhoven, Verrines, Gouvernement du Sénégal (cl. 113).

9. GUINÉE FRANÇAISE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 39). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 41). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 42). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 52). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 53). - Secrestat, à Bordeaux (cl. 54). – Secrestat, à Bordeaux (cl. 61). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 65). – Compagnie coloniale d'exportation, à Paris (cl. 115).

Grands prix. — Comité local pour l'Exposition, à Conakry (cl. 39). – Administration du Fouta-Djalon, à Timbo (cl. 54). – Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 54). – Gouvernement de la Guinée française, à Conakry (cl. 113). – Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 115).

Médailles d'or. — Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 29). – Commissariat de la Guinée française, à Paris, (cl. 29). – Administration du Fouta-Djalon, à Timbo (cl. 39). – Chavanel (Elie), à Conakry (cl. 39). – Gautier, Philippart et Cie, à Conakry (cl. 39). – Chavanel (Elie), à Conakry (cl. 54). – Gautier, Philippart et Cie, à Conakry (cl. 54).

Médailles d'argent. — Bonnassiés, Guinée française (cl. 12). – Maclaud (D^r^), (cl. 12). – Noirot (cl. 12). – Wœlfel, capitaine et Van-Cassel, sergent (cl. 12). – Chef du Service des Travaux publics (Le), à Conakry (cl. 29). – Comité local de la Guinée française, à Conakry (cl. 41). – Comité local de la Guinée française, à Conakry (cl. 50). – Service des Travaux publics, à Conakry (cl. 50). – Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 52). – Bapst et Hamet, à Paris (cl. 54). – Bonnassiés, à Paris (cl. 113). – Maclaud (D^r^), à Conakry (cl. 113).

Médailles de bronze. — Chef du Service des Travaux publics (Le), à Conakry (cl. 12). – Mouth, Guinée française (cl. 12). – Noirot, Guinée française (cl. 14). – Chavanel (Elie), à Conakry (cl. 41). – Gautier, Philippart et Cie, à Conakry (cl. 41). – Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 42). – Administration du Fouta-Djalon, à Timbo (cl. 50). – Administration du Fouta-Djalon, à Timbo (cl. 52). – Comité local de

l'Exposition, à Conakry (cl. 80). – Administration du Fouta-Djalon, à Timbo (cl. 89).

Mentions honorables. — Labussière, à Paris (cl. 10). – Comité de l'Exposition, à Conakry (cl. 14). – Assémat frères et Cie, à Conakry (cl. 52). – Chavanel (Elie), à Conakry (cl. 52). – Gautier, Philippart et Cie, à Conakry (cl. 52). – Comité local de l'Exposition, à Conakry (cl. 53). – Chef du Service des Travaux publics (Le), à Conakry (cl. 66). – Administration de Fouta-Djalon (cl. 80).

COLLABORATEURS.

Grand prix. — Ballay (Dr), Gouvernement de la Guinée française (cl. 113).

Médailles d'or. — Salesses, Comité local de l'Exposition (cl. 29). – Famechon, Comité local (cl. 54). – Roy, maison Secrestat (cl. 61). – Cousturier, Gouvernement de la Guinée française (cl. 113). – Noirot, Gouvernement de la Guinée française (cl. 113).

Médailles d'argent. — Labussière, Commissariat de la Guinée française (cl. 29) – Leprince, Commissariat de la Guinée française (cl. 29). – Naudé, comité local de l'Exposition (cl. 29). – Baba-Alimou, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Bonnassiés, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Mouth, comité local à Conakry (cl. 54). – Robin, comité local, à Conakry (cl. 54).

Médailles de bronze. — Alpha-Abderaman, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha Ibrahima, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha-Mamadou, à Bomboli, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha-Mamadou, à Kotadé, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha-Mamadou, à Poukoumba, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha-Ousman, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Alpha-Yaya, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Thierno Abdael Gondoussi, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Thierno Oumar-Silla, administration du Fouta-Djalon (cl. 54). – Demba-Sene, Gouvernement de la Guinée française (cl. 113). – Sadio-Gaye, Gouvernement de la Guinée française (cl. 113).

Mention honorable. — Dumba Seni, comité local, à Conakry (cl. 54).

10. CÔTE D'IVOIRE.

EXPOSANTS.

Grand prix. — Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 115).

Médailles d'or. — Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 29). – Daudy (Albert), à Grand-Bassam (cl. 50). – Essences forestières (Exposition collective des), Côte d'Ivoire (cl. 50). – Daudy (Albert) à Grand-Bassam (cl. 54). – Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à Grand-Bassam (cl. 113). – Daudy (Albert), à Grand-Bassam (cl. 114). – Daudy (Albert), à Grand Bassam (cl. 115).

Médailles d'argent. — Houdaille, Côte d'Ivoire (cl. 12). – Commissariat de la Côte d'Ivoire, à Paris (cl. 29). – Daudy (Albert), à Grand-Bassam (cl. 39). – Adrien Fraissinet et Cie (plantation de Prolo), Côte d'Ivoire (cl. 39). – Adrien Fraissinet et Cie (plantation de Prolo), Côte d'Ivoire (cl. 54). – Comité de la Côte d'Ivoire, à Grand-Bassam (cl. 95). – Comité local de l'Exposition à Grand-Bassam (cl. 114). – Daudy et Philippart (Fernand) et Cie, à Paris (cl. 115).

Médailles de bronze. — Comité local de la Côte d'Ivoire, à Grand-Bassam (cl. 12). – Mille (Pierre), à Paris (cl. 14). – Daudy (Albert), Grand-Bassam (cl. 41). – Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 54). – Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 63). – Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 81).

Mentions honorables. — Colonie de la Côte d'Ivoire (La), à Grand-Bassam (cl. 14). – Daudy (Albert), à Grand-Bassam (cl. 49). – Colonie de la Côte d'Ivoire (La), (cl. 66). – Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 70). – Comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 80).

COLLABORATEURS.

Médaille d'or. — Houdaille (C.), comité local, à Grand-Bassam (cl. 29).

Médailles d'argent. — Borne, comité local de l'Exposition, à Grand-Bassam (cl. 29). – Crosson-Duplessis, comité local de l'Exposition à Grand-Bassam (cl. 29). – Macaire, capitaine, Comité local de l'Exposition (cl. 29). – Thomasset, comité local de l'Exposition (cl. 29). – Mille (Pierre), Colonie de la Côte d'Ivoire (cl. 50). – Thoiré, Gouvernement de la Côte d'Ivoire (cl. 113).

Médaille de bronze. — Candiani (Mme), Gouvernement de la Côte d'Ivoire (cl. 113).

11. DAHOMEY.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Vaissier (Victor), à Roubaix (cl. 87).

Grand prix. — Comité local pour l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 39).

Médailles d'or. — Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 29). – Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 41). – Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 54). – Gouvernement du Dahomey, à Porto-Novo (cl. 113).

Médailles d'argent. — James Plé (commandant), Dahomey (cl. 12). – Brunet, à Paris (cl. 13). – Commissariat du Dahomey, à Paris (cl. 29). – Comité local de l'Exposition à Porto-Novo (cl. 35). – Comité local de l'Exposition du Dahomey (cl. 95).

Médailles de bronze. — Siffert, à Paris (cl. 10). – Beurdeley (Ernest-Georges), à Paris (cl. 12). – Comité local du Dahomey (cl. 12). Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, à Paris (cl. 12). – Comité local de l'Exposition à Porto-Novo (cl. 52). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, (cl. 52). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, (cl. 113).

Mentions honorables. — Perron (Charles), à Paris (cl. 9). – Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 14). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, à Paris (cl. 14). – Beurdeley, à Paris (cl. 17). – Comité local du Dahomey (cl. 17). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, à Paris (cl. 50). – Beurdeley (Ernest-Georges), à Paris (cl. 52). – Compagnie de l'Ouemé-Dahomey (cl. 54). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey (cl. 69). – Compagnie de l'Ouémé-Dahomey (cl. 80).

COLLABORATEURS.

Médailles d'or. — Ballot, Gouvernement du Dahomey (cl. 29). – Général Dodds, Gouvernement du Dahomey (cl. 29). – Guyon, comité

local de l'Exposition, Porto-Novo (cl. 29). – Pascal, Gouvernement du Dahomey (cl. 113).

Médailles d'argent. — Bachellery (Capitaine), comité local de l'Exposition (cl. 29). – Cambier, comité local de l'Exposition (cl. 29). – Fillonneau, comité local de l'Exposition (cl. 29). – Leroi (Robert), Commissariat du Dahomey (cl. 29). – Siffert, Commissariat du Dahomey (cl. 29). – Fonssagrives, comité local de l'Exposition (cl. 39). – Béraud (Xavier), Gouvernement du Dahomey (classe 113). – Fonssagrives, Gouvernement du Dahomey (cl. 113). – Guégan (Pierre), Gouvernement du Dahomey (cl. 113).

Médailles de bronze. — Giethlen (collaborateur de Brunet), à Paris (cl. 13). – Campos, Comité local de l'Exposition, à Porto-Novo, (cl. 39). – Médeiros (Joao de), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 39). – Pareizo (Ignacio), comité local de l'Exposition (cl. 39). Fonssagrives, Comité local de l'Exposition (cl. 50). – Philippot, comité local de l'Exposition (cl. 50). – Béraud (Paul), compagnie de l'Ouémé-Dahomey (cl. 113). – Samson (Adolphe), compagnie de l'Ouémé-Dahomey (cl. 113).

Mentions honorables. — Badon (Victor), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo, (cl. 50). – Béraud (Xavier), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Campos, comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Médeiros (Joao de), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Monteiro (Tertulliano), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Pareizo (Ignacio), comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Tovalou-Quénum, comité local de l'Exposition, à Porto-Novo (cl. 50). – Aoussou, comité local du Dahomey, (cl. 95). – Martin (François), comité local du Dahomey (cl. 95). – O'Bassa, comité local de l'Exposition (cl. 95).

12. CONGO FRANÇAIS.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 45). – Compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 50). – Compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 54). - Compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 59). – Compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 114).

Grands prix. — Comités locaux de la colonie du Congo, à Libreville (cl. 39). – Comités locaux de la colonie du Congo, à Libreville (cl. 54).

Médailles d'or. — Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, à Paris (cl. 50). – Société agricole et commerciale du Bas-Ogôoué, à Paris (cl. 50).

Médailles d'argent. — Ancel-Seitz, à Paris (cl. 12). – Courtry (Alexandre), à Paris (cl. 14). – Commissariat du Congo, à Paris (cl. 29). – Société agricole et commerciale du Setté-Cama (cl. 35). – Comités locaux de la colonie du Congo, à Libreville (cl. 50). – Comités locaux de la colonie du Congo, à Libreville (cl. 52). – Société agricole et commerciale du Bas-Ogôoué, à Paris (cl. 52). – Ancel-Seitz (P.), à Paris (cl. 54). – Compagnie française du commerce africain et compagnie de la Sangha, à Paris (cl. 54). – Compagnie du Kouilou-Niari, à Paris (cl. 54). – Société agricole et commerciale du Setté-Cama, à Paris (cl. 54). – Comités locaux de la colonie, à Libreville (cl. 56). – Société agricole et commerciale du Bas-Ogôoué, à Paris (cl. 56). – Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, à Paris (cl. 63).

Médailles de bronze. — Payeur-Didelot, au Perreux (Seine) (cl. 14). – Société anonyme des Messageries fluviales du Congo, à Paris (cl. 33). – Ancel-Seitz (Prosper), à Paris (cl. 39). – Ancel-Seitz (Prosper), à Paris (cl. 50). – Model (cl. 85). – Beaulaincourt (Henri de), à Paris (cl. 115).

Mentions honorables. — Nieuwe-Afrikaansche-Handels-Vennootsckap, à Rotterdam (cl. 39). – Société agricole et commerciale du Bas-

Ogôoué, à Paris (cl. 39). – Ancel-Seitz (P.), à Paris (cl. 52). – Comites locaux de la colonie, à Libreville (cl. 61). – Compagnie agricole, industrielle et commerciale du Bas-Ogooué, à Paris (cl. 89). – Aldebert (Édouard), à Paris (cl. 113).

COLLABORATEURS.

Médaille d'or. — Vergnes, compagnie française du Congo occidental, à Paris (cl. 114).

Médailles d'argent. — Autran, comités locaux de la colonie (cl. 54). – Visser, comités locaux de la colonie (cl. 54).

Médailles de bronze. — Autran, comités locaux de la colonie du Congo (cl. 50). – Vergnes, comités locaux de la colonie du Congo (cl. 50). – Visser, comités locaux de la colonie du Congo (cl. 50).

13. MARTINIQUE.

EXPOSANTS.

Grands prix. — Nollet (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 39). – Knight et fils aîné, à Saint-Pierre (cl. 61). – Rousseau (Charles), à Saint-Pierre (cl. 61).

Médailles d'or. — Landes (Alfred), à Saint-Pierre (cl. 39). – Landes (Alfred), à Saint-Pierre (cl. 45). – Jardin botanique de Saint-Pierre (cl. 50). – Calonne (Ferdinand), à Paris (cl. 56). – Fouché et Cie, à Saint-Pierre (cl. 58). – Blaisemont et Cie, à Saint-Pierre (cl. 61). – Gérard (J.-G. et P.) frères, à Saint-Pierre (cl. 61). – Gradis (Henri), à Bordeaux (cl. 61). – Lasserre frères, à Saint-Pierre (cl. 61). – Littée frères, à Saint-Pierre (cl. 61).

Médailles d'argent. — Doignon, instituteur à Saint-Pierre-Fort (cl. 1). – Théodore (Célestin), à Saint-Pierre (cl. 12). – Thierry, à Grand' Rivière (cl. 38). – Duval et Cie, à Saint-Pierre (cl. 39). – Knight et fils aîné, à Saint-Pierre (cl. 39). – Landes (Gaston), à Saint-Pierre (cl. 39). – Legrand de Belleroche [Mme] (cl. 45). – Leboullanger (Léon), à Fort-de-France (cl. 50). – Herbin (Marie-Jules-Richard), à Saint-Pierre (cl. 54). – Albert, au Prêcheur (cl. 56). – Nollet (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 56). – Nollet (L.-A.-E.), à Saint-Pierre (cl. 56). – Gradis (H), à Bordeaux (cl. 59). – Clanis (Gaston), à Saint-Pierre (cl. 61). – Courmont (De), au Macouba (cl. 61). – Ettori (Pierre-Marie), à Saint-Pierre (cl. 61). – Eustache (Fernand), à Fort-de-France (cl. 61). – Grottes (François des), à Saint-Pierre (cl. 61). – Grottes (Marcel-Paul des), à Saint-Pierre (cl. 61). – Jusselin (Léon), au Carbet (cl. 61). – Meyer, à Saint-Pierre (cl. 61). – Nollet (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 61). – Passionis-Dancenis, à Saint-Pierre (cl. 61). – Pécoul (Auguste), à Saint-Pierre (cl. 61). – Perrinelle (De), à Saint-Pierre (cl. 61). – Thierry, à Grand' Rivière (cl. 87). – Landes, à Saint-Pierre (cl. 113). – Saussine, à Saint-Pierre (cl. 113).

Médailles de bronze. — Degenne (Mme), institutrice à Saint-Pierre (cl. 1). – Huyghues-Lacour, instituteur à Sainte-Marie (cl. 1). – Richon,

instituteur au Lamentin (cl. 1). – Comité local de la Martinique, à Saint-Pierre (cl. 12). – Doignon, à Saint-Pierre (cl. 12). – Commissariat de la Martinique, à Paris (cl. 29). – Saussine (Gustave), à Saint-Pierre (cl. 38). – Coterel, à Saint-Pierre (cl. 39). – Landes (Alfred), à Saint-Pierre (cl. 44). – Comité local de la Martinique (cl. 50). – Touin (Édouard), à Saint-Pierre (cl. 52). – Comité local de Saint-Pierre (cl. 53). – Calonne (Fernand), à Paris (cl. 54). – Clanis (Gaston), à Saint-Pierre (cl. 58). – Boisson (Louis), à Fort-de-France (cl. 59). – Calonne (Fernand), à Paris (cl. 59). – Duval et Cie, à Saint-Pierre (cl. 59). – Hermanie (Mlle), à Saint-Pierre (cl. 59). – Aubéry (Amédée), à Gros-Morne (cl. 61). – Boisson (Louis), à Fort-de-France (cl. 61). – Borde et fils, à Saint-Pierre (cl. 61). – Delsuc (Antonin), à Saint-Pierre (cl. 61). – Duval et Cie, à Saint-Pierre (cl. 61). – Fouché et Cie, à Saint-Pierre (cl. 61). – Gentile (Théobald de), à Saint-Pierre (cl. 61). – Papin-Dupont (André), à Saint-Pierre (cl. 61). – Rième (Georges), à Saint-Pierre (cl. 61). – Roc (Justin), aux Trois-Ilets (cl. 61). – Roy (Saint-Omer-Théophile), au Lamentin (cl. 61). – Saint-Aude (Charlius), au Lamentin (cl. 61). – Sainval-Coipel, à Saint-Pierre (cl. 61). – Comité local de Saint-Pierre (cl. 72). – Landes (Gaston), à Saint-Pierre (cl. 86). – Legrand de Belleroche, à Saint-Pierre (cl. 86). – Bellefeuille (Emmanuel), au Morne-Rouge (cl. 89). – Pellissier-Tanon, au Carbet (cl. 89). – Bally (Marie-Joseph), à Fort-de-France (cl. 111). – Bonneville (René), à Fort-de-France (cl. 113).

Mentions honorables. — Cals, instituteur à Sainte-Anne (cl. 1). – Gérard, instituteur à Saint-Esprit (cl. 1). – Lagrosillière (Mlle), institutrice à Saint-Pierre (cl. 1). – Legros, instituteur à Gros-Morne (cl. 1). – Marc-Larchet, instituteur (cl. 1). – Liottier, au François (cl. 14). – Guérin (Eugène), à Saint-Pierre (cl. 33). – Boisson (Louis), à Fort-de-France (cl. 39). – Dujon, au Prêcheur (cl. 39). – Firmin-le-Marin, à Saint-Pierre (cl. 39). – Gloumeau (André), à Saint-Pierre (cl. 39). – Langellier-Bellevue (Étienne), à Saint-Pierre (cl. 39). – Mary (Raoul), à Saint-Pierre (cl. 39). – Passionis-Dancenis, à Saint-Pierre (cl. 39). – Liottier, au François (cl. 43). – Dupuis-Nouillé (cl. 45). – Bellefeuille (cl. 50). – Comité local de la Martinique (cl. 54). – Gaugain (Charles), à Saint-Pierre (cl. 54). – Alfred (Jules), à Fort-de-France (cl. 59). – Cottrell (Eugène), au Prêcheur (cl. 59). – Alfred (Jules), à Fort-de-France (cl. 61). – Bayardelle (Emmanuel), à Basse-Pointe (cl. 61). – Blondet (Romain), à Saint- Pierre (cl. 61). – Calonne (Fernand),

à Paris (cl. 61). – Corneille (François), au Gros-Morne (cl. 61). – Gaston (J.-J.-E.), à Saint-Pierre (cl. 61). – Gaugain (Charles), à Saint-Pierre (cl. 61). – Jarry (Mme Marie-Léocadie), à Fort-de-France (cl. 61). – Molère (John), au Prêcheur (cl. 61). – Paterne (Mme P.-Auguste), à Saint-Pierre (cl. 61). – Tranquillin (A.), à Saint-Pierre (cl. 61). – Vernon (Louis), à Basse-Pointe (cl. 61). – Guarigue de Survilliers (Oscar de la), à la Trinité (cl. 63). – Blois (Louis), à Saint-Pierre (cl. 86). – Corneille (François), au Gros-Morne (cl. 87). – Gros-Désormeaux [Mme Alcina] (cl. 87). – Blérald, au Gros-Morne (cl. 91).

COLLABORATEURS.

Médaille de bronze. — Nollet (Eugène), jardin botanique de Saint-Pierre (cl. 50).

Mention honorable. — Massias de Bonne (Arthur), à Saint-Pierre (cl. 111).

14. GUADELOUPE.

EXPOSANTS.

Grands prix. — Gouvernement de la Guadeloupe, à la Basse-Terre (cl. 39). – Société de solidarité agricole de Gourbeyre (cl. 39). – Gouvernement de la Guadeloupe, à la Basse-Terre (cl. 61).

Médailles d'or. — Cabre (Eugène), à la Basse-Terre (cl. 39). – Cabre (Hubert), à Saint-Claude (cl. 39). – Cabre (Léon), à Saint-Claude (cl. 39). – Cabre (Louis), à Saint-Claude (cl. 39). – Cabre (Maurice), à la Guadeloupe (cl. 39). – Chambre de commerce de la Basse-Terre (cl. 39). – Le Dentu, à Paris (cl. 39). – Rollin (Mme Adèle), à Vieux-Habitants (cl. 39). – Société anonyme *La Grivellière*, à Vieux-Habitants (cl. 39). – Duss (Le R. P.), à la Basse-Terre (cl. 41). – Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre (cl. 56). – Saunery (De) et Cie, au Havre (cl. 56). – Beauperthuy (A.), à Canal (cl. 59). – Comité de l'Exposition de la Guadeloupe (cl. 59). – Souques (E.) et Cie, à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Chambre de commerce de la Basse-Terre (cl. 61). – Cordonnié (Pierre), à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Souques et Cie, à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Ballet (Ch.-Jules), à la Pointe-à-Pitre (cl. 113).

Médailles d'argent. — Guesde (Louis), à la Pointe-à-Pitre (cl. 12). – Chalcol (Léonce), à Macouba (cl. 39). – Jouveau-Dubreuil (Jules), à Saint-Claude (cl. 39). – Lignières (Armand), à la Basse-Terre (cl. 39). – Roncière (Numa de), à Trois-Rivières (cl. 39). – Saunery (De) et Cie, au Havre (cl. 39). – Société des plantations de Grande-Maison, à Trois-Rivières (cl. 39). – Compagnie havraise de plantations, au Havre (cl. 41). – Questel (André), à la Pointe-à-Pitre (cl. 41). – Chambre d'agriculture de Grand-Bourg (cl. 50). – Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre (cl. 50). – Crédit foncier colonial, à la Pointe-à-Pitre (cl. 50). – Duss (Le R. P.), à la Basse-Terre (cl. 50). – Maston (H.), à la Basse-Terre (cl. 50). – Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre (cl. 52). – Gaudebert (G.), à Paris (cl. 52). – Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre (cl. 53). – Cayrol (Gustave), à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Cie marseillaise de sucrerie coloniale (cl. 59). – Désir (A.-J.M.), à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Gérard (J.-G. et P.) frères, à la Pointe-à-

Pitre (cl. 59). – Société des sucreries de Port-Louis, à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Bannet (Les héritiers), à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Beutier (Marc), à Port-Louis (cl. 61). – Carmichaël (Albert), à Saint-Claude (cl. 61). – Cie havraise de plantations, au Havre (cl. 61). – Degrange (Seymour), à la Basse-Terre (cl. 61). – Gérard frères, à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Guy (Albert), à la Moule (cl. 61). – Guyot (Olive), Anse Bertrand (cl. 61). – Larroche (Eugène de), au Lamentin (cl. 61). – Société des sucreries de Port-Louis (cl. 61). – Wachter (Albert) et Cie, à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Misère (Mme Madeleine-E.-A.), à Port-Louis (cl. 84). – Maire de Saint-Barthélemy (Le), à Gustavia (cl. 86). – Chambre de commerce de la Pointe-à-Pitre (cl. 115).

Médailles de bronze. — Le Boucher (Léon), à la Basse-Terre (cl. 12). – Imprimerie du Gouvernement (cl. 13). – Le Boucher, à la Basse-Terre (cl. 14). – Commissariat de la Guadeloupe (cl. 29). – Praxelle (Léopold-Joseph), à la Pointe-à-Pitre (cl. 30). – Ancelin (Hubert), à la Pointe-à-Pitre (cl. 39). – Beutier (Marc), à Port-Louis (cl. 39). – Butel (Louis), à la Pointe-à-Pitre (cl. 39). – Handoul, à Mangoro [Guadeloupe] (cl. 39). – Labique (Amédée), à Vieux-Habitants (cl. 39). – Michaux (Mlle Éliana), à Saint-Claude (cl. 39). – Pagésy (François), à Bouillante (cl. 39). – Popa, à Pourbeif (cl. 39). – Renoir (Charlemagne), à Vieux-Habitants (cl. 39). – Vignes (Octave), Guadeloupe (cl. 39). – Lauzengheim (Mlle Jeanne de), à la Baie-Mahaut (cl. 41). – Villoing (Auguste), à la Désirade (cl. 41). – Comité de l'Exposition de la Guadeloupe (Exposition collective du), *participants :* Cayrol (Gustave), à la Pointe-à-Pitre; Gédon (Émile), à la Pointe-à-Pitre; Guesde (Albert), à la Pointe-à-Pitre; Saint-Val (Jean-Gualbert), à la Pointe-à-Pitre; Vermond et Tobal, à la Boyer-Sainte-Rose, près Lamentin; Villoing (Auguste-Émile), à la Désirade, près Saint-François; Vitrac (Léon), à Sainte-Anne (cl. 42). – Ballet (Gabrielle), à Grand-Bourg, Marie-Galante (cl. 50). – Lauzengheim (Mlle Jeanne de), à Baie-Mahaut (cl. 53). – Carbonnel (A.), à Petit-Bourg (cl. 59). – Papin-Beaufon (Tomy), à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Satis (Charles), à la Basse-Terre (cl. 59). – Société havraise coloniale, à Sainte-Rose (cl. 59). – Ancelin (Hubert), à la Basse-Terre (cl. 61). – Blandin, à Boeldif (cl. 61). – Bloncourt (G.) et Élisée (Ed.), à Sainte-Rose (cl. 61). – Cayrol (Gustave), à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Dagamel (Gaston), à Morne-à-l'eau (cl. 61). – Fanton (Francis-M.), à Paris (cl. 61). – Fanton (François), à Paris (cl. 61). – Longueteau (L.-Ph.-Hani), à Capesterre

(cl. 61). – Pic (Benjamin), à Petit-Bourg (cl. 61). – Président de la Chambre d'agriculture (Le), à Grand-Bourg (cl. 81). – Massy (Mlle J.), à la Pointe-à-Pitre (cl. 86). – Rivière (Joseph), à la Pointe-à-Pitre (cl. 98).

Mentions honorables. — Ballet (Ferdinand), à la Pointe-à-Pitre (cl. 33). – Richardson (Léonel), à Marigot-la-Grand-Case (cl. 33). – Comité de la Guadeloupe (cl. 35). – Duchamp-Delphin, à la Goyave [Basse-Terre] (cl. 35). – Guesde (Mme Nelly), à la Pointe-à-Pitre (cl. 35). – Dorsaint (Jacques), à Vieux-Habitants (cl. 39). – Pasquier, à Saint-Claude (cl. 39). – Saint-Martin (Charles), à Vieux-Fort (cl. 39). – Emeran (Eudore), à Sainte-Anne [Pointe-à-Pitre] (cl. 41). – Longueteau (Mme), à Gourbeyre (cl. 45). – Beaulieu-Boulogne (Paul), à Marie-Galante (cl. 50). – Lagarde (L.-J.-Adolphe de), à Saint-Claude (cl. 50). – Rivière [Joseph] (cl. 50). – Villoing (Auguste), à la Désirade (cl. 52). – Commune de Saint-Barthélemy (cl. 53). – Villoing (Auguste), à la Désirade (cl. 53). – Guesde [Pierre] (cl. 54). – Butel (Louis), à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Crédit foncier colonial, à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Fawtier (William), à la Basse-Terre (cl. 59). – Idylle (Mme Vve Emmanuel), à la Pointe-à-Pitre (cl. 59). – Le Dentu, Paris (cl. 59). – Beaulieu-Boulogne (Paul), à Marie-Galante (cl. 61). – Coureau (Charles), au Lamentin (cl. 61). – Dubreuil [André] (cl. 61). – Fawtier (William), à la Basse-Terre (cl. 61). – Gérardot (Émile), à Paris (cl. 61). – Papin-Beaufond (Tomy), à la Pointe-à-Pitre (cl. 61). – Gauffier (Auguste), à la Pointe-à-Pitre (cl. 69). – Commune de Saint-Barthelemy (cl. 84). – Sacilé (Grégoire-Henri), au Moule (cl. 86). – Beauperthuy et Van Romondt, à Saint-Martin (cl. 87).

COLLABORATEURS.

Médaille de bronze. — Gros (H.), Chambre de commerce de la Pointe-à-Pitre (cl. 115).

15. GUYANE FRANÇAISE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Gachet, Guyane française, à Paris (cl. 12). – Gachet, Guyane française, à Paris (cl. 113).

Grands prix. — Administration pénitentiaire de la Guyane française, à Cayenne (cl. 39). – Comité local de la Guyane, à Cayenne (cl. 54).

Médailles d'or. — Administration pénitentiaire de la Guyane, à Cayenne (cl. 41). – Comité local pour la participation à l'Exposition, à Cayenne (cl. 41). – Comité local pour la participation de la Guyane, à Cayenne (cl. 50). – Comité local pour la participation de la Guyane, à Cayenne (cl. 52). – Comité local pour la participation de la Guyane (cl. 56). – Kerbec (Th.), à Cayenne (cl. 56). – Société anonyme des gisements d'or de Saint-Élie, à Paris (cl. 63).

Médailles d'argent. — Huzet (Camille), à Cayenne (cl. 29). – Florimond (Auguste), à Ouanary (cl. 39). – Administration pénitentiaire de la Guyane française (cl. 50). – Administration pénitentiaire de la Guyane française (cl. 52). – Devez, à Cayenne (cl. 54). – Administration pénitentiaire de la Guyane française, à Cayenne (cl. 59). – Bourquin, à Macouria (cl. 59). – Comité local de la Guyane, à Cayenne (cl. 59). – Placers-Bief et Boulanger (cl. 63). – Comité local de l'Exposition, à Cayenne (cl. 81). – Bassières (Eugène), à Cayenne (cl. 113).

Médailles de bronze. — Commissariat de la Guyane française, à Paris (cl. 29). – Bourquin (Jules), à Macouria (cl. 39). – Rosette (Hippolyte), à Cayenne (cl. 41). – Comité local pour la participation de la Guyane à l'Exposition de 1900, à Cayenne (cl. 42). – Administration pénitentiaire de la Guyane française, à Cayenne (cl. 54). – Besson (Paul), à Cayenne (cl. 54). – Administration pénitentiaire de la Guyane française, à Cayenne (cl. 61). – Besson (Paul), à Cayenne (cl. 61). – Industrie minière de la Guyane (Exposition collective de l'), *participants :* Comité local de Cayenne; comité local pour la participation de

la Guyane à l'Exposition de 1900, à Cayenne (cl. 63). – Comité local de l'Exposition de 1900, à Cayenne (cl. 86).

Mentions honorables. — Comité local de Cayenne (cl. 17). – Potin (Paul), à Paris (cl. 39). – Rivière (R. de la), à Cayenne (cl. 39). – Besson, à Cayenne (cl. 45). – Bourquin (Jules), à la Guyane (cl. 45). – Comité local de la Guyane française (cl. 45). – Martin (Paul), à Paris (cl. 50). – Besson (Paul), à Cayenne (cl. 52). – Comité local de Cayenne (cl. 53). – Comité local de Cayenne (cl. 61). – Graut, à Cayenne (cl. 61). – Comité local de la Guyane française (cl. 87). – Kerbec (Th.), à Cayenne (cl. 87). – Rosette (Hippolyte), à Cayenne (cl. 89). – Comité local de la Guyane (cl. 90). – Besson (Paul), à Cayenne (cl. 96).

COLLABORATEURS.

Médailles d'argent. — Simon, administration pénitentiaire de la Guyane (cl. 39). – Bassières (Léon), comité local de Cayenne (cl. 59). – Florimond (Auguste), comité local de Cayenne (cl. 59). – Gourbeil (Maurice), administration pénitentiaire (cl. 59). – Leblond (Eleuthère), comité local (cl. 59). – Merwart (Émile), comité local (cl. 59). – Mouttet (Louis), comité local (cl. 59). – Pierret (Camille), comité local (cl. 59). – Richard (Henri), comité local (cl. 59). – Simon (Emmanuel), administration pénitentiaire (cl. 59).

Médailles de bronze. — Bourquin, comité local de la Guyane (cl. 42). – Bassières (Eugène), comité local de la Guyane (cl. 59). – Bourquin (Jules), comité local de la Guyane (cl. 59). – Devez (Dr Gabriel), comité local de la Guyane (cl. 59). – Hayes (Edme), administration pénitentiaire (cl. 59). – Schmidt (Georges), administration pénitentiaire (cl. 59). – Arguende (Comte d'), Société des gisements d'or de Saint-Élie (cl. 63). – Florimond, comité local (cl. 63). – Leblond (Eleuthère), comité local (cl. 63). – Mouttet (Louis), comité local (cl. 63).

Mention honorable. — Bassières (Eugène), comité local (cl. 63).

16. SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Beust et fils, à Granville (cl. 53). – Saint frères, à Paris (cl. 53). – Société des sécheries de morues de Port-de-Bouc (cl. 53). – Beust et fils, à Granville (cl. 55). – Beust et fils, à Granville (cl. 58).

Médailles d'or. — Les Œuvres de mer, à Paris (cl. 33). – Busnel (Mlle), à Saint-Malo (cl. 53).

Médailles d'argent. — Le Buf (François), à Arles [Bouches-du-Rhône] (classe 39). – Le Buf (François), à Arles (cl. 41). – Le Buf (François), à Arles [Bouches-du-Rhône] (cl. 53). – Legasse (Louis), à Saint-Pierre (cl. 53). – Legasse (Louis), à Saint-Pierre (cl. 57). – Legasse (Louis), à Saint-Pierre (cl. 58).

Médailles de bronze. — Commissariat de Saint-Pierre et Miquelon, à Paris (cl. 29). – Le Buf, à Arles (cl. 29). – Comité local de Saint-Pierre et Miquelon (cl. 53). – Poirier (E.), à Saint-Pierre et Miquelon (cl. 53). – Tajan (Paul-Joseph), à Saint-Pierre et Miquelon (cl. 53). – Huet (C.), à Saint-Pierre et Miquelon (cl. 58). – Tajan (P.-J.), à Saint-Pierre et Miquelon (cl. 58).

Mentions honorables. — Le Buf (François), à Arles (cl. 33). – Colombel (Henri), à Saint-Pierre (cl. 74). – Lamusse (Georges), à Saint-Pierre (cl. 99).

COLLABORATEURS.

Mention honorable. — Hadrot, comité local de Saint-Pierre et Miquelon (cl. 53).

17. NOUVELLE CALÉDONIE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Société des établissements de Gomen-Ouaco (cl. 41). – Société des établissements de Gomen-Ouaco (cl. 58). – Caulry, au Perreux (cl. 63). – Higginson, à Nouméa (cl. 63). – Société des établissements de Gomen-Ouaco (cl. 120).

Grands prix. — Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (cl. 39). – A. Jouve et Cie, Paris (cl. 39). – Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (cl. 41). – Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (cl. 50). – Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (cl. 54). – Union agricole calédonienne, à Nouméa (cl. 63).

Médailles d'or. — Russier (Mme), directrice de l'école communale de filles, à Nouméa (cl. 1). – Surleau, directeur de l'école communale de garçons, à Nouméa (cl. 1). – Administration pénitentiaire, à Bourail (cl. 39). – Augé, à Bourail (cl. 39). – Hodgson (William), à Ciu (cl. 39). – Liétard (Charles), à Hyenghène (cl. 39). – Petitjean, à Hyengène (cl. 39). – Streiff (Jean), à Houailou (cl. 39). – Escade, à Nouméa (cl. 41). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 56). – Devillers, à Pouérihouen (cl. 56). – Morgan et Dezarnaulds, à Nouméa (cl. 56). – Thonvenin (F.), à La Foa (cl. 56). – Bernheim, à Nouméa (cl. 63). – Bernier, à Nouméa (cl. 63). – International Company, à Nouméa (cl. 53). – Simon (Clovis), à Nouméa (cl. 63). – Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa (cl. 113).

Médailles d'argent. — Internat de Néméara, dirigé par les frères Maristes (cl. 1). – Bonnet (Alexandre), à Troyes (cl. 39). – Fraysse (Mme), à La Foa (cl. 39). – Fullet, à Nakéty (cl. 39). – Le François (Ch.-Albert), Monéo (cl. 39). – Le Goupils et Roumy, à Bouloupari (cl. 39). Rapaazi (J.), à Thio (cl. 39). – Ravaux, à La Foa (cl. 39). – Robillard frères, à Moindou (cl. 39). – Schmidt (M.), à Port-Despointes (cl. 39). – Serre (V.), à Bourail (cl. 39). – Société d'agriculture et d'horticulture, à Pouérihouen (cl. 39). – Trabichet, à Bourail (cl. 39). – Vacher (Mme Ve), à Bourail (cl. 39). – Avril, à Pouembout (cl. 41). – Ballande, Nou-

velle-Calédonie (cl. 41). – Gaude (Antoine), à Canala (cl. 41). – Société française des Nouvelles-Hébrides, à Nouméa (cl. 41). – Wright (J.-J.), à Lifou (cl. 41). – Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie [Exposition collective de l'] (cl. 42). – Schmidt (M.), à Port-Despointes (cl. 42). – Gaude, à La Négropo (cl. 50). – Jacques (Charles), à La Négropo (cl. 50). – Wright, à Lifou (cl. 50). – Augé, à Bourail (cl. 54). – Devambez (L.), à Bourail (cl. 54). – Ribaud, à Maré (cl. 54). – Streiff (Jean), à Houaïlou (cl. 54). – Wright (J.-J.), à Lifou (cl. 54). – Barrau (A.), à Nouméa (cl. 56). – Bonnet (Pierre-Alexandre), à Troyes (cl. 56). – Greslan (De), à La Dumbéa (cl. 56). – Jourdey, à Bourail (cl. 56). – Lécluze, à Bourail (cl. 56). – Pauthonier, à Nouméa (cl. 56). – Ravaux, à La Foa (cl. 56). – Wright, à Lifou (cl. 56). – Hubert, à La Dumbéa (cl. 57). – Bernheim (Lucien), à Nouméa (cl. 61). – Chénevier, à Nouméa (cl. 63). – Laffeté (A.-C.), à Koué (cl. 63). – Manning, à Nouméa (cl. 63). – Picot, à Nouméa (cl. 63). – Porcheron [Ernest] (cl. 63). – Richenbach (S.) et Stilling, à Nouméa (cl. 63). – École communale de filles de Nouméa (cl. 84). – Saint-George, à Bourail (cl. 89). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 91).

Médailles de bronze. — École congréganiste de filles, dirigée par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny (cl. 1). – École indigène de Maré (cl. 1). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 12). – Nething (C.), à Nouméa (cl. 12). – Laporte (Commandant), à Vesoul (cl. 14). – Union agricole calédonienne de Nouméa (cl. 14). – Commissariat de la Nouvelle-Calédonie, Paris (cl. 29). – Internat agricole de Neméara (cl. 35). – Bousquet, à Pouembout (cl. 39). – Boutroux (Léon), à Koué (cl. 39). – Braïno, à Sarraméa (cl. 39). – Chivot, à Koué (cl. 39). – Congélima, à Hyeughène (cl. 39). – Coste (Ernest), à Pouébo (cl. 39). – Coste (Louis), à Pouébo (cl. 39). – Daona (Paul), à Pouébo (cl. 39). Delbuguet, à La Foa (cl. 39). – Djéo Hienghène, à Moindou (cl. 39). – Eschembrenner frères, à Moindou (cl. 39). – Eschembrenner (Laurent), à Moindou (cl. 39). – Forest (Auguste), à Moindou (cl. 39). – Gastaldi (S.), à Boghem (cl. 39). – Idoux (Albert), à Voh (cl. 39). – Lavoix (Georges), à La Foa (cl. 39). – Mariotti (Paul-Louis), à Farino-La-Foa (cl. 39). – Pauland (Alexandre), à Voh (cl. 39). – Pesnel, à Nakety (cl. 39). – Reverchon (Jules), à la Négropo (cl. 39). – Richard, à Bourail (cl. 39). – Rolland (Pierre), à Sarraméa (cl. 39). – Servant, à Bourail (cl. 39). – Sézia, à Bourail (cl. 39). – Trin (Antoine), à Koué (cl. 39). – Venisseau, à La Foa (cl. 39). – Augé, à Bourail (cl. 41). –

Kabar, à Houaïlou (cl. 41). – Simon (Ch.-Michel), à Nouméa (cl. 41). – Augé, à Bourail (cl. 42). – Berthelin (cl. 50). – Antonino frères, à Bourail (cl. 52). – Ballande (L.), à Nouméa (cl. 54). – Cheneval (L.), à Canala (cl. 54). – Coste (Ernest), à Pouébo (cl. 54). – Hagen, à Nouméa (cl. 54). – Jourdey, à Bourail (cl. 54). – Pauthonier, à Nouméa (cl. 54). – Manning, à Nouméa (cl. 54). – Hubert (A.), à La Dumbéa (cl. 56). – Hennequin et Cie, à Bourail (cl. 59). – Administration pénitentiaire, Internat agricole de Néméara (cl. 61). – Dupuy (J.), à Nouméa (cl. 61). – Villaz frères, à Sarraméa (cl. 61). – Fullet, à Nakéty (cl. 63). – Administration pénitentiaire, internat agricole de Néméara (cl. 66). – Administration pénitentiaire de Nouméa (cl. 70). – Administration pénitentiaire de Nouméa (cl. 84). – Mariotti (Paul-Louis), à Farino-La Foa (cl. 89). – Vedel, à Bouloupari (cl. 89). – Thonon, à Pouérihouen (cl. 91). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 98).

Mentions honorables. — École mixte de Canala (cl. 1). – École mixte de La Foa (cl, 1). – Oulès (J.), à Nouméa (cl. 11). – Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa (cl. 17). – Ferras, Nouméa (cl. 29). – Manning, à Nouméa (cl. 35). – Wright, à Lifou (cl. 35). – Baudeau, à Thio (cl. 39). – Blampain, à Bourail (cl. 39). – Boudin (J.-E.), à Voh (cl. 39). – Dupuy (Ch.), à Ouaménie (cl. 39). – Fontaine (Alexis), à Voh (cl. 39). – Godin (Ch.), à Voh (cl. 39). – Magnier (Joseph), à Moindou (cl. 39). – Mathieu, à Ouaménie (cl. 39). – Violet (Mme Vve René), à Koué (cl. 39). – Cheneval (L.), à Canala (cl. 41). – Metzger (Th.), à Bourail (cl. 41). – Peguin (Romain), à Bouloupari (cl. 41). – Rachetto, à Bourail (cl. 41). – Martin, à Houaïlou (cl. 50). – Tamagnon et Richard (cl. 50). – Reichenbach (S.) et Stilling, à Nouméa (cl. 53). – Coppen (E.), à Voh (cl. 54). – Dark-Yéona, à Nouméa (cl. 54). – Désarmagnac, La Foa (cl. 54). – Godin, à Voh (cl. 54). – Goisan (cl. 54). – Morisson (René), à Oubatche (cl. 54). – Dark-Yéona, à Nouméa (cl. 58), – Wright, à Lifou (cl. 58). – Descot, à Thio (cl. 63). – Écorchon, à Nouméa (cl. 63). – Engler, à Nouméa (cl. 63). – Hellequin, à Nouméa (cl. 63). – Ozoux (A.), à Nouméa (cl. 63). – Société française des Nouvelles-Hébrides, à Nouméa (cl. 63). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 69). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 81). – Mariotti (Paul-Louis), à Farino-La Foa (cl. 86). – Vedel, à Bouloupari (cl. 86). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 87). – Gaude, à Canala (cl. 87). – Administration pénitentiaire, à Nouméa

(cl. 89). – Administration pénitentiaire, internat agricole de Néméara (cl. 89). – Administration pénitentiaire, à Nouméa (cl. 90). – Cadilhac, à Bourail (cl. 91). – Roire (Alfred), à Koué (cl. 91). – Gouvillon (cl. 98).

COLLABORATEURS.

Médailles d'or. — Dislère (Victor), administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie (cl. 39). – Legros [Société des établissements de Gomen-Ouaco] (cl. 58). – Engler, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (cl. 113). – Feillet, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (cl. 113).

Médailles d'argent. — Simon (Mlle Madeleine), administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie (cl. 39). – Danet (Victor), société des établissements de Gomen-Ouaco (cl. 58). – Goulié (Charles), société des établissements de Gomen-Ouaco (cl. 58). – Laporte (Commandant), gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (cl. 113).

Mention honorable. — Brey (Léon), commissariat de la Nouvelle-Calédonie (cl. 29).

18. ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Chailley-Bert, à Paris (cl. 6).

Médailles d'argent. — Lemasson (Henri), à Papeete (cl. 12). – Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 41). – Teissier, à Punania (cl. 41). – Temarii-Temarii, à Papeete (cl. 50). – Administration locale à Papeete (cl. 56). - Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 56). – Rey (Jean), à Papeete (cl. 59). – Kennedy et Fritch, à Papeete (cl. 61). – Administration locale des établissements français de l'Océanie (cl. 86).

Médailles de bronze. — Hoare (S.), à Papeete (cl. 12). – Homes, à Papeete (cl. 12). – Commissariat des établissements français de l'Océanie, à Paris (cl. 29). – Cadousteau (H.), à Punania (cl. 39). – Raoulx, à Papeete (cl. 50). – Raoulx, à Papeete (cl. 53). – Kenealy, à Faaa (cl. 56). – Vernaudon (Jean), à Papeete (cl. 61). – Hinoï-Pomare (Prince), à Papeete (cl. 70). – Renault (Maurice), à Papeete (cl. 113).

Mentions honorables. — Administration locale à Papeete (cl. 39). – Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 39). – Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 54). – Kenealy, à Faaa (cl. 58). – Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 58). – Drollet (Mme Vve), à Papeete (cl. 59). – Kennedy et Fritch, à Papeete (cl. 59). – Raoulx (V.-L.). à Papeete (cl. 59). – Stevenson, à Parana (cl. 59). – Raoulx (V.-L.), à Papeete (cl. 86). – Brindejonc, à Papeete (cl. 113).

19. TUNISIE.

EXPOSANTS.

Hors concours. — Crété (Maurice) et Cie, à Crétéville (cl. 28). – Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, Paris (cl. 29). – Crété (Maurice) et Cie, à Crétéville (cl. 35). – Savignon (A.-F.-Henri), à Paris (cl. 35). – Société agricole et immobilière franco-africaine, à Paris (cl. 35). – Crété (Maurice) et Cie, à Crétéville (cl. 36). – Savignon (A.-F.-Henri), à Paris (cl. 38). – Terras (Jean-Marie), à Ahmed-Saïd (cl. 38). – Crété (Maurice) et Cie, à Crétéville (cl. 39). – Pilter (John-Georges), à Paris (cl. 39). – Savignon, à Paris (cl. 39). – Société agricole et immobilière franco-africaine, Paris (cl. 39). – Société civile de Schuiggui (cl. 39). – Crété (Maurice) et Cie (cl. 41). – Pilter, à Paris (cl. 42). – Pilter, à Paris (cl. 43). – Pilter, à Paris (cl. 50). – Pilter, à Paris (cl. 60). – Savignon, à Paris (cl. 60). – Société civile de Schuiggui (cl. 60). – Terras (Jean-Marie), à Ahmed-Saïd (cl. 60). – Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, Paris (cl. 63). – Faure (Joseph), à Paris (cl. 63). – Pilter, à Paris (cl. 90).

Grands prix. — Collège Alaoui, à Tunis (cl. 1). – Direction de l'enseignement public en Tunisie (cl. 1). – Direction de l'enseignement de la Régence (cl. 2). – Gauckler (P.-F.), à Tunis (cl. 3). – Commissariat de la Tunisie, à Paris (cl. 29). – Direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 29). – Direction coloniale de Tunisie (cl. 35). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 36). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 38). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 39). – École coloniale d'agriculture et ferme d'expériences, Tunis (cl. 39). – Prouvost (Édouard), à M'rira (cl. 39). – Société anonyme des grandes huileries de Sfax, à Paris (cl. 39). – Société générale des huileries du Sahel tunisien, à Sousse (cl. 39). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 50). – Direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 53). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 60). – Direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 63). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 113). – Direction des antiquités et des arts de la Tunisie (cl. 113). – Résidence générale de France, à Tunis (cl. 113).

Médailles d'or. — École professionnelle de Tunis (cl. 1). – École coloniale et ferme expérimentale, à Tunis (cl. 5). – Direction de l'enseignement public de la Régence, à Tunis (cl. 6). – Saladin (Henri), à Paris (cl. 10). – Direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 14). – Les Charpentiers de Paris (cl. 29). – Compagnie des chemins de fer de Bône, Guelma et prolongements, à Paris (cl. 29). – Compagnie du port de Bizerte, à Paris (cl. 29). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 31). – Prouvost (Édouard), à M'rira, près Tunis (cl. 35). – Prouvost (Édouard), à M'rira, près Tunis (cl. 36). – Béna, à Sfax (cl. 37). – Société anonyme des grandes huileries de Sfax, à Paris (cl. 37). – Bertainchamps, directeur du laboratoire de la direction d'agriculture (cl. 38). – Belaïche frères, à Tunis (cl. 39). – Béna (David), à Sfax (cl. 39). – Bessis (Chalom-Charles), à Sousse (cl. 39). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 39). – Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Sud de la Tunisie, à Sfax (cl.39). – Epinat et Novak, à Madhia (cl. 39). – Glandut (Séraphin), à Sfax (cl. 39). – Huileries Bonan, à Tunis (cl. 39). – Jullien (Gabriel), à Sidi-Salem, près Mateur (cl. 39). – Médina de S. Gabriel, à Monastir (cl. 39). – Penet (les héritiers), à Sidi-Bou-Mehal (cl. 39). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 39). – Ridel-Lagrenée (Mme Léonie), au domaine du Chaouat (cl. 39). – Sacuto (B. de D.), à Monastir (cl. 39). – Ville de Sfax (cl. 39). – Compagnie du port de Bizerte, Paris (cl. 53). – Pêcheurs réunis (Les), à Tunis (cl. 53). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 56). – Chambre de commerce de Tunis (cl. 60). – Lagrénée (Mme Vve), à Chaouat (cl. 60). – Leclerc (Général J.-J.), à Paris (cl. 60). – Lespinasse-Langeac (Mme Vve de), à Sfax (cl. 60). – Reclus et Quignand, à Marquez, près Tunis (cl. 60). – Syndicat obligatoire des viticulteurs de Tunisie (cl. 60). – Tournier (Jean-Joseph), à La Marsa (cl. 60). – Licari (G. et E.), à Tunis (cl. 61). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 84). – Société générale des huileries du Sahel tunisien, à Sousse (cl. 87). – Institut Pasteur de Tunis (cl. 111). – Société de bienfaisance de Tunis (cl. 112). – Institut Pasteur de Tunis (cl. 113).

Médailles d'argent. — École communale de filles, à Bizerte (cl. 1). – École communale de filles, à Nabeul (cl. 1). – École communale de garçons, à Bizerte (cl. 1). – École communale de garçons, à Gabès (cl. 1). – École communale de garçons, à Tebourba (cl. 1). – École congréganiste, rue Sidi-Saber, à Tunis (cl. 1). – École laïque de filles, à Sousse (cl. 1). – École laïque de filles, à Tunis, rue Bab-Djedid

(cl. 1). – École laïque de garçons, à Tunis, rue de Suède (cl. 1). – Direction des antiquités et des arts, atelier arabe du musée du Bardo, à Tunis (cl. 4). – Castel, Tunis (cl. 6). – Institut de Carthage, à Tunis (cl. 13). – Office postal tunisien, à Tunis (cl. 13). – Char et Cie, à Taulierville, près Tebourba (cl. 28). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 28). – Société française des plâtrières de Tunis, à Taulierville, près Tebourba (cl. 28). – Pelissier (Ernest), Tunisie (cl. 31). – Ridel-Lagrenée (Mme Vve Léonie), à Chaouat (cl. 35). – Saurin (Jules) et Cie, à Tunis (cl. 38). Ahmed-Ben-Assen-Longo, à Gafsa (cl. 39). – Amar-ben-Djellabi, à Dégache (cl. 39). – Avvocato (Carmelo) et fils, à Sfax (cl. 39). – Bou-Ajila (Ali), à Madhia (cl. 39). – Boulakia (S.-C.), à Tunis (cl. 39). – Casella et Debonno, à Monastir (cl. 39). – Domaine de Mégrine (cl. 39). – Dufrenoy [Tunisie] (cl. 39). – Gatt (Henri) et fils, à Sfax (cl. 39). – Genevay (Z.), à Tunis (cl. 39). – Gérard (Joseph), à Sfax (cl. 39). – Hamza, à Mahdia (cl. 39). – Lumbrozo (Eug.), à Mahdia (cl. 39). – Lumbrozo (Guilio), à Mahdia (cl. 39). – Médina (Mme Vve), à Monastir (cl. 39). – Médina (de Saint-Victor), à Monastir (cl. 39). – Messaoud (Salem), à Mahdia (cl. 39). – Monrozier, Tunisie (cl. 39). – Montassier (Louis-P.), à Mahdia (cl. 39). – Pariente (Giacomo), à Djerba (cl. 39). – Regnault (E.), à Sfax (cl. 39). – Sacuto (R. di J.), à Monastir (cl. 39). – Santillana (Salvator), Monastir (cl. 39). – Silvera (Gins), à Sousse (cl. 39). – Union des propriétaires français de Sfax (cl. 39). – Violante (Joseph), à Mahdia (cl. 39). – Violante (Liugi), à Mahdia (cl. 39). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 41). – Prouvost (Édouard), à M'rira (cl. 41). – Société anonyme des grandes huileries de Sfax, à Paris (cl. 41). – Société générale des huileries du Sahel tunisien, à Sousse (cl. 41). – Ville de Sfax (cl. 48). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 50). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 52). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 52). – Chambre de commerce de Tunis (cl. 56). – Genevay (Z.), à Tunis (cl. 59). – Salines Schott de la Soukra (cl. 59). – Bontoux (A.) et Cie, à Mégrine (cl. 60). – Carnières (De) frères, à Soliman (cl. 60). – Dufrenoy et Cie, à Sidi-Saad (cl. 60). – Duvau (Albert), à La Soukra (cl. 60). – Hue (Jude), à Sidi-Salem (cl. 60). – Humbert (F.), à Paris (cl. 60). – Moret-Boussand, à Haut-Mornag, Tunisie (cl. 61). – Penet (Les héritiers), à Sidi-Bou-Mehal (cl. 60). – Prouvost (Édouard), à M'rira (cl. 60). – Bokobza père et fils, à la Soukra (cl. 61). – Dumergue et Cie, à Tunis (cl. 61). – Buffa (Joseph), à Tunis (cl. 62). – Bonnet (Joseph), à Paris (cl. 63). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 63). – Chambre

mixte de commerce et d'agriculture du Sud de la Régence (cl. 63). – Direction du monopole, exploitation des salines de La Princesse (cl. 63). – Société du Djebel-Ressas (cl. 63). – Direction de l'agriculture et du commerce (cl. 66). – Société industrielle d'art de Tunisie (cl. 70). – Ahmed-Djamal, Tunis (cl. 82). – Ali et Younès-Barbouchi, Tunis (cl. 82). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 82). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 85). – Direction générale des finances, à Tunis (cl. 87). – Société anonyme des grandes huileries de Sfax, à Paris (cl. 87). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 89). – Chambre de commerce de Tunis cl. (110). – Chambre de commerce de Tunis (cl. 113). – Institut de Carthage (cl. 113). – Saurin [Jules] (cl. 113). – Secrétariat général du Gouvernement tunisien (cl. 113).

Médailles de bronze. — École communale de filles, à Tabarka (cl. 1). – École communale de garçons, à Aïn-Draham (cl. 1). – École communale de garçons, à la Marsa (cl. 1). – École congréganiste de garçons, rue de la Casbah, à Tunis (cl. 1). – École primaire supérieure de garçons de Sfax (cl. 1). – Galmiche, instituteur à Nabeul (cl. 1). – Chambre mixte de commerce et d'agriculture, à Sfax (cl. 12). – Direction de l'agriculture et du commerce, à Tunis (cl. 12). – Albert (C.), à Tunis (cl. 12). – Samama-Chikli (Albert), à Tunis (cl. 12). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 13). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 13). – Secrétariat général du Gouvernement tunisien (cl. 13). – Direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 33). – Jullien (Gabriel), à Sadi-Salem (cl. 35). – Taine (Émile), à Bou-Arada (cl. 35). – Taine, à Bou-Arada (cl. 38). – Benzineb (Ibrahim), à Mahdia (cl. 39). – Bessis (Salvator), à Monastir (cl. 39). – Boutboul (David), à Monastir (cl. 39). – Caquet (Adolphe), au Clos-Dauphinois [Tunisie] (cl. 39). – Élie-Habib (Fortuné), à Sousse (cl. 39). – Enriquès (Angelo), à Mahdia (cl. 39). – Galtier (Léon), à Tunis (cl. 39). – Guetta de M. (Victor), à Mahdia (cl. 39). – Hamza-ben-Hadj-Mohamed, à Mahdia (cl. 39). – Hamza-ben-Mustapha (Ahmed), à Mahdia (cl. 39). – Hayat (Albert), à Monastir (cl. 39). – Hayat (Léon), à Monastir (cl. 39). – Ramdan-ben-Ramdan, à Mahdia (cl. 39). – Roy, à Mahdia (cl. 39). – Sberro (M. de J.), à Sousse (cl. 39). – Scetbon (Moïse), à Monastir (cl. 39). – Seyrig (A.-Henry), à Sainte-Clémence [Tunisie] (cl. 39). – Boulakia (S.-C.), à Tunis (cl. 41). – Obert (Édouard-J.), à la Chevrière [Tunisie] (cl. 41). – Société des

alfas de la région de Sfax (cl. 41). – Hue (Jude), à Sidi-Salem (cl. 42) – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 48). – Jardin d'essais de la Régence de Tunis (cl. 48). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 49). – Blanc (Marius), à Tunis (cl. 52). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 53). – Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Sud de la Tunisie (cl. 53). – Béna (David), à Sfax (cl. 58). – Genevay (Z.), à Tunis (cl. 58). – Panet, à Paris (cl. 58). – Taine (Émile-A.), à Bou-Arada (cl. 58). – Boukobza père et fils, à la Soukra (cl. 60). – Chignard (François), à Tunis (cl. 60). – Dumas (Jules), à Hamman-el-Lif (cl. 60). – Kravenbuhl (Jules), à Aïn-el-Asker (cl. 60). – Loche (Fernand de), à Zauvack (cl. 60). – Tardy (Séraphin), à Sidi-Saad (cl. 60). – Wood (Richard), à Ras-Tabia (cl. 60). – Calvo frères, à Tunis (cl. 61). – Caruso (Sébastiano) et Cie, à Tunis (cl. 61). – Genevay (Z.), à Tunis (cl. 61). – Rossenthiel, Tunisie (cl. 61). – Julien, Tunisie (cl. 63). – Mercier (Pierre), à Tunis (cl. 63). – Mines de Fedj-Assène [Tunisie] (cl. 63). – Radcliff-Middleton, à Bordj-en-Baza (cl. 66). – Ahmed-ben-Hassen-Longo, à Gafsa (cl. 70). – Ahmed-Djamal, à Tunis (cl. 70). – Compagnie commerciale de la Régence de Tunis (cl. 72). – Parade (Mme Vve de), à Tunis (cl. 72). – Zekkikout, Mohamed Sliman et Cie, à Cedriane (cl. 80). – Boccara frères, à Tunis (cl. 82). – Pariente (Giacomo), à Djerba (cl. 83). – Sanges (Mercure), à Tunis (cl. 86). – Chambre de commerce française de Tunis (cl. 87). – Ramdan-ben-Ramdam, à Mahdia (cl. 87). – Chambre de commerce de Tunis (cl. 89). – Société des tanneries de Tunisie (cl. 89). – Rahmin-Haddad (Jacob de R.), à Djerba (cl. 95). – Sfez, Tunisie (cl. 95). – Teynier, Tunisie (cl. 95). – Youssa-Mazouz, à Houmt-Souk-Djerba (cl. 95). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 98). – Richard (A.-E.-Victor), Tunisie (cl. 120).

Mentions honorables. — Délégation des instituteurs du Jura en Tunisie (cl. 1). – École congréganiste de garçons, à Sfax (cl. 1). – École de garçons de Nabeul (cl. 1). – Lecore-Carpentier (Edmond), à Tunis (cl. 13). – Secrétariat général du Gouvernement tunisien (cl. 14). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 17). – Parade (Mme Vve de), à Tunis (cl. 28). – Beddiaf-ben-Thili, à la Smala des Souassi (cl. 31). – Hadj-Ali-ben-Messaoud, à la Smala des Souassi (cl. 31). – Kremous-Achouch, à Harat-Kebirat (cl. 31). – Beaujoin (E.-Henri), à Tunis (cl. 35). – Legrand, à Gabès (cl. 35). – Pélissier, à Sfax (cl. 35). – Bokobza (Aaron), à Mahdia (cl. 39). – Diacono (Paolo),

à Monastir (cl. 39). – El-Bediri (Mohamed), à Mahdia (cl. 39). – Sietbun (David), à Monastir (cl. 39). – Lumbroso (Émilio), à Mahdia (cl. 39) – Scemama (Joseph), à Monastir (cl. 39). – Vigliano (Eugène), à Sfax (cl. 39). – Violante (Jean), à Mahdia (cl. 39). – Blaive (G.-M.), au Domaine Attar (cl. 41). – Lumbroso (Emilio), à Mahdia (cl. 41). – Lumbroso (Eugène), à Mahdia (cl. 41). – Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Sud de la Tunisie, à Sfax (cl. 48). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 50). – Amor-ben-Chabane, à Béni-Din (cl. 53). – Néoclès (Théodoridès), à Sfax (cl. 53). – Pariente (Giacomo), à Djerba (cl. 53). – Ahmed-ben-Mohamed-Gabous, à Nefta (cl. 58). – Ciralli (Nicole), à Tunis (cl. 58). – Habib (Fortuné-Élie), à Sousse (cl. 58). – Hafnaoui-ben-Hadj-Ettaieb, à Nefta (cl. 58). – Mohamed-ben-Amar, à Tozeur (cl. 58). – Avvocato (Carmelo), à Sfax (cl. 60). – Coquet (Adolphe), à Grombalia (cl. 60). – Houde (Gaston), à Rhedir-es-Soltane (cl. 60). – Obert (Édouard), à la Chevrière Rhedir-es-Soltane (cl. 60). – Jacquemart (Baptiste), à Sfax (cl. 61). – Mannina (Salvatore) et Cie, à Tunis (cl. 61). – Querci (Amédée), à Tunis (cl. 61). – Belaisch et Gozlan, à la Goulette (cl. 63). – Kebay (Isaac), à Harat-Kebirat (cl. 65). – Pélissier (Ernest), à Sfax (cl. 65). – Abdlazis-Chabini, à Tunis (cl. 69). – Boccara, Tunisie (cl. 70). – Guez (Victor), à Tunis (cl. 70). – Giglio-Santo, à Tunis (cl. 74). – Haï-bel-Ahsen, à Tunis (cl. 75). – Bittan-Youssef, à El-Harat-Kébirat (cl. 80). – Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 80). – Bena (David), à Sfax (cl. 81). – Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Sud de la Tunisie, à Sfax (cl. 81). – Nataf (Victor), à Sfax (cl. 81). – Ahmed-ben-Abdheraman (cl. 82). – Fabricants de tissus de laine de la Tunisie (Exposition collective des), *participants :* Abddallah-ben-Ali-Letfa, à Gafsa; Abd-el-Hafid-ben-Hamed, à Tozeur; Ahmed-ben-Hadj-Mohamed, à Nefta; Ahmed-ben-Ahmed, à Gafsa: Ahmed-ben-Hassen-Longo, à Gafsa; Ali-ben-Ahmed-Salah, à Gafsa; Amor-ben-Belgacem-el-Hamami, à Rédadia; Amor-ben-Djellabi, à Degache; Belkassem-ben-Aïcha, à Gafsa; Brahim-ben-Mohamed-ben-Ahmed, à Tozeur; El-Hadj-Belkassem-ben-Laoufi, à Gafsa; Hassen-ben-Ahmed, à Gafsa; Jacob de R. Rahm-in-Haddad, à Djerba; Mahmoud-Toubbal, à Gafsa; Mahmed-ben-Mohammed-ben-Ali, à Nefta; Mecheri-ben-el-Hadj-Adjimi, à Degache; Miloud-ben-Ahmed-ben-Ali, à Gafsa; Mohamed-ben-Abdallah, à Gafsa; Mohamed-ben-Abid, à Gafsa; Mohamed-ben-Abidi, à Gafsa; Mohamed-ben-bou-Beker-Kouila, à Gafsa; Mohamed-Kradoudj, à Gafsa; Mohamed-Sala-Mabrouk, à Gafsa; Mohamed-Taïeb-ben-Chikh, à Gafsa; Mrad-ben-el-Hadj-Mrad, à Gafsa;

Pariente (Giacomo), à Djerba; Sahah-ben-Hamed-ben-Ali, à El-Ksar; Tahar-ben-Hamadi, à Gafsa; Taieb-ben-Lafi, à Gafsa; Youssef-ben-Mohamed-ben-Youssef-el-Degachi, à Degache; Youssef-ben-Salah, à Tozeur; Zekkikout-Mohamed-Sliman et Cie, à Cedriani-Djaba (cl. 82). – Abd-el-Hafid-ben-Ahmed, à Tozeur (cl. 83). – Cheikh-el-Hadj-Mohamed, à Nefta (cl. 83). – Mohamed-ben-Amar, à Tozeur (cl. 83). – Mohamed-el-Arbi-ben-Mohamed, à Nefta (cl. 83). – Mustapha-ben-Khaled-ben-Amara, à Tozeur (cl. 83). – Tahar-ben-Salah, à Nefta (cl. 83). – Khemis-ben-Abdel-Kader (cl. 86). – Mohamed-ben-Abderraman (cl. 86). – Tahar-ben-Taieb-ben-Hadji (cl. 86). – Bonnet (Joseph), à Tunis (cl. 87). – Brignone (Giovani), à Tunis (cl. 87). – Genevay, à Tunis (cl. 87). – Hamza-ben-Moustapha (Ahmed), à Mahdia (cl. 87). – Mercier (Pierre), à Tunis (cl. 87). – Dumergue et Cie, à Tunis (cl. 88). – Galula (David), à Sfax (cl. 89). – Potin (Paul), à Potinville (cl. 89). – Direction de l'agriculture de la Régence (cl. 90). – Mohamed-Sadok-Anoun, à Tunis (cl. 90). – Lalou-ben-Salomon-Chenenaoni, à Gafsa (cl. 95). – Kebay (Isaac), à Harat-Kebirat (cl. 97). – Ali-el-Hammasse (cl. 98). – Amida-ben-Mohamed (cl. 98). – Hai-Sedick (cl. 98). – Mohamed-Ali-Bouchiba, à Nefta (cl. 98). – Mohamed-ben-Abderhaman (cl. 98). – Taïeb-Mahmoud-Ghaoui (cl. 98).

COLLABORATEURS.

Grands prix. — Pavillier, direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 29). – Revoil (Paul), direction de l'agriculture et du commerce (cl. 38). – Bourde (Paul), résidence générale de France, à Tunis (cl. 113). – Millet (René), résidence générale de France, à Tunis (cl. 113).

Médailles d'or. — Fages de Latour (De), direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 29). – Prévost, Compagnie des chemins de fer de Bône, Guelma et prolongements (cl. 29). – Renault (Gustave), Compagnie des chemins de fer de Bône, Guelma et prolongements (cl. 29). – Saladin, commissariat de Tunisie (cl. 29). – Wiriot, direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 29). – Gauvry, maison Potin [Paul] (cl. 36). – Loir (Dr), direction de l'agriculture et du commerce (cl. 38). – Wolfrom, direction de l'agriculture et du commerce (cl. 38). – Bastien, direction de l'agriculture et du commerce (cl. 50). – Rocques (Xavier), maison Potin [Paul] (cl. 60). – Prost, Compagnie

des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (cl. 63). – Thomas, Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (cl. 63). – Panet (Camille), Institut Pasteur de Tunis (cl. 111). – Gauckler, résidence générale de France, à Tunis (cl. 113). – Hugon, résidence générale de France, à Tunis (cl. 113). – Loir (Dr), résidence générale de France, à Tunis (cl. 113).

Médailles d'argent. — Loir (Dr), école coloniale et ferme expérimentale de Tunis (cl. 5). – Malet (François), école coloniale et ferme expérimentale de Tunis (cl. 5). – Boulle, direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 29). – Odent, Compagnie du port de Bizerte (cl. 29). – Seddik (Haï), direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 31). – Jacob-Cohen, direction de l'agriculture et du commerce de la Régence (cl. 31). – Costet, maison Jullien [Gabriel] (cl. 39). – Desplats, maison Pilter [John-Georges] (cl. 39). – Durel, maison Crété [Maurice] (cl. 39). – Meurillon, maison Prouvost [Édouard] (cl. 39). – Guillochon, jardin d'essais de la Régence (cl. 48). – Bursaux, Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (cl. 63). – Servinquière, direction générale des travaux publics de la Régence (cl. 63). – Fleury, résidence de France, à Tunis (cl. 113).

Médailles de bronze. — Char, maison Char et Cie, à Taulierville (cl. 28). – Schereck, maison Potin [Paul], à Potinville (cl. 28). – Lebard, Compagnie des chemins de fer de Bône, Guelma et prolongements (cl. 29). – Meurillon, maison Prouvost [Édouard] (cl. 36). – Baujon, Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (cl. 63). – Cohen (Abraham), direction de l'agriculture et du commerce (cl. 84).

Mentions honorables. — Ambrozane, maison Char et Cie, à Taulierville (cl. 28). – Proust, Compagnie des chemins de fer de Bône, Guelma et prolongements (cl. 29). – Heilly (D'), maison Prouvost [Édouard] (cl. 36).

ÉTAT NUMÉRIQUE, PAR CLASSE, DES RÉCOMPENSES
(EXPOSANTS ET COLLABORATEURS)
DE LA SECTION DES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT [1].

CLASSE.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.	CLASSE.	EXPOSANTS.	COLLABORATEURS.
1	77	20	42	56	1
2	4	//	43	5	4
3	3	//	44	2	//
4	1	//	45	15	1
5	4	2	47	2	//
6	11	//	48	22	1
7	6	//	49	5	3
9	3	//	50	80	21
10	11	//	51	4	//
11	2	//	52	86	2
12	44	//	53	34	3
13	17	2	54	76	18
14	35	12	55	5	//
17	17	2	56	40	//
26	1	//	57	2	//
28	7	3	58	22	3
29	38	47	59	84	16
30	2	//	60	32	1
31	9	2	61	113	1
33	16	3	62	3	//
35	32	//	63	53	11
36	3	3	65	5	//
37	4	//	66	14	//
38	15	7	67	1	1
39	280	22	69	10	2
41	72	//	70	20	3

[1] Nombre de classes : 87 — Exposants : 1,995. — Collaborateurs : 356. — Total : 2,351 récompenses.

CLASSE.	EX-POSANTS.	COLLABORA-TEURS.	CLASSE.	EX-POSANTS.	COLLABORA-TEURS.
71	2	2	94	7	//
72	6	//	95	10	13
74	2	//	96	1	//
75	2	//	97	4	//
78	1	//	98	58	9
80	36	5	99	1	//
81	27	//	100	3	//
82	39	//	110	2	//
83	28	1	111	9	12
84	27	3	112	4	1
85	6	//	113	55	81
86	38	//	114	11	4
87	26	9	115	24	3
88	1	//	116	2	//
89	24	//	119	2	//
90	11	//	120	3	//
91	12	//	121	1	2
92	1	//			

TABLE DES MATIÈRES.

Période préliminaire 1

I. Les débuts 1

Constitution du groupe XVII. 3

Correspondance avec les gouverneurs et avec les comités locaux. 8

Création de la commission chargée d'assurer la participation du Ministère des colonies à la classe 113... 12

II. L'emplacement. 16

Chapitre I.

Organisation des services. 37

Rapport à M. le Ministre des colonies. 38

Plans et projets 51

Adjudication des travaux. 54

Chapitre II.

Organisation financière 65

Subvention votée par le Parlement 77

Budgets des commissaires des colonies. 96

Chapitre III.

Marche des travaux. Procédés de construction et matériaux employés 103

Nature du sol. 103

Madagascar 104

Congo 112

Palais du Ministère des colonies. 114

Nouvelle-Calédonie. Anciennes colonies. 118

Indo-Chine 120
Pavillons des dioramas, de l'administration, du syndicat de la presse coloniale, de l'enseignement Berlitz. 126
Dahomey, Côte d'Ivoire, Guinée française, compagnie française de la Côte occidentale d'Afrique, pavillon de l'Alliance française, Sénégal-Soudan 130
Indes françaises 133
Tunisie 133
Ouvriers employés, salaires, grèves 134
Ouvriers indigènes 136

Chapitre IV.

Description de l'installation intérieure des palais et pavillons. 141
Palais du Ministère des colonies 142
Indo-Chine 146
Sénégal-Soudan 151
Congo 155
Dahomey 158
Guinée française 161
Compagnie française de la Côte occidentale d'Afrique . . . 164
Côte d'Ivoire 166
Madagascar 168
Nouvelle-Calédonie 175
Groupe des anciennes colonies 177
Palais des dioramas 182
Établissements français de l'Inde 183
Tunisie 189
Alliance française, école Berlitz, presse coloniale 193

Chapitre V.

Les indigènes des colonies à l'Exposition. Les missions indigènes en France 197
Dahoméens 197
Sénégalais 200

Malgaches 203
Tunisiens 209
Indo-Chinois 212
Enseignement donné aux indigènes 216
Distribution des médailles aux indigènes 223
Les missions indigènes 226

Chapitre VI.

Les fêtes coloniales. Inaugurations et visites 239

Chapitre VII.

Publications. Conférences. Congrès 279
Publications 279
Conférences 291
Congrès 313

Chapitre VIII.

Exposants, catalogue, jury, récompenses, distribution des diplômes et médailles 325
Exposants 325
Catalogue 330
Jurys coloniaux; fonctionnement des jurys de classe, de groupe et supérieur 331
Récompenses 335
Distribution des diplômes et des médailles 342

Chapitre IX.

Dépenses effectuées. Participation des colonies. Liquidation des produits exposés et du matériel. Commission d'affectation des objets provenant de l'Exposition coloniale de 1900 351

Conclusions 375

Annexes 383

Sommaire des annexes 384